

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

VOLUME XXVII

/

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA

DU 26 JANVIER AU 1^{ER} AVRIL 1893, INCLUSIVEMENT.

Dans la Cinquante-sixième année du Règne de Notre
Souveraine Dame la Reine Victoria

TROISIÈME SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT DU CANADA

SESSION 1893

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

VOLUME XXVII

PROCLAMATIONS

CANADA



JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au DIX-HUITIÈME jour du mois d'AOÛT courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents, en Notre CITÉ d'OTTAWA; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, MARDI, VINGT-SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Écuyer, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce DOUZIÈME jour d'AOÛT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au VINGT-SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Parlement du Canada, en Notre CITÉ d'OTTAWA, le LUNDI, SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOHN J. MCGEE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada en Notre CITÉ d'OTTAWA, LUNDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération

l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit.
CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Ecuier, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce QUATRIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

STANLEY DE PRESTON.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada, se trouve prorogée au DIX-NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau au JEUDI, VINGT-SIXIÈME jour du mois de JANVIER prochain, de manière que ni vous ni aucun de vous n'êtes tenus de vous trouver en Notre CITÉ d'OTTAWA le dit DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE courant; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite CITÉ d'OTTAWA, le JEUDI, VINGT-SIXIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront par le Commn Conseil de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir FREDERICK ARTHUR STANLEY, Baron Stanley de Preston, dans la pairie du Royaume-Uni, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur général du Canada et vice-amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES
DU
CANADA

TROISIÈME SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT, 1893.

Jeudi, 26 janvier 1893.

Le parlement étant, ce jour, convoqué par proclamation (ci-annexée), pour la dépêche des affaires, et les membres de la Chambre étant assemblés;

PRIÈRE.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 24 janvier 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, jeudi, le 26 courant, à 3 p.m., pour ouvrir la session du parlement fédéral.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. ST. AUBYN, major,
Secrétaire du Gouverneur général.

Un message est apporté par René E. Kimber, écuyer, gentilhomme huissier de la Verge Noire:—

M. l'Orateur:

Son Excellence le Gouverneur général requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, dans la salle des séances du Sénat:—Et de retour;.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Élections Fédérales Contestées, un certificat et un rapport concernant l'élection pour le district électoral de Soulanges.

Et le dit certificat est lu, et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de cette Chambre comme suit:—

ÉLECTION CONTESTÉE DE SOULANGES.

MONTREAL, 21 novembre 1892.

L'honorable PETER WHITE,
Orateur, Chambre des Communes,
Ottawa.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre sous ce pli une copie authentique du jugement final par nous rendu le onze du courant re élection contestée du district électoral de Soulanges.

Nous avons, de plus, l'honneur de vous faire rapport:—

1. Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses ont été commises à la dite élection par aucun candidat, ou à sa connaissance ou de son consentement.

2. Que néanmoins le candidat James W. Bain a admis que des manœuvres frauduleuses suffisantes pour annuler son élection ont été pratiquées par ses agents hors sa connaissance et sans son consentement.

3. Qu'il n'y a pas de raison de croire que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans une grande mesure pendant la dite élection;

4. Nous sommes d'opinion que l'enquête sur les opérations de l'élection n'a pas été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, et qu'il n'est pas désirable qu'il soit fait une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une grande mesure, lors de la dite élection.

Nous avons l'honneur d'être, M. l'Orateur,

Vos obéissants serviteurs,

CHARLES GILL,

J.C.S.

S. PAGNUELO,
J.C.S.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

In re Élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Soulanges dans le district judiciaire de Montréal, tenue le vingt-septième jour de janvier et troisième jour de février mil huit cent quatre-vingt-douze, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

Le onzième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

Présents:

L'honorable juge GILL,

“ “ PAGNUELO.

ALEXANDER COOKER, jr., peintre, de la cité de Montréal, et ELIE E. BOURBONNAIS, étudiant en médecine, de la paroisse de Saint-Clet, dit district,

Pétitionnaires;

et

JAMES WILLIAM BAIN, marchand, de la paroisse de Saint-Polycarpe, dit district, et membre de la Chambre des Communes du Canada pour le dit district électoral de Soulanges,

Défendeur.

Nous soussignés, juges de la Cour Supérieure pour la province de Québec, siégeant dans et pour le district de Montréal pour instruire la pétition d'élection en

cette affaire et la juger, après avoir entendu les pétitionnaires et le défendeur aux temps et lieu fixés pour l'instruction, examiné l'admission du dit défendeur, le dossier de la procédure et délibéré :—

Considérant l'admission produite par le défendeur et dûment communiquée aux pétitionnaires par laquelle le dit défendeur admet que des manœuvres frauduleuses suffisantes pour annuler son élection ont été commises par des agents hors sa connaissance et sans son consentement ;

Considérant que les dits pétitionnaires n'ont fait aucune preuve que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées par le défendeur lui-même ni par ses agents à sa connaissance ;

Déclarons par les présentes que la partie des conclusions de la dite pétition d'élection par laquelle les pétitionnaires demandent que le défendeur soit déqualifié est mal fondée, et elle est par les présentes déboutée et rejetée ;

Que la partie des conclusions de la dite pétition d'élection par laquelle on demande que la dite élection soit annulée, doit être, comme elle est par les présentes, accordée et déclarons la dite élection nulle et de nul effet avec dépens contre le dit défendeur, moins, toutefois, les frais de témoins assignés postérieurement à l'avis donné par le défendeur admettant les faits de corruption par agent y compris leur assignation.

(Signé) CHARLES GILL,
S. PAGNUELO,
J.C.S.
J.C.S.

(Vraie copie.)

L. H. COLLARD,
Député protonotaire de la Cour Supérieure.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. }
Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

In re Election d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Soulanges.

ALEXANDER COOKER, jr., *et al*,
Pétitionnaires ;

vs
JAMES W. BAIN,
Défendeur.

Le défendeur, sans admettre la légalité des procédures en cette cause, ni la juridiction du tribunal, admet que des manœuvres frauduleuses suffisantes pour annuler son élection ont été commises par ses agents, hors de sa connaissance et de son consentement.

MONTREAL, 4 novembre 1892.

(Signé) J. W. BAIN,
(Signé) BISAILLON, BROSSEAU ET LAJOIE,
Avocats du défendeur.

Reçu avis, le 7 novembre 1892.

Sous toutes réserves et sans préjudice aux frais faits.

(Signé) F. X. CHOQUET.

(Vraie copie.)

L. H. COLLARD,
Député protonotaire de la Cour Supérieure.

Et il est ordonné que les dits certificat et rapport soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a émis, conformément au chap. 9, clause 46 des Statuts Révisés, son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. l'Orateur informe, de plus, la Chambre, qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, des certificats et rapports concernant les élections :—

Pour le district électoral de Yarmouth ;

do	do	Peel ;
do	do	Pictou ;
do	do	Bonaventure ;
do	do	Charlotte ;
do	do	King, N.-B. ;
do	do	Perth-Sud ;
do	do	Argenteuil ;
do	do	Perth-Nord ;
do	do	Welland ;
do	do	York-Est ;
do	do	Hastings-Est ;
do	do	Lennox ;
do	do	Monck ;
do	do	Beauce ;
do	do	Huron-Ouest ; et
do	do	Simcoe-Est.

Les dits certificats et rapports sont lus, et il est ordonné de les entrer dans les journaux de la Chambre comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE YARMOUTH, NOUVELLE-ÉCOSSE.

Cour Suprême.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour Yarmouth.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Écosse, }
Savoir :

Entre

CHARLES WHITE,

Pétitionnaire ;

et

THOMAS B. FLINT,

Répondant.

Nous, J. Norman Ritchie et Charles J. Townshend, juges puisnés de la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse, certifions par les présentes à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes notre décision prise et rendue en audience publique à la clôture de l'instruction de la pétition d'élection ci-dessus, le 5me jour de juillet, A.D. 1892, laquelle décision ou jugement est comme suit :

Cette pétition nous ayant été présentée pour être instruite à Yarmouth, le cinquième jour de juillet A.D. 1892, conformément à la loi,—après avoir entendu lecture de la dite pétition et de la déclaration faite en cour par l'avocat du pétitionnaire, avouant qu'il n'avait aucune preuve à produire à l'appui des accusations contenues dans la pétition, il est décidé que le répondant a été régulièrement élu député à la Chambre des Communes ; et sur proposition de l'avocat du répondant, il est

ordonné que la pétition soit renvoyée et que les frais soient payés par le pétitionnaire.

Nous annexons aux présentes copies des notes de l'instruction.

En foi de quoi, nous avons apposé nos signatures aux présentes, ce quatorzième jour de juillet, A.D. 1892.

J. NORMAN RITCHIE,
CHARLES J. TOWNSHEND.

HALIFAX, N.-E., 14 juillet 1892.

MONSIEUR,—Outre le certificat de notre décision au sujet de la pétition d'élection contre Thomas B. Flint, éer, rapporté comme étant élu, lors de la dernière élection tenue à Yarmouth, nous avons l'honneur de faire rapport comme suit :—

(a.) Aucune manœuvre de corruption n'a été prouvée comme ayant été commise par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun candidat à la dite élection.

(b.) Nulle personne n'a été reconnue coupable de manœuvres de corruption, lors de la dite élection.

(c.) Il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la pétition.

(d.) Sauf le refus du pétitionnaire de procéder à l'instruction, l'enquête sur les opérations de l'élection n'a pas, à notre avis, été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, et il n'est pas nécessaire de s'enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une mesure considérable.

Nous n'avons aucun rapport spécial à faire sur aucune matière ressortant de l'instruction.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

J. NORMAN RITCHIE,
CHARLES J. TOWNSHEND.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

ELECTION CONTESTÉE DE PEEL.

Dans la Haute Cour de Justice—Division du Banc de la Reine.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Peel, tenue les 4^{me} et 11^{me} jours de février, A.D. 1892.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Savoir :

Entre

JOSEPH PHAIR,

Pétitionnaire ;

et

JOSEPH FEATHERSTON,

Répondant.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbrige et l'honorable William Purvis Rochfort Street, deux des juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice, et les juges devant lesquels la présente pétition d'élection a été instruite le 9^{me} jour de juillet, A.D. 1892, certifions par les présentes qu'à la clôture de l'instruction de la dite pétition, nous avons décidé que le dit Joseph Featherston avait été régulièrement élu.

Et nous certifions par les présentes qu'aucune preuve n'a été faite à la dite instruction à l'appui de la dite pétition.

Et nous faisons, de plus, rapport qu'il n'a pas été prouvé que quelque manœuvre de corruption avait été pratiquée par aucun candidat à la dite élection, ou à sa connaissance, ou avec son consentement.

Et, en outre, nous faisons rapport qu'il n'y a pas eu de preuve démontrant, et qu'en conséquence, nous n'avons aucune raison de croire, que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Et nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les opérations de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

W. G. FALCONBRIDGE,
J.
WM P. R. STREET,
J.

Daté ce 19me jour de juillet, A.D. 1892.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE DE PICTOU, NOUVELLE-ÉCOSSE.

Cour Suprême.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour Pictou.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse, }
Savoir :

Entre

JEFFERY McCOLL,

Pétitionnaire ;

et

CHARLES H. TUPPER,

Répondant.

Nous, Robert L. Weatherbe et J. Norman Ritchie, juges puisnés de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, certifions par les présentes à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes notre décision prise et rendue en audience publique à la clôture de l'instruction de la pétition d'élection ci-dessus, le 12me jour de juillet, A.D. 1892, laquelle décision ou jugement est comme suit :—

Cette pétition nous ayant été présentée pour être instruite à Pictou, le 12me jour de juillet 1892, conformément à la loi,—après avoir entendu lecture de la dite pétition et la déclaration de l'avocat du pétitionnaire avouant qu'il n'avait aucune preuve à produire à l'appui de la pétition, nous décidons que le répondant, l'honorable Charles H. Tupper, a été régulièrement élu membre de la Chambre des Communes pour Pictou, et nous renvoyons la pétition avec dépens contre le pétitionnaire.

Nous annexons aux présentes copie des notes de l'instruction.

En foi de quoi, nous avons apposé nos signatures aux présentes, ce vingt-unième jour de juillet, A.D. 1892.

ROB. L. WEATHERBE,
J. NORMAN RITCHIE.

HALIFAX, N.-E., 21 juillet 1892.

MONSIEUR,—Outre le certificat de notre décision au sujet de la pétition d'élection contre l'honorable Charles H. Tupper, rapporté comme étant élu membre de la Chambre des Communes pour Pictou, nous avons l'honneur de faire rapport comme suit:—

(a.) Aucune manœuvre de corruption n'a été prouvée comme ayant été commise par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun candidat à la dite élection.

(b.) Nulle personne n'a été reconnue coupable de manœuvres de corruption, lors de l'instruction.

(c.) Il n'y a pas raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à l'élection visée par la pétition.

(d.) Sauf le refus du pétitionnaire de procéder à l'instruction, l'enquête sur les opérations de l'élection n'a pas, à notre avis, été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, et il n'est pas nécessaire de s'enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été pratiquées dans une mesure considérable.

Nous n'avons aucun rapport spécial à faire sur aucune matière ressortant de l'instruction.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

ROB. L. WEATHERBE,
J. N. RITCHIE.

ÉLECTION CONTESTÉE DE BONAVENTURE.

Canada,
Province de Québec, }
District de Gaspé. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Présents :

L'honorable juge L. B. CARON.
" " L. A. BILLY.

Election d'un député pour le district électoral de Bonaventure, tenue le vingt-sixième jour de février pour la présentation des candidats, et le cinq mars pour la votation, en l'année mil huit cent quatre-vingt-onze.

HENRY WELLMAN, jardinier, de la paroisse de Saint-Etienne de New-Carlisle.
Pétitionnaire;

et

WILLIAM LE BOUTILLIER FAUVEL, marchand, de Paspébiac.

Défendeur.

Les soussignés, juges de la Cour Supérieure, qui ont présidé à l'instruction de la pétition, ont l'honneur de faire rapport, que le pétitionnaire n'ayant fait aucune preuve des allégations de sa pétition, elle a été renvoyée, et le dit William LeBoutillier Fauvel, déclaré élu, avec dépens contre le pétitionnaire, tel qu'il appert par la copie ci-jointe du jugement, et qu'il n'a été fait aucune preuve que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées pendant l'élection à laquelle la dite pétition se rattache.

L. B. CARON, *J.C.S.*
L. A. BILLY, *J.C.S.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Canada,
Province de Québec, }
District de Gaspé, }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Bonaventure.

NEW-CARLISLE, le vingt-troisième jour de juillet 1891.

Présents :

L'honorable juge L. B. CARON,
" " L. A. BILLY.

HENRY WELLMAN, jardinier, de la paroisse de Saint-Etienne de New-Carlisle.
Pétitionnaire ;

et

WILLIAM LE BOUTILLIER FAUVEL, marchand, de Paspébiac.
Défendeur.

La cour, après avoir entendu les parties par leurs avocats respectifs sur le mérite d'une motion faite par le dit défendeur, demandant le renvoi de la pétition d'élection en cette cause, examiné la dite pétition, la procédure et les pièces du dossier et délibéré :

Attendu que le défendeur demande le renvoi de la présente pétition d'élection et qu'il allègue que l'instruction de la dite pétition a été d'abord fixée au trente novembre et qu'aucun témoin n'a été entendu depuis ;

Attendu que l'instruction a été fixée de nouveau avant la session dernière du parlement de la Puissance pour que les parties procèdent en cette instance le dix-neuf juillet courant.

Attendu que le dix-neuf juillet courant aucun témoin n'a été assigné par le requérant, et qu'il n'en a pas non plus assigné pour hier, ni pour aujourd'hui, quoique par la loi l'instruction d'une pétition d'élection doit être poursuivie de jour en jour jusqu'à ce qu'elle soit terminée, et que le pétitionnaire n'a fait aucune diligence ;

Attendu que l'affidavit produit par le requérant ne démontre pas que les fins de la justice rendent un ajournement nécessaire ;

Attendu que le requérant n'a pas prouvé les allégations essentielles de sa dite pétition ;

Accorde la dite motion et renvoie la dite pétition d'élection avec dépens, le défendeur étant en conséquence déclaré avoir été dûment élu aux dernières élections fédérales pour la Puissance du Canada.

G. T. MAGUIRE,
P.C.S.

(*Vraie copie.*)

ÉLECTION CONTESTÉE DE CHARLOTTE, N.-B.

Puissance du Canada,
Province du Nouveau-Brunswick, }

ÉLECTION CONTESTÉE DU COMTÉ DE CHARLOTTE.

Chapitre 9, Statuts Revisés du Canada et amendements.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Charlotte, dans la province du Nouveau-Brunswick, tenue le cinquième jour de mars, A.D. 1891.

Entre

WILLIAM OLIVE,

Pétitionnaire ;

et

ARTHUR HILL GILLMOR.

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes du
Canada.

Nous soussignés, deux des juges de Sa Majesté pour la Cour Suprême de la dite province, devant lesquels la pétition d'élection mentionnée aux présentes a été instruite le sixième jour de janvier, A.D. 1892, et le dix-neuvième jour de juillet, A.D. 1892:—

Certifions, par les présentes, qu'à la clôture de l'instruction de la dite pétition, nous avons décidé que le dit Arthur Hill Gillmor avait été régulièrement élu député à la Chambre des Communes pour le dit district électoral à la dite élection, et qu'en conséquence, il avait droit au dit siège, ce pourquoi nous avons renvoyé la dite pétition avec ordre au dit pétitionnaire d'en payer les frais.

Et nous faisons rapport, par les présentes, qu'aucun acte de corruption n'a été commis par aucun des candidats à la dite élection, ou à sa connaissance ou autrement; et nous faisons, de plus, rapport, qu'il n'a pas été prouvé devant nous que des manœuvres de corruption aient été pratiquées à la dite élection, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle enquête pour savoir si de telles manœuvres ont été pratiquées.

Nous certifions que l'annexe aux présentes est la copie des procédures lors de l'instruction de la dite pétition d'élection.

Le tout humblement attesté.

A. S. PALMER,

J.C.S.

GEORGE E. KING,

J.C.S.

SAINT-JEAN, N.-B., 30 juillet 1892.

ÉLECTION CONTESTÉE DE KING, N.-B.*Province du Nouveau-Brunswick—Cour Suprême.*

Dans l'affaire de l'élection pour le district électoral du comté de King.

WILLIAM H. BAXTER et GEORGE WRIGHT,

Pétitionnaires ;

et

GEORGE E. FOSTER,

Répondant.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, juges soussignés de la Cour Suprême de la province du Nouveau-Brunswick, désignés par l'Acte des Elections Fédérales Contestées pour instruire les péti-

tions d'élection dans et pour le district électoral du dit comté de King, certifions par les présentes que l'instruction de la pétition susdite a été faite devant nous au palais de justice à Hampton, dans le dit comté de King, mardi, le vingt-troisième jour de février dernier, à dix heures de l'avant-midi de ce jour.

Les pétitionnaires et le répondant étaient tous deux représentés par leurs avocats.

Nous avons intimé à ces derniers que la présente séance de la cour d'élection n'était tenue que dans le but d'entendre la demande des pétitionnaires (s'ils désiraient en faire une) pour l'ajournement de l'instruction à une date qui leur permet, dans l'intervalle, d'en appeler à la Cour Suprême du Canada d'un jugement de la Cour Suprême de cette province ordonnant le renvoi de la dite pétition et sa suppression du dossier de la Cour Suprême, parce que cette pétition n'avait pas été présentée pour instruction dans les six mois stipulés à cette fin ; et que l'inscription de ce jugement dans les dossiers de la Cour Suprême avait été retardée jusqu'au 1er mars 1892, afin de permettre aux pétitionnaires de présenter une demande à la Cour d'Election pour l'ajournement de l'instruction.

Après cette intimation, l'avocat des pétitionnaires nous présenta une demande pour l'ajournement de la Cour d'Election, et le premier mardi d'août 1892 fut définitivement fixé pour la tenue de la Cour d'Election prorogée.

Ce dit jour étant le deuxième d'août courant, à 10 a.m., la dite Cour d'Election a été ouverte au palais de justice de Hampton susdit, où des avocats comparurent pour les pétitionnaires et le répondant.

La Cour Suprême de cette province ayant, au dernier terme de Pâques, fait inscrire au dossier son jugement susdit ordonnant péremptoirement d'enlever des dossiers de la cour la pétition d'élection en cette affaire, et renvoyant la pétition parce qu'elle n'avait pas été présentée pour être instruite dans les six mois stipulés à cette fin, nous avons décidé qu'à titre de Cour d'Election, nous n'avons pas juridiction pour procéder à l'instruction de la pétition, et en conséquence, nous avons refusé d'entendre la preuve à l'appui de la pétition, et nous avons considéré que, vu que la Cour Suprême avait ordonné le renvoi de la pétition et sa suppression des dossiers de la cour, l'élection du dit George E. Foster ne serait pas contestée, et en conséquence, nous faisons rapport qu'à notre avis, le dit George E. Foster a été régulièrement élu comme député du dit comté de King à la Chambre des Communes.

Comme, à notre avis, pour les raisons ci-dessus, nous n'avons pas juridiction pour instruire la pétition ou faire une enquête sur les opérations de l'élection nous n'avons pas fait d'enquête et, par conséquent, nous ne pouvons en faire rapport tel que prescrit par la clause 44 de l'Acte des Elections Fédérales Contestées.

La minute des procédures prise devant nous aux dites Cours d'Election tenues le 23me jour de février dernier et le 2me jour d'août courant, est annexée aux présentes.

Daté ce 13me jour d'août, A.D. 1892.

JNO. JAS. FRASER.

J.C.S.

W. H. TUCK,

J.C.S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE PERTH-SUD.

Haute Cour de Justice—Division de la Chancellerie.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division sud du comté de Perth, tenue le 3me jour de mars 1892 et le 10me jour de mars 1892.

Entre

ARCHIBALD ANDERSON ELLIS,
Pétitionnaire ;

et

WILLIAM PRIDHAM,
Répondant.

Et (sur contre-pétition)

Entre

WILLIAM PRIDHAM,
Pétitionnaire ;

et

JAMES TROW,
Répondant.

Nous, l'honorable J. Alexander Boyd, chancelier d'Ontario, et l'honorable Richard Martin Meredith, l'un des juges de la division de la chancellerie de la Haute Cour de Justice d'Ontario, juges désignés pour instruire les dites pétition et contre-pétition, certifions par les présentes que le 8me jour de septembre 1892, en la cité de Stratford, dans le comté de Perth, nous avons tenu une cour pour l'instruction des dites pétitions.

Et, qu'à la dite cour, des avocats ont comparu pour les dits pétitionnaires respectifs et ont déclaré qu'après examen des accusations formulées, ils avaient constaté qu'il leur était impossible d'établir une preuve suffisante pour permettre aux pétitionnaires de procéder, et qu'en conséquence, ils avaient décidé de ne pas faire de preuve. Et l'avocat du répondant Pridham ayant déclaré qu'il ne demandait pas le paiement des frais par le pétitionnaire Ellis, et l'avocat du répondant Trow exigeant le paiement des frais par le pétitionnaire Pridham, et nulle preuve n'étant produite à l'appui des deux pétitions, nous avons, en conséquence, décidé que le dit William Pridham, le député dont l'élection était contestée par la dite pétition, avait été régulièrement élu, et nous avons renvoyé la dite pétition sans frais et la dite contre-pétition avec frais.

Dans les dites pétition et contre-pétition des accusations ayant été portées à l'effet que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées lors de la dite élection, nous faisons aussi rapport comme suit :—

(a.) Que (aucune preuve quelconque n'ayant été faite comme susdit) nulle manœuvre frauduleuse n'avait été prouvée devant nous comme ayant été pratiquée à la connaissance et du consentement d'aucun candidat à la dite élection.

(b.) Que nous n'avons aucune raison de croire que de telles manœuvres aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Donnée à Osgoode Hall, ce 19me jour de septembre 1892.

J. A. BOYD, J.

R. M. MEREDITH, J.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

ÉLECTION CONTESTÉE D'ARGENTEUIL.

CHAMBRE DES JUGES, MONTRÉAL, 26 septembre 1892.

A l'honorable PETER WHITE,
Orateur de la Chambre des Communes, Ottawa.

MONSIEUR.—Nous avons l'honneur de vous adresser, ci-incluse, une copie authentique de notre jugement en date du 24 courant, renvoyant la pétition d'élection *re* élection contestée d'Argenteuil.

Nous avons aussi l'honneur, en conformité de la section 44 de l'Acte des Elections Fédérales Contastées, de faire rapport :

1. Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées par aucun candidat à cette élection, où à sa connaissance et avec son consentement ;
2. Qu'aucune personne n'a été trouvée coupable, à l'enquête, d'avoir pratiqué des manœuvres frauduleuses ;
3. Qu'il n'y a pas de raison de croire que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans aucune mesure à l'élection en question ;
4. Que nous ne sommes pas d'opinion que l'enquête sur les opérations de l'élection ait été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition, et qu'il n'est pas désirable qu'il soit fait une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Nous avons l'honneur d'être, M. l'Orateur,

Vos obéissants serviteurs,

HENRI T. TASCHEREAU, *J.C.S.*

CHARLES GILL, *J.C.S.*

Canada,
Province de Québec, }
District de Terrebonne. }

Cour Supérieure.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES ET AMENDEMENTS.

SAINTE-SCHOLASTIQUE, 24 septembre 1892.

Présents :

L'honorable juge TASCHEREAU,

“ “ GILL.

GEORGE MORRISON, cultivateur, de la paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil, dans le comté d'Argenteuil, et WILLIAM RICHARD MACKAN, commis, du village de Grenville, dans le comté d'Argenteuil, tous deux électeurs pour la Chambre des Communes du Canada,

Pétitionnaires ;

vs

THOMAS CHRISTIE, docteur en médecine, de la ville de Lachute, dans le district électoral d'Argenteuil, dans le district judiciaire de Terrebonne, et membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral d'Argenteuil,

Répondant.

La cour, ayant entendu les parties par leurs procureurs respectifs sur le mérite de la pétition d'élection produite en cette cause, examiné la procédure et toutes les pièces du dossier, et sur le tout délibéré ;

Considérant que les pétitionnaires n'ont établi la preuve d'aucune des allégations de leur dite pétition d'élection ;

Et sur le consentement des parties donné, cour tenante, quant à l'adjudication des frais ;

Rejette la dite pétition d'élection, chaque partie devant payer ses propres frais, sauf ceux déjà adjugés durant l'instance, et, en conséquence, l'intimé, Thomas Christie, a été dûment élu, et proclamé comme tel à l'élection dont il s'agit, savoir :—À l'élection d'un député de la Chambre des Communes, Canada, pour représenter le district électoral d'Argenteuil, tenue, le vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-onze, pour la nomination des candidats, et le cinq mars de la même année, pour la votation.

(Par la cour.)

(Vraie copie.)

J. A. C. ETHIER,
Dép. P.C.S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE PERTH-NORD.

Dans la Haute Cour de Justice—Division du Banc de la Reine.

ACTES DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division nord du comté de Perth, tenue les 12^{me} et 19^{me} jours de mai, A.D. 1892.

Entre

JOHN A. GARDNER,

Pétitionnaire ;

et

JAMES GRIEVE,

Répondant.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice, certifions qu'en conformité de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, nous avons, le 15^{me} jour d'octobre 1892, tenu une cour en la cité de Stratford, dans le comté de Perth, pour l'instruction de la pétition d'élection entre les personnes susmentionnées au sujet de l'élection susdite à laquelle le dit James Grieve avait été régulièrement élu,—et nulle preuve n'ayant été produite à l'appui de la dite pétition, nous avons décidé que le dit James Grieve avait été régulièrement élu à la dite élection.

Nous certifions de plus, par les présentes, qu'en l'absence de toute preuve, comme susdit, nulle manœuvre frauduleuse n'a été prouvée comme ayant été pratiquée par aucun des candidats à la dite élection, ou à sa connaissance et avec son consentement, et que nous n'avons aucune raison de croire que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Et nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les opérations de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la dite pétition, ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

Daté ce 24^{me} jour d'octobre, A.D. 1892.

W. G. FALCONBRIDGE,

J.

W^M P. R. STREET,

J.

A l'honorable Orateur de la
Chambre des Communes
du Canada.

ÉLECTION CONTESTÉE DE WELLAND.

Dans la Haute Cour de Justice—Division du Banc de la Reine.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Welland, tenue les 22^{me} et 29^{me} jours d'avril, A.D. 1892.

Entre

JOHN BRENNAN,

Pétitionnaire :

et

JAMES A. LOWELL,

Répondant.

Et entre

JAMES ALFRED LOWELL,

Pétitionnaire ;

et

JAMES LAWSON,

Répondant.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, deux des juges de la division du Banc de la Haute Cour de Justice, et les juges devant lesquels les présentes pétition d'élection et contre-pétition ont été instruites le 29^{me} jour d'octobre, A.D. 1892, certifions par les présentes qu'à la clôture de l'instruction des dites pétition et contre-pétition, nous avons décidé que le dit James A. Lowell avait été régulièrement élu.

Et nous certifions par les présentes qu'aucune preuve n'a été faite à la dite instruction à l'appui des dites pétition et contre-pétition.

Et nous faisons, de plus, rapport qu'il n'a pas été prouvé que quelque manœuvre de corruption avait été pratiquée par aucun candidat à la dite élection, ou à sa connaissance, ou avec son consentement.

Et, en outre, nous faisons rapport qu'il n'y a pas eu de preuve démontrant, et qu'en conséquence, nous n'avons aucune raison de croire, que des manœuvres de corruption aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Et nous n'avons aucune raison de croire que l'enquête sur les opérations de la dite élection a été rendue incomplète par le fait d'aucune des parties à la pétition ou qu'il soit nécessaire de nous enquérir davantage si des manœuvres de corruption ont été commises dans une mesure considérable.

W. G. FALCONBRIDGE, J.

WM P. R. STREET, J.

Daté ce 8^{me} jour de novembre, A. D. 1892.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE DE YORK-EST.

Haute Cour de Justice—Division de la Chancellerie.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-est du comté de York, tenue les 4^{me} et 11^{me} jours de mai 1892.

Entre

ANDREW LAWLOR,

Pétitionnaire ;

et

WILLIAM F. MACLEAN,

Répondant.

Nous, l'honorable John Alexander Boyd, Chancelier d'Ontario, et l'honorable Richard Martin Meredith, l'un des juges de la Division de la Chancellerie de la Haute Cour de Justice d'Ontario, juges choisis pour instruire la dite pétition, certifions par les présentes que nous avons tenu une cour pour l'instruction de la dite pétition, le 7^{me} jour de novembre 1892, au village de Markham, dans le comté de York.

Et à la dite cour a comparu un avocat pour le dit pétitionnaire, lequel a déclaré qu'après examen des accusations portées, il avait constaté qu'il ne pourrait faire une preuve suffisante à l'appui de la pétition pour donner gain de cause au pétitionnaire et, qu'en conséquence, il avait décidé de ne pas produire de preuve.

Et l'avocat du répondant Maclean a déclaré qu'il ne réclamait pas de frais contre le pétitionnaire Lawlor.

Et nulle preuve ne nous étant donnée à l'appui de la pétition, nous avons alors décidé et déterminé que le dit William F. Maclean, le député dont l'élection était contestée par le dit pétitionnaire, avait été régulièrement élu, et nous avons renvoyé la dite pétition sans frais.

Comme il était allégué dans la dite pétition que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées à la dite élection, nous faisons aussi rapport comme suit :—

(a.) Que (nulle preuve quelconque n'ayant été faite comme susdit) aucune manœuvre frauduleuse n'a été prouvée devant nous comme ayant été pratiquée à la connaissance ou du consentement d'aucun candidat à la dite élection.

(b.) Que nous n'avons aucune raison de croire que de semblables manœuvres aient été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Daté à Osgoode Hall, ce 16^{me} jour de novembre 1892.

J. A. BOYD,

J.

R. M. MEREDITH,

J.

A l'honorable Orateur de la
Chambre des Communes.

ÉLECTION CONTESTÉE DE HASTINGS-EST.

Dans la Haute Cour de Justice.—Division du Banc de la Reine. (Assignée pour instruction à la Division des Plaids Communs.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division-est du comté de Hastings, tenue les 13^{me} et 20^{me} jours de février 1892.

Entre

PHILIP OWEN ROBLIN,

Pétitionnaire ;

et

WILLIAM BARTON NORTHRUP,

Répondant.

Nous, l'honorable John Edward Rose, et l'honorable Hugh MacMahon, deux des juges de la Division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice d'Ontario, et les juges choisis pour instruire la dite pétition, certifions par les présentes que le 15^{me} jour de novembre 1892, nous avons tenu une cour en la cité de Belleville pour l'instruction de la dite pétition.

Et qu'à la dite cour, le répondant, William Barton Northrup, comparut en personne—personne ne comparaisant pour le pétitionnaire Philip Owen Roblin—et le dit répondant n'exigeant pas le paiement des frais au sujet de la dite pétition, nous avons décidé que le dit William Barton Northrup, le député dont l'élection était contestée par la dite pétition, avait été régulièrement élu, et nous avons renvoyé la dite pétition sans frais.

Comme il est allégué dans la dite pétition que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées à la dite élection, nous faisons aussi rapport comme suit :—

(a.) Que (aucune preuve n'ayant été produite) nulle manœuvre semblable n'a été prouvée devant nous comme ayant été pratiquée par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection.

(b.) Que nous n'avons aucun moyen de constater si des manœuvres frauduleuses ont été, ou non, pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

(c.) Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les opérations de l'élection n'a pas été rendue incomplète par l'action des parties à la pétition, et nous n'avons devant nous aucune preuve qui nous permette de dire s'il est ou non désirable de faire une enquête pour s'assurer si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Donné à Osgoode Hall, en la cité de Toronto, ce 21^{me} jour de novembre 1892.

JOHN E. ROSE, J.

H. MACMAHON. J.

A l'honorable Orateur de la
Chambre des Communes, Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE DE LENNOX.

Dans la Haute Cour de Justice—Division du Banc de la Reine. (Assignée pour instruction à la division des Plaids Communs.)

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Lennox, tenue le 28^{me} jour de janvier 1892, et le 4^{me} jour de février 1892.

entre

GEORGE LLOYD,

Pétitionnaire ;

et

URIAH WILSON,

Répondant.

Nous, l'honorable John Edward Rose et l'honorable Hugh MacMahon, deux des juges de la division des Plaids Communs de la Haute Cour de Justice pour Ontario, et les juges choisis pour instruire la dite pétition, certifions par les présentes que le 14^{me} jour de novembre 1892, nous avons tenu une cour en la ville de Napanee pour l'instruction de la dite pétition.

Et qu'à la dite cour a comparu un avocat pour le dit pétitionnaire, lequel a déclaré qu'après examen des accusations portées, il avait constaté qu'il ne pourrait faire une preuve suffisante à l'appui de la pétition pour donner gain de cause au pétitionnaire, et qu'en conséquence, il avait décidé de ne pas produire de preuve.

Et l'avocat du répondant Wilson ayant déclaré qu'il ne réclamait pas de frais du pétitionnaire Lloyd, et nulle preuve ne nous étant donnée à l'appui de la dite pétition nous avons alors décidé que le dit Uriah Wilson, le député dont l'élection était contestée à la dite pétition, avait été régulièrement élu, et nous avons renvoyé la dite pétition sans frais.

Comme il est allégué dans la dite pétition que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées à la dite élection, nous faisons rapport comme suit :—

(a.) Que (aucune preuve n'ayant été produite) nulle manœuvre semblable n'a été prouvée devant nous comme ayant été pratiquée par, ou à la connaissance, ou du consentement d'aucun des candidats à la dite élection.

(b.) Que nous n'avons aucun moyen de constater si des manœuvres frauduleuses ont été, ou non, pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

(c.) Que nous sommes d'avis que l'enquête sur les opérations de l'élection n'a pas été rendue incomplète par l'action des parties à la pétition, et nous n'avons devant nous aucune preuve qui nous permette de dire s'il est, ou non, désirable de faire une enquête pour s'assurer si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

Donné à Osgoode Hall, en la cité de Toronto, ce 21^{me} jour de novembre 1892.

JOHN E. ROSE, J.

H. MACMAHON. J.

A l'honorable Orateur de la
Chambre des Communes, Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE DE MONCK.

Dans la Haute Cour de Justice—Division du Banc de La Reine.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Monck, tenue les 5^{me} et 12^{me} jours de mars 1892.

Entre

JOHN HUGHES,

Pétitionnaire ;

et

ARTHUR BOYLE,

Répondant.

Et entre

ARTHUR BOYLE,

Pétitionnaire ;

et

JOHN BROWN,

*Répondant.*Le 22^{me} jour de novembre 1892.

A l'honorable Orateur de la
Chambre des Communes du Canada.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable Purvis Rochfort Street, juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice, certifions par les présentes, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, que le 12^{me} jour de novembre 1892, nous avons tenu une cour en la ville de Cayuga, dans le comté de Haldimand, pour l'instruction de la pétition d'élection entre les personnes susdites, John Hughes et Arthur Boyle, et de la contre-pétition entre les susdites personnes, Arthur Boyle et John Brown, concernant la dite élection à laquelle le dit Arthur Boyle a été déclaré régulièrement élu,—et que nulle preuve n'ayant été produite à l'appui des dites pétition et contre-pétition, nous avons décidé que le dit Arthur Boyle avait été régulièrement élu à la dite élection.

Nous certifions, de plus, et faisons rapport qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis par, ou à la connaissance ou du consentement d'aucun candidat à la dite élection et que, par conséquent, nous n'avons aucune raison de croire qu'il en ait été commis dans une mesure considérable à la dite élection, ou que l'enquête sur les opérations de la dite élection ait été rendue incomplète par le fait d'aucune partie aux dites pétition et contre-pétition, ou qu'il soit désirable de faire une nouvelle enquête pour savoir si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable.

W. G. FALCONBRIDGE,

J.

WM P. R. STREET,

J.

ÉLECTION CONTESTÉE DE BEAUCE.

QUÉBEC, 6 décembre 1892.

A l'honorable P. WHITE,
Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

MONSIEUR,—Dans la cause de l'élection fédérale contestée pour le district électoral de Beauce, nous avons l'honneur de vous faire rapport :

1. Que siégeant à Saint-Joseph de la Beauce le dix-neuvième jour de novembre dernier (1892), nous avons renvoyé la pétition d'élection contre le membre siégeant,

Jos. Godbout, écuier, parce que ni l'élection à laquelle cette pétition d'élection se rapporte, ni la qualité des pétitionnaires n'ont été prouvées. Copie de laquelle décision accompagne le présent rapport;

2. Que d'après la preuve qui nous a été soumise, il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées à cette élection par quelque candidat, ni à sa connaissance et avec son consentement;

3. Que d'après la même preuve, il appert que quelques actes de l'offense d'avoir traité (*treating*), ont été commis à cette élection par quelques personnes travaillant dans l'intérêt du dit Jos. Godbout, écuier; mais que ces actes ne sont ni assez nombreux ni assez importants pour constituer un système général de *treating*, ni pour avoir affecté en quelque manière le résultat de l'élection; et que ces actes ont été commis pendant la dite élection par Hubert Gosselin, menuisier, George Lessard, cultivateur, et Etienne Nadeau, cultivateur, tous de Saint-Ephrem de Tring; par Joseph Paré, cultivateur et Johnny Poulin, de Saint-Victor de Tring; par Louis Jacques, fils, commerçant et hôtelier, de Saint-Joseph de la Beauce; par Barnabé Tanguay, marchand, de Saint-Honoré de Shenley; et par un nommé Paquet, hôtelier, et Joseph Bernard, de Saint-François de la Beauce;

4. Que dans notre opinion il n'est pas désirable qu'une nouvelle enquête soit faite pour constater si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une grande mesure.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

H. C. PELLETIER,

J.C.S.

JULES E. LARUE,

J.C.S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE HURON-OUEST.

Dans la Haute Cour de Justice—Division du Banc de la Reine.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-ouest du comté de Huron, tenue les 16^{me} et 23^{me} jours de février, A.D. 1892.

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario, }
Savoir :

Entre

GEORGE FREDERICK BLAIR,

Pétitionnaire ;

et

JAMES COLEBROOKE PATTERSON,

Répondant.

Et (par contre-pétition)

Entre

JAMES COLEBROOKE PATTERSON,

Pétitionnaire ;

et

MALCOLM COLIN CAMERON,

Répondant.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge et l'honorable William Purvis Rochfort Street, deux des juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifions:—

1. Que le 12^{me} jour de décembre 1892, en la ville de Goderich, dans le comté de Huron, nous avons tenu une cour pour l'instruction de la pétition d'élection et de la contre-pétition des dites personnes concernant la dite élection.

2. A la dite cour ont comparu des avocats pour les pétitionnaires respectifs, lesquels ont déclaré n'être pas en mesure de produire de preuve à l'appui des dites pétitions, et de fait aucune preuve n'a été faite dans ce sens.

Nous avons, en conséquence, décidé que le dit James Colebrooke Patterson, le député dont l'élection était contestée par la dite pétition de George Frederick Blair, avait été régulièrement élu, et nous avons renvoyé les dites pétition et contre-pétition sans frais.

Dans les dites pétition et contre-pétition, il était allégué que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées à la dite élection ; mais comme rien n'a été prouvé dans ce sens lors de la dite instruction, nous faisons rapport qu'aucunes de ces manœuvres n'ont été prouvées devant nous comme ayant été commises par, ou du consentement, ou à la connaissance d'aucun des candidats à la dite élection, et que nous n'avons aucun moyen de nous assurer si des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées dans une mesure considérable à la dite élection.

Donné à Osgoode Hall, ce 21^{me} jour de décembre 1892.

W. G. FALCONBRIDGE, J.
Wm. P. R. STREET, J.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

ELECTION CONTESTÉE DE SIMCOE-EST.

Dans la Haute Cour de Justice—Division du Banc de la Reine.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division est de Simcoe, tenue les 18^{me} et 25^{me} jours de février, A.D. 1892.

Entre

SAMUEL CHARLES WARNER,

Pétitionnaire ;

et

WILLIAM H. BENNETT,

Répondant.

Nous, l'honorable John Alexander Boyd, chancelier d'Ontario, et l'honorable Richard Martin Meredith, l'un des juges de la division de la Chancellerie de la Haute Cour de Justice d'Ontario, juges désignés pour instruire la dite pétition, certifions par les présentes que le 15^{me} jour de décembre 1892, en la ville de Orillia, dans le comté de Simcoe, nous avons tenu une cour pour l'instruction de la dite pétition.

Et à la dite cour a comparu un avocat pour le pétitionnaire, lequel a déclaré que le pétitionnaire n'ayant pas produit de détails relativement aux manœuvres frauduleuses, il lui était impossible de faire une preuve à l'appui de la pétition suffisante pour donner gain de cause au pétitionnaire.

Et le répondant, William H. Bennett, a comparu personnellement et a déclaré ne pas exiger de frais du pétitionnaire Warner.

Et nulle preuve n'étant produite à l'appui de la dite pétition, nous avons, en conséquence, décidé que le dit William H. Bennett, le député dont l'élection était contestée par la dite pétition, avait été régulièrement élu, et nous avons renvoyé la dite pétition sans frais.

Dans la dite pétition, des accusations ayant été portées à l'effet que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées lors de la dernière élection, nous faisons aussi rapport comme suit :

(a.) Que (aucune preuve quelconque n'ayant été faite comme susdit) nulle manœuvre frauduleuse n'a été prouvée devant nous comme ayant été pratiquée à la connaissance et du consentement d'aucun candidat à la dite élection.

(b.) Que nous n'avons aucune raison de croire que de telles manœuvres aient été pratiquées dans une mesure considérable à cette élection.

Donné à Osgoode Hall, ce 24me jour de décembre 1892.

J. A. BOYD, J.

R. M. MERÉDITH, J.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, que depuis la clôture de la dernière session, il a reçu avis que les vacances suivantes étaient survenues dans la représentation des divisions électorales suivantes, savoir :—Cité et comté de Saint-Jean, Hochelaga, L'Islet, Selkirk, Kent (N.-B.), Assiniboïa-Est, Hastings-Nord, Terrebonne, Sherbrooke, Montréal-Centre, Brockville, York, Ontario-Ouest ; et qu'il a adressé ses divers mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs pour les dites divisions électorales respectivement.

A l'honorable PETER WHITE,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

MONSIEUR,—Je donne par les présentes ma résignation comme membre de la Chambre des Communes du Canada, représentant le district électoral de la cité et du comté de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Donné sous mon seing et sceau, ce trentième jour de septembre, 1892.

Signé et scellé en présence de :

HARRIS G. FENETY,
A. W. MACRAE.

CHARLES N. SKINNER. [L.S.]

Puissance du Canada, }
savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral d'Hochelaga, P.Q., M. Alphonse Desjardins ayant été appelé au Sénat et ayant accepté la nomination.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce troisième jour d'octobre, 1892.

M. BOWELL. [L.S.]

Député du district électoral de Hastings-Nord.

J. A. CHAPLEAU. [L.S.]

Député du district électoral de Terrebonne, P.Q.

Québec, 11 octobre 1892.

L'honorable M. PETER WHITE, M.P.

Orateur de la Chambre des Communes du Canada, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous déclarer que je me démetts de mon mandat de député représentant la division électorale de L'Islet à la Chambre des Communes du Canada.

Je fais ma déclaration en présence des témoins soussignés.

J'ai l'honneur d'être, M. l'Orateur,
Votre obéissant serviteur,

L. G. DESJARDINS. [L.S.]

Témoins :

HECTOR L. LANGEVIN, M.P.

JOHN HEARN, M.P.

Puissance du Canada, }
savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Selkirk, dans la province de Manitoba, par suite de l'acceptation de la charge de ministre de l'Intérieur, par le membre siégeant, l'honorable Thomas Mayne Daly.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce dix-septième jour d'octobre, 1892.

JOHN S. D. THOMPSON, [L.S.]
Député du district électoral d'Antigonish, N.-E.

JOHN HAGGART, [L.S.]
Député du district électoral de Lanark-Sud, Ont.

Puissance du Canada, }
savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Kent, dans la province du Nouveau-Brunswick, par suite du décès de Edouard H. Léger.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce neuvième jour de novembre, 1892.

JOHN COSTIGAN, [L.S.]
Député du district électoral de Victoria, N.-B.

JOHN HAGGART, [L.S.]
Député du district électoral de Lanark-Sud.

OTTAWA, 26 octobre 1892.

A l'honorable PETER WHITE,
Orateur de la Chambre des Communes.

MONSIEUR,—Je déclare que j'entends résigner comme membre du parlement à la Chambre des Communes, pour le district électoral d'Assiniboia-Est, et je donne, par les présentes, ma résignation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
EDGAR DEWDNEY. [L.S.]

Témoins :

J. D. REID.
GEO. HILLARDAWELL.

Puissance du Canada, }
savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Hastings-Nord, dans la province d'Ontario, l'honorable Mackenzie Bowell, le député siégeant, ayant été appelé au Sénat.

Donné sous nos seings et sceaux dans la cité d'Ottawa, ce sixième jour de décembre, 1892.

JOHN S. D. THOMPSON, [L.S.]
Député du district électoral d'Antigonish, N.-E.

GEORGE E. FOSTER, [L.S.]
Député du district électoral de King, N.-B.

Puissance du Canada, }
savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Terrebonne, dans la province de Québec, par suite de l'acceptation de la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec, par l'honorable J. A. Chapleau, le député siégeant.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce sixième jour de décembre, 1892.

JOHN S. D. THOMPSON, [L.S.]
Député du district électoral d'Antigonish, N.-E.

GEORGE E. FOSTER, [L.S.]
Député du district électoral de King, N.-B.

Puissance du Canada, }
savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par les présentes avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral

de Sherbrooke, dans la province de Québec, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la Couronne par le député siégeant, William Bullock Ives.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce cinquième jour de décembre 1892.

JOHN S. D. THOMPSON, [L.S.]
Député du district électoral d'Antigonish, N.-E.

J. ALD. OUMET, [L.S.]
Député du district électoral de Laval.

Puissance du Canada, }
savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons avis qu'une vacance est survenue dans la représentation, à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Montréal-Centre, dans la province de Québec, par suite de l'acceptation par le député siégeant, John Joseph Curran, d'une charge salariée sous la Couronne.

Donné sous nos seings et sceaux, dans la cité d'Ottawa, ce cinquième jour de décembre 1892.

JOHN S. D. THOMPSON, [L.S.]
Député du district électoral d'Antigonish, N.-E.

J. ALD. OUMET, [L.S.]
Député du district électoral de Laval.

OTTAWA, 7 décembre 1892.

A l'honorable PETER WHITE,
Orateur de la Chambre des Communes
du Canada.

MONSIEUR,—Je déclare, par les présentes, que j'entends résigner comme député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Brockville, dans la province d'Ontario, et je donne, en conséquence, ma résignation.

Donné sous mon seing et sceau le septième jour de décembre 1892.

JOHN FISHER WOOD. [L.S.]

Signé et scellé en présence de :

J. J. CURRAN,
SAML E. ST-O. CHAPLEAU.

OTTAWA, 7 décembre 1892.

A l'honorable PETER WHITE,
Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

MONSIEUR,—Je déclare, par les présentes, que j'entends résigner comme député à la Chambre des Communes pour le district électoral de York-Ouest, dans la province d'Ontario, et je donne en conséquence, ma résignation.

Donné sous mon seing et sceau, le septième jour de décembre 1892.

NATHANIEL CLARKE WALLACE. [L.S.]

Signé et scellé en la présence de :

SAML E. ST-O. CHAPLEAU,
J. J. CURRAN.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que durant les vacances le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie les certificats suivants, savoir:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 21 juillet 1892.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du deuxième jour du mois de juillet courant, émis par Son Excellence le Gouverneur-général, et adressé à Wm. Patterson Smith, écuyer, de Portage-la-Prairie, Manitoba, comme officier rapporteur pour le district électoral de Marquette, dans la province de Manitoba, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Robert Watson, écuyer, qui a résigné,—Nathaniel Boyd, écuyer, de North Cypress, Manitoba, propriétaire de ranches, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 17 septembre 1892.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-huitième jour du mois de juillet dernier émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à François-Xavier Gosselin, écuyer, protonotaire de Chicoutimi, comme officier rapporteur pour le district électoral des comtés de Saguenay et Chicoutimi, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de P. V. Savard, écuyer, dont l'élection a été déclarée non avenue,—Louis de Gonzague Belley, écuyer, avocat, de Chicoutimi, province de Québec, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 29 octobre 1892.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du cinquième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Louis N. Dumouchel, écuyer, N.P., de Montréal, comme officier rapporteur pour le district électoral d'Hochelega dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Alphonse Desjardins, écuyer, qui a été appelé au Sénat,—Sévérin Lachapelle, écuyer, M.D., de la ville de Saint-Henri, P.Q., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU, [L.S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 19 novembre 1892.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du dix-neuvième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Robert Rogers, écuyer, de Clearwater, Man., comme officier rapporteur pour le district électoral de Selkirk dans la province de Manitoba, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Thomas Mayne Daly, écuyer, qui a accepté un office salarié sous la Couronne,—l'honorable Thomas Mayne Daly, ministre de l'Intérieur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU, [L.S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 25 novembre 1892.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-neuvième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à George B. Murphy, écuyer, shérif, de Moosomin, T.N.O., comme officier rapporteur pour le district électoral de la division Est d'Assiniboïa, dans les territoires du Nord-Ouest, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Edgar Dewdney, qui a résigné son mandat,—William Walter McDonald, écuyer, Territoires du Nord-Ouest, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU, [L.S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 3 décembre 1892.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-septième jour du mois d'octobre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à James A. Harding, écuyer, shérif de Saint-Jean, N.-B., comme officier rapporteur pour le district électoral de la cité et du comté de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Charles N. Skinner, écuyer, qui a résigné son mandat,—John A. Chesley, écuyer, manufacturier, de Saint-Jean, N.-B., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 22 décembre 1892.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du neuvième jour du mois de novembre dernier, émis par son Excellence le Gouverneur général, et adressé à C. C. Carlyle, écuyer, de Kingston, N.-B., comme officier rapporteur pour le district électoral de Kent, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Edouard H. Léger, écuyer, décédé,—George Valentine McInerney, écuyer, avocat, de Richibouctou, N.-B., a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 22 décembre 1892.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du huitième jour du mois de décembre courant, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Edward Pellew Felton, écuyer, N.P., de Sherbrooke, P.Q., comme officier rapporteur pour le district électoral de Sherbrooke, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de William Bullock Ives, écuyer, qui a accepté une charge salariée sous la couronne,—l'honorable W. B. Ives, président du Conseil privé du Canada, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 24 décembre 1892.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du huitième jour du mois de décembre courant, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Joseph P. Clark, écuyer, de Montréal, comme officier rapporteur pour le district électoral de Montréal-Centre, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement aux lieu et place de John Joseph Curran, écuyer, qui a accepté une charge salariée sous la Couronne,—l'honorable John Joseph Curran, solliciteur général du Canada, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU, [L.S.]
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 26 décembre 1892.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du vingt-quatrième jour du mois de novembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Roger Duckett, écuyer, du Coteau, province de Québec, comme officier rapporteur, pour le district Electoral de Soulanges, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de James William Bain, écuyer, dont l'élection a été déclarée non avenue,—James William Bain, écuyer, marchand, de Saint-Polycarpe, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE CANADA,
OTTAWA, 28 décembre 1892.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du huitième jour du mois de décembre courant, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Donald McKenzie, écuyer, de Woodbridge, Ontario, comme officier rapporteur pour le district électoral de la division-ouest du comté de York, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral, dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Nathaniel Clarke Wallace, écuyer, qui a résigné son mandat,—l'honorable Nathaniel Clarke Wallace, contrôleur des Douanes, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes, Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 6 janvier 1892.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du huitième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Daniel Mansell, écuyer, de Brockville, Ont., comme officier rapporteur pour le district électoral de Brockville, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de John Fisher Wood, écuyer, qui a résigné son mandat,—l'honorable John Fisher Wood, contrôleur du Revenu de l'Intérieur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A. J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 19 janvier 1893.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du vingt-septième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Louis de Gonzague Lachaine, écuyer, de Saint-Jérôme, comme officier rapporteur pour le district électoral de Terrebonne, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable J. A. Chapleau, qui a accepté la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec,—Pierre Leclair, écuyer, avocat, de Montréal, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 25 janvier 1892.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection, en date du dixième jour du mois de décembre dernier, émis par son Excellence le Gouverneur général, et adressé à James White, écuyer, de Madoc, Ont., comme officier rapporteur pour le district électoral de la division-nord de Hastings, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Mackenzie Bowell, qui a été appelé au Sénat,—Alexander Williamson Carscallen, du village de Marmora, dans le comté de Hastings, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

L'honorable Thomas Mayne Daly, député pour le district électoral de Selkirk ; Nathaniel Clarke Wallace, écr, pour le district électoral de la division-ouest du comté de York, Ont. ; John Fisher Wood, écr, pour le district électoral de Brockville ; John Joseph Curran, écr, pour le district électoral de Montréal-Centre ; Louis de Gonzague Belley, écr, pour le district électoral de Chicoutimi et Saguenay ; James William Bain, écr, pour le district électoral de Soulanges ; John A. Chesley, écr, pour le district électoral de la cité et du comté de Saint-Jean ; George Valentine McInerney, écr, pour le district électoral de Kent, N.-B. ; William Walter McDonald, écr, pour le district électoral de la division-est d'Assiniboia ; Séverin Lachapelle, écr, pour le district électoral d'Hochelaga ; Pierre Leclair, écr, pour le district électoral de Terrebonne ; Alexander Williamson Carscallen, écr, pour le district électoral de la division-nord du comté de Hastings, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill concernant la prestation des serments d'office

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit :—

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Il me fait plaisir, en vous rencontrant au commencement d'une nouvelle session du Parlement, d'avoir à vous féliciter sur les progrès qui ont marqué l'histoire du Canada durant la dernière année.

L'accroissement du commerce indiqué par les importations et les exportations de la période couverte par les derniers rapports officiels, est des plus satisfaisant, et cet accroissement s'est maintenu jusqu'à ce jour, en nous faisant espérer que le volume du commerce pour l'année courante sera le plus considérable que nous ayons vu au Canada.

Les revenus du pays ont fait face à tous les services pour lesquels le Parlement avait voté des crédits, et le fonctionnement des chemins de fer du gouvernement a été moins onéreux qu'il ne l'a été depuis nombre d'années passées, en ce qui regarde l'écart entre les recettes et les dépenses.

Au Manitoba et au Nord-Ouest, l'augmentation de l'immigration a été bien encourageante au double point de vue du nombre de personnes venues des pays étrangers et du nombre d'inscriptions de *homesteads* faites par des colons de toute nationalité.

Des mesures ont été prises pour exécuter les arrangements conclus avec les Etats-Unis dans le but de régler la question des frontières de l'Alaska, celle de la ligne frontière de la Baie de Passamaquoddy, et pour empêcher la pêche destructive du poisson et en augmenter la propagation. A l'égard de la réciprocité en matière d'assistance à rendre aux navires naufragés et au remorquage, il s'est établi une correspondance qui révèle le fait que les Etats-Unis réclament des privilèges que l'on n'avait pas prévu qu'ils demanderaient, mais il n'est pas impossible qu'on arrive à un règlement satisfaisant de cette difficulté.

Durant les vacances une conférence amicale a eu lieu entre des délégués de mon gouvernement et des représentants du gouvernement de Terre-Neuve, relativement aux questions pendantes entre les deux pays. On désire et l'on espère que l'échange de vues qui s'est fait aura des résultats avantageux et amènera un règlement à l'amiable de toutes ces questions.

Les statuts de 1887, concernant l'établissement d'un département de l'industrie et du commerce et de la charge de solliciteur général, ayant été mis en vigueur, les nominations que ces actes nécessitaient, ont été faites.

Il est à regretter que le gouvernement des Etats-Unis n'ait pas pu accéder aux propositions que nous lui avons faites au sujet des droits de péages sur les canaux, et que le Président ait jugé à propos d'imposer des droits exceptionnels aux Canadiens qui se servent du canal du Sault-Sainte-Marie, dont l'accès a été durant si longtemps libre au peuple des deux pays. Mon gouvernement, tout en étant disposé à pendre en considération avec un esprit conciliant les propositions que pourrait lui faire le gouvernement des Etats-Unis, a pris des mesures pour hâter le parachèvement des travaux du canal canadien, qui offrira bientôt au commerce de la Puissance, une voie à travers notre territoire.

Des mesures vous seront présentées, à l'effet d'amender l'Acte du cens électoral, les actes concernant le service civil et la mise à la retraite des fonctionnaires publics, et aussi les lois qui règlent l'admission de la preuve dans les causes et les questions du domaine du Parlement du Canada, et aussi des mesures pour étendre aux Territoires du Nord-Ouest le système de vote au scrutin secret et pour simplifier les lois relatives aux propriétés foncières et au transport de ces propriétés dans les territoires.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes publics pour l'année écoulée et les estimations budgétaires pour l'année prochaine vous seront présentés sans délai, et j'espère que celles-ci démontreront qu'il est possible de faire face aux services publics sans augmenter les impôts.

*Honorables Messieurs du Sénat,**Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je suis certain que toutes ces questions attireront votre sérieuse attention et qu'en les étudiant vous aurez en vue, au-dessus de tout autre but, le bien-être et la stabilité du pays.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement de la Puissance du Canada, soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session soient nommés pour les objets suivants :—10. Privilèges et élections.—20. Lois expirantes.—30. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—40. Bills privés.—50. Ordres permanents.—60. Impressions.—70. Comptes publics.—80. Banques et commerce.—90. Agriculture et colonisation ;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leurs seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque. (*Documents de la Session No 17.*)

M. Wood (Brockville) met devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport, Relevés et Statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1892 ; Partie I. Accise, etc. (*Documents de la Session No 6.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 27 janvier 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Hazen,—la pétition de la compagnie dite "Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Saving Funds" ; et la pétition de Hugh McLennan et autres, de la cité et du district de Montréal.

Par M. Girouard (Jacques-Cartier),—la pétition de James P. Dawes, marchand, de Lachine, et autres, d'autres lieux.

Par M. Tisdale,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, Baie Georgienne et Lac Érié.

Par M. Sproule,—la pétition des conseils municipaux du township de Collingwood et de la ville de Thornbury, comté de Grey, Ontario.

L'honorable William Bullock Ives, député du district électoral de Sherbrooke, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1892. (*Documents de la session No 18.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—les comptes publics du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1892. (*Documents de la Session No 2.*)

Et aussi,—Rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1892.—(*Documents de la session No 1.*)

M. Wallace met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1892, d'après les relevés officiels. (*Documents de la session No 5.*)

M. Wood (Brookville), met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport, Relevés et Statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1892 ; Partie III, Falsification des substances alimentaires. (*Documents de la session No 6b.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Règles de la Cour d'Échiquier du Canada au sujet de toute procédure à suivre ou à prendre en cette cour pour attaquer en nullité tout brevet d'invention décerné sous l'autorité de l'Acte des Brevets. (*Documents de la session No 25.*)

M. Costigan présente,—la réponse à un Ordre de la Chambre du 23 mars 1892, pour un état donnant les noms et le nombre d'hommes et d'armateurs qui ont demandé, sans les obtenir, des primes de pêche en 1889, 1890 et 1891, les raisons pour lesquelles ils ne les ont pas obtenues, et si, dans certains cas, elles ont été accordées après avoir été refusées tout d'abord ; aussi, les noms et les montants des primes et les raisons pour lesquelles elles ont ainsi été accordées par la suite. Aussi, copie de tous papiers et correspondance depuis 1888 concernant le système des primes et les demandes accordées et refusées. (*Documents de la session No 20.*)

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un Ordre de la Chambre du 2 mai 1892 pour copie de toutes lettres, papiers, pétitions, demandes et autres documents concernant la destitution du maître de poste de McIntyre et la nomination de son successeur. (*Documents de la session No 21.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le 25^e rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice expiré le 30 juin 1892. (*Documents de la session No 10.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 30 janvier 1893.

PRIÈRE.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron.

Résolu, que la pratique de renvoyer à un comité spécial la préparation de l'adresse en réponse au discours du trône soit discontinuée, et que l'adresse soit adoptée, avec ou sans amendement, sous la forme dans laquelle elle doit être présentée à Son Excellence le Gouverneur général.

L'ordre du jour appelle la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général, aux deux Chambres du Parlement ;

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit discours en considération.

M. McInerney propose, secondé par M. Leclair,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session, savoir :—

A Son Excellence le Très honorable Sir Frederick Arthur Stanley, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très honorable du Bain ; Gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en parlement, remercions humblement Votre Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la session.

Nous recevons avec grand plaisir les félicitations de Son Excellence, au commencement d'une nouvelle session du parlement, sur les progrès qui ont marqué l'histoire du Canada durant la dernière année.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que l'accroissement du commerce, indiqué par les importations et les exportations de la période couverte par les derniers rapports officiels, est des plus satisfaisant, et que cet accroissement s'est maintenu jusqu'à ce jour en nous faisant espérer que le volume du commerce pour l'année courante sera le plus considérable que nous aurons vu au Canada.

Nous sommes bien aises d'être informés que les revenus du pays ont fait face à tous les services pour lesquels le parlement avait voté des crédits, et que le fonctionnement des chemins de fer du gouvernement a été moins onéreux qu'il ne l'a été depuis nombre d'années passées, en ce qui regarde l'écart entre les recettes et les dépenses.

Il nous est très agréable d'apprendre que, au Manitoba et au Nord-Ouest, l'augmentation de l'immigration a été bien encourageante au double point de vue du nombre de personnes venues des pays étrangers et du nombre d'inscriptions de *homesteads* faites par des colons de toute nationalité.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne que des mesures ont été prises pour exécuter les arrangements conclus avec les États-Unis dans le but de régler la question des frontières de l'Alaska, celle de la ligne frontière de la baie de Passamaquoddy, et pour empêcher la pêche destructive du poisson et en augmenter la propagation.

Votre Excellence ayant bien voulu nous informer que, à l'égard de la réciprocité en matière d'assistance à rendre aux navires naufragés et au remorquage, il s'est établi une correspondance qui révèle le fait que les États-Unis réclament des privilèges que l'on n'avait pas prévus qu'ils demanderaient, nous apprenons avec satisfaction qu'il n'est pas impossible qu'on arrive à un règlement satisfaisant de cette difficulté.

Nous sommes heureux d'apprendre que, durant les vacances, une conférence amicale a eu lieu entre des délégués du gouvernement de Votre Excellence et des repré-

sentants du gouvernement de Terre-Neuve, relativement aux questions pendantes entre les deux pays, et que l'on s'attend et espère que l'échange de vues qui s'est fait aura des résultats avantageux et amènera un règlement à l'amiable de toutes ces questions.

Nous apprenons avec intérêt que les statuts de 1887, concernant l'établissement d'un département du commerce et de la charge de solliciteur général, ayant été mis en vigueur, les nominations que ces actes nécessitaient ont été faites.

Nous partageons le regret exprimé par Votre Excellence que le gouvernement des États-Unis n'ait pas pu accéder aux propositions qui lui ont été faites au sujet des droits de péage sur les canaux, et que le Président ait jugé à propos d'imposer des droits exceptionnels aux Canadiens qui se servent du canal du Sault Sainte-Marie, dont l'accès a été durant si longtemps libre au peuple des deux pays; et nous éprouvons une grande satisfaction d'être informés que son gouvernement, tout en étant disposé à prendre en considération avec un esprit conciliant les propositions que pourrait lui faire celui des États-Unis, a pris des mesures pour hâter le parachèvement des travaux du canal canadien, qui offrira bientôt au commerce de la Puissance une voie à travers notre territoire.

Votre Excellence peut être bien certaine que nous donnerons notre plus sérieuse attention à toutes mesures qui nous seront présentées, à l'effet d'amender l'*Acte du cens électoral*, les actes concernant le service civil et la mise à la retraite des fonctionnaires publics, et aussi les lois qui règlent l'admission de la preuve dans les causes et les questions du domaine du parlement du Canada, et aux mesures pour étendre aux Territoires du Nord-Ouest le système de vote au scrutin secret et pour simplifier les lois relatives aux propriétés foncières et au transport de ces propriétés dans les territoires.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que les comptes publics pour l'année écoulée et les estimations budgétaires pour l'année prochaine, nous seront présentés sans délai, et nous avons toute confiance qu'il est possible de faire face aux services publics sans augmenter les impôts.

Nous pouvons assurer Votre Excellence que toutes ces questions recevront notre sérieuse attention, et qu'en les étudiant nous aurons en vue, au-dessus de tout autre but, le bien-être et la stabilité du pays.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par M. Mills (Bothwell), que le paragraphe suivant soit ajouté à l'adresse proposée :—

“ Nous croyons devoir représenter à Votre Excellence que dans la situation actuelle du peuple canadien, les impôts qui pèsent si lourdement sur la grande masse de la population devraient être réduits dans une large mesure, et nous regrettons que dans le discours du Trône, Votre Excellence n'ait pas été avisée de “promettre la réduction des droits onéreux actuellement imposés.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :

POUR :

Messieurs

Allan,	Christie,	Grieve,	Mulock,
Bain (Wentworth),	Colter,	Guay,	Paterson (Brant),
Beausoleil,	Davies,	Landerkin,	Perry,
Bécharde,	Dawson,	Laurier,	Proulx,
Beith,	Delisle,	Leduc,	Rider,
Bernier,	Devlin,	Lowell,	Rowand,
Borden,	Edgar,	Macdonald (Huron),	Sanborn,
Bowers,	Edwards,	McGregor,	Scriver,
Bowman,	Flint,	McMillan (Huron),	Semple,
Brodeur,	Fraser,	McMullen,	Somerville,
Bruneau,	Geoffrion,	Mignault,	Sutherland,
Carroll,	Gillmor,	Mills (Bothwell),	Vaillancourt, et
Cartwright (Sir Richard),	Godbout,	Monet,	Yeo.—53.
Choquette,			

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Denison,	Langevin (Sir Hector),	Patterson (Colchester),
Bain (Soulanges),	Dickey,	LaRivière,	Patterson (Huron),
Baird,	Dugas,	Leclair,	Pope,
Baker,	Dupont,	Lépine,	Pridham,
Belley,	Dyer,	Macdonald (King),	Prior,
Bennett,	Earle,	Mackintosh,	Putman,
Bergeron,	Fairbairn,	Maclean (York),	Reid,
Bergin,	Ferguson (Renfrew),	McAlister,	Roome,
Boyle,	Foster,	McDonald (Assiniboia),	Rosamond,
Bryson,	Fréchette,	McDonald (Victoria),	Ross (Dundas),
Burns,	Gillies,	McDougald (Pictou),	Ross (Lisgar),
Cameron,	Girouard (Deux-Mont.),	McDougall (Cap-Breton),	Simard,
Cargill,	Grandbois,	McInerney,	Smith (Ontario),
Carling,	Guillet,	McKay,	Sproule,
Carpenter,	Haggart,	McLean (King),	Taylor,
Caron (Sir Adolphe),	Hazen,	McLennan,	Temple,
Carscallen,	Hearn,	McMillan (Vaudreuil),	Thompson (Sir John),
Chesley,	Henderson,	McNeill,	Tisdale,
Cochrane,	Hodgins,	Mara,	Tyrwhitt,
Cockburn,	Hughes,	Marshall,	Wallace,
Corby,	Hutthins,	Miller,	White (Cardwell),
Costigan,	Ingram,	Mills (Annapolis),	Wilmot,
Craig,	Ives,	Moncrieff,	Wilson,
Curran,	Jeannotte,	Northrup,	Wood (Brockville), et
Daly,	Joncas,	O'Brien,	Wood (Westmorel'd)—103
Davis,	Lachapelle,	Quimet,	

Ainsi, la question est résolue négativement.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir John Thompson,

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir John Thompson,

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit:—

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes, le budget des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1894, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session, No 2a.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 30 janvier 1893.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Daly,

Ordonné, que les dits message et budget soient déferés au comité des Subsides.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Relevé des mandats émis par

le Gouverneur général, depuis la dernière session du Parlement, conformément à l'Acte du Revenu Consolidé et de l'Audition, article 32, paragraphe b. (*Documents de la session No 22.*)

Aussi,—Etat des dépenses à compte de frais divers imprévus. (*Documents de la session No 23.*)

Et aussi,—Relevé pour dix jours des recettes et dépenses du Canada, du 11 au 20 janvier 1892, et du 11 au 20 janvier 1893. (*Documents de la session No 24.*)

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Résolu, qu'un comité spécial de sept membres soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, jeudi dernier, le 26 courant, le dit comité devant se composer de Sir John Thompson, Sir Adolphe Caron, Sir Richard Cartwright et MM. Costigan, Haggart, Laurier et Mills (Bothwell).

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes une minute du Conseil approuvée nommant l'honorable George Eulas Foster, ministre des Finances, l'honorable Charles Hibbert Tupper, ministre de la Marine et des Pêcheries, l'honorable John Graham Haggart, ministre des Chemins de fer et Canaux, et l'honorable Joseph Aldric Ouimet, ministre des Travaux Publics, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chap. 13 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 27 janvier 1893.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, le dit comité devant être composé de MM. Beausoleil, Béchard, Cameron, Charlton, Davin, Hazen, Innes, LaRivière, Lépine, Prior, Scriver, Somerville, Taylor, Weldon et White (Cardwell).

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—Rapport sur les pêcheries d'huitres du Canada pour 1892. (*Documents de la session No 10b.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1891, pour un état comparatif, pour les années 1882 à 1891 inclusivement, (par province) du,—

(a.) Nombre total de réclamations pour primes de pêche reçues par le département;

(b.) Nombre total de réclamations pour primes de pêche reçues par le département, et payées;

(c.) Nombre de navires, tonnage et nombre d'hommes ayant droit à la prime, chaque année;

(d.) Nombre de bateaux auxquels des primes ont été données et le nombre d'hommes employés à la pêche qui ont reçu la prime;

(e.) Nombre total d'hommes qui ont reçu la prime;

(f.) Montant total des primes payées annuellement. (*Documents de la session No 20a.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 31 janvier 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Coatsworth,—la pétition de l'Association de construction et de prêt du Canada.

Par M. Smith (Ontario),—trois pétitions de l'Union des mouleurs en fer, No 136, Oshawa, Ontario.

Par M. McKay,—trois pétitions de l'Union Internationale des cordonniers, No 31, Hamilton, Ontario, et la pétition de la Société de prévoyance et de prêt de Hamilton.

Par M. Denison,—trois pétitions de l'Assemblée de la feuille d'érable, No 2,622.

Par M. Bergeron,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Laurent et Adirondack.

Par M. Langelier,—trois pétitions de l'Assemblée Champlain, No 10581.

Par M. Devlin,—trois pétitions de l'Assemblée La Canadienne, No 2676, Chevaliers du travail, Hull, Québec.

Par M. Paterson (Brant),—la pétition de John Mason et autres, de Brantford, et autres lieux, Ontario.

Par M. Mara,—la pétition de M. Lumby et autres, de la Colombie-Anglaise.

Par M. Davies,—la pétition de Peter Turner Bone et autres, de la ville de Calgary, Alberta, Territoires du Nord-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Saving Funds*, demandant l'abrogation ou la modification de l'article 11, chapitre 114 de 1857, concernant la disposition des propriétés foncières acquises par la dite compagnie.

De Hugh McLennan et autres, de la cité et du district de Montréal, demandant un acte pour faire revivre la charte de la Compagnie d'assurance l'Équité, et pour changer son nom en celui de Compagnie d'assurance Saint-Laurent.

De James P. Dawes, marchand, de Lachine, et autres, d'autres lieux, demandant une charte sous le nom de Compagnie de téléphone automatique et d'électricité du Canada.

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié, demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de certains de ses embranchements, et pour d'autres fins.

Des conseils municipaux du township de Collingwood et de la ville de Thornbury, comté de Grey-Ouest, demandant un acte à l'effet de légaliser et confirmer une convention faite entre eux au sujet de la propriété conjointe d'un certain entrepôt et d'un quai situés dans la dite ville.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis d'une vacance survenue dans la représentation du district électoral de Middlesex-Sud par suite du décès de James Armstrong, écuier.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, membres de la Chambre des Communes, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans la représentation du district

électoral de Middlesex-Sud par suite du décès de James Armstrong, membre de la Chambre des Communes, le vingt-sixième jour de janvier 1893.

Daté à Ottawa, ce trentième jour de janvier 1893.

JAMES SUTHERLAND. [L.S.]

Député pour le district électoral d'Oxford-Nord.

J. D. EDGAR. [L.S.]

Député pour le district électoral d'Ontario-Ouest.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que, conformément à l'article 8 du chapitre 13, des Statuts révisés du Canada, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Ordonné, que M. Weldon ait la permission de présenter un bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte des naufrages et du sauvetage.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Choquette ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte du cens électoral.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Patterson (Huron), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du département de la Milice et de la Défense du Canada, pour le premier semestre de l'année civile 1892. (*Documents de la Session No 19.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-huit mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour frais de gestion :—Inspecteur, \$1,700 ; Bureau du sous-receveur général, Toronto, \$7,100 ; Bureau du sous-receveur général, Montréal, \$5,600 ; Bureau du sous-receveur général, Halifax, \$8,300 ; Bureau du sous-receveur général, Saint-Jean, \$6,600 ; Bureau du sous-receveur général, Winnipeg, \$6,600 ; Bureau du sous-receveur général, Victoria, \$4,000 ; Bureau du sous-receveur général, Charlottetown, \$4,600 ; Caisses d'épargne rurales : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard—Appointements, \$11,650 ; Dépenses imprévues, \$1,750 ; Commission pour paiement d'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets, \$30,350 ; Courtaage sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement, \$5,100 ; Tirabres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$3,000 ; Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, sans égard aux dispositions de l'Acte du service civil, \$5,000 ; Impression de billets fédéraux, \$45,000 ; Impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbres, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le bureau du secrétaire du gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille trois cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille huit cent soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département de la Justice (division des pénitenciers), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille quatre cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département de la Milice et Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cent soixante et quatorze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département des impressions et papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille neuf cent cinquante-deux piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille neuf cent dix-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Finances et Conseil du trésor, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent six mille sept cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinq cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille six cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille sept cent trente-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour la Commission Géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour le département de l'Industrie et du Commerce, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 1er Février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Davis,—la pétition du conseil municipal de la ville de Calgary; et la pétition de John Lineham et autres, de la ville de Calgary et autres lieux, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Cockburn,—la pétition de la Compagnie d'Assurance des Manufacturiers contre les accidents; la pétition de la Compagnie d'Assurance de l'Amérique-Britannique; et trois pétitions de l'Union Internationale des Maçons, No 1, Toronto, Ontario.

Par M. Coatsworth,—trois pétitions de l'Assemblée Locale No 5743, Chevaliers du Travail (relieurs), tous de Toronto.

Par M. Sutherland,—la pétition de J. Hamilton et autres, de Woodstock, comté d'Oxford, Ontario.

Par M. Sproule,—la pétition de James Cleland et autres.

Par M. McKay,—la pétition de la Compagnie d'Assurance sur la vie du Canada.

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé le Dimanche.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Mulock propose, secondé par M. Charlton,—qu'il est expédient de placer le fil d'engrègement sur la liste des articles admis en franchise.

Et un débat s'ensuivant ;

M. O'Brien propose, secondé par M. Gillies,—que le débat soit ajourné.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent un mille cent quarante-six piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le bureau du Haut-Commissaire pour le Canada :— Appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faux frais, loyers et assurance du bureau, taxe du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 requises pour faux frais (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemin de fer) du Haut-Commissaire, et \$1,200 pour faux frais, taxes, assurance, loyer de terrain, etc., de la résidence officielle, y compris la taxe du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Postes, pour payer les employés de la division des caisses d'épargnes chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1892, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du Service Civil, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 2 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Patterson (Brant),—la pétition de l'Union des Mouleurs en Fer, n° 29, Brantford, Ontario.

Par M. Moncrieff,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de London et Port-Stanley, et du conseil municipal de la cité de London, Ontario.

Par M. White (Cardwell),—deux pétitions de Thomas Hewitt, écuyer, avocat, de Inner Temple et autres, de Londres, et Chislehurst, Angleterre.

Par M. Lowell,—la pétition de la Compagnie de Pont de Buffalo et Fort-Erié.

Par M. Roome,—la pétition de John Berdun et autres, de Strathroy et autres lieux, comté de Midlessex, Ontario.

Par M. Taylor,—la pétition de Grant Howard Burrows et autres, manufacturiers de la cité de Cincinnati, Etat de l'Ohio, et autres lieux.

Par M. Sproule,—la pétition de R. Thibaudeau et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De l'Association de construction et de prêt du Canada, demandant un acte lui permettant de faire des affaires dans tout le Canada, avec les pouvoirs d'une Société de prêt et de construction ajoutés à ceux qui lui ont été conférés en vertu de sa charte provinciale, et pour d'autres fins.

De la Société de Prévoyance et de Prêt de Hamilton, demandant un acte modifiant l'Acte 48 Vic., chap. 30 qui lui permet de porter son capital à \$3,000,000, et pour d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Saint-Laurent et Adirondack, demandant un amendement à sa charte.

De John Mason et autres, de Brantford, et autres lieux, Ont., demandant une charte sous le nom de "Les Gens des bois du Monde."

De Peter Turner Bone et autres, de la ville de Calgary, T.N.O., demandant une charte sous le nom de Compagnie d'Irrigation de Calgary.

De M. Lumby et autres, de la Colombie Anglaise, demandant la passation de mesures législatives ayant pour objet de relier le district de Kootenay aux États-Unis et autres lieux au moyen de chemins de fer.

De l'Union des Mouleurs en Fer, n° 136, Oshawa; de l'Union Internationale des Cordonniers, n° 31, Hamilton; et de l'Assemblée de la Feuille d'Erable, n° 2622, tous d'Ontario; de l'Assemblée Champlain, n° 10581; et de l'Assemblée La Canadienne, n° 2676, Chevaliers du Travail, Hull, tous de Québec,—demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les Chinois résidants, et pour d'autres fins.

De l'Union des Mouleurs en Fer, n° 136, Oshawa; de l'Union Internationale des Cordonniers, n° 31, Hamilton; et de l'Assemblée de la Feuille d'Erable, n° 2622, tous d'Ontario; de l'Assemblée Champlain, n° 10581; et de l'Assemblée La Canadienne, n° 2676, Chevaliers du Travail, Hull, tous de Québec,—demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum*, en matières législatives.

De l'Union des Mouleurs en Fer, n° 136, Oshawa; de l'Union Internationale des Cordonniers, n° 31, Hamilton; et de l'Assemblée de la Feuille d'Erable, n° 2622, tous d'Ontario; de l'Assemblée Champlain, n° 10581; et de l'Assemblée La Canadienne, n° 2676, Chevaliers du Travail, Hull, tous de Québec,—demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral et le remplacer par d'autres dispositions.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Amyot ait la permission de présenter un bill pour établir le vote obligatoire.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Choquette ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Coatsworth ait la permission de présenter un bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chapitre cent soixante-douze des Statuts révisés du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre reprend le débat sur la question proposée hier,—qu'il est expédient de placer le fil d'engravage sur la liste des articles admis en franchise; et sur la motion,—que le débat soit ajourné;

Et la question étant posée: que le débat soit ajourné, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Adams,	Denison,	Lippé,	Pridham,
Bain (Soulanges),	Desaulniers,	Macdonald (King),	Prior,
Baird,	Dickey,	Mackintosh,	Putnam,
Belley,	Dugas,	Maclean (York),	Reid,
Bennett,	Dupont,	McDonald (Victoria),	Robillard,
Bergeron,	Earle,	McDougald (Pictou),	Roome,
Bergin,	Fairbairn,	McDougall (Cap-Breton),	Rosamond,
Boyle,	Ferguson (Renfrew),	McInerney,	Ross (Dundas),
Burns,	Foster,	McKay,	Ross (Lisgar),
Cameron,	Fréchette,	McLean (King),	Ryckman,
Cargill,	Gillies,	McLennan,	Simard,
Carpenter,	Girouard (Deux-Mont.),	McMillan (Vaudreuil),	Smith (Ontario),
Caron (Sir Adolphe),	Gillet,	Madill,	Sproule,
Carscallen,	Haggart,	Mara,	Stevenson,
Chesley,	Hazen,	Marshall,	Taylor,
Coatsworth,	Hearn,	Maason,	Thompson (Sir John),
Cochrane,	Henderson,	Metcalfe,	Tisdale,
Cockburn,	Hodgins,	Miller,	Tyrwhitt,
Corbould,	Hughes,	Mills (Annapolis),	Wallace,
Corby,	Ingram,	Moncrieff,	White (Cardwell),
Costigan,	Ives,	Northrup,	Wilmot,
Curran,	Joncas,	Ouimet,	Wilson,
Daly,	Langevin (Sir Hector),	Patterson (Colchester),	Wood (Brockville), et
Davin,	LaRivière,	Patterson (Huron),	Wood (Westmorel'd).—99.
Davis,	Leclair,	Pelletier,	

CONTRE :

Messieurs

Bain (Wentworth),	Davies,	Leduc,	Perry,
Bécharde,	Dawson,	Legris,	Préfontaine,
Beith,	Devlin,	Lister,	Proulx,
Bernier,	Edgar,	Livingston,	Rider,
Borden,	Flint,	Lowell,	Rinfret,
Bourassa,	Fraser,	Macdonald (Huron),	Rowand,
Bowers,	Geoffrion,	McGregor,	Sanborn,
Bowman,	Gillmor,	McMillan (Huron),	Scriver,
Brown,	Godbout,	McMullen,	Semple,
Campbell,	Grieve,	Mignault,	Somerville,
Carroll,	Guay,	Mills (Bothwell),	Sutherland,
Cartwright (Sir Richard),	Innes,	Monet,	Vaillancourt,
Charlton,	Landerkin,	Mulock,	Welsh, et
Christie,	Langelier,	Paterson (Brant),	Yeo.—58.
Colter,	Laurier,		

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Bergeron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, mémoires, ordres administratifs et ordres du conseil, non encore

soumis à la Chambre, concernant les limites nord-ouest, nord et est de la province de Québec, et de tous rapports d'arpentages ou explorations ordonnés par le gouvernement du Canada ou s'y rapportant, depuis la dernière session du parlement, y compris les instructions relatives aux dits arpentages ou explorations.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Taylor propose, secondé par M. Sproule,—que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de passer durant cette session des mesures législatives prohibant l'importation ou la fabrication en Canada de saindoux additionné d'huile de graine de coton ou autres ingrédients nuisibles.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Wallace, secondé par sir Adolphe P. Caron,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 3 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Tisdale,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Par M. Hazen,—deux pétitions de William C. Van Horne et William Farwell, fidéicommissaires des porteurs d'obligations de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est.

Par M. McKay,—la pétition de James Balfour, architecte, de la cité de Hamilton, dans le comté de Wentworth, province d'Ontario.

Par M. White (Cardwell),—la pétition de la Compagnie Minière de Montréal; la pétition de John A. Grose, et autres; et la pétition de James Frederick Doran, de la ville de Lachine, dans le comté de Jacques-Cartier, province de Québec, époux légitime de Augusta Marie Wood, autrefois de Winnipeg, Manitoba, mais maintenant de Paris, France.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De John Lineham et autres, de la ville de Calgary, et autres lieux, T.N.-O., demandant une charte sous le nom de Cie de Tramway de Calgary.

Du conseil municipal de la ville de Calgary, demandant un acte l'autorisant à endiguer les rivières de l'Arc et du Coude dans et près la dite ville, et à construire des ponts, tramways, etc., et pour d'autres fins.

De la Compagnie d'Assurance des Manufacturiers contre les accidents, demandant un acte lui conférant de nouveaux pouvoirs et changeant son nom en celui de Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents des Manufacturiers.

De la Compagnie d'Assurance de l'Amérique-Britannique, demandant certains amendements à l'Acte 45 Vic., chap. 99, concernant la dite compagnie.

De James Cleland et autres, demandant un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford, et pour d'autres fins.

De la Compagnie d'Assurance sur la vie du Canada, demandant un acte confirmant son droit de conserver certains biens-fonds actuellement à elle dans Ontario et Québec, lui permettant d'acquérir des biens-fonds dans les autres provinces du Canada, et pour d'autres fins.

De J. Hamilton et autres, de Woodstock, comté d'Oxford, Ont., demandant un acte constituant en corporation une société de bienveillance sous le nom de "Les Gens des bois du Monde."

De l'Union Internationale des Maçons, No 1, et de l'Assemblée Locale, No 5743, Chevaliers du Travail (relieurs), tous de Toronto, demandant un acte prohibant l'importation en Canada des travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Union Internationale des Maçons, No 1, et de l'Assemblée Locale, No 5743, Chevaliers du Travail (relieurs), tous de Toronto, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum*, en matières législatives.

De l'Union Internationale des Maçons, No 1; et de l'Assemblée Locale, No 5743, Chevaliers du Travail (relieurs), demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les Chinois résidants, et pour d'autres fins.

M. LaRivière, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, présente son premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit de cinq membres au lieu de huit.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que le délai fixé pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit prolongé jusqu'à mardi, le 14 courant, et pour présenter des bills privés, jusqu'à vendredi, le 17 courant.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Taylor,

Résolu, que la Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill concernant l'assurance du service civil par l'Etat.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice (division des pénitenciers), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances et Conseil du trésor, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture, y compris \$912.50 à chacun des MM. Skead et Dewhurst, nonobstant les dispositions de l'*Acte du Service Civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce et de la Navigation, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions de l'*Acte du Service Civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'administration de la Justice, savoir :— Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$37,000 ; Frais de voyages des juges dans les Territoires du Nord-Ouest, \$4,000 ; Allocation de circuit, Colombie-Britannique, \$7,000 ; Allocation pour voyages aux juges de la Cour du Banc de la

Reine et des cours de comté, Manitoba, \$2,500; Allocations de circuit des juges *ad hoc*, \$500; 2 arbitres officiels, à \$1,000 chacun, \$2,000; Frais de voyages des arbitres officiels, \$500; dépenses en vertu du chapitre 181, S.R.C., \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix sept mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Cour Suprême du Canada, savoir: Rapporteur de la cour, \$2,400; Rapporteur-adjoint, commis de 1re classe, \$1,450; Commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$1,000; Deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$600; Bibliothécaire, \$1,000; Gardien, \$700; 3 messagers, à \$500 chacun, \$1,500; Dépenses contingentes et déboursés, frais de voyage des juges; appointements des officiers (shérif, registraires en qualité de rédacteur des rapports, huissier, etc.) et \$150 de livres pour les juges, \$3,500; Impression, reliure et distribution des décisions de la Cour Suprême, \$2,750; Achat de rapports judiciaires et livres de droit pour la bibliothèque, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour la cour de l'Echiquier du Canada, savoir:—Commis de seconde classe, \$1,300; Commis de troisième classe, \$950; Messenger, \$337.50; Dépenses contingentes, frais de voyage du juge et du registraire, traitements des shérifs, impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$4,000; Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour de l'Echiquier, \$1,000. Surcroît de traitement au registraire en sa qualité de rédacteur et éditeur des rapports, \$300; Augmentation des appointements de L. A. Audette, du 1er juillet 1893 au 30 juin 1894, \$100; Appointements du registraire, cour de l'Echiquier en amirauté, Québec, \$666.66; Appointements du prévôt, cour de l'Echiquier en amirauté, Québec, \$333.34; Local pour la cour de l'Echiquier en amirauté, au besoin, \$300; Frais de voyages des juges locaux et autres officiers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille trois cent trente et une piastres et vingt-neuf centins soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille quatre cent quarante-six piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille quatre cent quarante-neuf piastres et quinze centins soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cent vingt-huit piastres et soixante et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Regina, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, mét devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du maître général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1892. (*Documents de la session No 12.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 6 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. Sproule,—la pétition d'Annette Marion Goff, de la cité et district de Montréal, province de Québec, épouse légitime de Edouard Robert Taché Rowand, gentilhomme, de la cité de Winnipeg, Manitoba, et la pétition de John Francis Schwaller, marchand, de la ville de Thorold, comté de Welland et province d'Ontario, époux légitime de Florence Schwaller, désignée parfois sous le nom de Florence J. Schwaller, maintenant résidant en la ville de Niagara-Falls, dans le comté de Welland.

Par M. Denison,—la pétition de William Glockling et autres, de Toronto, Ontario.

Par M. Roome,—la pétition de Charles R. Jones et autres, de la cité de Cleveland, Etat de l'Ohio, un des Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Ryckman,—la pétition de l'Union Typographique, de Hamilton, No 129.

Par M. Patterson (Colchester),—la pétition de John R. Culgin et autres, d'Economy, et la pétition de Jonathan N. Corbett et autres, de Five Islands, tous du comté de Colchester, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Semple,—la pétition du conseil municipal du comté de Wellington, Ontario.

Par M. Marshall,—la pétition de William Fuller, du township de London, comté de Middlesex, et autres, d'autres lieux ; et la pétition de W. J. Logie, M.D. et autres, de London, Ontario.

Par M. Moncrieff,—la pétition de David R. Wier et autres, de Petrolea, comté de Lambton, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de London et Port-Stanley, et du conseil municipal de la cité de London, Ontario, demandant un acte ratifiant une convention au sujet de l'exploitation du dit chemin de fer, et à d'autres fins.

De Thomas Hewitt, écuier, avocat, de Inner Temple, et autres, de Londres et Chislehurst, Angleterre, et autres, d'autres lieux, demandant une charte sous le nom de "The Ocean Accident Insurance Corporation."

De Thomas Hewitt, écuier, avocat, de Inner Temple, et autres, de Londres et Chislehurst, Angleterre, et autres, d'autres lieux, demandant une charte sous le nom de "The Ocean Fidelity Guarantee Corporation."

De la Compagnie de Pont de Buffalo et Fort-Erié, demandant un amendement à sa charte l'autorisant à construire un tunnel sous la rivière Niagara et à réduire-

son capital-actions ; aussi, pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises, et à d'autres fins.

De Grant Howard Burrows et autres, manufacturiers, de la cité de Cincinnati, Ohio, et autres lieux, demandant une charte sous le nom de Compagnie carrossière du Canada.

De R. Thibaudeau et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, demandant un acte ratifiant une convention faite entre la dite compagnie et le Grand-Tronc et le conseil municipal de la cité de Toronto, touchant certaines propriétés et travaux de chemins de fer dans la dite cité.

De William C. Van Horne et William Farwell, fidéicommissaires des porteurs d'obligations de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est, demandant le rappel de l'article 16, chap. 68 de l'acte 54-55 Vic., concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique, relativement à la vente du chemin de fer et autres propriétés de la dite compagnie.

De William C. Van Horne et William Farwell, fidéicommissaires des porteurs d'obligations de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est, demandant un acte les autorisant à émettre des débetures ou obligations pour faire face à certaines dépenses projetées pour réparer et améliorer le dit chemin de fer, et hypothéquer ses propriétés en garantie des dites obligations.

De James Balfour, de la cité d'Hamilton, Ontario, architecte, demandant un acte de divorce avec Georgiana Catherine Balfour, sa femme.

De James Frederick Doran, de Lachine, Québec, commis, demandant un acte de divorce avec sa femme, Mary Augusta Wood.

De John A. Grose, et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de Garantie contre les voleurs du Canada (limitée).

De la Compagnie minière de Montréal, demandant un acte pour liquider les affaires de la dite compagnie.

De la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, demandant un acte l'autorisant à prolonger sa ligne à partir du terminus actuel à Edmondston jusqu'à un point à ou près Saint-Léonard, dans le Nouveau-Brunswick.

De John Berdun et autres, de Strathroy et autres lieux, Ontario, demandant la passation d'un acte pour constituer une société de bienveillance et de prévoyance sous le nom de "Les Gens des Bois du Monde."

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 29, Brantford, Ontario, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No. 29, Brantford, Ontario, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum*, en matières législatives.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 29, Brantford, Ontario, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les Chinois résidants, et à d'autres fins.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des honorables juges Loranger et Malhiot, deux des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections fédérales contestées, un jugement et un rapport concernant l'élection pour le district de Pontiac.

Et les dits jugements et rapports sont lus, et il est ordonné qu'ils soient entrés dans les journaux de cette Chambre comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE PONTIAC.

A l'honorable P. WHITE,
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

AYLMER, 28 janvier 1893.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie du jugement final par nous prononcé le 23^{me} jour de janvier courant, déboutant la pétition d'élection plaidée devant nous en conformité de l'Acte des élections contestées, re élection pour le district électoral de Pontiac.

Nous avons aussi l'honneur de faire rapport,—Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées à la dite élection par aucun des candidats ou leurs agents, ou avec la sanction ou complicité d'aucun des dit candidats. Nous avons raison de croire que la dite élection n'a pas été entachée de fraude par le fait d'aucun des candidats ou de leurs agents.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

L. O. LORANGER, *J.C.S.*

H. G. MALHIOT, *J.C.S.*

Ce vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt treize.

CANADA,
Province de Québec, }
District d'Ottawa. }

Cour Supérieure.

Présents :

L'honorable juge LORANGER,
do do MALHIOT.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral du comté de Pontiac, commencée et tenue les vingt et unième et vingt-huitième jours de juin dernier, entre

MICHAEL JOHN McLEAN,

Pétitionnaire ;

et

JOHN BRYSON,

Répondant.

La cour ayant entendu les parties par leurs avocats, et le pétitionnaire ayant, par l'entremise de son conseil, déclaré qu'il n'avait pas de preuve à fournir à l'appui de sa pétition, déboute la dite pétition sans frais.

Vraie copie :

(Signé), T. J. C. GRONDIN,
Député protonotaire de la dite Cour Supérieure.

Sir John Thompson, du comité spécial chargé de préparer et rapporter les listes des députés devant composer les comités spéciaux permanents ordonnés par cette Chambre, fait rapport que le comité a préparé des listes en conséquence, lesquelles sont lues comme suit :

1. PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS.—Messieurs Adams, Amyot, Baker, Beausoleil, Bruneau, Caron (Sir Adolphe), Choquette, Coatsworth, Costigan, Curran, Daly,

Davies, Desaulniers, Dickey, Edgar, Flint, Fraser, Girouard (Jacques-Cartier), Ives, Langelier, Langevin (Sir Hector), Laurier, Lavergne, Leclair, Lister, McCarthy, McDonald (Victoria), McLeod, Masson, Mills (Bothwell), Moncrieff, Mulock, Northrup, Ouimet, Patterson (Huron), Pelletier, Préfontaine, Thompson (Sir John), Tupper, Weldon, et Wood (Brockville).—41.

2. LOIS EXPIRANTES.—Messieurs Bain (Soulanges), Belley, Bennett, Cameron, Cargill, Carroll, Corbould, Dawson, Delisle, Dugas, Ferguson (Renfrew), Flint, Gillies, Girouard (Deux-Montagnes), Grieve, Henderson, Hutchins, Legris, McDonald (Victoria), McMillan (Vaudreuil), Pridham, Pope, Reid, Robillard, Ryckman, Simard, Somerville, Temple, et Tyrwhitt.—29. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES.—Messieurs Adams, Allan, Amyot, Bain (Soulanges), Baird, Baker, Barnard, Beausoleil, Béchard, Belley, Bennett, Bergeron, Bergin, Bernier, Borden, Bourassa, Bowman, Boyd, Boyle, Brown, Bruncau, Bryson, Burnham, Burns, Calvin, Cameron, Campbell, Carignan, Carling, Carpenter, Caron (Sir Adolphe P.), Cartwright (Sir Richard J.), Casey, Charlton, Choquette, Christie, Cleveland, Coatsworth, Cochrane, Cockburn, Corbould, Corby, Costigan, Craig, Curran, Daly, Davies, Davin, Davis, Delisle, Denison, Desaulniers, Devlin, Dickey, Dupont, Edgar, Fairbairn, Fauvel, Ferguson (Leeds et Grenville), Fraser, Fréchette, Geoffrion, Gibson, Gillies, Girouard (Jacques-Cartier), Girouard (Deux-Montagnes), Godbout, Gordon, Grandbois, Guay, Guillet, Haggart, Hazen, Hearn, Henderson, Hodgins, Hughes, Ingram, Innes, Ives, Jeannotte, Joncas, Kaulbach, Kenny, Lachapelle, Landerkin, Langelier, Langevin (Sir Hector L.), LaRivière, Laurier, Lavergne, Leclair, Leduc, Lépine, Lippé, Lister, Livingston, Macdonald (King), Macdonald (Winnipeg), Macdonell (Algoma), MacKintosh, Maclean (York), McAlister, McCarthy, McDonald (Assiniboia), McDougald (Pictou), McDougall (Cap-Breton), McInerney, McKay, McKeen, McLean (King), McLennan, McLeod, McMillan (Huron), McMillan (Vaudreuil), McMullen, Madill, Mara, Masson, Metcalfe, Mignault, Mills (Annapolis), Mills (Bothwell), Montague, Mulock, Northrup, Ouimet, Paterson (Brant), Patterson (Colchester), Perry, Pope, Préfontaine, Prior, Proulx, Putnam, Reid, Rider, Rinfret, Robillard, Roome, Ross (Dundas), Ross (Lisgar), Ryckman, Sanborn, Scriver, Simard, Smith (Ontario), Smith (Sir Donald A.), Sproule, Stairs, Stevenson, Sutherland, Temple, Thompson (Sir John), Tisdale, Turcotte, Tyrwhitt, Vaillancourt, Wallace, Weldon, White (Cardwell), White (Shelburne), Wilmot, Wood (Brockville), Wood (Westmoreland), et Yeo.—166.

4. BILLS PRIVÉS.—Messieurs Allan, Bain (Soulanges), Baker, Barnard, Beith, Belley, Bennett, Borden, Bourassa, Boyd, Brodeur, Campbell, Carpenter, Caron (Sir Adolphe P.), Carroll, Casey, Chesley, Choquette, Cleveland, Cochrane, Corbould, Corby, Craig, Davies, Delisle, Denison, Dickey, Dupont, Edwards, Fairbairn, Featherston, Frémont, Geoffrion, Gillmor, Girouard (Jacques-Cartier), Guillet, Hazen, Hodgins, Ives, Joncas, Kenny, LaRivière, Lavergne, Leduc, Legris, Lépine, Macdonald (Huron), Macdonell (Algoma), McAlister, McDougall (Cap-Breton), McInerney, McKay, McKeen, McMillan (Vaudreuil), Madill, Marshall, Mignault, Miller, Moncrieff, Monet, Northrup, Ouimet, Pelletier, Prior, Robillard, Roome, Rosamond, Ross (Dundas), Smith (Ontario), Stairs, Vaillancourt, Weldon, White (Shelburne), et Yeo.—74. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

5. ORDRES PERMANENTS.—Messieurs Bain (Wentworth), Bergeron, Bourassa, Bowers, Brodeur, Brown, Burnham, Cargill, Colter, Desaulniers, Dyer, Earle, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Renfrew), Gillmor, Girouard (Deux-Montagnes), Grieve, Hodgins, Hughes, Hutchins, Ingram, Landerkin, Lavergne, Macdowall, McInerney, McKeen, McNeill, Marshall, Masson, Miller, Mills (Annapolis), Monet, O'Brien, Paterson (Brant), Patterson (Colchester), Perry, Pridham, Rinfret, Rosamond, Rowand, Scriver, Semples, Stevenson, Wilmot, Wilson, et Wood (Brockville).—46. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

6. IMPRESSIONS.—Messieurs Amyot, Bergin, Bourassa, Charlton, Costigan, Davin, Grandbois, Innes, Kaulbach, Landerkin, LaRivière, Lépine, Mackintosh, Maclean (York), McLean (King), McMullen, Putnam, Rider, Somerville, Stevenson, Sutherland, Taylor et Tisdale.—23.

7. COMPTES PUBLICS.—Messieurs Adams, Baker, Béchard, Bergeron, Bergin, Boyle, Bryson, Cameron, Campbell, Caron (Sir Adolphe P.), Carscallen, Cartwright (Sir Richard J.), Charlton, Chesley, Coatsworth, Cochrane, Corby, Costigan, Daly, Davies, Devlin, Ferguson (Leeds et Grenville), Forbes, Foster, Fraser, Gordon, Haggart, Hearn, Hughes, Jeannotte, Joncas, Landerkin, Langelier, Lister, Lowell, Macdonald (Huron), Macdonell (Algoma), McDougald (Pictou), McGregor, McKay, McMullen, Madill, Mills (Annapolis), Mills (Bothwell), Moncrieff, Montague, Mulock, Ouimet, Paterson (Brant), Rinfret, Scriver, Somerville, Sproule, Taylor, Tisdale, Tupper, Wallace, White (Cardwell), Wood (Brockville), et Wood (Westmoreland).—60. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

8. BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs Allan, Amyot, Bain (Wentworth), Baird, Barnard, Beausoleil, Béchard, Beith, Bernier, Borden, Bowers, Bowman, Boyd, Boyle, Bruneau, Burnham, Burns, Calvin, Cargill, Carignan, Caron (Sir Adolphe P.), Carscallen, Cartwright (Sir Richard J.), Charlton, Chesley, Cleveland, Coatsworth, Cochrane, Cockburn, Colter, Corby, Craig, Curran, Daly, Davies, Devlin, Dickey, Dugas, Dyer, Earle, Edgar, Edwards, Featherston, Flint, Forbes, Foster, Fraser, Fréchette, Geoffrion, Gibson, Gillies Girouard (Jacques-Cartier), Guay, Guillet, Haggart, Hazen, Hearn, Henderson, Ives, Joncas, Kaulbach, Kenny, Lachapelle, Langelier, Langevin (Sir Hector L.), Laurier, Lister, Livingston, Lowell, Macdonald (King), Macdonald (Winnipeg), Macdowall, McAlister, McCarthy, McDonald (Victoria), McDougald (Pictou), McDougall (Cap-Breton), McKay, McLennan, McLeod, McNeill, Mara, Masson, Metcalfe, Mills (Bothwell), Moncreiff, Mulock, Northrup, O'Brien, Ouimet, Paterson (Brant), Patterson (Huron), Pelletier, Pope, Préfontaine, Prior, Putnam, Rider, Rowand, Ryckman, Sanborn, Scriver, Semple, Smith (Sir Donald A.), Stairs, Sutherland, Temple, Thompson (Sir John), Tisdale, Turcotte, Wallace, Welsh, White (Cardwell), White (Shelburne), Wilson, Wood (Westmoreland), et Yeo.—118. Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

9. AGRICULTURE ET COLONISATION.—Messieurs Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Beith, Bergeron, Bernier, Bowers, Bowman, Boyd, Brodeur, Burnham, Burns, Calvin, Cameron, Carignan, Carling, Carpenter, Casey, Choquette, Christie, Cleveland, Cochrane, Corbould, Daly, Davin, Davis, Dawson, Desaulniers, Dugas, Dupont, Dyer, Earle, Edwards, Fairbairn, Fauvel, Featherston, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Renfrew), Forbes, Fréchette, Frémont, Gibson, Gillies, Gillmor, Girouard (Deux-Montagnes), Godbout, Gordon, Grieve, Guay, Henderson, Hodgins, Hutchins, Ingram, Innes, Jeannotte, Joncas, LaRivière, Leduc, Legris, Lépine, Lippé, Livingston, Macdonald (Huron), Macdonald (King), Macdowall, Mackintosh, McDonald (Assiniboia), McGregor, McLean (King), McLennan, McMillan (Huron), McNeill, Mara, Marshall, Metcalfe, Mignault, Miller, Montague, O'Brien, Paterson (Brant), Patterson (Colchester), Perry, Pope, Pridham, Putnam, Reid, Robillard, Roome, Rosamond, Ross (Dundas), Ross (Lisgar), Rowand, Sanborn, Semple, Smith (Ontario), Sproule, Sutherland, Taylor, Turcotte, Tyrwhitt, Wilmot, Wilson, et Wood (Westmoreland).—102. Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,
Résolu, que cette Chambre concoure dans le dit rapport.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,
Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat priant Leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement; et que les membres du comité spécial permanent des impressions, savoir: MM. Amyot, Bergin, Bourassa, Charlton, Costigan, Davin,

Grandbois, Innes, Kaulbach, Landerkin, LaRivière, Lépine, Mackintosh, McLean (York), McLean (King), McMullen, Putnam, Rider, Somerville, Stevenson, Sutherland, Taylor et Tisdale agissent au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des impressions du Parlement.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, que Sir Adolphe Caron et MM. Amyot, Cockburn, Davies, Davin, Edgar, Fraser, Laurier, McNeill, Mills (Bothwell), O'Brien, Rinfret, Scriver, Weldon et White (Shelburne), soient nommés pour aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la bibliothèque.

Ordonné, qu'il soit envoyé un message au Sénat communiquant à Leurs Honneurs la résolution précédente.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Ordonné, que M. Lépine ait la permission de présenter un bill à l'effet de déterminer la journée de travail des ouvriers et manœuvres à l'emploi de l'État ou des entrepreneurs ou sous-entrepreneurs de l'État.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence;

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant découverts), et il est comme suit :

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie du rapport des commissaires nommés par une Commission Royale afin de recevoir les témoignages au sujet de la vérité ou de la fausseté de certaines accusations portées contre Sir Adolphe Caron, député à la Chambre des Communes et membre du Conseil privé pour le Canada, avec copies des dépositions et des exhibits y ayant rapport. (*Documents de la session No 27.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 6 février 1893.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que le message précédent, le rapport, la preuve, etc., soient imprimés sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre,—État concernant les paiements de primes de pêche pour 1891-92, tel que requis par le chapitre 97 des Statuts Révisés du Canada. (*Documents de la session No 206.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Relevé des recettes et dépenses du Canada pour 1891-92 et 1892-93 jusqu'au 31 janvier. (*Documents de la session No 24a.*)

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Girouard (Deux-Montagnes),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes pétitions, mémoires, appels et autres documents adressés à Son Excellence en conseil depuis le 15 mars 1892, concernant les Actes des Ecoles de Manitoba de 1890, la

l'article 22 de l' " Acte de Manitoba " et l'article 93 de l' " Acte de l'Amérique Britannique du Nord " ; aussi, copie de tous rapports au conseil et ordres du conseil sur le même sujet ; aussi, copie de toute correspondance à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. LaRivière secondé par M. Girouard (Deux-Montagnes),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du jugement du comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté dans l'appel de Barrett vs la cité de Winnipeg, communément appelé " Cause des Ecoles de Manitoba " ; aussi, copie de tous factums, rapports et autres documents à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Bergeron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, documents, rapports et ordres du conseil concernant une certaine commission devant s'enquérir des moyens les plus pratiques de compléter le réseau télégraphique de l'Empire.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Bergeron,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—liste donnant les noms de tous les soumissionnaires pour la section huit du canal de Soulanges, le domicile de chacun et le montant de chaque soumission.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes lettres, correspondance, rapports et autres documents échangés entre le département de l'Agriculture et le Haut-Commissaire du Canada à Londres, la Chambre impériale de commerce ou tous autres fonctionnaires ou corps autorisés concernant l'interdiction du bétail canadien dans les ports du Royaume-Uni, depuis le 20 octobre dernier.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Baker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant les recettes du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices de 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants : Voyageurs, fret, malles et divers ; et donnant aussi le nombre de voyageurs et de tonnes de fret transportés durant les susdits exercices.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Baker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un relevé des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices de 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants :—Force locomotrice, dépenses pour wagons, entretien de la voie et des travaux d'art, dépenses pour gares, frais généraux, nombre de milles parcourus par les chars.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Borden,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes pétitions, documents et lettres concernant la demande faite durant les six dernières années pour obtenir un meilleur service au bureau de poste de Harkaway.

Sur motion de M. McMullen, secondé, par M. Mulock,
Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre,—un état indiquant la quantité de fer en gueuse produit au Canada de 1891 à 1892 inclusivement, et la prime payée, chacune de ces années, pour cette production.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Davies,
Ordonné, qu'il soit mis devant la Chambre,—un relevé détaillé des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1^{er} juillet 1892 au 31 janvier 1893, et des états comparatifs du 1^{er} juillet 1891 au 31 janvier 1892.

Sur motion de M. Béchard, secondé par M. Vaillancourt,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tout ordre du conseil ou autre document permettant à la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, ou à leurs successeurs, la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, de construire un pont sur la rivière Richelieu à Saint-Jean.
Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Davies,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette* des exportations et importations du 1^{er} juillet 1891 au 1^{er} janvier 1893, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1^{er} juillet 1891, au 1^{er} janvier 1892.

Sur motion de M. Guay, secondé par M. Godbout,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, copie de toute correspondance et pétition adressées au département des Postes par certains citoyens de la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, dans le comté de Lévis, se plaignant de la mauvaise administration du bureau de poste "Baillargeon" dans cette paroisse.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Charlton,
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—un état indiquant le montant d'argent dépensé depuis la confédération sous chacun des chefs suivants :—

- (a.) Traitement du Gouverneur général;
- (b.) Frais de voyages du Gouverneur général;
- (c.) Rideau Hall—Edifices—Compte du capital;

do	do	do	d'entretien;
do	Terrains	do	du capital;
do	do	do	d'entretien;
- (d.) Fournitures de toute espèce pour Rideau Hall;
- (e.) Allocation au Gouverneur général pour combustible et éclairage;
- (f.) Tous autres comptes se rapportant à la charge du Gouverneur général;
- (g.) Tous autres comptes se rapportant à Rideau Hall et ses terrains;

(h.) Montant total des dépenses de toute espèce depuis la confédération se rapportant à la charge du Gouverneur général.

(i.) Montant total des dépenses de toute espèce se rapportant à Rideau Hall et ses terrains.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Vaillancourt, secondé par M. Godbout,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes requêtes, correspondance et documents de toutes sortes concernant la concession d'une subvention au chemin de fer le Québec Oriental.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Welsh, secondé par M. Davies,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie du rapport des explorations ordonnées par le gouvernement concernant les brise-lames de Ward-Island.

Sur motion de M. Rinfret, secondé par M. Leduc,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance échangée entre M. Robertson, commissaire d'industrie laitière pour le Canada, et le département de l'Agriculture, concernant une certaine résolution passée par un comité du bureau du commerce de Bristol, Angleterre, pour empêcher d'accepter comme "fromage canadien" du fromage désigné par le dit comité sous le nom de "French cheese" et fabriqué dans la province de Québec; copie de tous discours, lettres, rapports du dit M. Robertson, commissaire d'industrie laitière, sur la valeur du fromage fabriqué dans les provinces de Québec et d'Ontario.

Sur motion de M. Smith (Ontario), secondé par M. Fairbairn,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous ordres du conseil, passés sous l'autorité de l'article 93, chapitre 32 des Statuts révisés du Canada et actuellement en vigueur, réglementant l'abattage en entrepôt des porcs destinés à l'exportation; aussi, copie des règlements de quarantaine relatifs à l'importation en Canada des porcs devant être abattus en entrepôt.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Bryson.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de correspondance, papiers et documents non encore soumis à la Chambre au sujet de négociations et communications entre le gouvernement et les Etats-Unis concernant la réciprocité, les péages de canaux et les naufrages et remorquages.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Lanerkin, secondé par M. Borden,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre, copie de toute correspondance, télégrammes et documents concernant la suspension du député adjudant général Villiers et sa réinstallation.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. Colter,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes lettres, pétitions, études et rapports concernant la destruction et la réparation du brise-lames de Sandford, comté de Yarmouth, N.-E.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance, rapports d'ingénieurs ou de commissions autorisant la dépense d'argent, depuis 1890, pour la jetée de Pickett, N.-E.; aussi, état donnant les droits de quaiage perçus annuellement pendant cette période.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Campbell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le lieu de naissance, la nationalité et le nom de chaque personne actuellement employé dans le service civil du Canada (service intérieur et extérieur.)

Sur motion de M. Fraser, secondé par M. Borden,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance, télégrammes ou autres papiers concernant les irrégularités et fraudes commises dans le paiement des primes de pêche dans le comté de Victoria, N.-E.; aussi, copie du rapport du commissaire ou des commissaires chargés de faire l'enquête.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat informe cette Chambre que les honorables MM. Allan, Almon, Botsford, DeBoucherville, Drummond, Gowan, Landry, Masson, McClelan, MacInnes (Burlington), Miller, Murphy, Poirier, Power, Scott et Wark, ont été nommés membres d'un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre seront concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte de la bibliothèque pour les deux Chambres.

Aussi, le Sénat informe cette Chambre que les honorables messieurs Bernier, Casgrain, Desjardins, Dever, Dobson, Gowan, Guévremont, Kaulbach, Loughheed, McClelan, McKindsey, Macfarlane, Ogilvie, Perley, Pelletier, Power, Primrose, Read (Quinté), Sullivan, Vidal et Wark, ont été nommés pour former un comité chargé de surveiller les impressions de la Chambre durant la présente session, et d'agir au nom de cette Chambre, avec le comité de la Chambre des Communes, comme comité mixte des deux Chambres du Parlement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 7 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Robillard,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre.

Par M. Coatsworth,—la pétition de la loge de Toronto, No 235.

Par M. McLennan,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry.

Par M. Denison,—la pétition de William C. Van Horne et autres, de la cité de Montréal et autres lieux.

Par M. Davis,—la pétition de l'honorable Sir Alexander T. Galt, G.C.M.G., de la cité de Montréal et autres, d'autres lieux, la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage d'Alberta, et la pétition de George Alexander et autres, de la ville de Calgary, Territoires du Nord-Ouest, et autres lieux.

Par M. Devlin,—la pétition d'Isidore Lafrance et autres, de la cité de Hull, comté d'Ottawa, Québec.

Par M. Bergin,—la pétition de John Brook et autres, de Cornwall, Ontario.

Par M. McGregor,—deux pétitions de la Compagnie du chemin de fer du lac Erié et de la rivière Détroit.

Par M. Hearn,—trois pétitions de l'Assemblée Montgomery, No 4003, Chevaliers du Travail.

Par M. Flint,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest.

Par M. LaRivière,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Sud-Est.

Par M. MacDonell (Algoma),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et Occidental.

Nathaniel Boyd, écuyer, député du district électoral de Marquette, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les commissaires, le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes :—

De James P. Dawes, et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de téléphone automatique et d'électricité du Canada.

De la Compagnie du chemin de fer de Saint-Laurent et Adirondack, demandant le pouvoir d'affermier sa ligne à la Compagnie du Vermont Central ou à la Compagnie du chemin de fer d'Ogdensburgh et du Lac Champlain.

De la Société de Prévoyance et de Prêt de Hamilton, demandant un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions.

De John Lineham et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de Tramway de Calgary.

Du conseil municipal de la ville de Calgary, demandant un acte l'autorisant à endiguer les rivières de l'Arc et du Coude dans et près la dite ville, à construire des ponts, tramways, etc., et à d'autres fins.

De James Cleland et autres, demandant un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford, et à d'autres fins.

De la Compagnie Minière de Montréal, demandant un acte pour liquider les affaires de la dite compagnie.

De John A. Grose, et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie de Garantie contre les voleurs du Canada (limitée.)

De la Compagnie de Pont de Buffalo et Fort-Erié, demandant un amendement à sa charte l'autorisant à construire un tunnel sous la rivière Niagara et réduire son capital-actions.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, demandant un acte ratifiant une convention faite entre la dite compagnie et le Grand Tronc et le conseil municipal de la cité de Toronto touchant certaines propriétés et travaux de chemins de fer dans la dite cité.

De James Balfour, de la cité de Hamilton, demandant un acte de divorce avec Georgiana Catherine Balfour, sa femme.

De James Frederick Doran, de Lachine, demandant un acte de divorce avec sa femme Mary Augusta Wood.

Ordonné, que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill à l'effet de mettre en vigueur une convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer, la Compagnie du Pacifique, et la Corporation de Toronto.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. White (Cardwell) ait la permission de présenter un bill autorisant la liquidation de la Compagnie de Montréal pour l'exploitation des mines.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que White (Cardwell) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée.)

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill à l'effet de rétablir et modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Mount-Forest Markdale et Meaford.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Bergeron ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Davin ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des Douanes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Wood (Brockville),

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'Acte du fonds de retraite du service civil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quarante-trois piastres et soixante-six centins, soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-huit piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour appointements et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le traitement de l'Orateur-suppléant, Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille six cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour appointements, Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc., Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses contingentes, Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la publication des Débats, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille sept cent trente-deux piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté, estimation approuvée du sergent-d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour appointements des employés de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour livres, savoir : Achat de livres pour la bibliothèque du Parlement, \$10,000; achat d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, \$1,000; dépenses contingentes, \$2,800; reliure de journaux, etc., \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les archives, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses se rattachant au "Patent Record," pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour statistiques, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'exposition universelle de Chicago pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1892, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination. (*Documents de la Session No 28.*)

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 8 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Tisdale,—la pétition de William T. Jennings et autres, directeurs provinciaux de la Compagnie canadienne de Force Motrice.

Par M. Miller,—la pétition de V. S. Clarke, M.D., et autres, de Lucan, comté de Middlesex, Ontario.

Par M. Cleveland,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond.

Par M. Corbould,—la pétition de l'Union Typographique de Vancouver, No 226.

Par M. McDougall (Pictou),—la pétition de John F. Stairs, M.P., et autres, de la cité et du comté de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Bruneau,—la pétition du révérend A. Smith, curé, et autres, de Yamaska, et autres lieux, Québec.

Par M. Gibson,—trois pétitions de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4, trois pétitions de l'Union Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 3, deux pétitions de l'Assemblée de District Niagara, No 207, Chevaliers du Travail, et la pétition d'Andrew Doblin et autres, tous de Sainte-Catherine, comté de Lincoln, Ontario.

Par M. Denison,—trois pétitions de l'Assemblée Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario.

Par M. Macdonald (Winnipeg),—trois pétitions de l'Union des Ouvriers Tailleurs de l'Amérique, No 70, et trois pétitions de l'Union Internationale des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Baker,—la pétition d'Edmund Holyoake Heward, de la ville de Saint-Jean d'Iberville, province de Québec, gérant d'une succursale de la Banque des Marchands du Canada, de Saint-Jean susdit, époux légitime de Dame Marie Louise Elwes, maintenant de la cité de Chicago, dans l'Etat des Illinois, un des Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Bergin,—trois pétitions de l'Assemblée Locale, No 6583, Chevaliers du Travail, Cornwall, tous d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Annette Marion Goff, de Montréal, province de Québec, demandant un acte de divorce avec son mari, Edward Taché Rowand.

De John Francis Schwaller, de Thorold, demandant un acte de divorce avec Florence J. Schwaller, sa femme.

De Charles R. Jones et autres, de Cleveland, Etat de l'Ohio, demandant une charte sous le nom de Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland, Port-Stanley et London.

De William Fuller, du township de London, comté de Middlesex, et autres, d'autres lieux, demandant un acte constituant en corporation une société de bienveillance et de prévoyance sous le nom de " Les Gens des Bois du monde."

De William Glockling et autres, de Toronto, et de l'Union Typographique de Hamilton, No 129, tous d'Ontario, demandant un acte pourvoyant au groupement des comtés pour l'élection des membres de la Chambre des Communes.

De John R. Culgin et autres, d'Economy ; et de Jonathan Corbett et autres, de Five Islands, N.-E., demandant un acte prohibant la pêche avec des lignes de fonds dans le Bassin de Minas.

Du Conseil municipal du comté de Wellington, Ont., demandant l'entrée en franchise du fil d'engrègement, de l'huile de charbon et de tous les articles fabriqués ou vendus en Canada qui peuvent être sujets à une coalition commerciale.

M. LaRivière, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre, pendant la présente session, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération une lettre du rapporteur principal des Débats officiels demandant la nomination temporaire d'un sténographe pour remplacer M. Thos. J. Richardson, l'un des rapporteurs, qui est empêché pour le moment de remplir ses fonctions par suite d'un accident.

Afin de ne pas nuire à l'efficacité du service, votre comité recommande que M. A. C. Campbell soit nommé pour remplacer M. Richardson pendant son absence. La rémunération à payer à M. Campbell pour ses services sera déterminée ultérieurement par votre comité qui en fera rapport à la Chambre.

Ordonné, que M. McKay ait la permission de présenter un bill concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Cameron,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session.

Ordonné, que M. Lowell ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du pont de Buffalo et Fort Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill conférant certains pouvoirs à la corporation de la municipalité de la ville de Calgary.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. White (Cardwell) ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau le chapitre dix des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les serments et sociétés illicites.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir John Thompson, ait la permission de présenter un bill concernant les témoins et la preuve.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 30 mai 1892, pour copie de toute correspondance, papiers et rapports concernant l'enquête sur la conduite de William Prosser, gardien de pêcheries pour le district faisant front au comté d'Essex, sur le lac Erié, et son renvoi d'office. (*Documents de la session n° 20 C.*)

M. Pope propose, secondé par M. Cleveland,—qu'il est expédient de placer le maïs sur la liste des articles admis en franchise.

Et un débat s'ensuivant:—

A six heures p. m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie P.M.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19.)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée.)

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de rétablir et modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Mount-Forest, Markdale et Meaford.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Lanrent et Adirondack.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence ;

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie des délibérations de la conférence qui a eu lieu récemment entre les délégués des gouvernements du Canada et de Terre-Neuve sur la question des pêcheries et autres questions entre les deux gouvernements. (*Documents de la session n° 20 D.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 8 février 1893.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe Caron,

Ordonné, que le message et les papiers qui précèdent, soient imprimés sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour pensions, savoir : Pour gratification annuelle à :—Lady Cartier, \$1,200 ; Mme Delaney, \$400 ; Mme Gowanlock, \$400 ; Mlle Harriet Fraser, \$250 ; M. Roderick Fraser, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quarante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour pension payable à la suite de l'invasion féniennne pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812 pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent dix-huit piastres et trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté, comme compensation aux pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille huit cent soixante-sept piastres et vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté, pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885 à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour allocation additionnelle à W. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-A., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la Compagnie du Haras national, pour l'usage de six étalons, pour les stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses contingentes pour les quarantaines organisées, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux frais de salubrité publique que pourraient nécessiter le choléra et d'autres maladies contagieuses, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les hopitaux de Winnipeg et Saint-Boniface, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les quarantaines de bestiaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeu*di*, 9 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Wilson,—la pétition de Francis Van de Bogart et autres.

Par M. Hazen,—la pétition de G. Frederick Fisher et autres.

Par M. Stevenson,—deux pétitions de la loge Excelsior, n° 286, de Peterborough, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre, demandant un acte modifiant sa charte et l'acte qui l'amende.

De William C. Van Horne et autres, de la cité de Montréal et autres lieux, demandant une charte sous le nom de "La Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée)."

De l'honorable Sir Alexander T. Galt, G.C.M.G., de la cité de Montréal, et autres, d'autres lieux, demandant un acte à l'effet de constituer une compagnie pour construire et exploiter des rigoles ou canaux d'irrigation dans certaine partie du district d'Alberta, T.N.-O.; et aussi certains autres travaux en rapport avec l'objet que se propose la dite compagnie.

De la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne jusqu'au Fort McLeod, et de là vers la Passe du Nid de Corbeau et la Colombie-Britannique, et à d'autres fins.

De George Alexander et autres, de la ville de Calgary, T.N.-O., et autres lieux, demandant une charte sous le nom de "La Compagnie de pouvoir hydraulique de Calgary."

De la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la rivière Détroit (constituée par le Parlement de la Puissance du Canada), demandant un acte pour confirmer un projet de fusion entre la dite compagnie et la Compagnie de chemin de fer du même nom constituée par la législature d'Ontario, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la rivière Détroit (constituée par la législature de la province d'Ontario), demandant un acte pour confirmer un projet de fusion entre la dite compagnie et la Compagnie de chemin de fer du même nom constituée par le parlement fédéral, et à d'autres fins.

De la Compagnie de chemin de fer des Comtés de l'Ouest, demandant un acte pour confirmer une convention faite entre la dite compagnie et Arthur Anderson *et al*, et pour changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Yarmouth et Annapolis," et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, demandant un acte abrogeant l'article 1 de l'Acte 55-56 Vic., chap. 46, et lui substituant un autre article pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement d'une certaine partie de sa ligne, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et Occidental, demandant un acte l'autorisant à faire des arrangements d'exploitation avec d'autres compagnies de chemins de fer ou à affermer leurs lignes, ou à obtenir des pouvoirs de circulation sur ces lignes.

Du conseil municipal des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, demandant l'abrogation de l'Acte du Cens Electoral, et la passation d'une loi prescrivant que les listes fédérales d'électeurs seront à l'avenir préparées par les officiers des municipalités locales.

De la loge de Toronto, n° 235; de John Brook et autres, de Cornwall, tous d'Ontario, demandant un acte pourvoyant au groupement des comtés et au vote plural pour l'élection des membres de la Chambre des Communes.

De l'Assemblée Montgomery, No 4003, Chevaliers du Travail, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Assemblée Montgomery, No 4003, Chevaliers du Travail, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada, du système d'*initiative et de referendum*, en matières législatives.

De l'Assemblée Montgomery, No 4003, Chevaliers du Travail, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les résidents chinois, et à d'autres fins.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,— les ordres du Conseil de 1892, concernant le département de l'Intérieur, et conformes à la clause 91 de l'Acte des Terres Fédérales, chapitre 54, Statuts révisés du Canada. (*Documents de la session No 29.*)

M. Daly présente aussi,— la réponse faite en vertu de la résolution de 20 février 1882,—et telle que fournie par le département de l'Intérieur concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien. (*Documents de la session No 30.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts) et il est comme suit:—

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes, des documents additionnels au sujet de la mise en vigueur contre les vaisseaux canadiens par le gouvernement de Terre-Neuve de l'Acte de Terre-Neuve, concernant la vente de la boîte aux navires de pêche étrangers. (*Documents de la session No 20 E.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, juin 1892.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Ordonné, que le message et les papiers qui précèdent, soient imprimés sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Liste des fonctionnaires publics auxquels des commissions ont été délivrées aux termes du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada, pendant l'année 1892. (*Documents de la session No 31.*)

Ordonné, que M. Lavergne ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, Liste du service civil du Canada, 1892. (*Documents de la session No 16a.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill pour établir le vote obligatoire.

M. Amyot propose, secondé par M. Davin,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois; et la question étant posée, la Chambre se divise; et elle est résolue négativement.

Mr. Cleveland propose, secondé par M. Pope—Qu'il est expédient de placer l'huile de charbon sur la liste des articles admis en franchise.

Et un débat s'ensuit;

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Liste de toutes terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, du 1er octobre 1891 au 1er octobre dernier. (*Documents de la session No 30a.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 10 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Paterson (Brant),—trois pétitions du conseil des métiers de Brantford.

Par M. Ingram,—la pétition du conseil municipal du comté d'Elgin; et la pétition de Charles F. Heidt et autres, de Frome et autres lieux, comté d'Elgin, Ontario.

Par M. Corbould,—trois pétitions de l'Union Typographique de Vancouver, No 226; et trois pétitions de l'Union des Menuisiers et des Charpentiers de Vancouver, Colombie-Britannique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De William T. Jennings et autres, directeurs provisoires de la Compagnie Canadienne de Force Motrice, demandant un amendement à sa charte et à l'acte qui l'amende.

De la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, demandant un acte confirmant sa charte accordée par la législature de Québec, et lui conférant de nouveaux pouvoirs.

De John F. Stairs, M.P., et autres, de la cité et du comté de Halifax, N.-E., demandant une charte leur conférant tous les pouvoirs généralement donnés aux Compagnies de fidéicommis.

D'Edmund Holyoake Heward, de la ville de Saint-Jean dans le district d'Iberville, province de Québec, gérant de la succursale de la Banque des Marchands du Canada, à Saint-Jean susdit, époux légitime du Marie-Louise Elwes, actuellement de la cité de Chicago en l'Etat de l'Illinois, un des Etats-Unis d'Amérique, demandant un acte de divorce avec Marie-Louise Elwes, sa femme.

De H. S. Clerke, M.D., et autres, de Lucan, Ont., demandant un acte constituant en corporation une société de bienveillance et de prévoyance sous le nom de "Les Gens des bois du Monde."

De l'Union Typographique de Vancouver, No 226, Colombie-Britannique, et d'Andrew Dobbing et autres, de Sainte-Catherine, comté de Lincoln, Ontario, demandant un acte pourvoyant au groupement des comtés et au vote plural pour l'élection des membres de la Chambre des Communes.

De l'Union des Briquetiers et Maçons No 4, de l'Union Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 3, et de l'Assemblée de District Niagara, No 207, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine, comté de Lincoln; de l'Assemblée Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, Toronto; de l'Assemblée Locale, No 6583, Chevaliers du Travail, Cornwall, tous d'Ontario; de l'Union Internationale des Briquetiers et Maçons, No 1; et de l'Union des Ouvriers Tailleurs de l'Amérique, No 70, tous de Winnipeg, Manitoba, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les résidents chinois, et à d'autres fins.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4, et de l'Union Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 3, tous de Sainte-Catherine, comté de Lincoln; de l'Assemblée Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, Toronto; de l'Assemblée Locale, No 6583, Chevaliers du Travail, Cornwall, tous d'Ontario, de l'Union Internationale des Briquetiers et Maçons, No 1; et de l'Union des Ouvriers Tailleurs de l'Amérique, No 7, tous de Winnipeg, Manitoba, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum*, en matières législatives.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 4 et de l'Union Internationale des Ouvriers Constructeurs, No 3, de l'Assemblée de District Niagara, No 207, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine, comté de Lincoln; de l'Assemblée Mayflower, No 6564, Chevaliers du Travail, Toronto; de l'Assemblée Locale, No 6583, Chevaliers du Travail, Cornwall, tous d'Ontario; de l'Union Internationale des Briquetiers et Maçons, No 1; et de l'Union des Ouvriers Tailleurs de l'Amérique, No 70, tous de Winnipeg, Manitoba, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

La pétition du révérend A. Smith, curé, et autres, d'Yamaska et autres lieux, Québec, présentée mercredi dernier, priant la Chambre d'accorder une somme d'argent pour aider à la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière Yamaska, étant lue;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne peut être reçue vu que ses conclusions impliquent la dépense de deniers publics."

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine met devant la Chambre,—Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1er juillet 1891 au 30 juin 1892. (*Documents de la session No 9.*)

M. Patterson (Huron), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse du 17 mars 1892, pour copie de toute correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet des fortifications d'Esquimaux. (*Documents de la session No 32.*)

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit —

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes:—

De John Francis Schwaller, de Thorold, demandant un acte de divorce avec Florence J. Schwaller, sa femme; de la Compagnie du chemin de fer du Lac Érié et de la rivière Détroit (continué par le parlement de la Puissance du Canada), et de la Compagnie du chemin de fer du Lac Érié et de la rivière Détroit (constituée par la législature d'Ontario), demandant un acte pour confirmer un projet de fusion entre les dites compagnies; de la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest, demandant un acte lui conférant le pouvoir d'émettre des débetures nouvelles au lieu de ses débetures actuelles; et de la Compagnie d'Assurances sur la Vie du Canada, demandant un acte pour défnir et étendre ses droits à posséder des biens-fonds.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, et il constate que, bien que réguliers sous d'autres rapports, ils n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme le délai sera pleinement expiré dans chaque cas avant que les bills soient examinés par leurs comités respectifs, votre comité recommande que ces avis soient considérés suffisants, savoir:—de la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Érié, demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de certains de ces embranchements; et des conseils municipaux du township de Collingwood et de la ville de Thornbury, demandant un acte à l'effet de légaliser et confirmer une convention faite entre eux au sujet de la propriété conjointe d'un certain entrepôt et d'un quai situés à l'embouchure de la rivière du Castor.

Ordonné, que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Érié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill concernant le havre de Thornbury, sur la Baie Georgienne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 6 février 1893, pour copie de toutes pétitions, mémoires, appels et autres documents adressés à Son Excellence en conseil depuis le 15 mars 1892, concernant les Actes des Ecoles de Manitoba de 1890, l'article 22 de l' "Acte du Manitoba" et l'article 93 de l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord"; aussi, copie de tous rapports au conseil et ordres du conseil, ainsi que de toute correspondance à ce sujet. (*Documents de la session No 33.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 13 avril 1892, pour copie des instructions adressées au professeur Saunders, lorsqu'il a été chargé d'étudier la question de la culture de la betterave à sucre et de la fabrication du sucre de betterave en Canada, ou depuis cette date jusqu'à celle à laquelle son rapport a été soumis à cette Chambre. (*Documents de la session No 34.*)

Et aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 6 février 1893, pour copie de toute correspondance, documents, rapports et ordres du conseil concernant une certaine commission devant s'enquérir des moyens les plus pratiques de compléter le réseau télégraphique de l'Empire. (*Documents de la session No 35.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'Acte des pensions de retraite du service civil.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte des pensions du Service Civil et de prescrire que la déduction, ou la contribution au fonds de retraite, à prendre sur le salaire de toute personne qui entrera dans le service civil après la date de la promulgation de tel amendement, sera de trois et demi pour cent par année sur tel salaire de six cents piastres et plus, et de trois pour cent par année si le salaire est au-dessous de six cents piastres.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Bergeron fait, en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte des pensions du Service Civil et de prescrire que la déduction, ou la contribution au fonds de retraite, à prendre sur le salaire de toute personne qui entrera dans le service civil après la date de la promulgation de tel amendement, sera de trois et demi pour cent par année sur tel salaire de six cents piastres et plus, et de trois pour cent par année si le salaire est au-dessous de six cents piastres.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte des pensions du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill concernant la Société de prévoyance et de prêt de Hamilton.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du pont de Buffalo et Fort-Eric.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et quinze mille sept cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—solde de la division militaire et des états-majors de districts, y compris les allocations, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour appointements et gages des employés civils (milice), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour propriétés militaires, ouvrages et bâtiments, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour munitions de guerre et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour habillements et capotes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour provisions, fournitures et remotes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour transport et fret, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour aide aux associations de carabiniers et d'artillerie et aux musiciens, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses diverses et imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Collège militaire royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordé à Sa Majesté, pour monuments pour les champs de bataille du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comté a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et ainsi la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 13 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Denison.—trois pétitions de la Loge Toronto, No 235, de l'Assemblée Internationale des Machinistes.

Par M. Tisdale,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada; la pétition de la Compagnie du chemin de fer et de mines de Cobourg, Blairton et Marmora; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Simcoe-Nord; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Waterloo; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Wellington, Grey et Bruce; la pétition de la Compagnie de chemin de fer de Brantford, Norfolk et Port-Burwell; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Galt à Guelph; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de London, Huron et Bruce; la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction du lac Simcoe; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Peterborough et du lac Chemong; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Midland du Canada; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Beauharnois; la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Montréal au lac Champlain; la pétition de la Compagnie du chemin de fer Union Jacques-Cartier.

Par M. Pope,—la pétition de Louis G. de Bertram et autres.

Par M. Taylor,—la pétition du conseil municipal des comtés unis de Leeds et Grenville.

Par M. Mara,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Nicola.

Par M. Corbould,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack et trois pétitions des délégués du Conseil des métiers et du travail de Vancouver.

Par M. Laurier,—trois pétitions de l'Association des tailleurs de cuir de Québec.

Par M. Curran,—deux pétitions de l'Association dite "Progress Assembly" No 6852, Chevaliers du Travail, Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De G. Frederick Fisher et autres, demandant une charte sous le nom de "Association d'Assurance sur le bétail vivant du Canada."

De Charles F. Heidt et autres, de Frome, et autres lieux, comté d'Elgin, demandant un acte constituant une Société de Bienveillance et de Prévoyance sous le nom de "Les Gens des bois du Monde."

De Francis Van de Bogart et autres, demandant qu'un changement soit fait au poids-étalon du boisseau, du sac et du baril d'oignons.

Du conseil municipal du comté d'Elgin, demandant certains amendements à l'Acte des Sauvages.

De la Loge Excelsior, No 286, Peterborough; et du Conseil des Métiers de Brantford, tous d'Ontario; de l'Union Typographique, No 226, de Vancouver; et de l'Union des Ouvriers Constructeurs, de Vancouver, tous de la Colombie-Britannique, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les résidents chinois, et à d'autres fins.

De la Loge Excelsior, No 286, Peterborough; et du Conseil des Métiers de Brantford, tous d'Ontario; de l'Union Typographique, No 226, de Vancouver; et de l'Union des Ouvriers Constructeurs, de Vancouver, tous de la Colombie-Britannique, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

Du Conseil des Métiers de Brantford, Ontario; de l'Union Typographique, No 226, de Vancouver; et de l'Union des Ouvriers Constructeurs, de Vancouver, tous de la Colombie-Britannique, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum* en matières législatives.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Foster,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera demain (mardi), elle restera ajournée jusqu'à jeudi prochain, à trois heures p.m.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—un relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1892 soumis au Parlement du Canada, en conformité de l'article 23, chapitre 19 des Statuts revisés du Canada. (*Documents de la session No 36.*)

Ordonné, que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau les actes concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte du Service Civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Belley ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des Elections Fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant le havre de Thornbury, sur la Baie Georgienne.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

M. Davin propose, secondé par M. McDonald (Assiniboia),—Que dans l'opinion de cette Chambre, le droit sur le fil barbelé, les instruments agricoles, l'huile de charbon et les cotons devrait être diminué de manière à ne donner qu'une protection raisonnable, et que le droit sur le fil d'engergage devrait être aboli.

Et un débat s'ensuivant,

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Borden,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 14 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Coatsworth,—trois pétitions de l'Union des Ouvriers Constructeurs, No 2, de Toronto, Ontario.

Par M. Mackintosh,—trois pétitions du Conseil des Métiers et du Travail d'Ottawa; trois pétitions de l'Union Typographique d'Ottawa, No 102, et trois pétitions de l'Union des Briquetiers et Maçons d'Ottawa.

Par M. Mara,—la pétition de Charles George Major, de la cité de New-Westminster et autres, d'autres lieux, Colombie-Britannique.

Par M. McKay,—trois pétitions de l'Union des Peintres, No 27, Hamilton; et la pétition de l'Union Locale, No 27, Fraternité des Peintres et Décorateurs d'Amérique, tous de Hamilton, Ontario.

Par M. Roome,—la pétition de G. B. Hoskin et autres, de Melbourne et autres lieux, Ontario.

Par M. Tisdale,—la pétition du conseil municipal du comté de Norfolk, Ontario.

Par M. Masson,—la pétition de John W. McRae et autres, de la cité d'Ottawa, et autres lieux.

Par M. Metcalfe,—la pétition du conseil municipal de la cité de Kingston, Ontario.

Par M. Ross (Lisgar),—la pétition de Louis Edouard Morin, de Longueuil, et autres, d'autres lieux.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, le 14 février 1893.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingtième jour du mois de décembre dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Antoine Gustave Verreault, écuyer, de Saint-Jean Port-Joli, P. Q., comme officier-rapporteur pour le district électoral de L'Islet, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de L. G. Desjardins, écuyer, qui a résigné son mandat; Joseph Israël Tarte, écuyer, notaire et journaliste, de Montréal, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

SAML E. ST-O. CHAPLEAU,

[L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écuyer, C.M.G., L.L.D.,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Joseph Israël Tarte, écuyer, député du district électoral de L'Islet, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes :—De la compagnie dite "Nova Scotia Permanent Benefit Building Society

and Saving Funds," demandant l'amendement de la disposition relative aux propriétés foncières acquises par la dite compagnie;—de la Compagnie d'Assurance des Manufacturiers contre les accidents, demandant des amendements à sa charte;—de la compagnie dite "The Ocean Accident Insurance Corporation," demandant une charte;—de la compagnie dite "The Ocean Fidelity Guarantee Corporation," demandant une charte;—des porteurs d'obligations de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est, demandant un acte les autorisant à émettre des débetures pour améliorer le dit chemin de fer;—de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique, demandant le rappel de l'article 16 de sa charte;—de la Compagnie des Terres du Nord-Ouest du Canada (limitée), demandant une charte;—d'Edmund Holyoake Heward, demandant un acte de divorce avec Marie-Louise Elwes, sa femme;—d'Annette Marion Goff, demandant un acte de divorce avec son mari, Edward Taché Rowand;—de la Compagnie Orientale de Dépôt, demandant une charte;—de la Compagnie Hydraulique de Calgary, demandant une charte;—de la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre, demandant l'autorisation de construire certains embranchements.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, et il constate que, bien que réguliers sous d'autres rapports, ils n'ont pas été publiés pendant le temps voulu par la règle 51; mais comme le délai sera pleinement expiré dans chaque cas avant que les bills soient examinés par leurs comités respectifs, votre comité recommande que ces avis soient considérés suffisants, savoir:—de William Fuller et autres, demandant une charte sous le nom de "Les Gens des bois du Monde"; et de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, demandant un amendement à sa charte.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie d'Irrigation de Calgary, demandant une charte, et il constate que, bien que le territoire dans lequel elle se propose d'opérer soit défini dans la pétition comme étant "la partie nord du township 23, dans les rangs *un ou deux* à l'ouest du 5^e méridien initial, etc.," il est désigné dans l'avis comme étant "le township 23, rang *un*, à l'ouest du méridien initial, etc." Les avis sont réguliers sous les autres rapports.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et Occidental, demandant un acte l'autorisant à faire des arrangements d'exploitation avec d'autres compagnies de chemins de fer ou à affermer leurs lignes, ou à obtenir des pouvoirs de circulation sur ces lignes, et il constate que les avis sont suffisants à cette fin pour la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et Occidental du Minnesota seulement.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 6 février 1893, pour copie du jugement du comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté dans l'appel de Barrett *vs* la cité de Winnipeg, communément appelé "Cause des Ecoles du Manitoba"; aussi, copie de tous factums, rapports et autres documents à ce sujet. (*Documents de la session*, No 33 A.)

Sur motion de M. Baker, secondé par M. Bergeron,

Ordonné, que les Comptes Publics du Canada pour l'exercice 1891-92, le rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédits pour la même période, et le relevé des mandats du Gouverneur général depuis la dernière session du parlement soient déferés au comité des Comptes Publics.

Ordonné, que M. Bain (Soulanges) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. McKay ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie d'Assurance du Canada sur la vie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Cockburn ait la permission de présenter un bill à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et d'en changer le nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Marshall ait la permission de présenter un bill constituant en corporation les Gens des bois du Monde.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'irrigation de Calgary.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie hydraulique de Calgary.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le délai fixé pour la réception de pétitions pour l'obtention de bills privés expirant aujourd'hui, toutes pétitions de ce genre présentées à cette Chambre lundi, le 13 courant, soient maintenant lues et reçues.

Les pétitions suivantes sont, en conséquence, lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada; de la Compagnie de chemin de fer et de mines de Cobourg, Blairton et Marmora; de la Compagnie du chemin de fer de Simcoe-Nord; de la Compagnie du chemin de fer de jonction de Waterloo; de la Compagnie du chemin de fer de Wellington, Grey et Bruce; de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Norfolk et Port-Burwell; de la Compagnie du chemin de fer de Galt à Guelph; de la Compagnie du chemin de fer de London, Huron et Bruce; de la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié; de la Compagnie du chemin de fer de jonction du lac Simcoe; de la Compagnie du chemin de fer de Peterborough et du lac Chemong; du chemin de fer Midland du Canada; de la Compagnie du chemin de fer de jonction de Beauharnois; de la Compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal au lac Champlain; et de la Compagnie du chemin de fer Union Jacques-Cartier, demandant séparément la passation d'un acte pour confirmer un arrangement entre ces différentes compagnies pour se fusionner en une seule sous le nom de la dite Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc du Canada, et à d'autres fins.

De Louis G. de Bertram et autres, demandant un amendement à la charte de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Édouard.

De la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Nicola, demandant un acte pour l'autoriser à se fusionner avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ou à s'y affermer ou à faire des arrangements de trafic avec elle.

De la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack, demandant un acte déclarant qu'elle est un corps constitué et politique sous la juridiction du parlement du Canada et que son chemin est à l'avantage général du Canada, et à d'autres fins.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor;

Ordonné, que le comité d'Agriculture et de Colonisation ait permission d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Ordonné, que MM. Hughes et Campbell soient ajoutés au comité d'Agriculture et de Colonisation.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor,

Ordonné, qu'il est désirable que le comité d'Agriculture et de Colonisation soit autorisé à interroger les témoins sous serment ou affirmation dans l'enquête du comité sur l'interdiction du bétail canadien dans les ports de la Grande-Bretagne, le 20 octobre dernier, par ordre de la Chambre impériale de commerce, et que le comité soit, par la présente résolution, autorisé par cette Chambre à interroger ces témoins sous serment ou affirmation, lorsque l'affirmation est permise par la loi.

Ordonné, que M. Dickey ait la permission de présenter un bill modifiant le code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

M. Costigan propose, secondé par Sir Adolphe P. Caron,—Que la Chambre se formera en comité général, jeudi prochain, pour considérer une certaine résolution concernant l'Acte du Service Civil.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se formera en comité général, jeudi prochain, pour considérer la dite résolution.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté;

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir Richard J. Cartwright propose comme amendement, secondé par M. Davies,—que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—le présent tarif douanier pèse lourdement et injustement sur les classes qui consomment le plus dans la Puissance, et qu'il devrait être de suite entièrement remanié dans le sens d'une liberté plus grande du commerce, et que le montant des taxes à percevoir devrait être limité à la somme requise pour faire face aux dépenses du gouvernement judicieusement et économiquement faites.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Haggart, secondé par M. Wood (Brockville),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le débat ajourné sur la motion portant que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur l'amendement à la dite motion, soit le premier ordre, jeudi prochain, après les interpellations, et chaque jour ensuite, jusqu'à sa conclusion.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à jeudi prochain.

Jeudi, 16 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Prior,—trois pétitions du Conseil des Métiers et du Travail de Victoria.

Par M. Mignault,—la pétition du révérend M. Decelles, curé et autres, de la cité de Sorel, Québec.

Par M. Frémont;—la pétition de A. A. C. La Rivière, M.P., et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De G. B. Hoskin, et autres, de Melbourne et autres lieux, Ontario, demandant un acte constituant en corporation une société de Bienveillance et de Prévoyance sous le nom de " Les Gens des bois du Monde."

De l'Union Locale, No 27, Fraternité des Peintres et Décorateurs d'Amérique, Hamilton, Ontario, demandant un acte pourvoyant au groupement des comtés pour l'élection des membres de la Chambre des Communes.

Du conseil municipal de la cité de Kingston, Ontario, demandant la réciprocité commerciale avec l'Angleterre, et l'abolition des droits sur le charbon, l'huile de charbon et autres articles.

Du conseil municipal des comtés-unis de Leeds et Grenville, et du conseil municipal du comté de Norfolk, tous d'Ontario, demandant que l'Acte des chemins de fer soit amendé de manière à obliger les chemins de fer sous la juridiction du gouvernement à construire des ponceaux sur les cours d'eau naturels; lorsqu'il en sera besoin.

De la Loge Toronto, No 235, de l'Assemblée Internationale des Machinistes; de l'Union des Ouvriers Constructeurs, No 2, Toronto; de l'Union des Peintres, No 27, Hamilton; du Conseil des Métiers et du Travail d'Ottawa; de l'Union Typographique d'Ottawa, No 102; et de l'Union des Briquetiers et Maçons d'Ottawa, tous d'Ontario; de l'Association des Tailleurs de Cuir de Québec, et des Délégués du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada, d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les résidents chinois, et à d'autres fins.

De la Loge Toronto, No 235, de l'Assemblée Internationale des Machinistes; de l'Union des Ouvriers Constructeurs, No 2, Toronto; de l'Union des Peintres, No 27, Hamilton; du Conseil des Métiers et du Travail d'Ottawa; de l'Union Typographique d'Ottawa, No 102; et de l'Union des Briquetiers et Maçons d'Ottawa, tous d'Ontario; de l'Association des Tailleurs de Cuir, de Québec; de l'Assemblée du Progrès, No 3852, Chevaliers du Travail, Montréal, et des Délégués du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De la Loge Toronto, No 235, de l'Assemblée Internationale des Machinistes; de l'Union des Ouvriers Constructeurs, No 2, Toronto; de l'Union des Peintres, No 27, Hamilton; du Conseil des Métiers et du Travail d'Ottawa; de l'Union Typographique d'Ottawa No 102; et de l'Union des Briquetiers et Maçons d'Ottawa, tous d'Ontario; de l'Association des Tailleurs de Cuir de Québec; de l'Assemblée du Progrès, No 3852, Chevaliers du Travail, Montréal; et des Délégués du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum* en matières législatives.

La pétition de Charles George Major, de la cité de New-Westminster, et autres, d'autres lieux, Colombie-Anglaise, présentée mardi dernier, demandant une Charte sous le nom de la Compagnie du chemin de fer de Nakusp et Slocan; la pétition de John W. McRae et autres, de la cité d'Ottawa, et autres lieux, présentée mardi dernier, demandant un acte les constituant en compagnie pour construire, entretenir et exploiter des canaux en divers endroits, améliorer ou relier les communications par eau entre certains ports, et pour d'autres fins; la pétition de Louis Edouard Morin, de Longueuil, et autres, d'autres lieux, présentée mardi dernier, demandant un acte les constituant en compagnie pour manufacturer, produire et fournir du gaz d'éclairage et l'électricité pour fins de chauffage, d'éclairage et de puissance motrice, étant lues;

M. l'Orateur décide:—“ Que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elles ne peuvent être reçues.

Ordonné, que M. Flint ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest, et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. White (Cardwell) ait la permission de présenter un bill constituant la Corporation d'Assurance l'Océan, contre les accidents.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Denison ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie des Terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Stairs ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de Fidécimmis Orientale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant le code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Wallace soumet à la Chambre,—Etat donnant la quantité de fer en gueuse fabriqué en Canada, et la prime payée depuis le dernier rapport à la Chambre en date du 16 mars 1892. (*Documents de la session No 37.*)

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier portant—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion—que tous les mots après “Que” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—“ le présent tarif douanier pèse lourdement

et injustement sur les classes qui consomment le plus dans la Puissance, et qu'il devrait être de suite entièrement remanié dans le sens d'une liberté plus grande du commerce, et que le montant des taxes à percevoir devrait être limité à la somme requise pour faire face aux dépenses du gouvernement, judicieusement et économiquement faites."

Et un débat s'ensuivant ;

Et la question étant posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Landerkin,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 17 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Dickey,—la pétition de Hugh J. Macdonald, M. P.

Par M. Mills (Annapolis),—la pétition de John F. Sairs, M. P., et autres.

Par M. Davin,—la pétition de l'Association libérale conservatrice du district de Moose Jaw, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. McGregor,—la pétition du conseil municipal du comté d'Essex, Ontario.

Par M. Mara,—la pétition de Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa, solliciteur de la Compagnie du chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes :—De la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada ; de la Compagnie du chemin de fer et de mines de Cobourg, Blairton et Marmora ; de la Compagnie du chemin de fer de Simcoe-Nord ; de la Compagnie du chemin de fer de jonction de Waterloo ; de la Compagnie du chemin de fer de Wellington, Grey et Bruce ; de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Norfolk et Port-Burwell ; de la Compagnie du chemin de fer de Galt à Guelph ; de la Compagnie du chemin de fer de London, Huron et Bruce ; de la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Érié ; de la Compagnie du chemin de fer de jonction du lac Simcoe ; de la Compagnie du chemin de fer de Peterborough et du Lac Chemong ; du chemin de fer Midland du Canada ; de la Compagnie du chemin de fer de jonction de Beauharnois ; de la Compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal au lac Champlain ; et de la Compagnie du chemin de fer Union Jacques-Cartier ; demandant séparément la passation d'un acte pour confirmer un arrangement entre ces différentes compagnies pour se fusionner en une seule sous le nom de la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc du Canada ; de la Compagnie d'Irrigation d'Alberta, demandant une charte ; de la corporation de la cité de London et de la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley, demandant l'autorisation de vendre le dit chemin de fer ; de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton et de l'Île du Prince-Edouard, demandant certains amendements à sa charte ; et de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique, demandant une charte.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, et il constate que, bien que réguliers sous d'autres rapports, leur publication est de dix jours moindre que le temps voulu par la règle; mais comme le délai sera pleinement expiré dans chaque cas avant que les bills soient examinés par leurs comités respectifs, votre comité recommande que ces avis soient considérés suffisants, savoir:—de la Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland, Port-Stanley et London, demandant une charte; et de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, demandant l'autorisation d'affermir son chemin à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Comme le délai fixé pour présenter des bills privés expire aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prorogé au vendredi, 24 courant.

Ordonné, que M. LaRivière ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Roome ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland, Port-Stanley et London, et ratifiant une convention au sujet du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill constituant la Corporation de garantie de fidélité l'Océan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Moncrieff ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Macdonell (Algoma) ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Bergin ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Dickey, secondé par M. Carpenter,

Ordonné, que la pétition de Hugh J. Macdonald, M.P., présentée ce jour, soit maintenant lue:

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, pour la passation d'un acte à l'effet de refondre et amender les actes concernant la dite compagnie, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit déférée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que les pétitions pour bills privés présentées mardi dernier, le 14 courant, soient maintenant lues.

Les dites pétitions sont, en conséquence, lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Charles George Major, de la cité de New-Westminster, et autres, d'autres lieux, Colombie Anglaise, demandant une charte sous le nom de la Compagnie de

chemin de fer de Nakusp et Slocan; de John W. McRae, et autres, de la cité d'Ottawa, et autres lieux, demandant un acte les constituant en compagnie pour construire, entretenir et exploiter des canaux en divers endroits, améliorer ou relier les communications par eau entre certains ports, et à d'autres fins;—et de Louis Edouard Morin, de Longueuil, et autres, d'autres lieux, demandant un acte les constituant en compagnie pour manufacturer, produire et fournir du gaz d'éclairage et de l'électricité pour fins de chauffage, d'éclairage et de puissance motrice, et autres.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le délai pour présenter des bills privés soit prorogé à vendredi, le 24 courant, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Pope ait la permission de présenter un bill concernant le chemin de fer du Sud-Est.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain de Calgary.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie d'irrigation d'Alberta.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Mills (Bothwell), propose, secondé par M. Laurier,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant:—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit:

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1893, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session No 2B.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 17 février 1893.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,
Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient déferés au comité des Subsides.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier et portant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "le présent tarif douanier pèse lourdement et injustement sur les classes qui consomment le plus dans la Puissance, et qu'il devrait être de suite entièrement remanié dans le sens d'une liberté plus grande du commerce, et que le montant des taxes à percevoir devrait être limité à la somme requise pour faire face aux dépenses du gouvernement, judicieusement et économiquement faites."

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures p. m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie P.M.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19.)

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill à l'effet de mettre en vigueur une convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, et la corporation de la cité de Toronto.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill autorisant la liquidation de la Compagnie de Montréal pour l'exploitation des mines.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill conférant certains pouvoirs à la corporation de la municipalité de la ville de Calgary.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer des comtés du Centre;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers et d'en changer le nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation les Gens des bois du Monde;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'irrigation de Calgary;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie hydraulique de Calgary;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant la corporation d'Assurance l'Océan, contre les accidents.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de Fidéicommiss Orientale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"le présent tarif douanier pèse lourdement et injustement sur les classes qui consomment le plus dans la Puissance, et qu'il devrait être de suite entièrement remanié dans le sens d'une liberté plus grande du commerce, et que le montant des taxes à percevoir devrait être limité à la somme requise pour faire face aux dépenses du gouvernement judicieusement et économiquement faites."

Sur motion de M. Macdonald (Huron), secondé par M. Bain (Wentworth),
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, —relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 10 février. (*Documents de la session No 24b.*)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi 20 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Charlton,—la pétition du synode de Hamilton et London, de l'Eglise Presbytérienne en Canada ; et la pétition de l'Union de Tempérance des femmes chrétiennes de la Puissance.

Par M. Ryckman,—quatre pétitions de l'Union Typographique de Hamilton, n° 129.

Par M. Davin,—la pétition de John G. Beesley, président de la société d'agriculture, et autres, du district de Moose Jaw, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Forbes,—la pétition de H. L. Chipman et autres.

Par M. Fraser,—la pétition de Thomas McNeil et autres, de la Loge Victoria n° 22, Association Provinciale des ouvriers de la Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De A. A. C. LaRivière, M.P., et autres, demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre leur pétition sollicitant un acte à l'effet de faire revivre et amender la charte de la Compagnie de chemin fer et de steamer de l'Atlantique Canadien du Nord, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

De John F. Stairs, M.P., et autres, demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre, leur pétition sollicitant un acte constituant une compagnie, ayant pour objet de faire des opérations industrielles d'un caractère général, avec pouvoir d'acheter, acquérir et posséder des brevets d'inventions de toutes espèces, et à d'autres fins, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

D'Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa, solliciteur de la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay, et autres, demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre la pétition de la Compagnie ci-dessus sollicitant un acte l'autorisant à construire et exploiter un chemin de fer à quel que point sur la ligne actuelle, entre Robson et Nelson, au sud, et Revelstoke, au nord, et à d'autres fins, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

De l'Association libérale conservatrice du district de Moose Jaw, T.N.-O., demandant la réduction ou l'abolition des droits sur les instruments agricoles, le fil d'engerbage, le fil de fer pour clôtures et l'huile de charbon, et la discontinuation des privilèges d'entrepôt dont jouissent les meuniers du Canada-est en ce qui concerne l'importation du blé dur des Etats du Nord-Ouest.

Du conseil municipal du comté d'Essex, Ontario, demandant que l'Acte des chemins de fer soit amendé de manière à obliger les chemins de fer, sous la juridiction du gouvernement à construire des ponceaux sur les cours d'eau naturels, lorsqu'il en sera besoin ; et aussi à mieux protéger les personnes qui ont à traverser ces voies ferrées.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Victoria, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Victoria, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum* en matières législatives.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Victoria, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les résidents chinois, et à d'autres fins.

La pétition du révérend M. Decelles, curé, et autres, de la cité de Sorel, Québec, demandant à la Chambre d'accorder une somme d'argent pour aider à la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière Yamaska, étant lue ; M. l'Orateur décide : " Qu'elle ne peut être reçue, vu que ses conclusions impliquent la dépense de deniers publics. "

Sir John Thompson l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 6 février 1893, savoir : copie du jugement du comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté dans l'appel de Barrett vs la cité de Winnipeg, communément appelé " Cause des Ecoles de Manitoba " ; aussi, copie de tous factums, rapports et autres documents à ce sujet. (*Documents de la session n° 33 B*).

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport annuel du ministre des Travaux publics, pour l'exercice 1892. (*Documents de la session n° 8*.)

Ordonné, que M. McGregor ait la permission de présenter un bill concernant le chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre.—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. McInerney ait la permission de présenter un bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Pope ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Girouard (Jacques-Cartier) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de téléphone automatique et d'électricité du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que la pétition de A. A. C. LaRivière, M. P., et autres, demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre leur pétition sollicitant un acte à l'effet de faire revivre et amender la charte de la Compagnie de chemin de fer et de steamers de l'Atlantique Canadien du Nord, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés, lue et reçue ce jour, soit déferée au comité des Ordres Permanents.

Aussi, que la pétition de John F. Stairs, M. P., et autres, demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre leur pétition sollicitant un acte constituant une compagnie, ayant pour objet de faire des opérations industrielles d'un caractère général, avec pouvoir d'acheter, acquérir et posséder des brevets d'inventions de toutes espèces, et à d'autres fins, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés, lue et reçue ce jour, soit déferée au comité des Ordres Permanents.

Et aussi, que la pétition d'Alexander Ferguson, de la cité d'Ottawa, solliciteur de la Compagnie de chemin de fer et de Navigation de la Colombie et de Kootenay, et autres, demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre la pétition de la Compagnie ci-dessus sollicitant un acte l'autorisant à construire et exploiter un chemin de fer à quelque point sur la ligne actuelle, entre Robson et Nelson, au sud, et

Revelstoke, au nord, et à d'autres fins, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés, lue et reçue ce jour, soit déférée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Fraser,

Ordonné, que la pétition de M. L. Chipman et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue ;

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition sollicitant un acte constituant une compagnie ayant pour objet de construire, acheter et posséder des steamers pour voyager entre un port ou des ports en Canada, et un port aux Etats-Unis, et à d'autres fins, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit déférée au comité des Ordres Permanents.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland, Port-Stanley et London, et ratifiant une convention au sujet du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant la Corporation de Garantie de Fidélité l'Océan.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant le chemin de fer du Sud-Est.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain de Calgary.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Amyot,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie du rapport de l'honorable juge Wetmore chargé, en vertu d'une commission royale, de faire une enquête sur certaines accusations formulées contre Lawrence W. Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Legris, secondé par M. Bourassa,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toutes lettres, correspondance, requêtes et autres documents reçus et échangés par le gouvernement concernant la destitution d'Edouard Lesage, maître de poste de la paroisse de Saint-Léon, dans le comté de Maskinongé, et aussi, concernant la nomination ou les nominations faites pour remplir la charge depuis que l'ancien titulaire a été démis.

Sur motion de M. Macdonald (Huron), secondé par M. Flint,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant la quantité de fer en gueuse manufacturé en Canada de 1870 à 1880 inclusivement, et la prime payée (s'il en est) pendant ces années. Aussi, la quantité de fer en gueuse importée respectivement de la Grande-Bretagne et des États-Unis, et la quantité totale importée durant ces années.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Laurier,

Résolu, qu'une humble adresse soit adressée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et autres papiers concernant la suspension de M. Edward Hackett, inspecteur des pêcheries, Ile du Prince-Edouard, en 1892, et copie des accusations portées contre lui, de l'autorisation donnée au commissaire de l'Ile du Prince-Edouard, de faire la preuve de ces accusations, de la preuve produite et du rapport du ministre de la Marine à ce sujet; aussi, copie de toutes lettres, correspondance, ordres ou rapports concernant la réinstallation de M. Hackett.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Bowers, secondé par M. Flint,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance et rapports adressés au gouvernement entre les années 1876 et 1893, au sujet du récif de Larcher, situé à l'entrée de la Baie de Fundy, et des moyens suggérés pour protéger la navigation dans ces parages.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Borden,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous papiers, documents correspondance, etc., adressés au gouvernement, au sujet des meilleurs moyens à prendre pour empêcher la propagation du choléra.

Sur motion de M. Somerville, secondé par M. Landerkin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de la preuve faite devant M. James G. Moylan, inspecteur des pénitenciers, lors de l'enquête ou des enquêtes faites par ce fonctionnaire au pénitencier de Kingston, l'an dernier, à la suite desquelles certains employés de cette institution ont été destitués ou ont donné leur démission.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. Guay,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de requêtes, lettres, etc., relativement au changement de place du bureau de poste de Notre-Dame du Rosaire.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Bergeron,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie des réclamations présentées par MM. F. B. McNamee et Cie, entrepreneurs, au sujet desquelles des recommandations ont été faites par un comité spécial de la Chambre des Communes en juin 1877, et de tous rapports, ordres du conseil et autres papiers s'y rapportant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Fraser, secondé par M. Forbes,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un relevé de toutes les personnes qui ont reçu des primes de pêche dans les comtés de Victoria et de Guysboro', N.-E., en 1892, et du montant payé à chacune.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Borden,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de tout rapport fait au conseil par l'honorable J. A. Chapleau, alors qu'il était ministre des Douanes, sur la réorganisation du département des Douanes, ou recommandant des changements dans ce département.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Hector L. Langevin, secondé par M. Bergeron,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie des questions et des sujets soumis aux candidats qui se sont présentés pour les examens préliminaires ou d'ordre supérieur, ou pour les deux, lors du dernier examen pour le service civil.

Sur motion de M. Grieve, secondé par M. Sanborn,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le nombre de rapports de la ferme expérimentale, publiés pour l'année 1891, le nombre publié respectivement en anglais et en français, le nombre alloué à chaque membre de la Chambre des Communes et du Sénat, et le nombre restant en mains.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" le présent tarif douanier pèse lourdement et injustement sur les classes qui consomment le plus dans la Puissance, et qu'il devrait être de suite entièrement remanié dans le sens d'une liberté plus grande du commerce, et que le montant des taxes à percevoir devrait être limité à la somme requise pour faire face aux dépenses du gouvernement judicieusement et économiquement faites."

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Belley, secondé par M. Turcotte,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Foster, l'un des membres du conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Sommaire préliminaire des affaires des Compagnies d'assurance sur la vie opérant en Canada, pour l'année civile 1892; et aussi, sommaire préliminaire des opérations des compagnies d'assurance canadiennes sur la vie d'après le système de cotisation.

(Documents de la session No. 4 A.)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 21 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Langelier,—trois pétitions de l'Assemblée Sillery, No 1007, Québec

Par M. Casey,—trois pétitions du Conseil des Métiers et du Travail de Québec et Lévis; et la pétition du Conseil municipal du comté d'Elgin, Ontario.

Par M. Forbes,—La pétition de H. L. Chipman et autres.

Par M. Coatsworth,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et Niagara.

Par M. Cockburn,—trois pétitions de la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union Locale, No 27, Toronto, Ontario.

Par M. Frémont,—trois pétitions de la Compagnie de chemin de fer et de steamers de l'Atlantique Canadien du Nord.

Par M. McCarthy,—la pétition de James Begg, aîné, et autres, membres de l'Association des Patrons de l'Industrie de l'Amérique du Nord, et autres; et la pétition d'Archibald McPhail et autres, membres des Patrons de l'Industrie, et autres, de la Puissance du Canada.

Par M. Macdonald (Winnipeg),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Par M. Denison,—trois pétitions de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario.

Par M. Stairs,—la pétition de George Stairs et autres, de la cité et du comté de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Bergin,—la pétition de O. K. Fraser, président, et de Samuel Brown, secrétaire du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.

Par M. Mara,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay.

M. Mills (Anapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer de Nakusp et Slocan, et de la Compagnie de transport du Canada, demandant séparément une charte; et il constate que les avis ont été publiés pendant environ deux semaines de moins que le temps requis par la règle 51; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que les bills soient examinés en comité, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

A l'égard de la pétition de la Compagnie de transport du Canada, votre comité trouve que le pouvoir y mentionné de construire des bateaux et des canots n'est pas stipulé dans l'avis.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, savoir:—De A. A. C. La Rivière et autres, pour la Compagnie de chemin de fer et de steamers de l'Atlantique Canadien du Nord; de John F. Stairs et autres, pour la Compagnie de Fabrication Maritime; de Alexander Ferguson et autres, pour la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay; de H. L. Chipman et autres, pour la compagnie dite "The Canada Atlantic and Plant Steamship Company"; et de H. J. Macdonald, pour la Compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Nord-Ouest du Canada,—demandant séparément qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai pour recevoir les pétitions semblables; et les raisons données pour le délai dans chaque cas permettent au comité de recommander que la partie de la 49^{ème} règle, qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions de bills privés, soit suspendue en ce qui concerne les dites pétitions.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que suivant la recommandation du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49, qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions pour l'obtention de bills privés, soit suspendue au sujet des pétitions suivantes, présentées ce jour, et qu'elles soient lues et reçues sans délai.

Les dites pétitions sont, en conséquence, lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique, demandant un acte pour faire revivre et amender sa charte.

De George Stairs et autres, de la cité et du comté de Halifax, Nouvelle-Ecosse, demandant un acte les constituant en corporation pour s'occuper d'affaires industrielles d'ordre général, avec pouvoir d'acheter, acquérir et posséder des brevets d'invention et des droits de brevets de toutes espèces, et à d'autres fins.

De la Compagnie de chemin de fer et de Navigation de la Colombie et de Kootenay, demandant un acte l'autorisant à construire et exploiter une ligne ferrée à quelque point sur sa ligne actuelle, entre Robson et Nelson, au sud, et Revelstoke, au nord, et à d'autres fins.

De H. I. Chipman et autres, demandant une charte sous le nom de "The Canada Atlantic and Plant Steamship Company";—et

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, demandant un acte pour consolider et amender les actes concernant la dite compagnie.

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Mara,

Ordonné, que l'ordre de la Chambre du 17 février 1893 déférant le bill conférant certains pouvoirs à la corporation de la municipalité de la ville de Calgary au comité des Bills Privés soit rescindé, et que le dit bill soit déféré au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. Taylor ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de carrosserie du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"le présent tarif douanier pèse lourdement et injustement sur les classes qui consomment le plus dans la Puissance, et qu'il devrait être de suite entièrement remanié dans le sens d'une liberté plus grande du commerce, et que le montant des taxes à percevoir devrait être limité à la somme requise pour faire face aux dépenses du gouvernement judicieusement et économiquement faites.

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Smith (Ontario), secondé par M. Fairbairn,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mercredi, 22 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Maclean (York),—la pétition de J. T. Jones, grand connétable et autres constables de comté, du comté de York, Ontario.

Par M. Coatsworth,—la pétition de la Compagnie de chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Par M. Lépine,—trois pétitions de l'Assemblée des Cordonniers, n° 6023, Chevaliers du Travail; et trois pétitions du Conseil central des Métiers et du Travail, tous de Montréal.

Par M. Lowell,—la pétition du Conseil municipal du comté de Welland, Ontario.

Par M. McKay,—quatre pétitions du Conseil des Métiers et du Travail, Hamilton, Ontario.

Par M. Ingram,—la pétition de Charles Couse et autres, de Fingal; et la pétition de O. C. Baughner et autres, de Saint-Thomas et autres lieux, tous du comté d'Elgin, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Synode de l'Eglise Presbytérienne de London et Hamilton; et de l'Union Fédérale de Tempérance des Femmes Chrétiennes, demandant la fermeture, le dimanche, de la section canadienne de l'Exposition de Chicago.

De John G. Beesley, président de la Société Agricole, et autres, du district de la Mâchoire de l'Original, T.N.-O., demandant l'abolition des droits sur les instruments agricoles, le fil d'engerbage, l'huile de charbon et le fil barbelé, et l'abolition des coalitions.

De Thomas McNeil et autres, de la Loge Victoria, No 22, Association Provinciale des Ouvriers de la Nouvelle-Ecosse, demandant l'inspection des chaudières à vapeur employées dans les diverses mines de la dite province.

De l'Union Typographique de Hamilton, No 129, demandant la passation du bill actuellement soumis au parlement pour fixer la durée de la journée de travail.

De l'Union Typographique de Hamilton, No 129, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Union Typographique de Hamilton, No 129, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum* en matières législatives.

De l'Union Typographique de Hamilton, No 129, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada, d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les résidents chinois, et à d'autres fins.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privée de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1893, pour copie de la preuve faite devant M. James G. Moylan, inspecteur des pénitenciers, lors de l'enquête ou des enquêtes faites par ce fonctionnaire au pénitencier de Kingston, l'an dernier, à la suite desquelles certains employés de cette institution ont été destitués ou ont donné leur démission.

(Documents de la session No 38.)

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Reid,

Ordonné, que la pétition de O. K. Fraser, président, et Samuel R. Brown, secrétaire du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, présentée hier, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant une charte permettant à l'association d'accomplir ses fins.

Ordonné, que la dite pétition soit déferée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau les actes concernant les droits de douane.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 14 courant,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion,—Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés, par les suivants:—"le présent tarif douanier pèse lourdement et injustement sur les classes qui consomment le plus dans la Puissance, et qu'il devrait être de suite entièrement remanié dans le sens d'une liberté plus grande du commerce, et que le montant des taxes à percevoir devrait être limité à la somme requise pour faire face aux dépenses du gouvernement judicieusement et économiquement faites."

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie d'irrigation d'Alberta.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant le chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de carrosserie du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement proposé à la dite motion—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"le présent tarif douanier pèse lourdement et injustement sur les classes qui consomment le plus dans la Puissance, et qu'il devrait être de suite entièrement remanié dans le sens d'une liberté plus grande du commerce, et que le montant des taxes à percevoir devrait être limité à la somme requise pour faire face aux dépenses du gouvernement judicieusement et économiquement faites."

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, jeudi matin ;

Jeudi, 23 février 1893.

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Landerkin,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,
Ordonné, que la réponse à une adresse de la Chambre des Communes, déposée sur le bureau le 10 courant, contenant copie du rapport d'un comité du Conseil privé à Son Excellence le Gouverneur général, et daté le 29 décembre 1892, sur les Actes des Ecoles du Manitoba, soit imprimée sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et deux minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Jeudi, 23 février 1893.

PRÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Hughes,—la pétition du conseil municipal du comté de Victoria, Ontario.
Par M. Davin,—la pétition de Charles Smith et autres, du district de Moose Jaw, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Corby,—la pétition du conseil municipal du comté de Hastings, Ontario.
Par M. Devlin,—la pétition de Samuel R. Brown, Grand Secrétaire du Grand Conseil du Canada.

Par M. Stairs,—la pétition de la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union n° 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues:—
De la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition sollicitant un acte amendant la charte de la dite compagnie, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Du conseil municipal du comté d'Elgin, Ontario, demandant que l'Acte des chemins de fer soit amendé de manière à obliger les compagnies de chemins de fer sous la juridiction du gouvernement à construire des ponceaux sur les cours d'eau naturels, lorsqu'il en sera besoin.

D'Archibald McPhail et autres, membres de l'Association des Patrons de l'Industrie, et autres, du Canada, demandant certains amendements à l'Acte pour la prévention et la suppression des coalitions formées pour gêner le commerce, et à d'autres fins.

De James Begg, aîné, et autres, membres de l'Association des Patrons de l'Industrie de l'Amérique du Nord, et autres, demandant l'abolition des droits sur le fil d'engrèbage, l'huile de charbon, le maïs et le fil barbelé, et leur inscription sur la liste des articles admis en franchise.

De l'Assemblée Sillery, No 1007; du Conseil des Métiers et du Travail de Québec et de Lévis, tous de Québec; de la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union Locale, No 27; et de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, tous de Toronto, Ontario, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Assemblée Sillery, No 1007; du Conseil des Métiers et du Travail de Québec et de Lévis, tous de Québec; de la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union Locale, No 27; et de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, tous de Toronto, Ontario, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum* en matières législatives.

De l'Assemblée Sillery, No 1007; du Conseil des Métiers et du Travail de Québec et de Lévis, tous de Québec; de la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union Locale, No 27; et de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, tous de Toronto, Ontario, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les résidents chinois, et à d'autres fins.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill constituant en corporation la Compagnie de la Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée).

Bill concernant la Société de prévoyance et de prêt de Hamilton.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que l'ordre de la Chambre d'hier, 22 février courant, déférant la pétition de O. K. Fraser, Président, et R. Brown, Secrétaire du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, demandant une charte, au comité des Ordres Permanents, soit rescindé.

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Rider,

Ordonné, que la pétition de Samuel R. Brown, Grand Secrétaire du Grand Conseil du Canada, présentée ce jour, soit maintenant lue,

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition demandant une charte, sous le nom de Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill relatif à l'emploi des deniers payés au sujet de procédures devant le parlement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année civile 1892. (*Documents de la session, No 7.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1893, pour copie des questions et des sujets soumis aux candidats qui se sont présentés pour les examens préliminaires ou d'ordre supérieur ou pour les deux, lors des derniers examens pour le service civil. (*Documents de la session No 39.*)

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée, mardi, le 14 courant,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,—et sur l'amendement à la dite motion que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "le présent tarif douanier pèse lourdement et injustement sur les classes qui consomment le plus dans la Puissance, et qu'il devrait être de suite entièrement remanié dans le sens d'une liberté plus grande du commerce, et que le montant des taxes à percevoir devrait être limité à la somme requise pour faire face aux dépenses du gouvernement judicieusement et économiquement faites.

Et la question étant posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin.

Vendredi, 24 février 1893.

Sur motion de M. Cameron, secondé par M. Girouard (*Jacques-Cartier*),
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,
Ordonné, que le débat ajourné sur la motion portant que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright, ait la priorité sur toutes autres affaires, lundi prochain, à 8 P.M.

Et la séance ayant continué jusqu'à minuit et vingt minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Vendredi, 24 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. McKay,—la pétition de l'Union des Cigariers, Hamilton, Ontario.

Par M. Corbould,—trois pétitions de la branche de l'Association des Tailleurs de pierre à la journée, de Vancouver, de l'Amérique du Nord; et trois pétitions de l'Union Internationale des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de la Colombie-Britannique.

Par M. Carpenter,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et Niagara.

Par M. Macdonald (Winnipeg),—la pétition du Conseil municipal de la cité de Winnipeg, Manitoba.

Par M. McCarthy,—la pétition de James Sutherland, et autres, membres de l'Association des Patrons de l'Industrie et autres, de la Puissance du Canada; la pétition de James Sutherland et autres, membres de l'Association des Patrons de l'Industrie de l'Amérique du Nord, et autres; et la pétition de James Brooks et autres, du sud-est de Regina, district d'Assiniboia, tous des Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Devlin,—la pétition de O. K. Fraser, président, et de Samuel R. Brown secrétaire du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition ainsi que la pétition conjointe de la dite compagnie et du conseil municipal de la cité de Brantford, sollicitant un acte établissant de nouvelles dispositions concernant la dite compagnie, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

De Charles Couse et autres, de Fingal; et de O. C. Baughner et autres, de Saint-Thomas et autres lieux, tous du comté d'Elgin, Ontario, demandant un acte constituant en corporation une Société de Bienveillance et de Provoinance sous le nom de "Les Gens des bois du Monde."

De J. T. Jones, grand connétable, et autres, constables de comté, du comté de York, Ont., demandant le changement des honoraires qui leur sont alloués dans certains cas aux termes du Code Criminel.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Hamilton, Ontario, demandant un acte pourvoyant au groupement des comtés et au vote plural pour l'élection des membres de la Chambre des Communes.

Du conseil municipal du comté de Welland, Ontario, demandant que l'Acte des chemins de fer soit amendé de manière à obliger les compagnies de chemins de fer sous la juridiction du gouvernement à construire des ponceaux sur les cours d'eau naturels, lorsqu'il en sera besoin.

De l'Assemblée des Cordonniers, No 6023, Chevaliers du Travail; du Conseil Central des Métiers et du Travail, tous de Montréal; et du Conseil des Métiers et du Travail, Hamilton, Ontario, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum* en matières législatives.

De l'Assemblée des Cordonniers, No 6023, Chevaliers du Travail; du Conseil Central des Métiers et du Travail, tous de Montréal; et du Conseil des Métiers et du Travail, Hamilton, Ontario, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les résidents chinois, et à d'autres fins.

De l'Assemblée des Cordonniers, No 6023, Chevaliers du Travail; du Conseil Central des Métiers et du Travail, tous de Montréal; et du Conseil des Métiers et du Travail, Hamilton, Ontario, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie Manufacturière Maritime, demandant une charte.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme le délai sera pleinement expiré dans chaque cas avant que les bills soient examinés par leurs comités respectifs, votre comité recommande que ces avis soient considérés suffisants, savoir :—de la Compagnie d'Assurance l'Équité, demandant un acte pour faire revivre sa charte et pour changer son nom en celui de Compagnie d'Assurance Saint-Laurent;

de la Compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, demandant un acte pour refondre et amender les actes concernant la dite compagnie; et de la Compagnie dite "The Canada Atlantic and Plant Steamship Company", demandant une charte.

Au sujet de la pétition de la Compagnie Canadienne de Force Motrice demandant certains amendements aux actes concernant la compagnie, votre comité constate que les avis donnés sont suffisants pour tous les objets mentionnés dans la pétition, sauf en ce qui concerne l'extension du pouvoir de la compagnie pour émettre des obligations ou débetures qui n'est pas stipulée dans l'avis.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, savoir :—de Samuel R. Brown, au nom de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, et de Lucius S. Oille, au nom de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, demandant séparément qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir des pétitions semblables; et les raisons données pour le délai dans chaque cas permettent au comité de recommander que la partie de la 49^{ème} règle qui limite le temps prescrit pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue en ce qui concerne les dites pétitions.

Comme le délai prescrit pour présenter des bills privés expire aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prorogé au mardi, 7 mars prochain.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de Pont de Buffalo et Fort Érié.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Érié.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest et à l'effet de changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que suivant la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le délai fixé pour recevoir des pétitions pour l'obtention de bills privés, soit suspendue au sujet des pétitions suivantes, présentées hier et ce jour, et qu'elles soient lues et reçues sans délai.

Les dites pétitions sont, en conséquence, lues et reçues, et elles sont comme suit :

De O. K. Fraser, président, et Samuel R. Brown, secrétaire, du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, présentées hier, demandant une charte permettant à l'association d'atteindre son but; et de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, demandant certains amendements à sa charte.

Ordonné, que M. White (Cardwell) ait la permission de présenter un bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance l'Équité, et d'en changer le nom en celui de Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie Canadienne de Force Motrice.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Stairs ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie manufacturière Maritime (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le délai pour présenter des bills privés soit prorogé à mardi, le 7 mars prochain, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Ordonné, que le nom de M. Frémont soit substitué à celui de M. Rinfret sur la liste du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, et le nom de M. Tarte soit ajouté à la dite liste; le nom de M. Rinfret soit substitué à celui de M. Frémont sur la liste du comité d'Agriculture et de Colonisation, et les noms de MM. Belley et Tarte soient ajoutés à la liste du comité des Comptes Publics.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1893, pour un état indiquant le nombre de rapports de la ferme expérimentale publiés pour l'année 1891, le nombre publié respectivement en anglais et en français, le nombre alloué à chaque membre de la Chambre des Communes et du Sénat, et le nombre restant en mains. (*Documents de la session No 40.*)

M. Wallace présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence, du 20 février 1893, pour copie de tout rapport fait au conseil par l'honorable J. A. Chapleau, alors qu'il était ministre des Douanes, sur la réorganisation du département des Douanes, ou recommandant des changements dans ce département. (*Documents de la session No 41.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

A six heures P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P. M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée); et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis) fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis), fait rap-

port que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de téléphone automatique et d'électricité du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille deux cent soixante et quatorze piastres et un centin soit accordée à Sa Majesté, pour payer à MM. Baring, Frères et Cie, et à MM. Glynn, Mills, Currie et Cie, $\frac{1}{2}$ de un pour cent de commission sur le montant des obligations et effets inscrits pour le fonds d'amortissement des emprunts garantis de 1868, au 31 décembre 1892, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les services et les déboursés faits à l'occasion du transfert de l'agence financière à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département du secrétaire d'Etat—Pour payer les appointements de M. C. T. DeLanaudière, comme commis de seconde classe, à partir du 1er juillet 1892, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest—pour payer l'augmentation légale des appointements de M. R. S. Bishop, pour trois mois, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent quarante piastres et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département du Commerce et de l'Industrie—pour payer le traitement du sous-ministre depuis le 1er janvier 1893, \$1,600; pour payer les appointements d'un commis de 2e classe, \$550; pour payer les appointements d'un commis de 3e classe, \$300; pour payer les appointements d'un messager, \$250; pour payer les appointements d'allocation au secrétaire particulier depuis le 7 décembre 1892, \$340.32; dépenses imprévues, \$2,500. Pourvu que dans le cas de transfert à ce département d'aucun officier ou commis dont les appointements ont été prévus dans les estimations budgétaires d'aucun des autres départements—du service intérieur ou extérieur—la somme ainsi votée sera disponible pour le paiement de ces appointements par ce département, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département de la Justice—Pour payer l'augmentation légale à G. L. Foster, du 1er octobre 1892 au 30 juin 1893, \$37.50; allocation au secrétaire particulier du solliciteur général, du 1er janvier au 30 juin 1893, à \$600 par année. Cette somme pourra être payée à tout membre quelconque du service civil, nonobstant toute chose à ce contraire dans l'Acte du service civil, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour le département du Revenu de l'Intérieur—pour pourvoir au paiement de M. Chas. F. Winter, secrétaire particulier du contrôleur du Revenu de l'Intérieur, du 15 décembre 1892 au 30 juin 1893, ce montant étant le solde d'un

crédit à voter de nouveau pour la même période, pour payer le secrétaire particulier du ministre du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Bureau du Conseil privé—pour payer aux commis suivants, leurs appointements du 1er au 31 janvier 1893, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil:—D. Burke, 31 jours à \$3 par jour, \$93; W. C. DeBrisay, du 1er au 25 janvier, à \$2.50 par jour, \$62.50; F. Chadwick, 31 jours à \$2.50 par jour, \$77.50; J. R. Fraser, 31 jours à \$2 par jour, \$62; W. Strachey, 30 jours à \$2 par jour, \$60, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de Saint-Vincent de Paul—pour pourvoir au salaire d'un instructeur en carrosserie, omis dans le budget général, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et dix-huit piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de Dorchester—pour pourvoir au salaire d'un boulanger instructeur, du 11 novembre 1892 au 30 juin 1893, à \$600 par année, \$378.34; pour indemniser l'ex-garde Willard Hutchinson, pour avoir surveillé la construction de la clôture autour du pénitencier, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille six cent quatorze piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes—savoir: pour payer la somme dépensée pour la traduction française entre le 9 juillet 1892 et le 25 janvier 1893, \$2,600; pour couvrir la somme dépensée pour compléter les débats officiels de la session de 1892, \$15,000; pour payer deux commis surnuméraires pour la session de 1893, à \$300 chacun, 600; somme additionnelle nécessaire pour les messagers sessionnels pour la session de 1893, \$2,039.50; pour payer une valise en cuir pour chaque nouveau député élu depuis la dernière session, \$375, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la Bibliothèque du Parlement, savoir: dépenses imprévues—pour pourvoir au paiement d'une rétribution supplémentaire accordée par l'arrêté du conseil du 7 juillet dernier, aux messagers sessionnels suivants, pour leurs services pendant la session de 1892, savoir:—Joseph Lafontaine, \$90; Thomas W. Hodgins, \$90, \$180; fonds nécessaire au paiement des salaires (pendant cent jours) de deux messagers sessionnels surnuméraires, pour leurs services durant la session de 1893, à \$2.50 chacun par jour, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les Statuts, savoir:—Impression, reliure et distribution du code criminel, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'acte du cens électoral—nouvelle somme nécessaire pour l'impression des listes des électeurs, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-quatre piastres et cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser au juge Wilkinson, reviseur du comté de Northumberland, N.-B., l'affichage des listes, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour retraite, savoir:—Pour payer à Mme H. James, une gratification d'un mois d'appointements pour chaque année de service de son mari, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le chemin de fer Oxford et New-Glasgow—pour payer au chemin de fer Intercolonial les comptes de fret non réglés, pour le transport de matériaux de construction pour l'embranchement d'Oxford et New-Glasgow, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le chemin de fer Annapolis et Digby—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la construction du pont de la rue Wellington, Canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la construction du canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

21. Résolu, qu'un somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Canal Rideau, savoir :—Pour achever le pont Merrickville, \$2,000 ; pour achever les réparations du barrage à Hog's Back et pour construire des brise-glaces \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent seize piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'écluse à Sainte-Anne, etc., savoir :—Pour réparer les vieilles portes d'écluse, \$4,000 ; pour régler avec l'entrepreneur de la consolidation de l'ancienne jetée en aval de l'écluse \$1,116, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le canal Carillon et Grenville—pour consolider et rendre étanche le barrage à Carillon, pour l'année finissant le 30 juin 1893

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le canal Lachine—pour reconstruire les murs de soutènement aux bassins Saint-Gabriel, Nos 1 et 2, \$10,800 ; pour réparer la levée nord aux écluses Saint-Gabriel, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le canal Chambly—pour achever l'achat et l'installation du moteur électrique et du fil actionnant les machines dans l'atelier, et achat d'une courroie, \$700 ; pour démolir et reconstruire le sas est de l'écluse No 5, \$1,500 ; pour construire un caisson à l'écluse No 9, entrée d'aval, pour reconstruire le seuil d'aval et le radier de l'écluse, \$1,000 ; pour reconstruire les bajoyers, \$4,500 ; pour payer les frais judiciaires *in re* la Reine vs Black, \$20, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le canal de la Vallée de la Trent—pour couvrir les derniers paiements pour l'achèvement du pont tournant à Bobcaygeon, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le canal Welland—enlèvement d'une batture à l'entrée de la rivière Chippewa. Pour payer la balance due sur les estimations finales, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir :—Port du Cap Tormentine—pour achever les paiements aux entrepreneurs, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir :—Douane de Saint-Jean, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Ontario, savoir :—Salle d'exercices, Toronto—La cité de Toronto ayant fourni un terrain tel que convenu, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cent neuf piastres et quatre-vingt-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Edifice public, Brandon—balance due à l'architecte-surintendant, \$796.51 ; résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—pour payer ses comptes non réglés pour travaux indispensables, et mobilier, garnitures, etc., fournis pour rendre la nouvelle résidence prête à être occupée, \$3,913.47 ; édifice de l'immigration de Medicine-Hat—pour fournir une cour de justice et une salle de police, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Colombie-Britannique, savoir :—Salle d'exer-

cices de Victoria—la localité fournissant gratuitement son emplacement, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six mille cent quarante piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour les stations de quarantaine, savoir :—Halifax, N.-E., Ile Lawlor—pour un nouvel hôpital et logement additionnel et pour rembourser les frais d'appropriation, de réparations, de mobilier, etc., \$27,500; Saint-Jean, N.-B., Ile de la Perdrix—pour logement additionnel et rembourser les frais d'appropriation, de réparations, de mobilier, etc., \$4,137.83; Grosse-Ile, P.Q.,—pour compléter l'équipement de la station, \$50,656; William's Head, C.-B.,—pour logement additionnel, \$62,000; petites stations—pour logement additionnel et rembourser les frais d'appropriation, de réparations, de mobilier, etc., \$1,846.42, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour réparations, mobilier, etc., savoir :—Réparations, mobilier, etc., somme additionnelle nécessaire, \$35,000; pour éclairer à l'électricité la bibliothèque du Parlement et le bureau du Conseil privé, \$5,600, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Halifax, Ile Lawlor—quai de la quarantaine, 10,000; Chezzetcook-Ouest—pour terminer les paiements aux entrepreneurs, \$300; Brise-lames de l'Ile du Diable—pour terminer les paiements aux entrepreneurs, \$350; station de quarantaine de Sydney, Pointe Keating—prolongement du quai, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir :—Station de quarantaine—quai de l'Ile de la Perdrix, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ontario, savoir :—Rivière la Pluie—améliorations des Rapides du Long Sault—pour payer la balance due, les travaux étant terminés, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir :—William's Head—quai de la quarantaine, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dragage, savoir :—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick—somme additionnelle nécessaire \$5,000; Québec et Ontario—somme additionnelle nécessaire \$14,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour nouveau matériel de dragage, somme additionnelle nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quatre-vingt-trois piastres et trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté, pour routes et ponts, savoir :—Pont sur la rivière du Ventre, à Lethbridge, T.N.O.—Pour payer la balance due pour les travaux faits en 1891-1892, omis dans le budget de l'an dernier, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour télégraphes, savoir :—Territoires du Nord-Ouest—ligne de Prince-Albert entre Saskatoon et Batoche, Saint-Laurent et Prince-Albert, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour divers, savoir :—Réparations au barrage Wascana, Régina, à condition que ce qu'il faudra de plus pour réparer parfaitement le barrage sera fourni par les autres parties intéressées et qu'à l'avenir ce barrage soit entretenu aux frais de la municipalité—somme additionnelle nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis), fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Mills (Annapolis) informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 27 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Davin,—la pétition de J. H. C. Willoughby, M.D., maire, et autres, de Régina, district d'Assiniboia-ouest ; la pétition de Harry B. Saxon et autres, de Maple Creek ; la pétition de Seymour Green et autres, de Moose Jaw ; la pétition de J. B. Hawkes et autres, de Balgonie Settlement ; et la pétition de C. T. Haigh et autres, de Swift-Current, tous du district de l'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Ryckman,—la pétition de la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers, Hamilton, Ontario.

Par M. McKay,—la pétition de la Société amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, Hamilton, Ontario.

Par M. Mara,—la pétition de John Travers Lewis, de la cité d'Ottawa, solliciteur pour la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort Sheppard ; et la pétition de John Alexander Gemmill, avocat de la cité d'Ottawa.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de la cité de Winnipeg, Manitoba, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition, sollicitant un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux autorisés par l'Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine, et modifiant autrement le dit acte,—nonobstant l'expiration du délai prescrit pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Du conseil municipal du comté de Victoria, et du conseil municipal du comté de Hastings, tous d'Ontario, demandant que l'Acte des chemins de fer soit amendé de manière à obliger les chemins de fer sous la juridiction du gouvernement à construire des ponceaux sur les cours d'eau naturels, lorsqu'il en sera besoin.

De Charles Smith et autres, du district de Moose Jaw, et de James Brooks et autres, du Sud-Est de Régina, district d'Assiniboia, tous des Territoires du Nord-Ouest, demandant que le contrôle de l'éducation soit donné à l'Assemblée du Nord-Ouest, et que l'article de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest prescrivant la publication en langue française des Ordonnances de l'Assemblée et l'usage de cette langue dans les procédures des cours de justice, soit aboli.

De James J. Sutherland et autres, membres de l'Association des Patrons de l'Industrie, et autres, de la Puissance du Canada, demandant d'amender l'Acte relatif à la suppression des coalitions formées pour gêner le commerce, et à d'autres fins.

De James J. Sutherland, et autres, membres de l'Association des Patrons de l'Industrie de l'Amérique du Nord, et autres, demandant l'abolition des droits d'importation sur le fil d'engerbage, l'huile de charbon, le maïs et le fil barbelé, et leur inscription sur la liste des articles admis en franchise.

De l'Union des Cigariers de Hamilton, Ontario, demandant la passation du bill actuellement soumis au Parlement pour fixer la durée de la journée de travail.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union No 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse; de la branche de l'Association des Tailleurs de Pierre à la journée de Vancouver, de l'Amérique du Nord; et de l'Union Internationale des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de la Colombie-Britannique, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union No 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse; de la branche de l'Association des Tailleurs de Pierre à la journée de Vancouver, de l'Amérique du Nord; et de l'Union Internationale des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de la Colombie-Britannique, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union No 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse; de la branche de l'Association des Tailleurs de Pierre à la journée de Vancouver, de l'Amérique du Nord; et de l'Union Internationale des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de la Colombie-Britannique, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les résidents chinois, et à d'autres fins.

De la Fraternité des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, Union No 83, Halifax, Nouvelle-Ecosse; de la branche de l'Association des Tailleurs de Pierre à la journée de Vancouver, de l'Amérique du Nord; et de l'Union Internationale des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de la Colombie-Britannique, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum* en matières législatives.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1893, pour une liste donnant les noms de tous les soumissionnaires pour la huitième section du canal de Soulanges, le domicile de chacun et le montant de chaque soumission. (*Documents de la session No 42.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1893, pour un relevé des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants:—Force locomotrice, dépenses pour wagons, entretien de la voie, dépenses pour gares, frais généraux, nombre de milles parcourus par les chars. (*Documents de la session No 26A.*)

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1893, pour un état donnant les recettes du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices 1890-91 et 1891-92, et depuis le premier juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants:—Voyageurs, fret, malles et divers; et donnant aussi le nombre de voyageurs et de tonnes de fret transportés durant les susdits exercices. (*Documents de la session No 26B.*)

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 2 février 1893, pour copie de toute correspondance, mémoires, ordres administratifs et ordres du conseil, non encore soumis à la Chambre, concernant les limites nord-ouest, nord et est de la province de Québec, et de tous rapports d'arpentages ou explorations ordonnés par le gouvernement du Canada ou s'y rapportant, depuis la dernière session du Parlement, y compris les instructions relatives aux dits arpentages ou explorations. (*Documents de la session No 43.*)

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant la loi concernant le cens électoral.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Welsh propose, secondé par M. Davies,—que la Chambre s'ajourne maintenant;

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée avec le consentement de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du Pont de Buffalo et Fort-Erié; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité, de l'ordre se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a modifié le bill.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance l'Equité, et d'en changer le nom en celui de Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent.

Le bill est, en conséquence, la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie canadienne de force motrice.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie Manufacturière Maritime (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

M. Sproule propose, secondé par M. Madill,—qu'il est expédient de réimposer le droit d'importation sur les billots de pin et d'épinette.

Et un débat s'ensuivant;—

Sur motion de M. O'Brien, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Mara, secondé par M. Davis,

Ordonné, que la pétition de John Travers Lewis, de la cité d'Ottawa, solliciteur pour la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort Sheppard, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie susdite sollicitant un acte à l'effet de déclarer que certains pouvoirs et franchises à elle conférés par un acte de la législature provinciale sont sujets à la juridiction du Parlement du Canada et que son chemin de fer est d'utilité publique au Canada,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit déferée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Mara, secondé par M. Davis,

Ordonné, que la pétition de John Alexander Gemmill, avocat, de la cité d'Ottawa, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition sollicitant un acte constituant certaines personnes en une compagnie ayant pour objet de construire une cale sèche à quelque endroit de Burrard-Inlet—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit déferée au comité des Ordres Permanents.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 14 courant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté, et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—"le présent tarif douanier pèse lourdement et injustement sur les classes qui consomment le plus dans la Puissance, et qu'il devrait être de suite entièrement remanié dans le sens d'une liberté plus grande du commerce, et que le montant des taxes à percevoir devrait être limité à la somme requise pour faire face aux dépenses du gouvernement judicieusement et économiquement faites."

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mardi matin ;

Mardi, 28 février 1893.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Mardi, 28 février 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Macdonald (Winnipeg),—la pétition du Conseil municipal de la cité de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Mara,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort Sheppard.

Par M. Corbould,—la pétition de F. C. Cotton, journaliste, et autres, de Vancouver, Colombie-Britannique.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, savoir :—

De John Travers Lewis, de la cité d'Ottawa, solliciteur pour la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort Sheppard; de John Alexander Gemmill, de la cité d'Ottawa, solliciteur pour F. C. Cotton et autres; et de la corporation de la cité de Winnipeg, demandant séparément qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir des pétitions semblables; et les raisons données pour le retard à présenter ces pétitions permettent au comité de recommander que la partie de la 49^{me} règle qui limite le temps prescrit pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue en ce qui concerne les dites pétitions.

Votre comité a aussi examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes :—du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, demandant une charte; de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara, demandant certains amendements à sa charte; et de la Compagnie du chemin de fer de la Colombie et Kootenay, demandant l'autorisation de construire certains embranchements de chemins de fer.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps requis par la règle 51; mais comme le délai sera pleinement expiré avant que les bills soient examinés en comité, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants, savoir :—de la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, demandant un acte confirmant sa charte; de la Compagnie du Canal Nord-Américain, demandant une charte; de la Compagnie du chemin de fer Témiscouata, demandant de prolonger sa ligne; et de la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs Nord-Atlantique, demandant un acte à l'effet de faire revivre et amender sa charte.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'année expirée le 30 juin 1892, avec un rapport partiel sur ces services pendant le dernier semestre de 1892. (*Documents de la session No 16D.*)

M. Wallace présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1893, pour un état indiquant la quantité de fer en gueuse manufacturée en Canada de 1870 à 1880 inclusivement, et la prime payée (s'il en est) pendant ces années; aussi, la quantité de fer en gueuse importée respectivement de la Grande-Bretagne et des États-Unis, et la quantité totale importée durant ces années. (*Documents de la session No 37A.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 6 février 1893, pour copie de tout ordre du conseil ou autre document permettant à la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, ou à la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, qui lui a succédé, de construire un pont sur la rivière Richelieu à Saint-Jean, Québec. (*Documents de la session No 44.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 6 février 1893, pour copie de toutes requêtes, correspondance et documents de toute sorte concernant la concession d'un subside au chemin de fer le Québec Oriental. (*Documents de la session No 45.*)

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que suivant la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions pour l'obtention de bills privés, soit suspendue au sujet des pétitions suivantes, présentées ce jour, et qu'elles soient lues et reçues sans délai.

Les dites pétitions sont, en conséquence, lues et reçues, et elles sont comme suit :—

Du conseil municipal de la cité de Winnipeg, Manitoba, demandant un acte à l'effet de modifier l'Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine, de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux y autorisés, etc.

De la Compagnie du chemin de fer de Nelson au Fort Sheppard, demandant un acte pour confirmer les franchises, pouvoirs, etc., qui lui ont été conférés par un acte de la législature provinciale, et pour déclarer que son chemin de fer est d'utilité publique au Canada ;

De F. C. Cotton, journaliste, et autres, de Vancouver, Colombie-Anglaise, demandant un acte les constituant en une compagnie ayant pour objet de construire, équiper, entretenir et exploiter une cale sèche sur un point quelconque de Burrard-Inlet, et pour autres fins s'y rapportant.

Ordonné, que M. Devlin ait la permission de présenter un bill constituant en corporation le Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Frémont ait la permission de présenter un bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mara ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, que les mesures du gouvernement auront la priorité jeudi prochain le 2 mars, après les interpellations.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi, le 14 courant,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour considérer les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté,— et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient

remplacés par les suivants: "Que le présent tarif douanier pèse lourdement et injustement sur les classes qui consomment le plus dans la Puissance, et qu'il devrait être de suite entièrement remanié dans le sens d'une liberté plus grande du commerce, et que le montant des taxes à percevoir devrait être limité à la somme requise pour faire face aux dépenses du gouvernement judicieusement et économiquement faites."

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin.

Mercredi, 1er mars 1893.

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Allan,	Choquette,	Godbout,	Mulock,
Bain (Wentworth),	Christie,	Grieve,	Paterson (Brant),
Beausoleil,	Colter,	Guay,	Perry,
Bécharde,	Davies,	Innes,	Préfontaine,
Beith,	Dawson,	Landerkin,	Proulx,
Bernier,	Delisle,	Langelier,	Rider,
Bourassa,	Devlin,	Laurier,	Rinfret,
Bowers,	Edgar,	Lavergne,	Rowand,
Bowman,	Edwards,	Leduc,	Sanborn,
Brodeur,	Fauvel,	Legris,	Scriver,
Brown,	Featherstone,	Lister,	Semple,
Bruneau,	Flint,	Livingston,	Somerville,
Calvin,	Forbes,	Lowell,	Sutherland,
Campbell,	Fraser,	Macdonald (Huron),	Tarte,
Carroll,	Frémont,	McGregor,	Vaillancourt,
Cartwright (Sir Richard),	Geoffrion,	McMillan (Huron),	Welsh, et
Casey,	Gibson,	McMullen,	Yeo—71.
Charlton,	Gillmor,	Mignault,	

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Denison,	Lépine,	Patterson (Huron),
Bain (Soulanges),	Desaulniers,	Lippé,	Pelletier,
Baird,	Dickey,	Macdonald (King),	Pope,
Baker,	Dugas,	Macdonald (Winnipeg),	Pridham,
Barnard,	Dupont,	Macdonell (Algoma),	Prior,
Belley,	Dyer,	Mackintosh,	Putnam,
Bennett,	Earle,	Maclean (York),	Reid,
Bergeron,	Fairbairn,	McAlister,	Robillard,
Boyd,	Ferguson (Renfrew),	McCarthy,	Roome,
Boyle,	Foster,	McDonald (Assiniboia),	Rosamond,
Bryson,	Fréchette,	McDonald (Victoria),	Ross (Dundas),
Burnham,	Gillies,	McDougall (Cap-Breton),	Ross (Lisgar),
Cameron,	Girouard (D.-Montagnes),	McInerney,	Ryckman,
Carghill,	Grandbois,	McKay,	Simard,
Carignan,	Gillet,	McLean (King),	Smith (Ontario),
Carling,	Haggart,	McLennan,	Sproule,
Carpenter,	Hazen,	McLeod,	Stairs,
Caron (Sir Adolphe),	Hearn,	McMillan (Vaudreuil),	Stevenson,
Carscallen,	Henderson,	McNeill,	Taylor,
Chesley,	Hodgins,	Madill,	Temple,
Cleveland,	Hughes,	Mara,	Thompson (Sir John),
Coatsworth,	Hutchins,	Marshall,	Tisdale,
Cochrane,	Ingram,	Metcalfe,	Tarcombe,
Cockburn,	Ives,	Miller,	Tyrwhitt,
Corbould,	Jeannotte,	Mills (Annapolis),	Wallace,
Corby,	Joncas,	Moncrieff,	White (Cardwell),
Costigan,	Kaulbach,	Montague,	White (Shelburne),
Craig,	Kenny,	Northrup,	Wilmot,
Curran,	Lachapelle,	O'Brien,	Wilson,
Daly,	Langevin (Sir Hector),	Ouimet,	Wood (Brockville), et
Davin,	LaRivière,	Patterson (Colchester),	Wood (Westmoreland)—126
Davis,	Leclair,		

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte 53 Victoria, chapitre 20, intitulé : "Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane," en abrogeant l'item 184 de l'article 10 du dit acte, et de prescrire autrement en lui substituant les taux de droits suivants :

Ficelle pour les engerbeuses mécaniques, en chanvre, jute, manille ou agavé, et en manille et agavé mélangés, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.

Fil, lorsqu'importé pour la fabrication de la ficelle pour engerbeuses mécaniques, dix pour cent *ad valorem*... 10 p.c.

2. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier de nouveau le dit acte 53 Victoria, chapitre 20, en abrogeant l'item 291 de l'article 11 et en lui substituant le suivant :—
Outillage de mines importé avant le seizième jour de mai 1896, qui, à l'époque de l'importation, sera d'une classe ou espèce non fabriquée en Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante-cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Mercredi, 1er mars 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Davin,—la pétition de Martin Wagner et autres, de Edenwald et Régina ; la pétition de John Dixon et autres, de Maple Creek et Medicine-Hat ; la pétition de Nelson F. Allcork et autres, de Eastview ; la pétition de Nelson Boyd et autres, de Régina ; la pétition de Thomas Barton et autres, de Hednesford, tous du district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest ; la pétition de John Sproule et autres ; et la pétition de William Rabe et autres, tous de Manitoba.

Par M. Denison,—trois pétitions du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto.

Par M. Lépine,—trois pétitions de l'Assemblée du district, No 18, Chevaliers du Travail, Montréal.

Par M. Gibson,—deux pétitions de l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 5933, Merritton, Ontario.

Par M. McKay,—la pétition de la Fraternité des Ingénieurs de locomotives, Hamilton, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De J. H. C. Willoughby, M.D., maire, et autres, de Régina; de Harry Saxon et autres, de Maple Creek; de Seymour Green et autres, de Moose Jaw; de J. B. Hawkes et autres, de Balgonie Settlement; et de C. T. Haigh et autres, de Swift, Current, tous du district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest, demandant que le contrôle de l'éducation soit donné à l'Assemblée du Nord-Ouest, et que l'article de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest prescrivant la publication en langue française des Ordonnances de l'Assemblée et l'usage de cette langue dans les procédures des cours de justice, soit aboli.

De la Fraternité Unie des Charpentiers et Menuisiers, et de la Société Amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, tous de Hamilton, Ontario, demandant la passation du bill actuellement soumis au parlement pour fixer la durée de la journée de travail.

M. Bergin, du comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir :—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, et

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Aussi, les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill à l'effet de mettre en vigueur une convention conclue entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, la Compagnie du Pacifique, et la corporation de Toronto.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la rivière Détroit, et

Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique.

Les promoteurs du bill concernant le chemin de fer du Sud-Est, ayant exprimé leur désir de ne pas procéder plus loin avec cette mesure, votre comité recommande qu'elle soit retirée et que les frais payés à son sujet soient remboursés, moins le coût d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. McCarthy,

Ordonné, que le bill concernant le chemin de fer du Sud-Est soit retiré, et que les frais et honoraires payés sur ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le deuxième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette chambre, — copie des instructions données aux officiers employés au troisième recensement du Canada, 1891, et des formules dont ils se sont servis.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente, — la réponse à l'ordre qui précède, datée ce jour, contenant les instructions données aux officiers employés au troisième recensement du Canada 1891, et les formules dont ils se sont servis. (*Documents de la session No 46.*)

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Davies,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance échangés entre le gouvernement ou aucun de

ses membres, les ci-devant agents financiers anglais du Canada à Londres, et la banque de Montréal, au sujet du récent changement d'agence à Londres.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Reid, secondé par M. Bergin.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie du rapport ou des rapports et des plans d'explorations du chenal des Rapides du Galop dressés par M. Kennedy.

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Lavergne,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance, rapports d'inspecteurs, requêtes, et de tous papiers concernant l'établissement d'un nouveau bureau de poste à Rougemont, ou concernant la location du bureau de poste à cet endroit.

Sur motion de M. Joncas, secondé par M. Cochrane,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—rapports, documents, cartes et copie de tout manuscrit et correspondance relatifs aux explorations qui, jusqu'ici, ont eu lieu à la Baie de James et à la Baie d'Hudson.

Sur motion de M. Lépine, secondé par M. McKay,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant:—1. Le montant total dépensé par le gouvernement depuis la Confédération, dans chaque province du Canada, pour les travaux publics suivants: (1) Havres, jetées et brise-lames; (2) améliorations des rivières; et (3) dragage et dragueurs.

2. Quelle partie de la somme ainsi dépensée dans la province de Québec, a été affectée aux travaux du havre de Montréal.

3. (1) Quelles sommes le gouvernement a prêté aux commissaires du havre de Québec pour les nouveaux travaux dans le havre de cette cité; (2) quel montant d'intérêt provenant des recettes des dits travaux, les dits commissaires du havre ont payé au gouvernement pour l'intérêt dû sur les dits emprunts; (3) combien d'années d'intérêt (s'il en est) sont dues.

4. (1) Quelles sommes le gouvernement a prêté aux commissaires du havre de Montréal, pour des travaux dans le havre de cette cité; (2) quel montant d'intérêt est dû sur ce compte.

Sur motion de M. Edgar, secondé par M. Gillmor.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, papiers ou ordres du conseil concernant la mise à la retraite de M. Trudeau, ci-devant sous-ministre des Chemins de fer et Canaux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Frémont, secondé par M. Edwards,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous comptes, lettres, reçus et autres documents ayant rapport à la réclamation de Charles I. Labrie, de Lévis, pour services professionnels pour expropriation lors de la construction de l'embranchement Saint-Charles, du chemin de fer Intercolonial.

Sur motion de M. Weldon, secondé par M. McLeod,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance, pétitions et papiers en la possession du gouvernement, concernant le désaveu du chapitre 1 des Actes de la Nouvelle-Ecosse, intitulé: "An Act to amend and consolidate the Acts relating to Mines and Minerals," y compris toutes pétitions de David McKeen, écrivain, M.P., et autres au sujet du dit acte.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. Davies,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie des pétitions des conseils de comtés et autres corporations municipales, demandant que les chemins de fer contrôlés par l'Etat soient obligés de construire des ponceaux sur les cours d'eau naturels traversant leurs lignes, et de toute correspondance s'y rattachant.

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Davies,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance et rapports, depuis le 1er janvier 1890, jusqu'à date, concernant les irrégularités que l'on dit avoir été commises au bureau de poste de Kemptville.

Sur motion de M. Godbout, secondé par M. Bowers,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance et requêtes, demandant le changement du bureau de poste de Saint-Sébastien, comté de Beauce, ainsi que copie du rapport de l'inspecteur des postes s'y rapportant.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Guay,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant tous les paiements faits pour creuser la Rivière du Loup; les personnes à qui ces paiements ont été faits; la nature des travaux faits; les prix payés pour chacun des ouvrages faits et les montants retirés par chaque personne.

Sur motion de M. Laurier, secondé par M. Davies,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance entre aucuns des juges de la cour Suprême ou des cours Supérieures provinciales, et le département de la Justice, concernant le code criminel avant et après sa passation.

Sur motion de M. Desaulniers, secondé par M. McKay,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance relativement à la construction de la jetée d'Yamachiche.

M. McMullen propose, secondé par M. Macdonald (Huron),—Que dans l'opinion de cette Chambre, afin de diminuer le montant brut des dépenses annuelles du Canada et de réduire autant que possible, par ce moyen, les charges qui pèsent sur le peuple;—il est expédient de révoquer l'Acte pourvoyant à la pension de retraite des employés civils.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Corby, secondé par M. Carscallen,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes communications, mémoires, etc., adressés à Son Excellence en conseil, au gouvernement du Canada, ou à aucun de ses membres depuis 1888, demandant la concession d'une subvention fédérale à la Compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central, afin de lui permettre de prolonger sa ligne depuis Coehill vers le nord.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Laurier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance qui a pu être échangée entre le gouvernement et aucune des compagnies de chemins de fer, qui ont reçu des subventions en terres pour aider à la construction de leurs lignes, concernant les prix demandés pour ces terres et les mesures prises par ces compagnies pour remplir leurs obligations en concédant rapidement les terres ainsi octroyées.

Sur motion de M. Joncas, secondé par M. Cochrane,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance entre le gouvernement et la Chambre de Commerce de Québec, relative à la nomination d'un officier des pêcheries en remplacement de M. W. H. Whitely pour la division de Bonne-Espérance, de Checatca à Blanc-Sablon.

M. Langelier propose, secondé par M. Edgar,—Qu'il est opportun et dans l'intérêt de la masse des consommateurs d'admettre en franchise tous les sucres étrangers bruts ou raffinés.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Édouard.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation le Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer et de Steamers Nord-Atlantique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Coatsworth, secondé par M. Maclean (York),

Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition, ainsi que la pétition conjointe de la dite Compagnie et du conseil municipal de la cité de Brantford, sollicitant un acte établissant de nouvelles dispositions concernant la dite compagnie, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés, soit déferée au comité des Ordres Permanents.

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 6 février 1893,—concernant les Actes des Ecoles de Manitoba, de 1890, ainsi que la copie certifiée du rapport d'un comité de l'Honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, le 22 février 1893, touchant le règlement d'importantes questions légales relative à certains statuts de la province de Manitoba au sujet de l'éducation. (*Documents de la session No 33c.*)

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron, Ordonné, que la réponse supplémentaire précédente à une adresse à Son Excellence du 6 février 1893, concernant les Actes des Ecoles de Manitoba, 1890, etc., soit imprimée sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée jeudi, le 2 février dernier,—qu'il est expédient de placer le fil d'engerbage sur la liste des articles admis en franchise.

Et la question étant posée sur la dite motion,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant alors mise aux voix, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Bain (Wentworth),	Colter,	Landerkin,	Mignault,
Beausoleil,	Davies,	Langelier,	Monet,
Béchar, d,	Dawson,	Laurier,	Mulock,
Beith,	Devlin,	Lavergne,	Perry,
Bernier,	Fauvel,	Leduc,	Proulx,
Bourassa,	Featherston,	Legris,	Rinfret,
Bowman,	Flint,	Lister,	Rowand,
Brodeur,	Forbes,	Livingston,	Sanborn,
Campbell,	Geoffrion,	Lowell,	Semple,
Casey,	Gibson,	McCarthy,	Sutherland,
Charlton,	Godbout,	McGregor,	Vaillancourt, et
Choquette,	Grieve,	McMillan (Huron),	Yeo.—51.
Christie,	Guay,	McMullen,	

CONTRE :

Messieurs

Bain (Soulanges),	Denison,	Kenny,	Patterson (Colchester),
Baker,	Desaulniers,	Lachapelle,	Patterson (Huron),
Barnard,	Dickey,	LaRivière,	Pope,
Belley,	Dugas,	Leclair,	Pridham,
Bennett,	Dupont,	Lippé,	Prior,
Bergeron,	Dyer,	Macdonell (Algoma),	Putnam,
Bergin,	Earle,	Mackintosh,	Reid,
Boyle,	Fairbairn,	Maclean (York),	Ross (Dundas),
Burnham,	Ferguson (Renfrew),	McAlister,	Ross (Lisgar),
Cameron,	Foster,	McDonald (Assiniboja),	Ryckman,
Cargill,	Fréchette,	McDougall (Cap-Breton),	Smith (Ontario),
Carling,	Gillies,	McKay,	Sproule,
Carpenter,	Girouard (Deux-Mont.),	McLean (King),	Taylor,
Carou (Sir Adolphe),	Grandbois,	McLennau,	Temple,
Carscallen,	Guillet,	McLeod,	Thompson (Sir John),
Chesley,	Haggart,	Madill,	Turcotte,
Coatsworth,	Hazen,	Mara,	Tyrwhitt,
Cochrane,	Henderson,	Metcalfe,	Wallace,
Cockburn,	Hughes,	Miller,	White (Cardwell),
Corby,	Ingram,	Moncrieff,	White (Shelburne),
Costigan,	Ives,	Montague,	Wilson, et
Curran,	Jeannotte,	Northrup,	Wood (Brockville).—91.
Daly,	Kaulbach,	Ouimet,	

Ainsi la question est résolue négativement.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mercredi, le 8 février dernier,—Qu'il est expédient de placer le mais sur la liste des articles admis en franchise.

Et la question étant alors mise aux voix, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :			
Messieurs			
Bain (Wentworth),	Dawson,	Lavergne,	Perry,
Beausoleil,	Devlin,	Leduc,	Pope,
Bécharl,	Fauvel,	Legris,	Proulx,
Beith,	Featherston,	Lister,	Rinfret,
Bernier,	Flint,	Livingston,	Rowand,
Bourassa,	Forbes,	Lowell,	Sanborn,
Bowman,	Gibson,	McCarthy,	Semple,
Brodeur,	Godbout,	McMillan (Huron),	Sutherland,
Campbell,	Grieve,	McMullen,	Temple,
Casey,	Guay,	Mignault,	Vaillancourt,
Choquette,	Landerkin,	Monet,	White (Shelburne), et
Christie,	Langelier,	Mulock,	Yeo.—50.
Davies,	Laurier,		
CONTRE :			
Messieurs			
Bain (Soulanges),	Daly,	Kenny,	Northrup,
Baker,	Denison,	Lachapelle,	Quimet,
Barnard,	Desaulniers,	LaRivière,	Patterson (Colchester),
Belley,	Dickey,	Leclair,	Patterson (Huron),
Bennett,	Dugas,	Lippé,	Pridham,
Bergeron,	Dupont,	Macdonell (Algoma),	Prior,
Bergin,	Dyer,	Mackintosh,	Putnam,
Boyle,	Earle,	Macleane (York),	Reid,
Burnham,	Fairbairn,	McAlistér,	Ross (Dundas),
Cameron,	Ferguson (Renfrew),	McDonald (Assiniboia),	Ross (Lisgar),
Cargill,	Foster,	McDougall (Cap-Breton),	Ryckman,
Carling,	Fréchette,	McGregor,	Smith (Ontario),
Carpenter,	Gillies,	McKay,	Sproule,
Caron (Sir Adolphe),	Girouard (Deux-Mont.),	McLean (King's),	Stairs,
Carscallen,	Grandbois,	McLennan,	Taylor,
Chesley,	Guillet,	McLeod,	Thompson (Sir John),
Coatsworth,	Haggart,	Madill,	Turcotte,
Cochrane,	Hazen,	Mara,	Tyrwhitt,
Cockburn,	Henderson,	Metcalfe,	Wallace,
Colter,	Hughes,	Miller,	White (Cardwell),
Corby,	Ingram,	Moncrieff,	Wilson, et
Costigan,	Ives,	Montague,	Wood (Brockville).—90.
Curran	Jeannotte,		

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte du cens électoral.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Le bill est, en conséquence lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger demain.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 2 mars 1893.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Mackintosh,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance contre les accidents dite des Manufacturiers, et d'en changer le nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers."

Bill constituant la Corporation d'Assurance l'Océan, contre les accidents.

Bill constituant en corporation la Compagnie de Fidécimmis Orientale; et

Bill constituant la Corporation de Garantie de Fidélité l'Océan.

M. Weldon propose, secondé par M. Dickey,—Que le bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre, soit mis sur la liste des ordres du jour pour lundi prochain, pour y être délibéré en comité général; et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

Le dit bill est, en conséquence, renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger lundi prochain.

Ordonné, que M. Forbes ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de Steamers Canada Atlantique et Plant (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mara ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Cleveland ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que Sir John Thompson ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Mackintosh, secondé par M. Hazen,
Ordonné, que la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, présentée ce jour, soit maintenant lue ;

Et la dite pétition est lue et reçue, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition demandant un acte lui conférant certains pouvoirs au sujet de l'émission d'actions privilégiées ou garanties,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit déferée au comité des Ordres Permanents.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la cour Suprême du Canada une copie certifiée du jugement de la dite cour dans l'appel de l'élection pour le district électoral de Vaudreuil.

Et le dit jugement est lu, et il est ordonné qu'il soit entré dans les journaux de la Chambre, et il est comme suit :—

Cour Suprême du Canada.

MERCREDI, premier jour de mars, A.D. 1893.

Présents :

L'honorable SAMUEL HENRY STRONG, juge en chef,
do juge FOURNIER,
do do GWYNNE,
do do PATTERSON,
do do SEDGEWICK.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Vaudreuil, tenue les vingt-deux et vingt-neuvième jours de février 1892.

Entre

HUGH McMILLAN,
(Répondant en cour Inférieure.)
Appelant,
et

ANTOINE VALOIS,
(Pétitionnaire en cour Inférieure.)
Répondant.

L'appel du susnommé, Hugh McMillan, des jugements de Leurs Honneurs les juges Pagnuelo et Doherty, siégeant pour l'instruction de la pétition dans la cause ci-dessus, rendus le vingt-sixième jour d'octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze, savoir :—du jugement renvoyant la motion de l'appelant à l'effet que la cause ne fut pas continuée, du jugement rendu sur les objections du défendeur à l'enquête, et du jugement rendu sur le mérite de la dite pétition,—était inscrit pour audition devant cette cour, aujourd'hui, en présence des avocats de l'appelant et du répondant ; et après avoir entendu la plaidoirie des dits avocats, et lu les papiers et procédures au dossier, ainsi que les dits jugements dont appel est interjeté, le dit jugement en dernier lieu mentionné étant comme suit, savoir :—

“ Nous, soussignés, juges de la cour Supérieure pour la province de Québec, siégeant dans et pour le district de Montréal, pour instruire la pétition d'élection en cette affaire, et la juger, après avoir entendu le pétitionnaire et le défendeur aux temps et lieu fixés pour l'instruction, avoir entendu la preuve, examiné les admissions du défendeur, la déclaration du pétitionnaire à l'effet qu'il se désiste de la demande du siège en faveur du candidat Henry Stanislas Harwood, et le dossier de la procédure et délibéré ;

“ Considérant que par la preuve en cette cause et les admissions du défendeur, il résulte que des manœuvres frauduleuses ont été commises par les agents du défendeur hors de sa connaissance et à son insu, manœuvres suffisantes pour annuler l'élection ;

“ Considérant que le dit pétitionnaire n'a fait aucune preuve que des manœuvres frauduleuses ont été pratiquées par le défendeur lui-même ni par ses agents à sa connaissance :

“ Déclarons par les présentes que la partie des conclusions de la dite pétition d'élection par laquelle le pétitionnaire demande que le défendeur soit déqualifié, est mal fondée et elle est par les présentes déboutée et rejetée ;

“ Que la partie des conclusions de la dite pétition d'élection par laquelle on demande que la dite élection soit annulée, doit être, comme elle est, par les présentes, accordée, et déclarons la dite élection nulle et de nul effet, le tout avec dépens contre le dit défendeur.

“ (Signé) S. PAGNUELO, J.C.S.
“ CHAS. J. DOHERTY, J.C.S.

Cette cour a ordonné et décidé que le dit appel à cette cour devait être, comme il l'est, rejeté avec frais à distraire en faveur du dit répondant ; les dits jugement et décision des juges qui ont présidé à l'instruction de la susdite pétition d'élection étant, par les présentes, confirmés.

Et cette cour a décidé et ordonné, de plus, que les frais du dit répondant en cet appel seront payés au dit répondant à même la somme de trois cents piastres déposée par le dit appelant comme garantie des frais du dit appel, et que la balance des dites trois cents piastres, avec intérêt accru (s'il en est), sera remise au dit appelant.

Et il a été, de plus, ordonné et décidé que le registraire de cette cour transmette au protonotaire de la cour Supérieure pour le district de Montréal le dossier original en cette affaire.

Certifié,

(Signé) ROBERT CASSELS,
Registraire.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que, conformément à l'article 46 du chapitre 9 des Statuts Révisés, il a adressé son mandat au greffier de la couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par M. Foster,

Résolu, que les mesures du gouvernement auront la priorité lundi, le 6 mars, après les interpellations.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin.

Vendredi, 3 mars 1893.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la cour d'Echiquier, savoir :—Pour payer les appointements d'un commis de 3e classe, du 1er janvier au 30 juin 1893, \$200; somme additionnelle nécessaire pour faire face aux dépenses imprévues occasionnées par la publication nécessaire des nouveaux règlements de l'Amirauté et autres, \$1,500; pour pourvoir à l'augmentation des appointements du registraire, au moyen d'une augmentation de \$50 pour cette année \$25, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante-deux piastres et cinquante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour l'allocation de retraite au constable Martin Murphy, de la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest," pour lequel il demande le concours de la Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant la loi relative aux jours de fête," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte corrigeant une erreur de bureau dans l'Acte des Banques," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes vendredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 3 mars 1892.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Mackintosh,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Par M. Corbould,—trois pétitions de l'Union des Briquetiers et Maçons, New-Westminster, Colombie-Britannique.

Par M. Coatsworth,—la pétition du conseil municipal de la cité de Brantford et de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, et la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Par M. Bowers,—la pétition de John McEwan et autres, de Bear River, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Martin Wagner et autres, de Edenwald et Régina; de John Dixon et autres, de Maple Creek et Medicine-Hat; de Nelson F. Allcork et autres, de East-view; de Nelson Boyd et autres, de Régina; et de Thomas Barton et autres, de Hednesford, tous du district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest, demandant que le contrôle de l'éducation soit donné à l'Assemblée du Nord-Ouest, et que l'article de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest prescrivant la publication en langue française des Ordonnances de l'Assemblée et l'usage de cette langue dans les procédures des cours de justice, soit aboli.

De John Sproule et autres, et de William Rabe et autres, tous de Manitoba, demandant l'abolition des droits sur le fil d'engrègement, le fil barbelé, l'huile de charbon et le bois, et la réduction des droits sur les instruments agricoles.

Du Conseil des Métiers et du Travail, Toronto; de l'Assemblée Maple Leaf, No 5933, Merriton, tous d'Ontario; et de l'Assemblée de District, No 18, Chevaliers du Travail, Montréal, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les ré-idants chinois, et à d'autres fins.

Du Conseil des Métiers et du Travail, Toronto; de l'Assemblée Maple Leaf, No 5933, Merriton, tous d'Ontario, et de l'Assemblée de District No 18, Chevaliers du Travail, Montréal, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

Du Conseil des Métiers et du Travail, Toronto, et de l'Assemblée de District, No 18, Chevaliers du Travail, Montréal, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum* en matières législatives.

De la Fraternité des Ingénieurs de Locomotive, Hamilton, Ontario, demandant la passation du bill actuellement soumis au parlement pour fixer la durée de la journée de travail.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre, le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les requêtes de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, et de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien demandant séparément qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai pour recevoir des pétitions semblables; et les raisons données pour le retard à présenter ces pétitions permettent au comité de recommander que la partie de la 49ème règle qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue en ce qui concerne les dites pétitions.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, et il constate que tout en étant réguliers sous les autres rapports, ils n'ont pas été publiés pendant le temps voulu par la règle 51; mais comme le délai sera pleinement expiré dans chaque cas avant que les bills soient examinés par leurs comités respectifs, votre comité recommande que ces avis soient considérés suffisants, savoir:

De la Compagnie du chemin de fer de Nelson au Fort Sheppard, demandant une charte; de la Compagnie des Bassins de la Colombie-Anglaise, demandant une charte; de la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique, demandant certains amendements à sa charte; et de la corporation de la cité de Winnipeg, demandant l'extension du délai fixé pour certains travaux sur la rivière Assiniboine autorisés par l'Acte 52 Vic., chap. 89.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

20*d*. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes copie des délibérations de la conférence qui a eu lieu récemment entre les délégués des gouvernements du Canada et de Terre-Neuve sur la question des pêcheries et autres questions entre les deux gouvernements.

20*e*. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes des documents additionnels au sujet de la mise en vigueur contre les vaisseaux canadiens par le gouvernement de Terre-Neuve de l'Acte de Terre-Neuve concernant la vente de la boîte aux navires de pêche étrangers.

21. Réponse à l'Ordre du 2 mai 1892—Copie de toutes lettres, papiers, pétitions, demandes et autres documents concernant la destitution du maître de poste de McIntyre et la nomination de son successeur.

22. Relevé des mandats émis par le Gouverneur général depuis la dernière session du Parlement, conformément à l'Acte du Revenu Consolidé et de l'Audition, article 32, paragraphe *b*.

25. Règles de la cour de l'Echiquier du Canada au sujet de toute procédure à suivre ou à prendre en cette cour pour attaquer en nullité tout brevet d'invention décerné sous l'autorité de l'Acte des Brevets.

26*a*. Réponse à l'Ordre du 6 février 1893—Relevé des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants :—Force locomotrice, dépenses pour wagons, entretien de la voie, dépenses pour gares, frais généraux, nombre de milles parcourus par les chars.

26*b*. Réponse à l'Ordre du 6 février 1893—Etat donnant les recettes du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants :—Voyageurs, fret, malles et divers ; et donnant aussi le nombre de voyageurs, et de tonnes de fret transportés durant les susdits exercices.

27. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes copie du rapport des commissaires nommés par une Commission Royale afin de recevoir les témoignages au sujet de la vérité ou de la fausseté de certaines accusations portées contre Sir Adolphe Caron, député à la Chambre des Communes et membre du Conseil privé pour le Canada, avec copie des dépositions et des exhibits y ayant rapport.

28. Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1892, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination.

29. Ordres du conseil de 1892, concernant le département de l'Intérieur, conformément à l'article 91 de l'Acte des Terres Fédérales, chap. 54, Statuts Révisés du Canada.

30. Réponse faite en vertu de la résolution du 20 février 1882, et telle que fournie par le département de l'Intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

30a. Liste de toutes terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, du 1er octobre 1891 au 1er octobre dernier.

32. Réponse à Adresse du 17 mars 1892—Copie de toute correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada au sujet des fortifications d'Esquimalt.

33. Réponse à Adresse du 6 février 1893—Copie de toutes pétitions, mémoires, appels et autres documents adressés à Son Excellence en conseil depuis le 15 mars 1892, concernant les Actes des Ecoles de Manitoba de 1890, l'article 22 de l' "Acte de Manitoba" et l'article 93 de l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord"; aussi, copie de tous rapports au conseil et ordres du conseil sur le même sujet; aussi, copie de toute correspondance à ce sujet.

33a. Réponse à Adresse du 6 février 1893—Copie du jugement du comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté dans l'appel de Barrett *vs* la cité de Winnipeg, communément appelé "Cause des Ecoles de Manitoba"; aussi, copie de tous factums, rapports et autres documents à ce sujet.

33b. Autre réponse à Adresse du 6 février 1893—Copie du jugement du comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté dans l'appel de Barrett *vs* la cité de Winnipeg, communément appelé "Cause des Ecoles de Manitoba"; aussi, copie de tous factums, rapports et autres documents à ce sujet.

35. Réponse à Adresse du 6 février 1893—Copie de toute correspondance, documents, rapports et ordres du conseil concernant une certaine commission devant s'enquérir des moyens les plus pratiques de compléter le réseau télégraphique de l'Empire.

37. Etat donnant la quantité de fer en gueuse fabriquée en Canada et la prime payée depuis la date du dernier rapport à la Chambre en date du 16 mars 1892.

37a. Réponse à Ordre du 20 février 1893—Etat indiquant la quantité de fer en gueuse manufacturée en Canada de 1870 à 1880 inclusivement, et la prime payée (s'il en est) pendant ces années; aussi, la quantité de fer en gueuse importée respectivement de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, et la quantité totale importée durant ces années.

43. Réponse à Adresse du 2 février 1893—Copie de toute correspondance, mémoires, ordres administratifs et ordres du conseil, non encore soumis à la Chambre, concernant les limites nord-ouest, nord et est de la province de Québec, et de tous rapports d'arpentages ou explorations ordonnés par le gouvernement du Canada ou s'y rapportant, depuis la dernière session du parlement, y compris les instructions relatives aux dits arpentages ou explorations.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

20. Réponse à Ordre du 23 mars 1892—Etat donnant les noms et le nombre d'hommes et d'armateurs qui ont demandé, sans les obtenir, des primes de pêche en 1889, 1890 et 1891, les raisons pour lesquelles ils ne les ont pas obtenues, et si, dans certains cas, elles ont été accordées après avoir été refusées tout d'abord; aussi, les noms et les montants des primes et les raisons pour lesquelles elles ont ainsi été accordées par la suite. Aussi, copie de tous papiers et correspondance depuis 1888, concernant le système des primes et les demandes accordées et refusées.

20a. Réponse à Ordre du 27 mai 1891—Etat comparatif pour les années 1882 à 1891 inclusivement, (par province) du,—

(a.) Nombre total de réclamations pour primes de pêche reçues par le département ;

(b.) Nombre total de réclamations pour primes de pêche reçues par le département, payées ;

(c.) Nombre de navires, tonnage et nombre d'hommes ayant droit à la prime, chaque année ;

(d.) Nombre de bateaux auxquels des primes ont été données et le nombre d'hommes employés à la pêche qui ont reçu la prime ;

(e.) Nombre total d'hommes qui ont reçu la prime ;

(f.) Montant total des primes payées annuellement.

20b. Etat concernant les paiements de primes de pêche pour 1891-92, tel que requis par le chapitre 97 des Statuts Révisés du Canada.

20c. Réponse à Ordre du 30 mai 1892—Copie de toute correspondance, papiers et rapports concernant l'enquête sur la conduite de William Prosser, gardien de pêcheries pour le district faisant front au comté d'Essex, sur le lac Erié, et son renvoi d'office.

23. Etat des dépenses à compte de frais divers imprévus.

24. Relevé pour dix jours des recettes et dépenses du Canada, du 11 au 20 janvier 1892, et du 11 au 20 janvier 1893.

24a. Relevé des recettes et dépenses du Canada pour 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 31 janvier.

24b. Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 10 février.

26. Réponse à Adresse (Sénat) du 9 juillet 1892—Copie du dernier horaire adopté pour les trains de voyageurs sur l'Intercolonial.

31. Liste des fonctionnaires publics auxquels des commissions ont été délivrées aux termes du chapitre 19 des Statuts Révisés du Canada, pendant l'année 1892.

34. Réponse à Ordre du 13 avril 1892—Copie des instructions adressées au professeur Saunders, lorsqu'il a été chargé d'étudier la question de la culture de la betterave à sucre et de la fabrication du sucre de betterave en Canada, ou depuis cette date jusqu'à celle à laquelle son rapport a été soumis à cette honorable Chambre.

36. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées au département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1892, soumis au Parlement du Canada, en conformité de l'article 23, chap. 19 des Statuts Révisés du Canada.

38. Réponse à Ordre du 20 février 1893—Copie de la preuve faite devant M. James G. Moylan, inspecteur des pénitenciers, lors de l'enquête ou des enquêtes instituées par ce fonctionnaire au pénitencier de Kingston, l'an dernier, à la suite desquelles certains employés de cette institution ont été destitués ou ont donné leur démission.

39. Réponse à Ordre du 20 février 1893—Copie des questions et des sujets soumis aux candidats qui se sont présentés pour les examens préliminaires ou d'ordre supérieur, ou pour les deux, lors des derniers examens pour le service civil.

40. Réponse à Ordre du 20 février 1893—Etat indiquant le nombre de rapports de la ferme expérimentale publiés pour l'année 1891, le nombre publié respectivement en anglais et en français, le nombre alloué à chaque membre de la Chambre des Communes et du Sénat, et le nombre restant en mains.

41. Réponse à Adresse du 20 février 1893—Copie de tout rapport fait au conseil par l'honorable J. A. Chapleau, alors qu'il était ministre des douanes, sur la réorganisation du département des douanes, ou recommandant des changements concernant ce département.

42. Réponse à Ordre du 16 février 1893—Liste donnant les noms de tous les soumissionnaires pour la huitième section du canal de Soulanges, le domicile de chacun d'eux, et le montant de chaque soumission.

44. Réponse à Adresse du 6 février 1893—Copie de tout ordre du conseil ou autre document permettant à la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, ou à la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, qui lui a succédé, de construire un pont sur la rivière Richelieu à Saint-Jean, Québec.

45. Réponse à Adresse du 6 février 1893—Copie de toutes requêtes, correspondance et documents de toute sorte concernant la concession d'un subside au chemin de fer le Québec Oriental.

Ordonné, que M. Macdonald (Winnipeg), ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Coatsworth, secondé par M. Mills (Annapolis),

Ordonné, que suivant la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps prescrit pour recevoir des pétitions pour l'obtention de bills privés, soit suspendue au sujet des pétitions suivantes, présentées ce jour, et qu'elles soient lues et reçues sans délai.

Les dites pétitions sont, en conséquence, lues et reçues, et elles sont comme suit :—

Du conseil municipal de la cité de Brantford et de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant un acte pour ratifier un certain règlement du dit conseil municipal autorisant le fusionnement de la dite compagnie avec la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant un acte pour ratifier certains règlements des corporations respectives des cités de Brantford et Hamilton, et à d'autres fins.

Sur motion de M. Mackintosh, secondé par M. Cockburn,

Ordonné, que suivant la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps prescrit pour recevoir des pétitions pour l'obtention de bills privés, soit suspendue au sujet de la pétition suivante, présentée ce jour, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, demandant un acte l'autorisant à émettre des actions privilégiées ou garanties, et à d'autres fins.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte modifiant la loi relative aux jours de fête," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Cockburn ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Patterson (Huron), secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux Miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte corrigeant une erreur de bureau dans l'Acte des banques," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Ives, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, 1892. (*Documents de la session No 15.*)

M. Ives présente aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 20 février 1893, pour copie du rapport de l'honorable juge Wetmore chargé, en vertu d'une commission royale, de faire une enquête sur certaines accusations formulées contre Lawrence W. Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest. (*Documents de la session No 47.*)

M. Mulock propose, secondé par M. McMullen,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la dite question étant posée, elle est résolue négativement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant les témoins et la preuve.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

A six heures P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de mettre en vigueur une convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et la corporation de la cité de Toronto; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant le chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et d'en changer le nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant la corporation d'Assurance l'Océan, contre les accidents ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : "Acte constituant la Corporation 'l'Océan' "contre les accidents."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de Fidéicomis Orientale ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant la corporation de Garantie de fidélité l'Océan ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Le comité général sur le bill concernant les témoins et la preuve, reprend alors le cours de ses délibérations ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le service maritime et fluvial, steamers fédéraux, savoir :—Pour couvrir les dépenses imprévues occasionnées par les réparations des steamers *Lansdowne*, *Newfield* et *Quadra* pour l'année finissant le 30 juin 1893.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les pêcheries, savoir :—Somme additionnelle nécessaire pour l'entretien et les réparations des steamers et vaisseaux employés au service de protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer aux personnes suivantes leur service de compilation et de transmission des rapports quotidiens destinés au bureau

de renseignements des pêcheries pendant la saison de 1892.—Les personnes suivantes recevront \$15 chacune, savoir :—J. P. Brennan, R. Benoit, C. P. Le Lacheur, A. J. Clark, T. Aucoire, J. M. Viets, R. McLean, Chas. Owen, E. A. Calder, J. C. Bourinot, J. Dunlap, George Stalker, P. O'Toole, Louis McKeen, M. A. Dunn, J. M. McNutt, Geo. Rowlings, A. G. Hamilton, P. F. Fougère, E. D. Tremaine, J. N. Taylor, E. E. Letson, J. A. D'Entremont, R. L. Bolman, D. McAuley, D. Urquhart et David Murray, \$405; James A. Russell, \$10; T. C. Cooke, \$5; Wm. Brymner \$2.50, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante-neuf piastres et vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer à James W. Watson pour service de commis surnuméraire du 1er juillet au 18 septembre 1892 à \$2 par jour, \$160; pour payer à E. W. Gilbert pour service de commis surnuméraire du 1er juillet 1892 au 18 septembre 1892, à \$1.50, \$120; pour payer à M. Isaac Newton, pour perte subie comme défendeur dans une action intentée contre lui par une compagnie américaine, \$379.26, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses de la commission d'arbitrage de la mer de Behring, \$15,000; dépenses de la commission internationale des pêcheries, Etats-Unis et Canada, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la Police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Pour payer à J. Johnston, pour ses services en rapport avec la préparation des cartes qui accompagnaient le rapport du commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année 1891, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, savoir : somme nécessaire pour les frais d'exploitation des machines à forer les puits, les tuyaux, etc., \$2,500; somme additionnelle nécessaire pour payer les dépenses du bureau du lieutenant-gouverneur, \$3,700, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille neuf cent vingt et une piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté, pour les Sauvages, Ontario et Québec, savoir :—Subvention pour suppléer aux sommes tirées en plus du crédit, sous l'autorité de l'arrêté du conseil du 29 septembre 1892: fonds d'administration des terres des Sauvages; fonds des Sauvages de la province de Québec; fonds des écoles des Sauvages, \$19,000; pour faire face aux dépenses en sus des sommes votées les années précédentes et pour clore les comptes suivants au 30 juin 1892 :—arpentages, \$19.09; secours, Ontario, \$14.83; achat de couvertures, Ontario et Québec, \$177.82; grains de semence et secours, Québec, \$1,297.54; écoles des Sauvages, \$51.13, \$1,560.41; pour payer à M. W. A. Mott, le montant de son compte pour services professionnels en rapport avec les poursuites de vente de boissons aux Sauvages de Ristigouche, Québec, ces Sauvages n'ayant aucun fonds qui leur soit propre, \$100; pour payer la moitié des frais de construction d'un pont sur la rivière Coulais, dans le district Batchewana, \$2,261.41, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le canal Lachine, savoir : pour réparer les quais entre les écluses Nos 1 et 2, \$750; Pour réparer les ventelles des portes d'écluses et peinture des écluses Nos 2 et 3, \$1,450; pour réparer et renouveler les vannes de coursiers et rajuster deux piliers dans les coursiers à Saint-Gabriel et à Lachine, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, pour fournir cinq lumières électriques à Ottawa, canal Rideau, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante-six piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les salaires de deux électriciens et d'un passeur, canal Beauharnois, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les salaires et les dépenses imprévues, canal Chambly, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer une gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu H. H. Killaly, ingénieur dirigeant du canal du Rapide Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, samedi matin ;

Samedi, 4 mars 1893.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 6 mars 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Davin,—la pétition de R. Macdonald et autres, de Yorkton ; la pétition de Joseph W. Case et autres, de l'École Publique du district de Coventry, de Moose Jaw ; la pétition de John Cain et autres, de Davin, Qu'Appelle-sud, tous du district de l'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest ; et la pétition de James Honeyman et autres, de Souris et de ses environs, Manitoba.

Par M. Mills (Bothwell),—la pétition du conseil municipal du comté de Kent, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union des Briquetiers et Maçons, New-Westminster, Colombie-Anglaise, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les résidents chinois, et à d'autres fins.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, New-Westminster, Colombie-Anglaise, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, New-Westminster, Colombie-Anglaise, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum* en matière législatives.

De John McEwan et autres, de Bear River, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse, demandant qu'il ne soit pas permis de laisser le bétail errer en liberté sur la réserve des Sauvages, dans la localité susdite.

Ordonné, que M. Masson ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de canaux de l'Amérique du Nord.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Adams ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année civile 1892. (*Documents de la session No 16.*)

M. Costigan présente aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 20 février 1893, pour copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et autres papiers concernant la suspension de M. Edward Hackett, inspecteur des pêcheries, Ile du Prince-Edouard, en 1892, et copie des accusations portées contre lui, de l'autorisation donnée au commissaire de l'Ile du Prince-Edouard de faire la preuve de ces accusations, de la preuve produite et du rapport du ministre de la Marine à ce sujet; aussi, copie de toutes lettres, correspondance, ordres ou rapports concernant la réinstallation de M. Hackett. (*Documents de la session No 48.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 6 février 1893, pour un état donnant le montant d'argent dépensé depuis la confédération sous chacun des chefs suivants:—

- (a.) Traitement du Gouverneur général;
- (b.) Frais de voyages du gouverneur général;
- (c.) Rideau Hall—Edifices—Compte du capital;

do	do	do	d'entretien;
do	Terrains	do	du capital;
do	do	do	d'entretien;
- (d.) Fournitures de toute espèce pour Rideau Hall;
- (e.) Allocation au Gouverneur général pour combustible et éclairage;
- (f.) Tous autres comptes se rapportant à la charge de Gouverneur général;
- (g.) Tous autres comptes se rapportant à Rideau Hall et ses terrains;
- (h.) Montant total des dépenses de toute espèce depuis la confédération se rapportant à la charge de Gouverneur général.
- (i.) Montant total des dépenses de toute espèce se rapportant à Rideau Hall et ses terrains. (*Documents de la session No 49.*)

Aussi,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 6 février 1893, pour copie de toutes lettres, correspondance, rapports et autres documents échangés entre les départements de l'Agriculture et le Haut-Commissaire du Canada à Londres, la Chambre impériale de commerce ou tous autres fonctionnaires de corps compétents concernant l'interdiction du bétail canadien dans les ports du Royaume-Uni, depuis le 20 octobre dernier. (*Documents de la session No 50.*)

Sir John Thompson, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit:

STANLEY DE PRESTON,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie de la loyale adresse que vous avez adoptée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session, et je me repose avec confiance sur l'assurance que vous m'y donnez de considérer avec une attention sérieuse les mesures qui vous ont été soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
• OTTAWA, 3 mars 1893.

Ordonné, que M. Beausoleil ait la permission de présenter un bill modifiant le code criminel, 1892, au sujet des juges des sessions de la paix.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Un bill constituant en corporation la Compagnie de Fidécimmis Orientale est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill constituant la Corporation de garantie de fidélité l'Océan, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: "Acte constituant la Corporation de Garantie l'Océan."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mara fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Siocan.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer du comité de Drummond.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Le bill concernant les témoins et la preuve est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart, — Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Tarte propose comme amendement, secondé par M. Guay, — Que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : — "Cette Chambre désire exprimer sa désapprobation des mesures prises par le gouvernement en traitant la question des Écoles de Manitoba, et en se prétendant revêtu de fonctions judiciaires en désaccord avec ses devoirs comme aiseur de la Couronne, prétention absolument ignorée de la loi et qui tendrait, si elle était maintenant approuvée, à renverser entièrement le principe de la responsabilité ministérielle."

Et un débat s'ensuivant ; —

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mardi matin.

Mardi, 7 mars 1893.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. O'Brien,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant : —

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement.

Bill intitulé : "Acte concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée)."

Aussi, le Sénat a passé un bill intitulé : "Acte pour faire droit à Martha Ballantyne," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le divorce auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Martha Ballantyne," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. (*Documents de la session No 51.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 6 mars 1893.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Mardi, 7 mars 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Casey,—la pétition du conseil municipal du comté de Dufferin, Ontario.

Par M. McKay,—quatre pétitions des Briquetiers et Maçons, Union No 1, et la pétition des Peintres, Union No 27, tous d'Hamilton, Ontario.

Par M. Frémont,—deux pétitions de l'Assemblée du Cap-Rouge, No 2508, Québec.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—de la Compagnie de chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, et de la corporation de la cité de Brantford, demandant un acte pour ratifier un règlement passé par la dite cité de Brantford, accordant une certaine somme d'argent à la dite compagnie de chemin de fer ; de la Compagnie du chemin de fer de Chillivhach, demandant un acte ratifiant sa charte et lui permettant d'affermir son chemin à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ; et de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Nicola, demandant un acte l'autorisant à affermer son chemin à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet de la pétition séparée de la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, demandant un acte ratifiant un règlement de la cité de Brantford, prolongeant le délai fixé pour la construction de son chemin, lui permettant de construire sa ligne de Waterford au lac Erié, et ratifiant un règlement passé par la cité de Hamilton ; et il constate que les dits avis sont suffisants pour couvrir tous les pouvoirs demandés par les pétitionnaires, sauf en ce qui concerne la prolongation du délai pour construire le chemin, et l'autorisation pour le prolonger depuis Waterford jusqu'au lac Erié.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, demandant un acte lui permettant d'émettre des actions privilégiées ou garanties, et il constate que les avis ont été publiés pendant trois semaines seulement ; mais comme la nécessité de cette demande s'est fait sentir trop récemment pour permettre la publication complète des avis requis, et comme nul autre intérêt que celui des actionnaires ne peut être affecté, et que le projet d'émission doit être ratifié par les actionnaires dans une assemblée générale convoquée à cette fin, votre comité recommande que les avis donnés soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de L. E. Morin et autres, demandant un acte les constituant en une compagnie pour l'exploitation du gaz, et il trouve que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu, mais comme le temps requis sera pleinement expiré avant que le bill ne soit considéré en comité, il est recommandé que ces avis soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de l'Association Fédérale de construction et de prêt de Toronto, demandant certains amendements à sa charte, et il trouve qu'aucune preuve n'a été soumise au comité constatant qu'on se soit conformé aux prescriptions de la règle 51.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Le comité a constaté qu'il faudra un crédit supplémentaire de \$75,000 pour les Impressions du Parlement pendant l'exercice en cours, savoir :—

Travail de routine de la session, \$10,000; Rapports annuels, \$48,000; Rapports, ferme et laiterie, \$12,000, Reliure, \$5,000; le comité recommande que cette somme soit accordée.

M. Stairs, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir:

Bill constituant en corporation la Compagnie des Terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée).

Bill constituant en corporation la Compagnie de carrosserie du Canada.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—copie d'un ordre du conseil du 17 janvier 1893, autorisant la délivrance de licences aux navires de pêche des Etats-Unis pendant l'année 1893, pour l'achat de boîte, glace, lignes et autres fournitures, le transbordement du poisson et l'expédition des équipages. (*Documents de la session No 54.*)

Ordonné, que M. Coatsworth ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Baker ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Macdonald (Winnipeg) ait la permission de présenter un bill constituant en corporation l'Association Canadienne de Gaz.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Corbould ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Corbould ait la permission de présenter un bill constituant en corporation la Compagnie de bassins de la Colombie-Britannique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mara ait la permission de présenter un bill concernant le chemin de fer de la Vallée de la Nicola.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mara ait la permission de présenter un bill concernant la Compagnie de chemin de fer de Nelson à Fort-Sheppard.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Mulock ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er mars 1893, pour copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, les ci-devant agents financiers anglais du Canada à Londres, et la banque de Montréal, au sujet du récent changement d'agence à Londres. (*Documents de la session No 53.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts) et il est comme suit :—

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les documents suivants, relatifs à la conférence tenue à Washington entre les délégués du gouvernement canadien et le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis en février 1892, concernant les divers sujets y mentionnés. (*Documents de la session No 52.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 7 mars 1893.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée lundi dernier,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés ;

Et sur l'amendement à la motion principale :—Que tous les mots après “Que” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “cette Chambre désire exprimer sa désapprobation des mesures prises par le “gouvernement en traitant la question des écoles de Manitoba, et en se prétendant “revêtu de fonctions judiciaires en désaccord avec ses devoirs comme aviseur de la “Couronne, prétention absolument ignorée de la loi et qui tendrait, si elle était main- “tenant approuvée, à renverser entièrement le principe de la responsabilité ministé- “rielle.”

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné. Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin ;

Mercredi, 8 mars 1893.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Davin,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,
Ordonné, que l'ordre pour la reprise du débat ajourné sur la motion portant que la Chambre se forme en comité des Subsidés, et sur l'amendement à la dite motion,—ait la priorité après les interpellations, à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : “Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant la Compagnie dite Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund” pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1892. (*Documents de la session No 14.*)

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à ce jour.

Mercredi, 8 mars 1893.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De R. Macdonald et autres, de Yorkton ; de Joseph W. Case et autres, de l'École Publique du district de Coventry, Moose Jaw, et de John Cain et autres, de Davin, Qu'Appelle-Sud, tous du district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest, demandant que le contrôle de l'éducation soit donné à l'Assemblée du Nord-Ouest, et que l'article de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest prescrivant la publication en langue française des Ordonnances de l'Assemblée et l'usage de cette langue dans les procédures des cours de justice, soit aboli.

De James Honeyman et autres, de Souris et des environs, Manitoba, demandant l'abolition des droits sur le fil d'engrègement, le fil barbelé, l'huile de charbon et le bois, et la réduction des droits sur les instruments agricoles.

Du conseil municipal du comté de Kent, Ont., demandant que l'Acte des chemins de fer soit amendé en ce qui concerne la confection et l'extension des travaux de drainage traversés par des voies ferrées dans certaines municipalités.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité recommande que le délai, pour présenter les rapports des comités sur bills privés qui expire demain, soit prolongé jusqu'à jeudi, 23 mars courant.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Edgar,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à Martha Ballantyne," soit maintenant lu la première fois.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Tisdale,

Résolu, que la Chambre concoure dans le second rapport du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement,

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que vu que le délai pour recevoir des rapports de comités sur bills privés expire demain, ce délai soit prorogé au jeudi, 23 de ce mois, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte de la marine marchande au sujet des lignes de charge.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir John Thompson, secondé par Sir Adolphe P. Caron,

Résolu, que les mesures du gouvernement aient la priorité sur toutes autres mesures, les jeudis, y compris jeudi prochain, après les interpellations.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée lundi dernier,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que cette Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés,—et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "Cette Chambre désire exprimer sa désapprobation des mesures prises par le gouvernement en traitant la question des écoles de Manitoba, et en se prétendant revêtu de fonctions judiciaires en désaccord avec ses devoirs comme aviseur de la Couronne, prétention absolument ignorée de la loi et qui tendrait, si elle était maintenant approuvée, à renverser entièrement le principe de la responsabilité ministérielle."

Et la question étant posée sur le dit amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée); et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis), fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de carrosserie du Canada; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Mills (Annapolis), fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de Steamers Canada-Atlantique et Plant (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de Bassins de la Colombie-Britannique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant le chemin de fer de la Vallée de la Nicola.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort-Sheppard.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, et sur l'amendement à la dite motion,—que tous les mots après “que” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : “cette Chambre désire exprimer sa désapprobation des mesures prises par le gouvernement en traitant la question des écoles de Manitoba, et en se prétendant revêtu de fonctions judiciaires en désaccord avec ses devoirs comme aviseur de la Couronne, prétention absolument ignorée de la loi et qui tendrait, si elle était maintenant approuvée, à renverser entièrement le principe de la responsabilité ministérielle.”

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à après minuit, jeudi matin.

Jeudi, 9 mars 1893.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs.

Allan,	Davies,	Jeannotte,	O'Brien,
Bain (Wentworth),	Dawson,	Landerkin,	Paterson (Brant),
Beausoleil,	Delisle,	Langelier,	Pelletier,
Béchar,	Devlin,	Laurier,	Perry,
Bernier,	Dugas,	Lavergne,	Préfontaine,
Bourassa,	Edgar,	Leduc,	Proulx,
Bowers,	Fauvel,	Legris,	Rider,
Brodeur,	Featherston,	Lister,	Rinfret,
Brown,	Forbes,	Livingston,	Sanborn,
Bruneau,	Fraser,	Lowell,	Scriver,
Campbell,	Frémont,	Macdonald (Huron),	Semple,
Carroll,	Geoffrion,	McCarthy,	Somerville,
Cartwright (Sir Richard),	Gibson,	McGregor,	Sutherland,
Casey,	Gillmor,	McMillan,	Tarte,
Charlton,	Godbout,	McMullen,	Vaillancourt,
Choquette,	Grieve,	Mignault,	Welsh, et
Christie,	Guay,	Monet,	Yeo.—71.
Colter,	Innes,	Mulock,	

CONTRE :
Messieurs.

Adams,	Davis,	LaRivière,	Ouimet,
Amyot,	Denison,	Leclair,	Patterson (Huron),
Bain (Soulanges),	Desaulniers,	Lépine,	Pope,
Baker,	Dickey,	Lippé,	Pridham,
Barnard,	Dupont,	Macdonald (King),	Prior,
Belley,	Dyer,	Macdonald (Winnipeg),	Putnam,
Bennett,	Earle,	Macdonell (Algoma),	Reid,
Bergeron,	Fairbairn,	Macdowall,	Robillard,
Boyd,	Ferguson (Renfrew),	Mackintosh,	Roome,
Boyle,	Foster,	Maclean (York),	Rosamond,
Burnham,	Fréchette,	McAlister,	Ross (Dundas),
Calvin,	Gillies,	McDonald (Assiniboia),	Ross (Lisgar),
Cameron,	Girouard (Jacques-Cartier),	McDonald (Victoria),	Ryckman,
Cargill,	Girouard (Deux-Montag.),	McDougald (Pictou),	Simard,
Carignan,	Grandbois,	McDougall (Cap-Breton),	Sproule,
Carling,	Guillet,	McInerney,	Stairs,
Carpenter,	Haggart,	McKay,	Stevenson,
Caron (Sir Adolphe),	Hazen,	McLean (King),	Taylor,
Carscallen,	Hearn,	McLennan,	Temple,
Chesley,	Henderson,	McLeod,	Thompson (Sir John),
Cleveland,	Hodgins,	McNeill,	Tisdale,
Coatsworth,	Hughes,	Madill,	Turcotte,
Cochrane,	Hutchins,	Mara,	Tyrwhitt,
Cockburn,	Ingram,	Marshall,	Wallace,
Corbould,	Ives,	Metcalfe,	White (Cardwell),
Corby,	Joncas,	Miller,	White (Shelburne),
Costigan,	Kaulbach,	Mills (Annapolis),	Wilmot,
Craig,	Kenny,	Moncrieff,	Wilson,
Curran,	Lachapelle,	Montague,	Wood (Brockville), et
Daly,	Langevin (Sir Hector),	Northrup,	Wood (Westmoreland)—121
Davin,			

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour une somme additionnelle pour les soins de médecins pour les Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, aujourd'hui, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à six heures moins dix minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Jeudi, 9 mars 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Grandbois,—la pétition de John F. Stairs, M. P.; et autres.

Par M. Mulock,—la pétition de Chus Big Canoe, chef, et autres, de la Bande d'Indiens Ojibway, de la réserve de l'île Georgina, lac Simcoe, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Hamilton, Ont., et de l'Assemblée du Cap Rouge, No 2508, Québec, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum* en matières législatives.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Hamilton, Ontario, et de l'Assemblée du Cap Rouge, No 2508, Québec, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, Hamilton, Ontario, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les résidents chinois, et à d'autres fins.

De l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, et de l'Union des Peintres No 27, tous de Hamilton, Ontario, demandant la passation du bill actuellement soumis au parlement pour fixer la durée de la journée de travail.

Du conseil municipal du comté de Dufferin, Ontario, demandant que l'Acte des chemins de fer soit amendé de manière à obliger les compagnies de chemins de fer sous la juridiction du gouvernement à construire des ponceaux sur les cours d'eau naturels, lorsqu'il en sera besoin.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Pour achever l'hôpital sur la réserve des Gens-du-Sang \$600, mobilier \$200; pour achever l'école industrielle de la rivière La Biche, et construire des granges, clôtures et dépendances, \$6,000; pour compléter l'école industrielle de Saint-Paul, posage d'appareils de chauffage et mobilier, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages, Colombie Britannique, savoir :—Somme additionnelle pour aider à la construction de bâtiments pour l'école industrielle des sauvages, sous la direction de l'Eglise Méthodiste à Chilliwack, C.-B., \$2,500; pour payer les dépenses de quarantaine et autres faites pour prévenir une épidémie de petite vérole dans le cours de l'été de 1892, \$3,000; sommes additionnelles nécessaires: Frais de voyage, \$1,000; médicaments, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses de la convention internationale des mines, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses se rattachant à la détermination de la ligne de frontière dans la baie de Passamaquoddy, entre la plus extrême pointe sud de l'île du Prince de Galles et le 141e degré de longitude ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses se rattachant à la détermination de la ligne de frontière entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et une piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer M. M. Drake, Jackson et Helmcken la signification de documents à un nommé Constant Durand, à la demande du consul général de Belgique, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent deux piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer à M. A. N. Montpetit la traduction du rapport de la Commission Royale d'enquête sur le service civil; lecture et correction des épreuves et préparation d'un index, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour gratification à M. Mowat qui fut grièvement blessé par l'explosion d'un baril de vernis à la station de Campbellton, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'incendie à Saint-Jean, Terre-neuve, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, somme additionnelle nécessaire pour la commission de prohibition, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le portrait de lord Lansdowne, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les réclamations du gouvernement impérial pour secours donnés à des Canadiens naufragés, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'accise, savoir:—Dépenses contingentes—somme additionnelle nécessaire, \$2,000; commission aux officiers de douanes—somme additionnelle nécessaire, \$500; pour payer à John Cochrane, officier de douane, à la gare aux marchandises du chemin de fer Intercolonial à Saint-Jean, N.-B., services rendus à ce département du 1er janvier au 30 juin 1893, \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les poids et mesures:—Pour augmenter les appointements de M. Kelly, sous-inspecteur de la division de Québec, du 1er janvier au 30 juin 1893, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les travaux publics, savoir:—Pour payer une gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu F. N. Gisborne, surintendant des télégraphes, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les terres de l'artillerie, savoir:—Somme nécessaire pour achever le pont sur les terres de l'artillerie à Grand Falls, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1893.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et six piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté, pour les postes, savoir:—Somme nécessaire pour augmenter le traitement de M. W. W. McLeod, inspecteur de la division postale de Manitoba, de \$2,200 à \$2,400, ayant complété dix années de services comme inspecteur le 1er mars 1892, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les terres fédérales:—Somme additionnelle nécessaire pour les arpentages, examen de rapports d'arpenteurs, impressions des plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1893.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses de la milice—rébellion, Territoires du Nord-Ouest, 1885, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-huit mille deux cent quarante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour items non prévus, 1891-92—pour couvrir les items non prévus de 1891-92, suivant le rapport de l'auditeur général, pages A 20 et 21, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Denison informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 10 mars 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Coatsworth,—trois pétitions de l'Assemblée Saint-Crispin, No 6250, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario.

Par M. Davin,—la pétition de William Gow et autres, de Davin, district d'Assiniboia, et la pétition de David James Wylie et autres, des Territoires du Nord-Ouest.

M. Mills (Annapolis) du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Conformément aux prescriptions de la règle 54, votre comité a examiné le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Martha Ballantyne," et il constate que les avis donnés sont suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de l'Association Canadienne d'Assurance sur le bétail sur pied, demandant une charte,—et il constate que tout en étant réguliers sous les autres rapports, les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu, mais comme le délai sera pleinement expiré avant que le bill soit examiné en comité, votre comité recommande que ces avis soient considérés suffisants.

Comme le délai fixé pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49, qui limite le temps prescrit pour la présentation des bills privés, soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au bill à être présenté par la compagnie susdite.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill concernant la Compagnie d'Assurance du Canada sur la vie.

Bill constituant en corporation les Gens des bois du Monde; et

Bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance l'Équité et d'en changer le nom en celui de Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Après avoir pris connaissance du rapport de l'Imprimeur de la Reine et du certificat du médecin qui a traité M. Edouard Gratton, employé dans le bureau de l'imprimerie, votre comité recommande qu'un congé d'un mois soit accordé à ce dernier.

Votre comité recommande que le montant du compte de M. F. Rogers, pour cartons de dossiers, soit payé, savoir : \$252 pour 1,262 cartons fournis au Sénat et à la Chambre des Communes; mais qu'à l'avenir il ne soit plus acheté de cartons semblables.

La demande de l'Institut Ouvrier de Canso pour l'envoi des documents publics ordinairement fournis à de telles institutions, est respectueusement recommandée.

Sur motion de M. Weldon, secondé par M. Wood (Westmoreland).

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des naufrages et du sauvetage.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill relatif à l'emploi des deniers payés au sujet de procédures devant le Parlement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

A six heures P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

Sept heures et demie P.M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte constitutif de la compagnie du pont de Buffalo et Fort-Erié," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill, intitulé : "Acte pour faire droit à James Balfour," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le divorce auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à James Balfour," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Robert Young Hebden," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le divorce auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Robert Young Hebden," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le divorce auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le havre du Cap Tormentine, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le chenal à navires entre Québec et Montréal, Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la rivière Kaministiquia,—bassin de virement, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., de Chatham, \$15,000; bureau de la douane, Saint-Jean, etc., \$75,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les provinces maritimes en général, savoir :—Edifices publics fédéraux—renouvellements et grosses réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Québec, savoir :—Bureau de poste, etc., Saint-Henri—achèvement, \$13,000; bureau de poste, douane, etc., Saint-Hyacinthe—achèvement, \$2,250; pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, \$32,000; bureau de poste, de douane et du revenu de l'intérieur, Richmond, \$4,000; bureau de poste, de douane et du revenu de l'intérieur, Farnham-Ouest—achèvement, \$5,000; bureau de poste de Québec—nouvelle aile, \$10,000; bureau de poste de Montréal—changements et améliorations, \$12,000; édifices publics fédéraux—renouvellements et grosses réparations, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Ontario, savoir :—Edifice public d'Orilia—la ville donnant gratuitement le lot Wheeler—achèvement, \$1,600; bureau de poste, douane, etc., Port-Arthur—achèvement, \$4,600; salle d'exercices, Toronto—la ville de Toronto ayant fourni un terrain tel que convenu—achèvement, \$90,000; bureau de poste, douane, etc., Smith's Falls, \$18,500; bureau de poste, douane, etc., de Picton—achèvement, \$11,000; collège militaire royal de Kingston—hangar, \$1,500; édifices publics fédéraux—renouvellements et grosses réparations, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Manitoba, savoir :—Edifices militaires de Winnipeg, \$20,000; édifices publics en général—renouvellements et grosses réparations, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatre mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Bureau d'enregistrement et de l'agent des terres et bois de la Couronne, Edmonton—achèvement, \$1,200; bureau de l'agent des terres et bois de la Couronne, Prince-Albert—achèvement, \$2,000; palais de justice, bureau des terres et bureau d'enregistrement de Régina, \$20,000; douane et palais de justice, Lethbridge, l'emplacement étant fourni, \$7,000; bureau de poste, de douane, du revenu de l'intérieur, des terres fédérales et des bois de la Couronne à Calgary, \$25,000; palais de justice, maison d'arrêt et logement pour la police, \$7,500; édifices de la police à cheval du Nord-Ouest, \$20,000; édifices publics fédéraux—renouvellements et grosses réparations, \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Colombie-Britannique, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., à Vancouver—achèvement, \$13,000; Salle d'exercices à Victoria, la localité fournissant gratuitement l'emplacement—achèvement, \$5,500; édifices militaires de Victoria, y compris la batterie de la Pointe-Macaulay—achèvement, \$9,750; édifices publics—renouvellements et grosses réparations, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques :—Améliorations, renouvellements, réparations, etc., aux bâtiments, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, samedi matin ;

Samedi 11 mars 1893.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comté a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. McMullen,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Martha Ballantyne," soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. McMullen,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à James Balfour," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. McMullen,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. McMullen,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Young Hebdén," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, samedi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 13 mars 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Joncas,—la pétition du révérend J. M. Dubé, curé, et autres, de Mont Louis et de Sainte-Anne des Monts, comté de Gaspé, Québec.

Par M. Davin,—la pétition d'Andrew Carswell et autres, de Coteau; et la pétition de William Warner, aîné, et autres, de Montgomery, tous du district d'Assiniboïa, Territoires du Nord-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De John F. Stairs, M.P., et autres, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie d'Épargnes et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée) sollicitant un acte amendement sa charte, nonobstant l'expiration du temps fixé pour présenter des pétitions pour l'obstention de bills privés.

De William Gow, et autres, de Davin, du district d'Assiniboïa, et de David James Wylie, et autres, tous des Territoires du Nord-Ouest, demandant que le con-

trôle de l'éducation soit donné à l'Assemblée du Nord-Ouest, et que l'article de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest prescrivant la publication en langue française des Ordonnances de l'Assemblée et l'usage de cette langue dans les procédures des cours de justice, soit aboli.

De l'Assemblée Saint-Crispin, No 6250, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les résidents chinois, et à d'autres fins.

De l'Assemblée Saint-Crispin, No 6250, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Assemblée Saint-Crispin, No 6250, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum* en matières législatives.

De Chus Big Canoe, chef, et autres, de la Bande d'Indiens Ojibway, de la réserve de l'Île Georgina, lac Simcoe, demandant que le privilège de prendre du poisson, comme autrefois, dans leurs propres fonds de pêche, leur soit restitué.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que la pétition de John F. Stairs, M.P., et autres, lue et reçue aujourd'hui, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie d'Épargnes et de Prêt du Canada-Est sollicitant un acte modifiant sa charte,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de semblables pétitions soit renvoyé au comité des Ordres Permanents.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 27 juillet 1891, pour copie de tous documents, requêtes et lettres relativement au droit de pêche de F. F. Rouleau, écuyer, avocat, de Rimouski, que lui et ses prédécesseurs ont toujours exercé sur sa propriété à Rimouski. (*Documents de la session No 20g.*)

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1893, pour un état donnant la quantité de fer en gueuse produite en Canada de 1881 à 1892 inclusivement, et la prime payée chacune de ces années, pour cette production. (*Documents de la session No 37b.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie d'Assurance du Canada sur la vie; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation les Gens des bois du Monde; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance l'Equité, et d'en changer le nom en celui de Compagnie d'Assurance du Saint-Laurent; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du pont de Buffalo et Fort-Erie," lequel est lu comme suit:—"Page 2, ligne 1, après "avec", insérez "le dit acte ou avec".

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte ce bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte à l'effet de modifier l' "Acte concernant la Compagnie dite *Nova-Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund.*"

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation la Compagnie de Canaux de l'Amérique du Nord.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill constituant en corporation l'Association Canadienne de Gaz.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Martha Ballantyne."

Et la question étant posée—que le bill soit maintenant lu la deuxième fois, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

YEAS :

Messieurs

Bain (Wentworth),	Dickey,	McDonald (Victoria),	Ross (Dundas),
Beith,	Edgar,	McLennan,	Ross (Lisgar),
Bennett,	Fairbairn,	McLeod,	Scriver,
Borden,	Flint,	McMillan,	Semple,
Bowers,	Foster,	McMullen,	Somerville,
Boyd,	Gillies,	McNeill,	Stairs,
Boyle,	Hazen,	Madill,	Sutherland,
Brown,	Henderson,	Mara,	Taylor,
Bryson,	Hughes,	Marshall,	Temple,
Cargill,	Ingram,	Mills (Annapolis),	Tyrwhitt,
Carpenter,	Landerkin,	Mills (Bothwell),	Wallace,
Casey,	Lister,	Montague,	Welsh,
Charlton,	Lowell,	Mulock,	White (Shelburne),
Christie,	Macdonald (Winnipeg),	Northrup,	Wilmot,

Cochrane,
Colter,
Davis,
Dawson,
Denison,

Macdowall,
Maclean (York),
McAlister,
McDonald (Assiniboia),

Paterson (Brant),
Putnam,
Rider,
Rosamond,

Wilson,
Wood (Brockville),
Wood (Westmorel'd), et
Yeo.—73.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,
Bain (Soulanges),
Bergeron,
Bernier,
Cameron,
Caron (Sir Adolphe),
Costigan,
Curran,

Devlin,
Fréchette,
Geoffrion,
Girouard (Deux-Mont.),
Godbout,
Ives,
Joncas,
Langevin (Sir Hector),

LaRivière,
Laurier,
Leduc,
Legris,
Lippé,
Macdonald (King's),
Ouinet,
Patterson (Huron),

Perry,
Proulx,
Robillard,
Simard,
Tarte,
Turcotte, et
Vaillancourt.—31.

Ainsi la question est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés, ainsi que la preuve faite et les documents sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à James Balfour;" et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés, ainsi que la preuve faite et les documents sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward"; et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés ainsi que la preuve faite et les documents sur lesquels le dit bill est basé.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Edgar,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance et rapports de fonctionnaires du gouvernement concernant la construction d'un édifice public à Kentville, N.-E., et l'acquisition d'un emplacement pour cet objet, conformément à un crédit voté par cette Chambre en 1886.

Sur motion de M. Ross (Dundas), secondé par M. Ingram,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie d'un rapport de M. Hamel sur la praticabilité de creuser et autrement améliorer la rivière Petite Nation.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Charlton,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état donnant, d'après le dernier recensement du Canada, pour les villes d'Aurora et Newmarket, les villages de Holland, Landing, Stouffville et Sutton-Ouest et les townships de King, Whitechurch, Gwillimbury-Est, Gwillimbury-Nord et Georgina dans le comté de York, et le village de Bradford et le township de Gwillimbury-Ouest dans le comté de Simcoe :—

- (a.) Nombre de maisons habitées.
- (b.) Nombre de maisons inhabitées.
- (c.) Nombre de maisons en construction.
- (d.) Nombre total d'établissements industriels.
- (e.) Valeur totale de machines et outils.
- (f.) Nombre total d'employés (hommes, femmes et enfants, respectivement).

- (g.) Nombre total de chaudières à vapeur.
 (h.) Noms et nombre des diverses industries et des manufacturiers dans chacune des dites municipalités.
 (j.) Total des gages annuels payés en 1891 dans chacune des dites municipalités.
 (k.) Valeur des produits manufacturés en 1891 dans chacune des dites municipalités.
 (l.) Capital total placé dans des établissements industriels en 1891, dans chacune des dites municipalités.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Fraser, secondé par M. Colter,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance concernant la réclamation de M. Lauchlin McDougall, du comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, pour une allocation de retraite, ainsi que les montants qui lui ont été payés à titre de gardien de phare à Saint-Paul et Ingonish, donnant le montant séparément pour chaque année.

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Borden,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant séparément les diverses espèces d'établissements manufacturiers qui forment le nombre total de 67 manufactures attribuées à Liverpool, Nouvelle-Ecosse, par le bulletin de recensement No 12.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), secondé par M. Laurier,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant les noms des 804 manufactures de la cité de London, mentionnées dans le recensement de 1891, le genre d'industrie particulier à chaque établissement, et le nombre d'ouvriers employés dans chacun d'eux.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Charlton,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant;—

(a.) Le montant d'argent reçu à titre de droit d'entrée, des visiteurs du pénitencier de Kingston, chaque année, depuis le 1er janvier 1885 jusqu'au 1er février 1893.

(b.) Les paiements, à même ces deniers, faits au crédit du receveur général, et l'emploi de ces fonds.

(c.) Détails sur les articles fabriqués et les travaux exécutés dans cet établissement pour aucun de ses officiers,—indiquant qui a fourni les matériaux pour ces articles, quelles sommes ont été portées au compte des dits officiers pour les dits articles, et quelles sommes ont été réellement payées pour les dits articles pendant chacune des dites années.

(d.) Quantité d'huile de charbon et de gaz fournie à ces officiers, le montant payé pour cette fourniture, et la date du paiement.

(e.) Travaux de buanderie exécutés dans cet établissement pendant les dites années, pour qui, le montant exigé et payé pour ces travaux, les dates de ces paiements et les noms des personnes qui ont fait ces paiements.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Béchard.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant le coût total de la résidence du lieutenant-gouverneur à Régina, y compris les terrains et dépenses, et toute dépense s'y rattachant.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Béchard.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état donnant les noms des propriétaires des divers établissements industriels dans la ville de Mount-Forest, et le nombre d'ouvriers y employés.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Béchard,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie du certificat de compétence obtenu par chacun des commandants suivants des navires qui ont fait le service de la protection des pêcheries durant la dernière saison, savoir :

Commandant O. G. V. Spain, "Acadia,"
do W. H. Kent, "Agnes Macdonald."
do E. Dunn, "Bayfield."
do Geo. M. May, "Constance."
do J. H. Pratt, "Dream."
do Wm. Wakeham, "La Canadienne."
de A. Finlayson, "Stanley."
do C. T. Knowlton, "Vigilant."

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), secondé par M. Weldon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance, rapports et autres documents concernant la réduction de C. A. Atkinson du rang de chef de train à celui de serre-freins, au mois d'octobre 1887, ou vers ce temps.

M. Charlton propose, secondé par M. Scriver,—que dans l'opinion de cette Chambre, le département canadien de l'Exposition Colombienne devrait être fermé le dimanche, suivant la pratique anglaise observée dans de précédentes expositions, par déférence pour le sentiment religieux du pays et pour reconnaître le droit de tout peuple essentiellement chrétien de refuser, par acte officiel, de violenter les principes religieux, de donner aide ouverte ou tacite à toute mesure de nature à priver de ses libertés ou de ses privilèges religieux tout fonctionnaire, gardien ou journalier, ou à porter ou obliger aucune classe de la population à violer les lois divines sur l'observance du jour du Seigneur comme jour de repos.

Et un débat s'ensuivant ;

M. Daly propose, secondé par M. Sproule,—que le débat soit ajourné.

Et, la question étant posée, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

Pour :

Messieurs

Amyot,	Davin,	Langevin (Sir Hector),	Ouimet,
Bain (Soulanges),	Davis,	La Rivière,	Pope,
Baker,	Denison,	Leduc,	Prior,
Barnard,	Dickey,	Macdonald (King's),	Putnam,
Béchard,	Fairbairn,	Macdonald (Winnipeg),	Reid,
Belley,	Foster,	Macdowall,	Robillard,
Bennett,	Fréchette,	Maclean (York),	Rosamond,
Bergeron,	Gillies,	McAlister,	Ross (Dundas),
Boyle,	Girouard (Deux-Mont.),	McDonald (Victoria),	Ross (Lisgat),
Bryson,	Haggart,	McDougald (Pictou),	Sproule,
Cameron,	Hazen,	McDougall (Cap-Breton),	Taylor,
Cargill,	Henderson,	McLennan,	Temple,
Carling,	Hughes,	McLeod,	Turcotte,
Carpenter,	Hutchins,	McNeill,	Tyrwhitt,
Caron (Sir Adolphe),	Ingram,	Madill,	Wallace,
Cochrane,	Ives,	Mara,	White (Shelburne),
Costigan,	Joncas,	Mignault,	Wilmot,
Curran,	Kaulbach,	Miller,	Wilson, et
Daly,	Kenny,	Mills (Annapolis),	Wood (Westmore'd)—76

CONTRE :

Messieurs

Bain (Wentworth),	Dawson,	Macdonald (Huron),	Rider,
Beith,	Edgar,	McMullen,	Scriver,
Bernier,	Flint,	Mills (Bothwell),	Semple,
Borden,	Gillmor,	Mulock,	Somerville,
Brown,	Godbout,	O'Brien,	Tarte,
Casey,	Landerkin,	Paterson (Brant),	Vaillancourt,
Charlton,	Laurier,	Perry,	Welsh, et
Christie,	Legris,	Proulx,	Yeo—34.
Colter,	Lowell,		

Ainsi, la question est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Mara,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toutes soumissions, lettres, télégrammes et correspondances entre le gouvernement et ses agents et toutes autres personnes, pour le contrat donné pour la réparation du steamer *Quadra*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Prior propose, secondé par M. Mara,—qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un relevé du revenu total versé au trésor fédéral par chacune des provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Manitoba et Colombie-Anglaise, chaque année fiscale, depuis le 1er juillet 1880 jusqu'au 30 juin 1892.

M. Davin propose comme amendement, secondé par M. Christie,—que les mots "et les Territoires du Nord-Ouest" soient ajoutés après "Nouvelle-Ecosse".

Et la question étant posée,—elle est résolue affirmativement.

Et la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée ;

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un relevé du revenu total versé au trésor fédéral par chacune des provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Territoires du Nord-Ouest, Ile du Prince-Edouard, Manitoba et Colombie-Anglaise, chaque année fiscale, depuis le 1er juillet 1880 jusqu'au 30 juin 1892.

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Mara,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un relevé des sommes totales dépensées par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Manitoba, Colombie-Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest, depuis le 30 juin 1880, jusqu'au 30 juin 1892, sous les chapitres suivants :—

Construction et équipement des chemins de fer,	} Non compris le Pacifique et l'Intercolonial.
Subventions aux chemins de fer,	
Entretien des chemins de fer,	
Havres, rivières, jetées et bassins de radoub,	
Dragage,	
Edifices publics de toutes sortes.	

Sur motion de M. Béchard, secondé par M. McMullen,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre,—copie de l'ordre du conseil ou de tout autre document qui a autorisé la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly ou la Compagnie du Vermont Central qui

lui a succédé, à construire un quai le long de son pont sur la rivière Richelieu, à Saint-Jean, P. Q.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Read propose, secondé par M. Ross (Dundas),—que dans l'opinion de cette Chambre le fromage fabriqué en tout pays étranger ne devrait pas être entré en douane ou admis en transit sans être marqué, estampillé ou étiqueté en lettres lisibles de manière à indiquer, tant sur la boîte que sur le fromage y contenu, le nom du pays de provenance.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Davin propose, secondé par M. Christie,—que la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'amender l'Acte des douanes, 49 Vict., chap. 32, de manière à empêcher l'importation du blé, du maïs ou autres grains en entrepôt, tel qu'autorisé par l'article 93 du dit acte.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Semple, secondé par M. McMillan,

Ordonné, qu'il soit soumis devant cette Chambre,—un état indiquant le nombre de maîtres d'écoles employés à l'enseignement dans les Territoires du Nord-Ouest et la durée de l'engagement de chacun pendant le cours de l'année dernière, ainsi que le salaire reçu ; aussi, le nombre d'élèves fréquentant chaque école, et toutes les sources de revenu pour le maintien des écoles.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur, (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes des documents additionnels concernant les différentes questions pendantes entre la Puissance du Canada et la colonie de Terre-Neuve. (*Documents de la session No 20f.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, mars 1893.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Bill modifiant l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte portant refonte et modification de certains Actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 14 mars 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Hazen,—la pétition de Thomas S. Stone, et autres, pilotes du havre de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Stairs,—la pétition de la Compagnie de prêt et d'épargnes du Canada-Est (à responsabilité limitée).

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanent, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet du bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Robert Young Hebden."

Votre comité a aussi examiné la requête de John F. Stairs et autres, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition de la Compagnie de Prêt et d'Épargnes du Canada-Est (à responsabilité limitée), sollicitant un acte modifiant sa charte, —nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de semblables pétitions, et il constate que la nécessité de cette demande ne s'est présentée que dans le cours de la semaine dernière. Il recommande, en conséquence, que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions pour l'obtention de bills privés, soit suspendue au sujet de la pétition de la dite compagnie.

Vu la période avancée de la session, votre comité recommande que le temps prescrit par la règle 60 pour l'affichage des bills privés avant qu'ils soient pris en considération par des comités permanents, soit réduit d'une semaine à deux jours,—cette réduction devant s'appliquer à tous les bills affichés vendredi, le 10 courant, ou après.

M. LaRivière, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération la question de la rémunération à accorder à M. A. C. Campbell, dont la nomination comme substitut temporaire dans le personnel des rapporteurs officiels des *Débats* a été approuvée par la Chambre, le 8 de février,—et il recommande que la somme de \$1,200 lui soit payée pour ses services pendant la présente session.

Par suite de l'augmentation de travail nécessitée par la traduction en anglais des discours prononcés en langue française, comme aussi pour éviter tout délai dans l'impression de l'édition anglaise révisée, votre comité a jugé nécessaire d'employer un aide temporaire, et il recommande que M. Frank Hughes, qui a été employé à cette fin, soit payé au taux de \$2 par page de deux colonnes.

Votre comité soumet, pour servir à la Chambre, le relevé comparatif suivant du coût de publication des "*Débats*" en 1891 et 1892, savoir :—

	Sessions 1891.	Sessions 1892.
Rapporteurs	\$17,000.00	\$16,985.82
Secrétaires.....	3,720.00	3,203.00
Traducteurs.....	13,825.12	10,200.00
Impressions, reliure et papier.....	24,064.49	16,622.24
Divers.....	115.70	299.99
	<u>\$58,725.31</u>	<u>\$47,311.05</u>

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard.

Bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de Steamers Nord-Atlantique; et

Bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.

Vu la période avancée de la session, votre comité recommande que la durée de l'avis à donner avant la prise en considération des bills privés par les comités permanents, tel que requis par la 60^e règle, soit réduite d'une semaine à deux jours, cette réduction devant s'appliquer à tous les bills affichés vendredi, le 10 courant, ou après.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Tisdale,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents et dans le cinquième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, la durée de l'affichage des bills requis par la règle 60 de cette Chambre, soit réduite d'une semaine à deux jours, la dite réduction devant s'appliquer à tous les bills affichés vendredi, le 10 courant, ou après.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte portant refonte et modification de certains actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," soit maintenant lu une première fois.

De bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Young Hebdén" soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de M. Stairs, secondé par M. Mackintosh,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 de cette Chambre qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions pour bills privés soit suspendue au sujet de la pétition présentée ce jour, et que la dite pétition soit maintenant lue et reçue.

Et la dite pétition est lue et reçue comme suit:—

De la Compagnie de prêt et d'épargnes du Canada-Est (limitée), demandant la passation d'un acte amendant sa charte.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant la police de port et rivière de la province de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité des Subsidés étant lu,

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. McCarthy propose comme amendement, secondé par M. Hodgins,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants:—

"Depuis l'inauguration du régime protectionniste, il s'est écoulé un laps de temps suffisant pour permettre l'établissement et le développement de celles des

industries manufacturières qui, dans l'état actuel des choses, peuvent être fructueusement exploitées en Canada. De plus, plusieurs manufacturiers, à l'abri du rempart ainsi érigé, ont formé des coalitions et des syndicats qui empêchent la concurrence, créent et maintiennent les monopoles.

“Que le tarif actuel, excusable seulement comme mesure de protection, a prouvé à maintes reprises qu'il était un fardeau pour la grande majorité des consommateurs, et surtout pour la classe agricole; qu'il est injuste et inégal dans ses effets; et qu'il a créé un mécontentement poussé presque à la déloyauté chez ceux qui souffrent de son injustice.

“Que l'on n'a pas allégué, et qu'il n'existe pas de raison suffisante pour instituer une enquête sur les faits ci-dessus qui sont notoires, et pour justifier le retard à porter remède à cet état de choses par mesures législatives qui sont devenues d'une nécessité impérieuse.

“Que dans l'opinion de cette Chambre, le tarif devrait être modifié sans délai à raison des faits ci-dessus mentionnés, comme il devrait l'être aussi dans le sens d'une réduction sérieuse des droits de douane en faveur du Royaume-Uni, sur les marchés duquel tous les produits du Canada sont admis en franchise, et en faveur des nations qui auraient droit aux mêmes avantages, en vertu des obligations de leurs traités avec la Grande-Bretagne; pourvu, toutefois, que ce changement se fasse graduellement, de manière à ne pas être préjudiciable aux affaires du pays, ni à causer de dommages aux importateurs qui ont payé des droits conformes aux prescriptions du tarif.

“Et cette Chambre déclare qu'elle est prête à faire une semblable réduction en faveur de toutes autres parties de l'empire ou de tous autres pays étrangers, surtout les Etats-Unis d'Amérique, qui seraient disposés à établir une réciprocité commerciale avec le Canada, à des conditions raisonnables et équitables.”

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin.

Mercredi, 15 mars 1893.

Sur motion de M. Ives, secondé par M. Fréchette;
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 15 mars 1893.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Henderson,—la pétition du conseil municipal du comté de Halton, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du révérend J. M. Dubé, curé, et autres, de Mont-Louis et Sainte-Anne-des-Monts, comté de Gaspé, Québec, priant la Chambre de considérer s'il est opportun de construire un port de refuge à Mont-Louis.

De Andrew Carswell et autres, du Côteau; et de William Warner, sen., et autres, de Montgomery, tous du district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest, demandant que le contrôle de l'éducation soit donné à l'Assemblée du Nord-Ouest, et que l'article de l'Acte des territoires du Nord-Ouest prescrivant la publication en langue française des Ordonnances de l'Assemblée et l'usage de cette langue dans les procédures des cours de justice, soit aboli.

M. Mills (Annapolis), du comté des Ordres Permanents, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a considéré la pétition de la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (limitée), demandant un acte à l'effet d'enlever tous doutes sur la légalité des débentures émises par la compagnie, d'éliminer le dixième article de sa charte, et d'amender ses pouvoirs au sujet de la propriété foncière,—et il constate qu'il n'a pas été publié d'avis; mais comme le besoin de la demande ne s'est fait sentir que dans les derniers dix jours, que l'amendement projeté pour enlever les doutes, etc., a uniquement pour objet de corriger une erreur de bureau dans sa charte, et que l'élimination du dixième article diminue simplement le pouvoir d'emprunter conféré à la compagnie, votre comité recommande que la 51^e règle soit suspendue en tant qu'elle s'applique à l'amendement projeté pour dissiper les doutes sur la légalité des débentures, mais que les prescriptions de la règle soient maintenues en ce qui concerne l'amendement proposé concernant la propriété foncière.

Comme le délai fixé pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande aussi que la partie de la règle 49, qui limite le temps prescrit pour la présentation des bills privés, soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au bill à être présenté par la compagnie susdite, pour amender sa charte.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill modifiant de nouveau l'Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.

Bill concernant la Compagnie Canadienne de Force Motrice.

Bill constituant en corporation la Compagnie des Bassins de la Colombie-Britannique.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter sans amendement, savoir :—

Bill concernant le havre de Thornbury, sur la Baie Georgienne.

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Martha Ballantyne."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à James Balfour."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward."

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation la Compagnie de Téléphone Automatique et d'Electricité du Canada.

Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique ; et

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Relevé des demandes d'enregistrement, aux termes du chapitre 131 des Statuts Révisés du Canada, (Acte concernant les Unions Ouvrières.) (*Documents de la session No 57.*)

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Tisdale.

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité mixte des impressions des deux Chambres du parlement.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Davin,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre.

Sur motion de M. Stairs, secondé par M. Hazen,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour présenter des bills privés, soit suspendue au sujet d'un bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (limitée).

Sur motion de M. Stairs, secondé par M. Hazen,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Ordres Permanents, la règle 51 soit suspendue en tant qu'elle s'applique à la partie de la pétition de la Compagnie d'Épargne et de prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée), qui demande un acte pour enlever les doutes sur la légalité des débetures émises par la compagnie, et pour éliminer le dixième article de sa charte.

Ordonné, que M. Stairs ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada (à responsabilité limitée.)

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93 jusqu'au 10 mars. (*Documents de la session No 24c.*)

Sur motion de M. Bruneau, secondé par M. Forbes,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous documents, mémoires, plans, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant le dragage de la baie La Vallière.

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Rider,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous papiers, correspondance, documents et pétitions concernant les sujets suivants, savoir :—Amélioration du service postal desservant Perkin's Mills, Stagsburn, Venosta et Lacelles ; établissements de bureaux de poste dans les townships de Eardley et Hull ; meilleur service postal entre Montréal et Ottawa et les points intermédiaires.

Sur motion de M. Devlin, secondé par M. Rider,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance, soumissions, rapports et estimations d'ingénieurs, et de tous autres documents, en la possession du gouvernement, concernant la construction de l'écluse ou des écluses du Petit Rapide, sur la rivière du Lièvre, comté d'Ottawa ; aussi, copie de toute correspondance, en la possession du gouvernement, concernant le paiement des travaux supplémentaires aux entrepreneurs, y compris tous rapports touchant le droit de l'entrepreneur ou des entrepreneurs de poursuivre le gouvernement devant la cour de l'Echiquier pour le recouvrement du prix de travaux supplémentaires.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant en détail les dépenses faites depuis la dernière session pour sondages dans le détroit de Northumberland, afin d'obtenir des données sur le coût probable d'un tunnel sous-marin. Aussi, copie de tous contrats, télégrammes, correspondance et papiers se rapportant en quelque manière à ces sondages ou à ces dépenses.

M. Foster, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre, daté de ce jour, pour un état donnant en détail les dépenses faites depuis la dernière session pour sondages dans le détroit de Northumberland, afin d'obtenir des données sur le coût probabled'un tunnelsous-marin; aussi, copie de tous contrats, télégrammes, correspondance et papiers se rapportant en quelque manière à ces sondages ou à ces dépenses. (*Documents de la session No 58.*)

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Perry,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous rapports, correspondance et autres documents non encore produits, concernant la condition du briselames de Rustico, I.P.-E.

Sur motion de M. Perry, secondé par M. Yeo,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—un état indiquant le nombre d'employés renvoyés du service du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, depuis le 1er mars 1892, le nom de chacun, la date et les motifs de chaque destitution; aussi, les noms des employés, s'il en est, qui ont été réinstallés.

Sur motion de M. Tarte, secondé par M. Legris,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de toute correspondance entre le ministère de la justice et l'honorable J. G. Bossé, juge de la Cour du Banc de la Reine, se rapportant au procès et à la condamnation de R. H. McGreevy et O. E. Murphy, accusés de conspiration pour fraude; de toutes recommandations et de tous rapports faits par le dit honorable J. G. Bossé au sujet de la condamnation des dits Murphy et McGreevy et de la commutation de la sentence de R. H. McGreevy; aussi, de l'ordre de commutation de sentence de R. H. McGreevy, et des requêtes, lettres, etc., au sujet de cette matière.

M. Maclean propose, secondé par M. Smith (*Ontario*),—qu'il est expédient, pour encourager les produits du sol, d'adopter une monnaie en nickel au lieu de la monnaie en cuivre actuellement en usage.

Et la question étant posée, elle est résolue affirmativement.

Sur motion de M. Bruneau, secondé par M. Guay,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous documents, mémoires, requêtes et correspondance échangés entre le gouvernement, la chambre de commerce de la ville de Sorel et autres personnes, concernant la concession d'une subvention en faveur de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour la reconstruction d'un pont à Saint-Michel d'Yamaska.

A six heures p. m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p. m.

Sept heures et demie P. M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte portant refonte et modification de certains actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Young Hebdén."

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat et les pièces justificatives et exhibits produits devant cette chambre, et sur lesquels le dit bill est basé.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill intitulé: "Acte à l'effet de mettre en vigueur une convention conclue entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, la Compagnie du Pacifique, et la Corporation de Toronto."

Bill intitulé: "Acte concernant le chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit."

Bill intitulé: "Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a demandé la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine,—présente la réponse à une adresse à Son Excellence, datée ce jour, pour copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. (*Documents de la session No 51 A*).

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 16 mars 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Stevenson,—trois pétitions de l'Assemblée Locale No 6942, Chevaliers du Travail, Peterborough, Ontario.

Par M. McCarthy,—la pétition de Gilbert McInnis et autres, membres de l'association des Patrons de l'Industrie, et autres, de la Puissance du Canada; la pétition de Gilbert McInnis et autres; la pétition de James Shaw et autres; et la pétition de Charles E. Porter et autres, tous membres de l'association des Patrons de l'Industrie de l'Amérique du Nord, et autres.

Par M. Fremont,—trois pétitions de l'Assemblée de district, No 20, Québec.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue :—

La pétition de Thomas S. Stone et autres, pilotes du port de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, demandant qu'il ne soit passé aucune loi pour réduire le revenu des pilotes du port susdit, ou pour exempter du pilotage aucun navire qui paie actuellement des taux de pilotage en vertu de la loi.

M. Wood (Westmoreland) du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill constituant en corporation le Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada; et

Bill concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique.

M. Scriver, du comité mixte de la bibliothèque des deux Chambres du parlement, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

PREMIÈRE RÉUNION.

Le comité s'est réuni, mardi le 14 mars, à 11 heures a.m., dans les appartements de l'Orateur de la Chambre des Communes.

Le rapport des bibliothécaires-conjoints pour l'année 1892 a été lu et approuvé.

Il a été décidé que le gouvernement soit prié de placer un montant d'argent dans les estimations budgétaires pour acheter 325 exemplaires de la nouvelle édition de l'ouvrage de Todd sur le gouvernement parlementaire dans les colonies, pour l'usage des députés.

Il a été résolu que les volumes de rapports sur les patentes et les spécifications qui se trouvent dans la bibliothèque, soient transférés au département de l'Agriculture pour l'utilité de la section des patentes, la bibliothèque conservant toujours son droit de propriété sur les dits volumes et le département de l'Agriculture s'engageant à continuer la série à ses frais.

Il a été résolu que 25 exemplaires de l'ouvrage intitulé : "*Constitutional Documents of Canada*," par M. William Houston, soient achetés à même les fonds de la bibliothèque après le 1er juillet prochain.

Un sous-comité a été nommé pour vérifier les comptes de la bibliothèque.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des Assurances.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que pendant le reste de la session, les ordres du gouvernement aient la priorité, le mercredi, après les interpellations.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que tous les ordres du gouvernement aient la priorité les mercredis, après les interpellations,—et que l'ordre des affaires pour le mercredi, aux termes de la règle 19, devienne l'ordre pour les lundis pendant le reste de la session.

Et la question étant posée, la Chambre se divise,—et elle est résolue affirmativement.

M. Tarte propose, secondé par M. Landerkin,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée mardi dernier,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides,—et sur l'amendement à la motion principale—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :"

"Depuis l'inauguration du régime protectionniste, il s'est écoulé un laps de temps suffisant pour permettre l'établissement et le développement de celles des industries manufacturières qui, dans l'état actuel des choses, peuvent être fructueuse-

ment exploitées en Canada. De plus, plusieurs manufacturiers, à l'abri du rempart ainsi érigé, ont formé des coalitions et des syndicats qui empêchent la concurrence, créent et maintiennent les monopoles.

Que le tarif actuel, excusable seulement comme mesure de protection, a prouvé à maintes reprises qu'il était un fardeau pour la grande majorité des consommateurs, et surtout pour la classe agricole; qu'il est injuste et inégal dans ses effets; et qu'il a créé un mécontentement poussé presque à la déloyauté chez ceux qui souffrent de son injustice.

Que l'on n'a pas allégué, et qu'il n'existe pas de raison suffisante pour instituer une enquête sur les faits ci-dessus qui sont notoires, ni pour justifier le retard à porter remède à cet état de choses par des mesures législatives qui sont devenues d'une nécessité impérieuse.

Que dans l'opinion de cette Chambre, le tarif devrait être modifié sans délai à raison des faits ci-dessus mentionnés, comme il devrait l'être aussi dans le sens d'une réduction sérieuse des droits de douane en faveur du Royaume-Uni, sur les marchés duquel tous les produits du Canada sont admis en franchise, et en faveur des nations qui auraient droit aux mêmes avantages, en vertu des obligations de leurs traités avec la Grande-Bretagne; pourvu, toutefois, que ce changement se fasse graduellement, de manière à ne pas être préjudiciable aux affaires du pays, ni à causer de dommages aux importateurs qui ont payé des droits conformes aux prescriptions du tarif.

Et cette Chambre déclare qu'elle est prête à faire une semblable réduction en faveur de toutes autres parties de l'empire et de tous autres pays étrangers, surtout les Etats-Unis d'Amérique, qui seraient disposés à établir une réciprocité commerciale avec le Canada, à des conditions raisonnables et équitables."

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin,

Vendredi 17 mars 1893.

Et la question étant de nouveau posée sur le dit amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Allan,	Christie,	Landerkin,	Mulock,
Bain (Wentworth),	Colter,	Langelier,	O'Brien,
Beausoleil,	Dawson,	Laurier,	Paterson, (Brant),
Bécharl,	Delisle,	Lavergne,	Perry,
Beith,	Edgar,	Leduc,	Préfontaine,
Bernier,	Featherston,	Legris,	Proulx,
Bourassa,	Flint,	Lister,	Rider,
Bowers,	Forbes,	Livingston,	Rinfret,
Bowman,	Geoffrion,	Lowell,	Rowand,
Brodeur,	Gibson,	Macdonald (Huron),	Sanborn,
Brown,	Gillmor,	McCarthy,	Scriver,
Bruneau,	Godbout,	McGregor,	Semple,
Campbell,	Grieve,	McMillan,	Somerville,
Carroll,	Guay,	McMullen,	Sutherland,
Cartwright (Sir Richard),	Hodgins,	Mignault,	Vaillancourt, et
Casey,	Innes,	Mills (Bothwell),	Yeo—64.

CONTRE :

Messieurs

Adams,	Davis,	Leclair,	Patterson (Colchester),
Anyot,	Denison,	Lépine,	Patterson (Huron),
Bain (Soulanges),	Desaulniers,	Lippé,	Pope,
Baker,	Dickey,	Macdonald (King's),	Pridham,
Barnard,	Dugas,	Macdonald (Winnipeg),	Prior,
Belley,	Dupont,	Macdonell (Algoma),	Putnam,
Bennett,	Dyer,	Mackintosh,	Reid,

Bergeron,	Earle,	Maclean (York),	Robillard,
Bergin,	Fairbairn,	McAlister,	Rosamond,
Boyd,	Ferguson (Renfrew),	McDonald (Assiniboia),	Ross (Dundas),
Boyle,	Foster,	McDonald (Victoria),	Ross (Lisgar),
Bryson,	Fréchette,	McDougald (Pictou),	Ryckman,
Cameron,	Gillies,	McDougall (Cap-Breton),	Simard,
Cargill,	Girouard (Jacques Cartier),	McInerney,	Smith (Ontario),
Carignan,	Girouard (Deux-Montag.),	McKay,	Smith (Sir Donald),
Carling,	Grandbois,	McLean (King's),	Sproule,
Carpenter,	Guillet,	McLennan,	Stairs,
Caron (Sir Adolphe),	Haggart,	McLeod,	Stevenson,
Carscallen,	Hazen,	McNeill,	Taylor,
Chesley,	Henderson,	Madill,	Temple,
Cleveland,	Hughes,	Mara,	Tisdale,
Coatsworth,	Hutchins,	Marshall,	Turcotte,
Cochrane,	Ingram,	Masson,	Tyrwhitt,
Cockburn,	Ives,	Metcalfe,	White (Cardwell),
Corbould,	Jeannotte,	Miller,	White (Shelburne),
Corby,	Kaulbach,	Mills (Annapolis),	Wilmot,
Costigan,	Kenny,	Moncrieff,	Wilson,
Craig,	Lachapelle,	Montague,	Wood (Brockville), et
Daly,	Langevin (Sir Hector),	Northrup,	Wood (Westmorel'd)--116

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que, M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente —la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1893, pour—copie de toutes lettres, correspondance, requêtes et autres documents reçus et échangés par le gouvernement concernant la destitution d'Edouard Lesage, maître de poste de la paroisse de Saint-Léon, dans le comté de Maskinongé, et aussi, concernant la nomination ou les nominations faites pour remplir la charge depuis que l'ancien titulaire a été démis. (*Documents de la session No 21A*).

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1893, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session No 2c*).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 16 mars 1893.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire additionnel soient renvoyés au comité des subsides.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,
Ordonné, que tous les papiers soumis à la Chambre concernant un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France, soient imprimés sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Matelots," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures moins vingt minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 17 mars 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Macdonald (Winnipeg),—la pétition de l'Assemblée Législative de la province de Manitoba.

Par M. Mills (Annapolis),—la pétition de l'honorable J. A. Ouimet, et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue :—

Du conseil municipal du comté de Halton, Ontario, demandant la passation d'un acte obligeant les compagnies de chemins de fer à payer les frais de confection des croisements sur les chemins publics.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Matelots," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : "Acte modifiant l'acte des matelots de l'intérieur," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit pris en considération lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte corrigé une erreur de bureau dans l'acte des banques."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint de lui faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte modifiant la loi relative aux jours de fête."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent cinquante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique, savoir:—Somme additionnelle nécessaire pour le recensement et la statistique, \$2,652; pour avances à faire de temps à autre sur les produits de la laiterie aux fermes expérimentales—à être remboursées à même les ventes de ces produits, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice:—Fabrique de munitions et de cartouches de Québec, \$30,000; approvisionnements militaires, \$30,000; exercice annuel et instruction de la milice, \$4,000; dépenses contingentes—gratification au lieutenant-colonel W. N. Alger, ci-devant payeur de district, district militaire n° 2, de Toronto, en prenant sa retraite, le 31 octobre 1892, 2 années de solde, \$1,200; réclamations d'indemnités—accidents et blessures pendant les exercices militaires, \$1,500; pour achever le champ de tir à Sussex, N.-B., \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

A six heures p.m., M. l'Orateur, prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie P. M.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau l'acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie canadienne de force motrice; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de Bassins de la Colombie-Britannique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant le havre de Thornbury, sur la baie Georgienne; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Martha Ballantyne"; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à James Balfour"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise,—et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois,—la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

Sur motion de M. McMullen, secondé par M. Sutherland,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, renvoyant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat sur le divorce auquel ont été renvoyés les bills suivants, savoir:—

Bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Martha Ballantyne."

Bill du Sénat, intitulé: "Acte pour droit à James Balfour."

Bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de téléphone automatique et d'électricité du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest, et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis," lesquels sont lus comme suit:—

Page 3, ligne 13, après "pourra," insérez: "pour toutes fins se rattachant à son entreprise."

Page 3, ligne 15, retranchez depuis "manière" jusqu'à "et" dans la ligne 16. Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation le Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir:

Bill constituant en corporation la Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland, Port-Stanley et London, et ratifiant une convention au sujet du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Bill constituant en corporation la Compagnie d'irrigation de Calgary.

Bill constituant en corporation la Compagnie hydraulique de Calgary.

Bill constituant en corporation la Compagnie d'irrigation d'Alberta.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort-Sheppard.

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Votre comité recommande que le bill conférant certains pouvoirs à la corporation de la municipalité de la ville de Calgary, ne soit pas passé, parce que dans son opinion, il n'est point désirable d'accorder à la municipalité les pouvoirs demandés dans cette mesure; et il recommande aussi que les frais payés à son sujet soient remboursés, moins le coût d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Taylor,

Ordonné, que le bill conférant certains pouvoirs à la corporation municipale de la ville de Calgary soit retiré et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et seize piastres et vingt et un centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des douanes—Montant omis dans le budget principal et destiné à couvrir l'augmentation établie par statut des appointements de M. W. H. Grafton, \$37.50 ; pour pourvoir aux appointements de M. J. R. K. Bristol, secrétaire particulier du contrôleur des douanes, du 8 décembre 1892 au 30 juin 1893, cette somme étant la balance d'un crédit déjà voté pour la même période et destinée à payer les appointements du secrétaire particulier du ministre des Douanes, \$338.71, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'auditeur général—Nouvelle somme nécessaire pour frais imprévus, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent quatre-vingt-cinq piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture—Pour payer aux commis suivants leurs appointements du 1er au 31 janvier 1893, nonobstant l'Acte du service civil: John Thompson, \$50 ; R. E. Armstrong, \$38.75 ; T. H. Morgan, \$50 ; T. P. Bassett, \$46.50. Somme nécessaire par suite du transfert des appointements de plusieurs commis des crédits spéciaux aux frais imprévus, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour compléter le montant nécessaire pour impressions, papier d'imprimerie et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-cinq piastres et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour payer au chemin de fer Intercolonial le fret de l'orge de semence, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achèvement du recensement, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir: Service de la quarantaine et salubrité publique—Montant additionnel nécessaire pour le maintien, l'inspection, etc., y compris \$6,200, pour rembourser les dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine de bestiaux—montant additionnel nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour régler les réclamations pour chiffons importés qui ont été brûlés ou détériorés, après avoir été exposé au dehors à la quarantaine de la Grande Isle, comme mesure de précaution contre le choléra asiatique, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à la veuve de feu George Henry, l'économiste de la quarantaine à Charlottetown, une gratification équivalente à deux mois de salaire de son défunt mari, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense, savoir: Pour pourvoir au paiement des exercices annuels qui devront se faire dans les camps d'instruction au mois de juin avant la période où l'on pourra utiliser le crédit pour l'exercice 1893-94, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cent quatre-vingt treize piastres et vingt-deux centins, soit accordée à Sa Majesté pour soin des propriétés militaires—Pour payer à la cité d'Ottawa sa réclamation de taxes depuis 1880 jusqu'à 1892 inclusivement, sur les terres non utilisées du champ de tir à Ottawa, affermées par l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations aux propriétés militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine pour réparer une fuite qui s'est récemment déclarée dans la levée nord, aux écluses Saint-Gabriel, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent trente-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à Marcus Smith, I.C., une gratification équivalente à ses appointements pendant six mois, ainsi qu'aux commis surnuméraires des gratifications équivalentes à leurs appointements de deux mois en abandonnant le service, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille neuf cent soixante et dix piastres et cinquante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les douanes, savoir:—Pour rembourser au département de la Marine et des Pêcheries le montant dépensé pour payer l'équipage, le combustible, les provisions et les dépenses courantes du croiseur de l'Etat le *Constance* du 1er avril au 31 décembre 1892, \$10,112.43; Montant nécessaire pour payer les dommages, déterminés par le jugement et les frais taxés, dans la cause de Allen vs Attwood, re saisie du navire *Brigewater*, \$6,558.12. Pour payer à T. J. Galbraith, le préposé au débarquement des douanes de Sa Majesté à Dunnville, Ontario, en sus de ses appointements, ses services en qualité de percepteur adjoint, du 1er mars 1892 au 28 février 1893, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses de la milice, rébellion des Territoires du Nord-Ouest, 1885, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et d'en changer le nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers."

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation, la Compagnie de Fidéicommissaires Orientale."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant la Corporation de garantie de fidélité l'Océan," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Sproule, Ordonné, que la pétition de l'honorable J. A. Ouimet et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chamtre la pétition des "Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus," sollicitant un acte pour étendre leurs pouvoirs corporatifs,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 20 mars 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McMillan,—la pétition de T. J. Marks et autres, pêcheurs de la province d'Ontario.

Par M. Chesley,—la pétition de la Société du Nouveau-Brunswick, pour empêcher la cruauté envers les animaux.

Par M. Mills (Annapolis),—la pétition de Madame Amélie Schulten, supérieure intérimaire des "Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus," et autres membres de cette institution, de la cité de Montréal.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, Ont. ; et de l'Assemblée de District, No 20, Québec, demandant la passation d'un acte prohibant l'admission en Canada d'émigrants chinois, imposant une capitation sur les résidents chinois, et à d'autres fins.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, Ont. ; et de l'Assemblée de District, No 20, Québec, demandant un acte prohibant l'importation en Canada de travailleurs, en vertu de contrats.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, Ont. ; et de l'Assemblée de District, No 20, Québec, demandant un acte prescrivant l'adoption en Canada du système d'*initiative et de referendum* en matières législatives.

De Gilbert McGinnis et autres, de James Shaw et autres, et de Charles E. Porter et autres, tous membres de l'Association des Patrons de l'Industrie de l'Amérique du Nord, et autres, demandant l'abolition des droits d'importation sur le fil d'engergage, l'huile de charbon, le maïs et le fil barbelé, et l'inscription de ces produits sur la liste des articles admis en franchise.

De Gilbert McGinnis et autres, membres de l'Association des Patrons de l'Industrie, et autres, de la Puissance du Canada, demandant certains amendements à l'Acte pour la prévention et la suppression des coalitions formées pour gêner le commerce, et à d'autres fins.

De l'Assemblée Législative de la province de Manitoba, demandant la passation d'un acte prohibant l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes à titre de breuvage, dans cette province.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération la requête de l'honorable J. A. Ouimet et autres, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre la pétition

des Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus de Saint-Jacques de l'Achigan, désirant obtenir un acte augmentant leurs pouvoirs comme corps légalement constitué,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés,—et il constate que la nécessité de cette demande ne s'est fait sentir que le 4 mars courant, et qu'une résolution autorisant la pétition a été passée à une réunion spéciale de la société tenue le 8 courant.

Votre comité recommande, en conséquence, que la partie de la règle 49 qui limite le temps prescrit pour recevoir des pétitions pour l'obtention de bills privés, soit suspendue au sujet de la dite pétition.

M. Bergin, du comité mixte des impressions des deux Chambres du parlement, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'il soient imprimés, savoir :—

20f. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes des documents additionnels concernant les différentes questions pendantes entre le Canada et la colonie de Terre-Neuve. (*Documents Sessionnels.*)

33c. Réponse supplémentaire à une Adresse du 6 février 1893, concernant les Actes des Ecoles de Manitoba, de 1890, ainsi que copie certifiée du rapport d'un comité de l'Honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, le 22 février 1893, touchant le règlement d'importantes questions légales relatives à certains statuts de la province de Manitoba au sujet de l'éducation. (*Documents Sessionnels.*)

37b. Réponse à l'Ordre du 6 février 1893—Etat indiquant la quantité de fer en gueuse produite en Canada de 1881 à 1892 inclusivement, et la prime payée, chacune de ces années, pour cette production. (*Documents Sessionnels.*)

49. Réponse à l'Adresse du 6 février 1893—Etat donnant le montant d'argent dépensé depuis la confédération sous chacun des chefs suivants :—

- (a.) Traitement du Gouverneur général ;
- (b.) Frais de voyages du Gouverneur général ;
- (c.) Rideau Hall—Edifices—Compte du capital ;
 - do do do d'entretien ;
 - do Terrains do du capital ;
 - do do do d'entretien ;
- (d.) Fournitures de toute espèce pour Rideau Hall ;
- (e.) Allocation au Gouverneur général pour combustible et éclairage ;
- (f.) Tous autres comptes se rapportant à la charge de Gouverneur général ;
- (g.) Tous autres comptes se rapportant à Rideau Hall et ses terrains ;
- (h.) Montant total des dépenses de toute espèce depuis la confédération se rapportant à la charge de Gouverneur général.
- (i.) Montant total des dépenses de toute espèce se rapportant à Rideau Hall et ses terrains. (*Documents Sessionnels.*)

50. Réponse à l'Adresse du 6 février 1893—Copie de toutes lettres, correspondance, rapports et autres documents échangés entre le département de l'Agriculture et le Haut-Commissaire du Canada à Londres, la chambre impériale de commerce ou tous autres fonctionnaires de corps compétents, concernant l'interdiction du bétail canadien dans les ports du Royaume-Uni depuis le 20 octobre dernier. (*Documents Sessionnels.*)

51. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. (*Documents Sessionnels.*)

52. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes les documents suivants, relatifs à la conférence tenue à Washington en février 1892, entre les délégués du gouvernement canadien et le secrétaire d'Etat des Etats-Unis en février 1892, concernant les divers sujets y mentionnés. (*Documents Sessionnels*).

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

20g. Réponse à Adresse du 27 juillet 1891—Copie de tous documents, requêtes et lettres relativement au droit de pêche de F. F. Rouleau, écuier, avocat de Rimouski, que lui et ses prédécesseurs ont toujours exercé sur sa propriété à Rimouski.

46. Réponse à Ordre du 1er mars 1893—Copie des instructions données aux officiers employés au troisième recensement du Canada, 1891, et les formules dont ils se sont servis.

47. Réponse à Adresse du 20 février 1893—Copie du rapport de l'honorable juge Wetmore chargé, en vertu d'une commission royale, de faire une enquête sur certaines accusations formulées contre Lawrence W. Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest.

48. Réponse à Adresse du 20 février 1893—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et autres papiers concernant la suspension de M. Edward Hackett, inspecteur des pêcheries, Ile du Prince-Edouard, en 1892, et copie des accusations portées contre lui, de l'autorisation donnée au commissaire de l'Ile du Prince-Edouard de faire la preuve de ces accusations, de la preuve produite et du rapport du ministre de la Marine à ce sujet; aussi, copie de toutes lettres, correspondance, ordres ou rapports concernant la réinstallation de M. Hackett.

53. Réponse à Adresse du 1er mars 1893—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, les ci-devant agents financiers anglais du Canada à Londres, et la banque de Montréal, au sujet du récent changement d'agence à Londres.

54. Copie d'un ordre du conseil du 17 janvier 1893, autorisant la délivrance de licences aux navires de pêche des Etats-Unis pendant l'année 1893, pour l'achat de boîte, glace, lignes et autres fournitures, le transbordement du poisson et l'expédition des équipages.

55. Etat des affaires de la Compagnie anglo-canadienne de prêt et placement, pour l'année expirée le 31 décembre 1892.

Aussi,—Liste des actionnaires, le 31 décembre 1892 (du Sénat).

56. Réponse à Adresse du Sénat du 21 février 1892,—Copie de toutes lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture ou tout fonctionnaire subalterne ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, le gouvernement de la Colombie-Britannique, les maires des cités de Victoria et Vancouver, les officiers de santé fédéraux des ports de Victoria et Vancouver, au sujet de l'introduction de la petite vérole à Victoria et à Vancouver en mai et en juin 1892, par les paquebots-poste du Japon et de la Chine.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir:

Bill constituant en corporation la Compagnie du Canada Atlantique et Plant, (à responsabilité limitée).

Bill du Sénat, intitulé: Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*; et

Bill modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie d'Epargne et de Prêt du Canada-Est (limitée).

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Talor,

Ordonné, que suivant la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la Règle 49 qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions pour l'obtention de bills privés, soit suspendue au sujet de la pétition suivante, présentée ce jour, et qu'elle soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue et elle est comme suit :—

De madame Amélie Schulten, supérieur intérimaire des " Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus " et autres membres de cette institution, de la cité de Montréal, demandant d'amender et refondre la charte de la dite institution, et à d'autres fins.

M. Sproule, du comité de l'Agriculture et de la colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Comme il est extrêmement important pour les intérêts agricoles et commerciaux du Canada que le privilège de débarquer et vendre nos animaux vivants dans les ports de la Grande-Bretagne nous soit rendu ; et comme le ministre de l'Agriculture en Angleterre a décidé que l'interdiction du bétail canadien serait maintenue tant que de nouvelles expériences faites sur les prochaines consignations de bestiaux du Canada n'auront pas démontré l'absence complète de pleuro-pneumonie chez ces bestiaux d'une manière assez satisfaisante pour permettre au gouvernement de Sa Majesté de lever l'interdiction ; et comme il est de fait que la manière dont on a procédé aux examens qui ont servi de base à l'ordre d'interdiction, a été reconnue insuffisante et qu'elle a fait naître des doutes sur la valeur et l'efficacité de ces examens, votre comité recommande fortement,—Que le gouvernement du Canada nomme un vétérinaire d'une compétence reconnue qui sera envoyé en Angleterre avec mission d'être présent partout où l'on procédera à l'abattage et à l'examen des animaux, afin de protéger les intérêts canadiens contre tous dommages et pertes occasionnés par l'insuffisance ou l'inefficacité des examens, ou par les préventions des compétiteurs intéressés à empêcher qu'on ne rétablisse les privilèges dont jouissaient autrefois les expéditeurs de bétail du Canada dans les ports anglais.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les employés publics.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Davies propose, secondé par M. Mills (Bothwell),—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue négativement.

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente, —la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1893,—pour copie de requêtes, lettres, etc., relativement au changement de place du bureau de poste de Notre-Dame du Rosaire. (*Documents de la session No 59.*)

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1893,—pour copie de tous comptes, lettres, reçus et autres documents ayant rapport à la réclamation de Charles I. Labrie, de Lévis, pour services professionnels pour expropriations, lors de la construction de l'embranchement Saint-Charles, du chemin de fer Intercolonial. (*Documents de la session No 60*).

Sur motion de M. Joncas, secondé par M. Lépine,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de tous documents, rapports et correspondance entre le gouvernement et la chambre de commerce de Québec ou toute autre personne, au sujet du traitement que reçoivent les pêcheurs canadiens de la part des pêcheurs de Terrebonne, le long des côtes du Labrador canadien.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Mara, secondé par M. Prior,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Anglaise et le ministre de l'Intérieur, concernant la délimitation de la zone des chemins de fer dans la dite province.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Bruneau, secondé par M. Guay,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—1. Copie des instructions expédiées aux gardes-pêche des comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet, Yamaska et Richelieu, depuis le 1er janvier 1892, et de toute correspondance échangée à ce sujet, soit entre le gouvernement et les dits gardes-pêche, soit entre le gouvernement et toute autre personne, depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à cette date, au sujet des dites instructions et de leur mise en vigueur.

2. Etat des licences de pêche émises dans les comtés ci-dessus durant les années 1891 et 1892, séparément.

3. Etat de la quantité et de la valeur des différentes sortes de poissons pris dans les dits comtés séparément durant les années 1891 et 1892.

Sur motion de M. Lavergne, secondé par M. Guay,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—copie de tous documents, réclamations, requêtes, correspondance, rapports du surintendant du canal de Chambly, rapports d'experts et autres, plans, conventions, propositions et décisions du gouvernement concernant la réclamation de Joseph Lacouture, de la paroisse de Saint-Luc, pour dommages causés à sa propriété par les eaux du canal Chambly.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, —Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1892. (*Documents de la session No 7b.*)

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie, p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland, Port-Stanley et London, et ratifiant une convention au sujet du chemin de fer

de London à Port-Stanley ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'irrigation de Calgary ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie hydraulique de Calgary ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie d'irrigation d'Alberta ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack ; et, après avoir ainsi siégé

quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport, que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort-Sheppard; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant la corporation de garantie de fidélité l'Océan," lequel est lu comme suit:—

Page 3, ligne 46, après "opérations" insérez: "en Canada ou"

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à John Francis Schwaller," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le divorce auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à John Francis Schwaller," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 15 mars 1893, pour copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. (*Documents de la session No 51b.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit pris en considération demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte du cens électoral.

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.
Ordonné, que le bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu un subpoena de la Haute Cour de Justice d'Ontario, pour comparaître devant la dite cour, dans la cause de la Reine vs Nicholas K. Connoily et Thomas McGreevy, avec les rôles de la Chambre des Communes, de 1878 à 1887, inclusivement, contenant les listes des membres qui ont prêté le serment requis par la loi et signé les dits rôles.

M. Ouimet propose, secondé par M. Haggart,—que le greffier de la Chambre, ou autre officier compétent, soit autorisé à comparaître devant la Haute Cour de Justice d'Ontario, dans et pour le comté de Carleton, dans la cause de la Reine vs Nicholas Knight Connoily et Thomas McGreevy, avec les Rôles de la Chambre des Communes, de 1878 à 1887 inclusivement, et qu'il lui soit permis de donner tel témoignage qui pourra être nécessaire dans l'intérêt de la justice, mais qu'il ne se dessaisisse pas des dits rôles.

Et la question étant posée,—elle est résolue affirmativement.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 21 mars 1893.

PRIÈRE.

M. Mills (Annapolis), du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération la pétition des Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus demandant un acte pour augmenter leurs pouvoirs comme corps incorporé,—et il constate qu'aucun avis n'a été publié; mais comme le comité est d'opinion qu'aucun droit ne peut être lésé par la mesure projetée, il recommande que la 51ème règle soit suspendue en tant qu'elle s'applique à cette pétition; et comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, il recommande aussi que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour présenter ces bills, soit suspendue dans ce cas.

M. Dickey, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill suivant et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Bill du Sénat, intitulé: " Acte pour faire droit à Robert Young Hebden."

Votre comité a aussi examiné le bill suivant et est convenu d'en faire rapport avec des amendements:—

“ Acte constituant en corporation l'Association Canadienne de Gaz.”

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er mars 1893, pour copie de toute correspondance, papiers ou ordres du conseil concernant la mise à la retraite de M. Trudeau, ci-devant sous-ministre des chemins de fer et canaux. (*Documents de la Session, No 28a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1893, pour copie des pétitions des conseils des comtés et autres corporations municipales, demandant que les chemins de fer contrôlés par l'Etat soient obligés de construire des ponceaux sur les cours d'eau naturels traversant leurs lignes, et de toute correspondance s'y rattachant. (*Documents de la session, N° 61.*)

Et aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er mars 1893, pour copie de toutes communications, mémoires, etc., adressés à Son Excellence en conseil, au gouvernement du Canada, ou à aucun des membres depuis 1888, demandant l'octroi d'une subvention fédérale à la Compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central, afin de lui permettre de prolonger sa ligne depuis Coehill vers le nord. (*Documents de la session N° 62.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 1er mars 1893, pour copie de toute correspondance, pétitions et papiers en la possession du gouvernement, concernant le désaveu du chapitre 1 des Actes de la Nouvelle-Ecosse, intitulé: “ An Act to amend and consolidate the Acts relating to Mines and Minerals,” y compris toutes pétitions de David McKeen, écr. M.P., et autres, au sujet du dit acte. (*Documents de la session N° 63.*)

M. Wallace présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1893, pour un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette* des exportations et importations du 1er juillet 1892 au 1er janvier 1893, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1891 au 1er janvier 1892.—(*Documents de la session N° 64.*)

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents, la 51ème règle et la partie de la 49ème règle qui limite le temps fixé pour présenter des bills privés, soient suspendues au sujet du bill concernant la refonte et l'amendement de l'acte constituant en corporation les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus de l'Acadian.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Mills (Annapolis),

Résolu, que cette Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité mixte des Impressions des deux Chambres du parlement.

Ordonné, que M. Mills (Annapolis), ait la permission de présenter un bill concernant les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que la Chambre se forme, demain, en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les services de

deux commissaires chargés de représenter le Canada à l'Exposition Colombienne qui sera tenue à Chicago en 1893.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, sournet à la Chambre,—un relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 20 mars. (*Documents de la Session No 24d.*)

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Dawson propose comme amendement, secondé par M. McMullen,—que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

Attendu qu'il a été publié que N. Clarke Wallace, membre de cette Chambre et contrôleur des Douanes de Sa Majesté, s'était exprimé dans les termes qui suivent à une assemblée publique tenue à Kingston, le 10 mars courant :

"Nous voyons aujourd'hui dans la mère-patrie que des frères—les descendants des héros d'il y a deux cents ans—font peut-être face à des difficultés d'un caractère semblable à celles que leurs ancêtres eurent à combattre en 1688 ; que les hommes de 1893 sont menacés d'un gouvernement contraire à cette liberté dont ils ont toujours joui comme citoyens de l'empire britannique. Ce que l'on projette n'est pas seulement de briser leur allégeance envers la Grande-Bretagne—les liens d'affection qui les unissent à l'empire—mais de les placer peut-être sous le joug d'un gouvernement étranger et hostile. Les partisans du *Home Rule* ont déclaré publiquement ce qu'ils feraient s'ils obtenaient le pouvoir : qu'ils ne cesseraient pas l'agitation tant que le dernier anneau qui unit l'Irlande à l'empire britannique ne serait pas brisé—c'est leur objectif, aujourd'hui. Ils essaient de se rallier les hommes loyaux, mais nos amis de là-bas disent qu'ils ne se soumettront jamais. La Grande-Bretagne peut les abandonner ; mais si elle agit ainsi, elle n'a pas le droit de dire quelle sera leur future allégeance. Nos amis là-bas se préparent, et ont affirmé qu'ils étaient fermement décidés à ne jamais se soumettre au mode de gouvernement autonome que M. Gladstone et son cabinet leur ont préparé (applaudissements). Je suis convaincu que leurs efforts auront la sympathie des orangistes du Canada—plus que leur sympathie : ils auront notre aide active, s'il est nécessaire. Nous ne serions pas les dignes descendants des héros d'il y a deux cents ans, nous ne serions pas dignes de nos aïeux, si nous manquions à notre devoir sous ce rapport. Je crois que nous ne sommes pas indignes des hommes qui, chassés de Dublin, ont résisté à Enniskillen et à Derry. Il n'y a pas dans l'histoire du monde de semblables exemples de bravoure héroïque, et je crois que leurs descendants ne sont les fils indignes de si nobles ancêtres."

Et attendu que le dit N. Clarke Wallace a admis en cette Chambre la véracité de ce rapport ;

En conséquence, cette Chambre déclare maintenant que tous les sujets de Sa Majesté sont tenus de se soumettre loyalement à la loi ; que la constitution donne les moyens de redresser tout grief par des voies constitutionnelles ; qu'on ne devrait pas chercher à changer la loi en recourant à la résistance armée, à la guerre civile ou autre mesure de violence ; et que le fait de vouloir porter atteinte au pouvoir de Sa Majesté dans aucune partie de son Empire est injustifiable et séditieux et que tous les citoyens loyaux devraient s'y opposer de toutes leurs forces.

Que le dit N. Clarke Wallace, en exprimant sa sympathie pour ceux qui menacent de soulever la guerre en Irlande contre Sa Majesté, et en leur faisant espérer qu'ils auraient ici une aide active, mérite la censure la plus sévère de la part de cette Chambre, et que cet acte, s'il est passé sous silence, exposerait le Canada à l'impu-

tation calomnieuse de se montrer déloyal à Sa Majesté, ce qui est absolument contraire aux faits.

Et qu'il est, de plus, du devoir de cette Chambre de répudier promptement les paroles du dit N. Clarke Wallace, de crainte que ses attaches politiques avec le parlement et le gouvernement n'induisent le public à en arriver à la conclusion erronée que les vues qu'il a ainsi exprimées sont partagées par cette assemblée, conclusion de nature à donner plus de force encore aux déclarations en question et à compromettre davantage la paix, l'ordre et la bonne administration dans toutes les possessions de Sa Majesté.

M. Carpenter propose, secondé par M. Corby,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant :—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, mercredi matin ;

Mercredi, 22 mars 1893.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs

Adams,	Colter,	Guay,	Mills (Bothwell),
Allan,	Costigan,	Hearn,	Monet,
Bain (Wentworth),	Curran	Innes,	Mulock,
Bécharde,	Davies,	Kenny,	Paterson (Brant),
Beith,	Davin,	Landerkin,	Pelletier,
Bergin,	Dawson,	Langelier,	Perry,
Bernier,	Delisle,	Langevin (Sir Hector),	Proulx,
Borden,	Devlin,	Laurier,	Rider,
Bourassa,	Edgar,	Leduc,	Rinfret,
Bowers,	Featherston,	Legris,	Rowand,
Bowman,	Flint,	Lépine,	Sanborn,
Brodeur,	Forbes,	Livingston,	Scriver,
Brown,	Fraser,	Macdonald (King's),	Semple,
Bruneau,	Frémont,	McGregor,	Somerville,
Cartwright (Sir Richard),	Geoffrion,	McInerney,	Sutherland,
Casey,	Gibson,	McMillan,	Tarte,
Charlton,	Gillmor,	McMullen,	Vaillancourt, et
Choquette,	Godbout,	Mignault,	Welsh.—74.
Christie,	Grieve,		

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Denison,	Macdonell (Algoma),	Prior,
Bain (Soulanges),	Desaulniers,	Mackintosh,	Putnam,
Barnard,	Dickey,	Maclean (York),	Reid,
Belley,	Dupont,	McAlister,	Robillard,
Bennett,	Earle,	McCarthy,	Roome,
Bergeron,	Fairbairn,	McDonald (Victoria),	Rosamond,
Boyd,	Foster,	McDougald (Pictou),	Ross (Dundas),
Boyle,	Fréchette,	McDougall (Cap Breton),	Ross (Lisgar),
Burnham,	Girouard (D.-Montagnes),	McKay,	Simard,
Calvin,	Grandbois,	McLennan,	Smith (Ontario),
Cameron,	Guillet,	McLeod,	Sproue,
Cargill,	Haggart,	McNeill,	Stairs,
Carignan,	Hazen,	Madill,	Stevenson,
Carling,	Henderson,	Mara,	Taylor,
Carpenter,	Hodgins,	Marshall,	Temple,
Caron (Sir Adolphe),	Hughes,	Masson,	Tisdale,
Carscallen,	Hutchins,	Metcalfe,	Turcotte,
Chesley,	Ingram,	Miller,	Tyrwhitt,
Cleveland,	Ives,	Mills (Annapolis),	Wallace,

Coatsworth,	Jeannotte,	Montague,	Weldon,
Cochrane,	Joncas,	Northrup,	White (Cardwell),
Cockburn,	Kaulbach,	O'Brien,	White (Shelburne),
Corbould,	Lachapelle,	Onimet,	Wilmot,
Corby,	Leclair,	Patterson (Colchester),	Wilson,
Craig,	Lippé,	Patterson (Huron),	Wood (Brockville), et
Daly,	Macdonald (Winnipeg),	Fridham,	Wood (Westmoreland)—
Davis,			[105.]

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement;—

Bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte des naufrages et du sauvetage."

Bill intitulé: "Acte relatif à l'emploi des deniers payés au sujet de procédures devant le parlement."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à James Frederick Doran," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le divorce auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à James Frederick Doran," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Annette Marion Goff," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre les témoignages pris devant le comité spécial sur le divorce auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Annette Marion Goff," et les papiers qui s'y rapportent, avec demande de les rendre au Sénat.

Et la Chambre, ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, mercredi matin, s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 22 mars 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Davin,—la pétition de J. H. Plant et autres, de McLean; la pétition de George W. Brown et autres, de Régina; et la pétition de J. E. Battell et autres, de Caron, Moose Jaw, tous du district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De T. J. Marks et autres, pêcheurs de la province d'Ontario, demandant que les permis de pêche et la défense de prendre certaines espèces de poisson pendant la saison actuelle soient discontinués dans cette province.

De la Société de protection du Nouveau-Brunswick pour les animaux, demandant la passation du bill actuellement soumis au Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux.

M. Daly, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,— Rapport du département de l'Intérieur pour l'année 1892. (*Documents de la Session* No 13.)

M. Taylor, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, et est convenu de le rapporter avec des amendements ; et votre comité désire attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le prolongement du chemin de fer de la compagnie entre Waterford et un point sur le lac Erié n'a été mentionné ni dans l'avis ni dans la pétition pour le bill ; mais comme le prolongement projeté n'est que de trois milles plus long que les embranchements qui peuvent être construits par une compagnie en vertu des prescriptions de l'Acte des chemins de fer, votre comité recommande que le pouvoir de construire ce prolongement soit conféré à la compagnie.

Votre comité a aussi pris en considération le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, et il a l'honneur d'informer la Chambre que les prescriptions de la règle 51b exigeant qu'il soit donné au comité, au moins une semaine avant la prise en considération d'un bill de chemin de fer,—

“ a. Une carte ou plan à l'échelle de pas moins d'un demi-pouce au mille, indiquant le territoire sur lequel l'on se propose de faire les travaux projetés, ainsi que les lignes existantes ou dont la construction serait promise, dans les limites du district ou partie du district que la ligne projetée doit desservir, ou affectant le dit district de quelque manière ; cette carte ou plan devant être signé par l'ingénieur ou toute autre personne qui l'aura fait ;

“ b. Un exhibit faisant connaître le montant total du capital que l'on se propose de prélever, pour les fins de l'entreprise et la manière dont on se propose de le prélever, soit au moyen d'actions ordinaires, obligations, débetures ou autres garanties, et le montant respectif de chacune.” n'ont pas été remplies ; mais comme il a été soumis au comité une carte sur une plus petite échelle indiquant clairement le tracé de la ligne projetée et des autres chemins de fer construits ou dont la construction est déjà permise dans le même district, votre comité est convenu de rapporter le bill avec des amendements et de recommander que la dite règle 51b soit suspendue à son sujet.

Votre comité a aussi pris en considération le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain de Calgary, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Sur motion de M. Dickey, secondé par M. Craig,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : “ Acte pour faire droit à James Frederick Doran,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Dickey, secondé par M. Craig,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : “ Acte pour faire droit à Annette Marion Goff,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Dickey, secondé par M. Craig,
Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à John Francis Schwaller," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte des brevets.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la prise en considération du bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, tel qu'amendé en comité général de la Chambre.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant le code criminel, 1892.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit pris en considération demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte du service civil ;

M. Costigan propose, secondé par M. Curran,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Laurier propose, comme amendement, secondé par M. Langelier,—que le mot " maintenant " soit retranché et qu'il soit remplacé par les suivants : " dans six mois d'aujourd'hui."

Et un débat s'ensuivant,—les dits amendement et motion principale sont retirés avec le consentement de la Chambre.

M. Costigan propose, secondé par M. Haggart,—que le bill soit lu la seconde fois demain.

Et la question étant posée,—que le bill modifiant de nouveau l'Acte du service civil soit lu la seconde fois demain ; elle est résolue affirmativement.

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata ; et, après avoir ainsi

siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Sproule fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de steamers Canada-Atlantique et Plant, à responsabilité limitée; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Sproule fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Funds*;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit. —

Page 1, ligne 1.—Avant "Sa" insérez: "Considérant que la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Funds*, a demandé par sa requête qu'il soit passé un acte à l'effet de modifier, ainsi que ci-après énoncé, le chapitre cent quatorze des Statuts de 1887, et qu'il est à propos d'accéder à cette demande: A ces causes."

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu que le bill passe avec l'amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant l'acte constitutif de la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada, (à responsabilité limitée); et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Hebdén;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Et la question étant posée,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette chambre l'a passé sans amendement.

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. McMullen,

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre renvoie au Sénat la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat sur le divorce auquel a été renvoyé le bill du Sénat intitulé: "Acte pour faire droit à Robert Young Hebden.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation l'Association Canadienne de Gaz; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest," lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 32, retranchez "ou."

Page 1, ligne 33, après "Range" insérez: "et la Compagnie du chemin de fer de Messabe and Northern."

Page 1, ligne 34 après "Minnesota" insérez: "ou avec l'une ou quelques-unes d'elles."

Page 2, ligne 1, après "dites" retranchez "compagnies" et insérez; "trois compagnies ou de l'une ou quelques-unes d'elles."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu,

M. Foster propose, secondé par M. Haggart—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Edgar propose comme amendement, secondé par M. Borden, que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "dans l'opinion de cette Chambre, la preuve faite devant la Commission Royale nommée à la dernière session pour s'enquérir de certaines accusations portées contre l'honorable Sir A. P. Caron, C.C.M.G., M.P., qui a été rapportée au gouvernement le 24 novembre 1892, et qui est maintenant devant nous, établit des faits qui auraient dû empêcher la nomination subséquente de Sir A. P. Caron comme averseur de la Couronne, et qui démontrent qu'il est suprêmement inconvenant de le continuer dans cette charge."

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Davies, secondé par M. Mills (Bothwell),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 23 mars 1893.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Allan,—la pétition de J. G. Mullen et autres, de Amherstburg, et autres, du comté d'Essex, Ontario.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Les promoteurs du bill concernant le chemin de fer de la Vallée de la Nicola, et du bill à l'effet de faire revivre et amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford, ayant exprimé leur désir de ne pas procéder plus loin avec leurs mesures, votre comité recommande qu'elles soient retirées, et que toute balance d'honoraires, après paiement des frais d'impression et de traduction, soit remboursée.

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slokan; et

Bill du Sénat, intitulé : "Acte à l'effet d'amender et refondre les Actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Vu la période avancée de la session, votre comité recommande que les bills privés rapportés à la Chambre hier et aujourd'hui par les comités sur Bills Privés, soient placés sur les ordres du jour de ce jour immédiatement après les affaires de routine, pour être pris en considération en comité général.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill concernant les Dames du Sacré-Cœur de Jésus, et il le rapporte avec divers amendements.

Votre comité recommande que l'honoraire de \$200 payé pour ce bill d'après la règle 58, soit remboursé.

Comme le délai pour présenter des rapports de comités sur bills privés expire aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prolongé jusqu'à mardi prochain, le 28 courant.

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Cameron,

Ordonné, que le bill concernant le chemin de fer de la Vallée de la Nicola, et le bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Mount-Forest, Markdale et Meaford soient retirés, et que la balance des honoraires après paiement des frais d'impression et de traduction soit remboursée, conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Denison, secondé par M. Tyrwhitt,

Ordonné, que le délai fixé pour recevoir des rapports de comités sur Bills Privés soit prorogé au mardi, 28 courant, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Bills Privés.

Ordonné, que M. Sproule ait la permission de présenter un bill concernant les corporations de police secrète et les agences mercantiles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Haggart propose, secondé par M. Foster, que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant la concession de subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer les dites résolutions.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1893, pour copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., adressés au gouvernement au sujet des meilleurs moyens à prendre pour empêcher la propagation du choléra. (*Documents de la session No 65.*)

L'ordre du jour étant lu pour reprendre le débat ajourné sur la motion proposée hier,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides;

Et sur l'amendement à la motion principale,—que tous les mots après “ Que ” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :—“ dans l'opinion de cette Chambre, la preuve faite devant la Commission Royale nommée à la dernière session pour s'enquérir de certaines accusations portées contre l'honorable Sir A. P. Caron, C.C.M.G., M.P., qui a été rapportée au gouvernement le 24 novembre 1892, et qui est maintenant devant nous, établit des faits qui auraient dû empêcher la nomination subséquente de Sir A. P. Caron comme aviseur de la Couronne, et qui démontrent qu'il est sup:êmement inconvenant de le continuer dans cette charge.”

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant alors posée sur le dit amendement la Chambre se divise ; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit :—

POUR :

Messieurs.

Allan,	Davies,	Landerkin,	O'Brien,
Bain (Wentworth),	Dawson,	Langelier,	Paterson (Brant),
Beausoleil,	Delisle,	Laurier,	Perry,
Béchar, d,	Devlin,	Lavergne,	Proulx,
Beith,	Edgar,	Leduc,	Rider,
Bernier,	Edwards,	Legris,	Rinfret,
Borden,	Fauvel,	Livingston,	Rowand,
Bourassa,	Featherston,	Lowell,	Sanborn,
Bowers,	Flint,	Macdonald (Huron),	Scrifer,
Bowman,	Forbes,	McCarthy,	Semple,
Brodeur,	Fraser,	McGregor,	Somerville,
Bruneau,	Geoffrion,	McMillan,	Sutherland,
Calvin,	Gibson,	McMullen,	Tarte,
Cartwright (Sir Richard),	Godbout,	Mignault,	Vaillancourt,
Charlton,	Grieve,	Mills (Bothwell),	Weldon,
Choquette,	Guay,	Monet,	Welsh, et
Christie,	Innes,	Mulock,	Yeo.—69.
Colter,			

CONTRE :

Messieurs.

Amyot,	Davis,	Leclair,	Patterson (Huron),
Bain (Soulanges),	Denison,	Lépine,	Pelletier,

Baird,	Desaulniers,	Lippé,	Pridham,
Baker,	Dickey,	Macdonald (King's),	Prior,
Barnard,	Dugas,	Macdonald (Winnipeg),	Putnam,
Belley,	Dupont,	Macdonell (Algoma),	Reid,
Bennett,	Dyer,	Macdonwall,	Robillard,
Bergeron,	Earle,	Mackintosh,	Roome,
Boyd,	Fairbairn,	McAlister,	Rosamond,
Boyle,	Ferguson (Renfrew),	McDonald (Assiniboia),	Ross (Dundas),
Bryson,	Foster,	McDonald (Victoria),	Ross (Lisgar),
Burnham,	Fréchette,	McDougald (Pictou),	Ryckman,
Cameron,	Girouard (D.-Montagnes),	McDougald (Cap Breton),	Simard,
Cargill,	Grandbois,	McInerney,	Smith (Ontario),
Carignan,	Guillet,	McKay,	Sproule,
Carling,	Haggart,	McLean (King's),	Stairs,
Carpenter,	Hazen,	McLennan,	Stevenson,
Carscallen,	Henderson,	McLeod,	Taylor,
Chesley,	Holbins,	Madill,	Temple,
Cleveland,	Hughes,	Mara,	Tisdale,
Coatsworth,	Hutchins,	Marshall,	Turotte,
Cochrane,	Ingram,	Masson,	Tyrwhitt,
Cockburn,	Ives,	Metcalfe,	Wallace,
Corbould,	Jeanotte,	Miller,	White (Cardwell),
Corby,	Joneas,	Mills (Annapolis),	White (Shelburne),
Costigan,	Kaulbach,	Monorieff,	Wilmot,
Craig,	Kenny,	Montague,	Wilson,
Curran,	Lachapelle,	Northrup,	Wood (Brockville), et
Daly,	Langevin (Sir Hector),	Ouimet,	Wood (Westmorel'd)—119
Davin,	LaRivière,	Patterson (Colchester),	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir:—L'Ardoise—Brise-lames, \$2,500; Rivière des Français—Réparations à la jetée, \$700; Chezsetcook-Ouest, \$4,400; Digby—Jetée, \$19,000; Mabou—Réparations à la jetée—Achèvement, \$2,500; Broad Cove March—Réparation à la jetée—Achèvement, \$300; Nyanza—Quai, \$1,800; quai de l'île Pictou, \$1,500; nouveau quai de Bayfield, \$19,000; brise-lames de Bayfield—Réparations, \$5,000; île Boularderie—Quai sur le côté sud, \$1,600; île du Cap de Sable—Brise-lames sur le côté sud, \$1,400; quai D'Escousse, \$4,280; Anse Babbins, \$1,000; Ingonish—Jetée sud—Achèvement, \$2,000; Île au Renard—Ouvrage de protection de la plage, \$600; Metaghan Cove—Réparations à la jetée, \$2,700; Maitland—Réparations au quai, \$600; brise-lames de Blue-Rock—Réparations, \$1,000; jetée de McNair—Grosses réparations, dragage, etc., \$3,700; port de Yarmouth, \$8,000; Grand-Etang, \$5,000; mines de houille de Mabou—Quai à la Pointe de la Mine de houille, les habitants de l'endroit contribuant en travail pour une somme de \$2,000, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Île du Prince-Edouard, savoir:—Réparations aux jetées et aux brise-lames, \$6,000; Miminigash, \$1,000; port de Selkirk, jetée—Réparations, \$800; Baie Saint-Pierre—Réparations aux brise-lames à l'extrémité intérieure, \$1,000; port de la Baie Fortunée, \$1,000; Nine-Mile-Creek—Réparations à la jetée, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir:—Néguac inférieur—Quai, \$4,000; brise-lames à Shippegan—Réparations, \$2,500; réparations aux brise-lames de la Pointe du Nègre, port de Saint-Jean, \$5,000; Tracadie—Quai, \$2,500; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, \$10,000; port de

Shédiac—Nouveau brise-lames pour protéger le quai du chemin de fer Intercolonial à la Pointe-du-Chêne, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excedant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, réparations et améliorations dans les ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinquante-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Québec, savoir :—Jetée de l'Anse-à-l'Eau, ou Tadoussac, \$2,500; Jetée de Rimouski—Réparations, \$2,000; Cacouna—Jetée, \$1,000; Etang du Nord—Réparations, \$1,500; Jetée de l'Isle Verte, \$1,000; La Malbaie—Renouvellements et réparations, \$5,700; Jetée du lac Mégantic—Réparations, \$300; Laprairie—Travaux aux brise-glaces, \$2,500; Rivière Ottawa—Amélioration du chenal des Mille-Iles, \$1,000; Rivière Saint-Maurice—Amélioration du chepal entre les Grandes Piles et La Tuque, \$3,500; Ile aux Coudres—Réparations à la jetée, \$1,200; Jetée de Roberval, lac Saint-Jean, \$5,000; Les Eboulements—Réparations au quai, \$1,000; Baie Saint-Paul—Prolongement du quai jusqu'au Cap aux Corbeaux, \$9,000; Matane—Prolongement du quai—Achèvement, \$700; Quai de Chicoutimi—Réparations, \$2,000; Saint-Michel de Bellechasse—Réparations à la jetée, \$500; Saint-Laurent, île d'Orléans—Renouvellement, \$600; Jetée de Longueuil—Agrandissement et réparations—Achèvement, \$3,000; Jetée de Yamachiche, \$1,500; Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts ports et rivières, \$10,000 pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent quarante et un mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ontario, savoir :—Port de Kingston, lac Ontario, \$8,000; Port-Hope—Réparations, \$2,500; rivière Ottawa—Amélioration du chenal des bateaux à vapeur dans le détroit de Pétéwawa, en amont de Pembroke, \$1,000; Southampton—Réparations aux brise-lames, \$1,000; Meaford—Travaux du havre—la ville ayant donné \$3,000, \$1,900; Thornbury, \$3,000; Havre d'Hamilton—Dragage, \$1,000; Havre de Trenton—Dragage, la localité fournissant \$2,000, \$3,000; port de Toronto—Travaux de l'entrée de l'est et de l'ouest, etc., la ville de Toronto ayant donné \$100,000, \$75,000; Port-Albert—Dragage, etc., \$13,000; Havre de Goderich—Prolongement des jetées, \$15,000; Port-Rowan—Quai, \$4,000; Havre de Midland—Dragage, \$2,000; Port-Arthur—Dragage, \$5,000; Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$5,000 pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excedant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excedant pas quatre-vingt-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir :—Port de Victoria—Dragage dans le port intérieur, \$10,000; Port de Victoria—Dragage dans le port extérieur, \$12,000; Rivière Fraser—Amélioration du chenal, à l'embouchure, \$30,000; Rivière Colombie—Améliorations en amont de Golden, \$4,500; Rivière Colombie—Améliorations entre Revelstoke et le lac La Flèche, \$1,500; Rivière Skeena, \$3,000; Rivière Fraser—Protection des travaux de Garry-Bush, \$12,000; Rivière Fraser—Amélioration du chenal navigable, et protection de la rive sud de la Rivière à Miller's Landing et à Sumas, \$7,500; Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent quatre-vingt-seize mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage, savoir :—Nouvel outillage de dragage, \$50,800; Dragues—Réparations, \$30,000; Dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, \$40,000; Dragage—Québec et Ontario, \$40,000; Dragage—Manitoba, \$15,000; Dragage—Colombie-Britannique, \$15,000; Dragage—Service en général, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades, savoir :—Glissoires et estacades, \$5,000 ; District d'Ottawa—Rivière Pétéwawa, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées, savoir :—Ponts, cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoires, le canal Rideau et leurs abords, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques, savoir :—Lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploitation entre la Pointe-des-Monts et la Pointe-aux-Esquimaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille quatre cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté, pour divers, savoir :—Explorations et inspections, \$15,700 ; Galerie Nationale des Beaux Arts, \$1,000 ; pour pourvoir aux appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef, \$54,000 ; pour pourvoir aux appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef, \$28,500 ; pour pourvoir aux appointements du personnel du service télégraphique, \$2,230 ; pour rétribuer les services temporaires de commis et autres services y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1882, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$30,000 ; monument à feu Sir John A. Macdonald, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-huit mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les travaux publics, savoir : Perception des droits de glissoires et estacades, \$4,000 ; Frais de réparations et d'exploitations, ports, bassins et glissoires, \$105,900 ; Pour payer à la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa l'allocation autorisée pour régie, etc., relativement au bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière des Outaouais, pendant l'exercice 1893-94, \$1,600 ; Lignes de télégraphe entre l'Île du Prince-Édouard et la terre ferme, \$2,000 ; Lignes télégraphiques par terre et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer *Newfield* ou autres navires employés au service des câbles, \$28,000 ; Lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, \$22,000 ; Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, \$10,000 ; service télégraphique et service des signaux en général, \$2,700 ; Agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour réparations, mobilier, chauffage, etc :—Réparations, édifices d'Ottawa—Mobilier, etc., \$110,000 ; Loyers—Édifices publics, \$12,500 ; Rideau Hall, \$15,000 ; Mobilier pour les bureaux, en ville, \$5,000 ; Terrains, édifices publics, Ottawa, \$6,000 ; Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, \$2,500 ; Chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et préposés aux ascenseurs, \$66,000 ; Gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts, \$26,500 ; Eau, édifices publics, Ottawa, \$16,500 ; Allocations pour combustible et éclairage, Rideau Hall, \$8,000 ; Service téléphonique, édifices publics, Ottawa, \$3,500 ; Parc de la Côte du Major, Ottawa, \$4,000 ; Salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$66,000 ; Chauffage des édifices publics fédéraux—Combustible, etc., \$50,000 ; Éclairage des édifices publics fédéraux, \$38,500 ; Eau pour les édifices publics fédéraux, \$15,500 ; Diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000 ; Bâtiments fédéraux de l'immigration—Réparations, mobilier, etc., \$3,000 ; Matériaux pour réparations, etc.—Ventilation et éclairage des édifices publics à Ottawa, \$4,000 ; Bâtiments de la quarantaine, réparations et entretien, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Bureau de poste de Dartmouth—Achèvement, \$5,000; Salles d'exercices d'Halifax, y compris l'achat de l'emplacement, \$65,000; Bureau de poste, douane, etc., de Lunenburg,—Achèvement, \$15,000; Bureau de poste de Pictou—Achèvement, \$14,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin.

Vendredi, 24 mars 1893.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que ce comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :

Bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'Assurance du Canada sur la vie."

Bill intitulé : " Acte constituant en corporation les Gens des Bois du Monde."

Bill intitulé : " Acte à l'effet de rétablir et modifier l'acte constitutif de la Compagnie d'Assurance l'Équité, et d'en changer le nom en celui de compagnie d'Assurance du Saint-Laurent."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant la corporation d'Assurance l'Océan contre les accidents," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie des Terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée)," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada," avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à samedi, le 25 courant, à trois heures, p.m., et que les mesures du gouvernement auront la priorité ce jour.

Et alors la Chambre, ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins cinq minutes, vendredi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Vendredi, 24 mars 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. McGregor,—la pétition de Jacob J. Bondy et autres; la pétition d'Alexander O'Neil et autres, et la pétition de John Watters et autres, tous pêcheurs d'Ontario.

Par M. Davin,—la pétition de R. W. Caswell et autres, de Gull Lake, district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De J. H. Plant et autres, de McLean; de George W. Brown et autres, de Régina; de J. E. Battell et autres, de Caron, Moose Jaw, tous du district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest, demandant que le contrôle de l'éducation soit donné à l'Assemblée du Nord-Ouest, et que l'article de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest prescrivant la publication en langue française des Ordonnances de l'Assemblée et l'usage de cette langue dans les procédures des cours de justice, soit aboli.

Sur motion de M. Mills (Annapolis), secondé par M. Taylor,

Ordonné, que l'honoraire de deux cents piastres prélevé en vertu de la règle 58 de cette Chambre sur le bill concernant les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus, soit remboursé, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Bills Privés.

Ordonné, que M. Wood (Brockville) ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill à l'effet de refondre et modifier l'Acte relatif aux biens-fonds dans les territoires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la prise en considération du bill modifiant le Code Criminel, 1892, tel qu'amendé en comité général :

M. Curran propose, secondé par M. Haggart,—que le bill soit maintenant pris en considération.

M. Charlton propose comme amendement, secondé par M. Christie,—que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les mots suivants: "renvoyé à un comité général avec mandat et pouvoir de l'amender, s'il le juge à propos, en ajoutant un article pour abroger l'article 729 du Code Criminel, 1892, lequel se lit comme suit:—

"729. La réception du verdict du jury ou autre procédure de la cour ne sera pas invalide parce qu'elle aurait lieu le dimanche."

Et la question étant posée sur le dit amendement,—elle est résolue affirmativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale ainsi amendée;

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité général avec mandat et pouvoir de l'amender, s'il le juge à propos, en ajoutant un article pour abroger l'article 729 du Code Criminel, 1892, lequel se lit comme suit:—

"729. La réception du verdict du jury ou autre procédure de la cour ne sera pas invalide parce qu'elle aurait lieu le dimanche."

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport du bill tel que précédemment amendé.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une résolution concernant la nomination de deux commissaires pour représenter le Canada à l'Exposition Colombienne Universelle qui sera tenue à Chicago en 1893.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir au paiement des sommes requises pour défrayer les dépenses de deux commissaires, qui pourront être des membres de ce parlement, chargés de représenter le Canada à l'Exposition Colombienne Universelle qui sera tenue à Chicago en 1893, lesquelles sommes seront fixées par le Gouverneur en conseil.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte des assurances.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 15 mars 1893, pour copie de toute correspondance entre le ministre de la Justice et l'honorable J. G. Bossé, juge de la Cour du Banc de la Reine, se rapportant au procès et à la condamnation de R. H. McGreevy et O. E. Murphy, accusés de conspiration pour fraude; de toutes recommandations et de tous rapports faits par le dit honorable J. G. Bossé au sujet de la condamnation des dits Murphy et McGreevy et de la commutation de la sentence de R. H. McGreevy; et de l'ordre de commutation de sentence concernant R. H. McGreevy, et des requêtes, lettres, etc., au sujet de cette matière. (*Documents de la session N° 66.*)

M. Foster, l'un des membres du conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Liste des actionnaires des banques chartées de la Puissance du Canada, à la date du 31 décembre 1892. (*Documents de la session N° 3.*)

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie, p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Urbain de Calgary; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan."

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé : " Acte portant refonte et modification de certains actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit :—

Page 3, ligne 10.—Après “pourra” insérez “avec l’approbation du gouverneur en conseil.”

Page 3, ligne 36.—Retranchez “dix” et insérez “vingt.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l’a passé avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme en comité général sur le bill concernant les Dames Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d’en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, procède à la prise en considération de l’amendement fait par le Sénat au bill intitulé : “Acte constituant la corporation d’assurance l’Océan, contre les accidents,” lequel est lu comme suit :—

Page 3, ligne 46.—Retranchez “pays étrangers” et insérez “Canada ou ailleurs.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l’ordre, procède à la prise en considération de l’amendement fait par le Sénat au bill intitulé : “Acte constituant en corporation la Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée),” lequel est lu comme suit :—

Page 6, ligne 37.—Après “actions” insérez “privilégiées.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l’ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : “Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada,” lesquels sont lus comme suit :—

Page 2, ligne 19, après “le” insérez : “montant du” et retranchez depuis “la” jusqu’à “première” dans la 20e ligne.

Page 4, ligne 29, retranchez l’article 13.

Page, 9, ligne 20, après “assemblée” insérez : “pour l’élection des directeurs.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l’ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : “Acte à l’effet de rétablir et modifier l’Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l’Ile du Prince-Edouard,” lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 13, après “pour” insérez : “le commencement de l’entreprise et.”

Page 2, ligne 10, retranchez tous les mots après “piastres” jusqu’à la fin de l’article trois.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à James Frederick Doran."

Et la question étant posée: que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et les exhibits produits devant cette Chambre et sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Annette Marion Goff."

Et la question étant posée: que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et les exhibits produits devant cette Chambre et sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour faire droit à John Francis Schwaller."

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois, la Chambre se divise; et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et les exhibits produits devant cette Chambre et sur lesquels le dit bill est basé.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'acte concernant la police de port et de rivière de la province de Québec;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir siégé ainsi quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte concernant l'Acte des employés publics;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant des subventions aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie canadienne de force motrice," sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté l'amendement fait par cette Chambre au bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*," sans amendement.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois dans les rivières et cours d'eau," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi," le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant le Président du Sénat" pour lequel il demande le concours de cette chambre.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Résolu,—que les Ordres du gouvernement auront la priorité, lundi prochain, après les interpellations,—et qu'une heure sera consacrée aux bills privés après avoir disposé des affaires de routine, ce jour.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Samedi, 25 mars 1893.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue:

De J. G. Mullen et autres, de la ville de Amherstburg et autres, du comté d'Essex, Ontario, demandant que les permis de pêche et la défense de prendre certaines espèces de poisson pendant la saison actuelle soient discontinués dans cette province.

M. Taylor, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du parlement, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité recommande que 75,000 exemplaires du rapport sur les fermes expérimentales, 75,000 exemplaires du rapport sur l'industrie laitière, en langue anglaise, et 25,000 exemplaires, en langue française, de chacun de ces rapports soient imprimés pour être distribués parmi les membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Votre comité recommande aussi que chaque sénateur reçoive 10 exemplaires de chaque rapport et qu'une circulaire soit adressée par le greffier du comité à chaque

sénateur, l'informant que s'il en désire un nombre plus considérable, il pourra l'obtenir en en donnant avis au dit greffier, M. J. A. Polkinghorne; et que le reste des dits rapports soit distribué par l'imprimeur de la reine au *pro rata* du nombre des électeurs dans chaque district rural, par l'entremise du député fédéral représentant le dit district.

Votre comité recommande aussi que M. H. A. Botterell, du bureau de la distribution, soit promu au rang de commis de seconde classe.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill constituant en corporation la Compagnie de canaux de l'Amérique du Nord, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

M. Tisdale, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité soumet la résolution suivante à titre de recommandation:—

“ 49. Les pétitions pour bills privés ne seront reçues par la Chambre que pendant les trois premières semaines de la session, et les bills privés ne pourront être présentés à la Chambre que pendant les quatre premières semaines de la session; et tout comité auquel aura été renvoyé un bill privé devra le prendre en considération et en faire rapport à la Chambre avec toute la diligence convenable.

“ 2. Qu'il soit enjoint à tous les comités sur bills privés, dans le cas où les promoteurs ne seraient point prêts à procéder avec leurs mesures quand celles-ci auront été appelées deux fois en deux occasions différentes devant le comité pour y être considérées, de rapporter ces mesures à la Chambre sans délai, faisant connaître les faits, et avec la recommandation que ces bills soient retirés.”

“ 2. Qu'il soit enjoint à tous les comités sur bills privés, dans le cas où les promoteurs ne seraient point prêts à procéder avec leurs mesures quand celles-ci auront été appelées deux fois en deux occasions différentes devant le comité pour y être considérées, de rapporter ces mesures à la Chambre sans délai, faisant connaître les faits, et avec la recommandation que ces bills soient retirés.”

M. LaRivière, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande que les membres de la galerie de la Presse, reconnus comme tels par le secrétaire, recevront à l'avenir les volumes reliés des Débats, mais que, vu le nombre restreint d'exemplaires imprimés durant cette session, les dits membres de la presse remettront, pour cette année, au bureau de l'imprimerie du gouvernement, leurs exemplaires de l'édition révisée qui sera reliée gratuitement pour eux, après la confection de l'index des Débats.

Afin de donner à chaque membre du Sénat un exemplaire de l'édition quotidienne non révisée des Débats, votre comité recommande qu'à partir de la prochaine session du parlement, le nombre d'exemplaires de cette édition, telle qu'imprimée et distribuée à présent, sera porté de 300 à 400 exemplaires.

Votre comité recommande aussi que M. Thomas J. Richardson, qui n'est pas encore suffisamment rétabli des suites de son accident pour reprendre ses devoirs officiels, reçoive un prolongement de congé pour le reste de la session, et que son salaire lui soit payé pendant la durée de son absence.

Votre comité recommande aussi que le salaire de M. J. C. Boyce, aide du rapporteur principal des Débats, soit élevé de \$1,000 à \$1,200 par année.

Ordonné, que M. Davin ait la permission de présenter un bill abrogeant l'Acte des biens de famille insaisissables.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Davin ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte de la propriété foncière dans les Territoires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte concernant le Président du Sénat," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Patterson (Huron) ait la permission de présenter un bill modifiant l'Acte concernant le Collège Militaire Royal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Haggart propose, secondé par M. Costigan,—que lundi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les subventions à être octroyées à certaines compagnies de chemin de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que lundi prochain cette Chambre se formera en tel comité.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1893, pour copie de toute correspondance échangée entre M. Robertson, commissaire d'industrie laitière pour le Canada, et le département de l'Agriculture, concernant une certaine résolution passée par un comité du Bureau de commerce de Bristol, Angleterre, pour empêcher d'accepter comme " fromage canadien " du fromage désigné par le dit comité sous le nom de " French cheese " et fabriqué dans la province de Québec ; copie de tous discours, lettres, rapports du dit M. Robertson, commissaire d'industrie laitière, sur la valeur des fromages fabriqués dans les provinces de Québec et d'Ontario. (*Documents de la session No 70.*)

Aussi, la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence du 15 mars 1893, pour copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été conclu entre sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. (*Documents de la session, No 51c.*)

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Charlton propose comme amendement, secondé par Sir Richard J. Cartwright, que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : " dans l'opinion de cette Chambre le

port des lettres pour le Canada et les Etats-Unis pourrait, sans nuire aux intérêts publics, être réduit à deux centins pour les lettres pesant une once ou moins."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir : Construction, \$2,000 ; pour payer la somme adjugée par les arbitres, les frais d'arbitrage et les dépenses de l'ingénieur et du personnel, \$150,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que lundi prochain, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :

Bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier."

Bill intitulé : "Acte concernant le havre de Thornbury, sur la baie Georgienne."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique."

Bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de carrosserie du Canada".

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay."

Bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique."

Bill intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation le Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte constituant en corporation l'Association canadienne d'assurance des bestiaux" pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte contenant de nouvelles modifications aux statuts révisés concernant les conserves alimentaires," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Territoires, du Nord-Ouest," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Wood (Brockville), secondé par M. Haggart,
Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications aux statuts révisés concernant les conserves alimentaires," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Costigan,
Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Territoires du Nord-Ouest," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Patterson (Huron), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—effectif de la milice active pour l'exercice 1893-94. (*Documents de la session No 19 a*).

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 27 mars 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. McGregor,—la pétition de Daniel Meloche et autres, pêcheurs de Sandwich-ouest, et la pétition de G. McPhillips, et autres, pêcheurs et autres, tous du comté d'Essex, Ontario.

Par M. Mills (Bothwell),—la pétition de J. D. McNulty et autres, pêcheurs, et autres de Baby's Point, comté de Bothwell, Ontario.

Par M. McKay,—la pétition de Samuel Briggs et autres, de la cité d'Hamilton, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Jacob J. Bondy et autres; d'Alexander O'Neill et autres; de John Watters et autres, tous pêcheurs d'Ontario, demandant que les permis de pêche et la défense de prendre certaines espèces de poissons pendant la saison actuelle soient discontinués dans cette province.

De R. W. Caswell et autres, du lac de la Mouette, district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest, demandant que le contrôle de l'éducation soit donné à l'Assemblée du Nord-Ouest, et que l'article de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest prescrivant la publication en langue française des Ordonnances de l'Assemblée et l'usage de cette langue dans les procédures des cours de justice, soit aboli.

M. Denison, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit :—

Les promoteurs du bill autorisant la liquidation de la Compagnie de Montréal pour l'exploitation des mines ayant exprimé l'intention de ne pas procéder plus loin avec la mesure projetée, pendant cette session, le comité recommande que ce bill soit retiré et les honoraires et frais remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Le comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte sans amendement, savoir :—

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à James Frederick Doran."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Annette Marion Goff."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à John Francis Schwaller."

Vu la période avancée de la session, le comité recommande que les dits bills soient placés immédiatement sur la feuille des ordres, afin d'être délibérés en comité général, ce jour.

Sur motion de M. White (Cardwell), secondé par M. Hazen,

Ordonné, que le bill autorisant la liquidation de la Compagnie de Montréal pour l'exploitation des mines, soit retiré et que les honoraires payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. McAlister, secondé par M. Masson,

Résolu, que conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Bills Privés, les bills suivants soient placés sur la feuille des ordres du jour, pour être délibérés en comité général, ce jour, savoir :—

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à James Frederick Doran. "

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Annette Marion Goff. "

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à John Francis Schwaller. "

Sur motion de M. Hazen, secondé par M. White (Cardwell),

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé : " Acte constituant en corporation l'Association canadienne d'assurance des bestiaux, " soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, et la règle 60 est suspendue à ce sujet.

Sur motion de M. Bergin, secondé par M. Taylor,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le cinquième rapport du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Davin,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session.

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Taylor,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le onzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, et il est ordonné au greffier de la Chambre d'adresser une copie de la règle 49, telle que modifiée, aux personnes qui annonceraient dans la *Gazette du Canada* leur intention de s'adresser au parlement pour la passation d'un bill privé, ainsi qu'un avis portant que la dite règle sera strictement appliquée à l'avenir.

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Taylor,

Résolu, que la résolution contenue dans le onzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes amendant la règle 49, devienne un ordre permanent de cette Chambre.

Ordonné, que M. Haggart ait la permission de présenter un bill ratifiant la vente du chemin de fer d'embranchement sur Carleton, cité de Saint-Jean.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Costigan ait la permission de présenter un bill concernant les listes d'électeurs de 1893.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts) et il est comme suit :

STANLEY DE PRESTON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1891, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Documents de la session No 2d.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 27 mars 1893.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des Subsidés.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.

M. Coatsworth propose, secondé par M. Taylor,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Denison propose comme amendement, secondé par M. Tyrwhitt,—que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyé en comité général afin de l'amender en ajoutant ce qui suit comme article 6 : 'La partie du dit chemin de fer située entre Port-Credit et Mimico passera au nord du champ de tir loué au gouvernement.'"

Et la question étant posée sur l'amendement,—elle est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill constituant en corporation la Compagnie de canaux de l'Amérique du Nord ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à James Frederick Doran ;"

M. Weldon propose, secondé par M. Taylor,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée, la Chambre se divise ; et elle est résolue affirmativement.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à Annette Marion Goff ;" et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat intitulé : " Acte pour faire droit à John Francis Schwaller ;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte constituant en corporation le Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada " lequel est lu comme suit :—

Page 1, ligne 32, après " membres " retranchez : " du dit Grand Conseil " et insérez : " de l'Association par le présent incorporée."

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de rétablir et modifier l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique," lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 21, après " steamers," insérez : " de Québec et."

Dans le titre.

Retranchez " à l'effet de " et insérez : " pour "; après " Nord-Atlantique," insérez : " et pour changer son nom en celui de Compagnie de chemin de fer et de steamers de Québec et du Labrador."

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Sur motion de M. Weldon, secondé par M. Taylor,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre renvoie la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat auquel avaient été renvoyés les bills suivants, savoir :—

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à James Frederick Doran."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Annette Marion Goff."

Bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à John Francis Schwaller."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart, que demain, la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'indemnité des membres.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en tel comité.

Le bill concernant les Commissaires du havre de Montréal est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre chargé de considérer une certaine résolution concernant les deux commissaires chargés de représenter le Canada à l'Exposition Colombienne Universelle qui sera tenue à Chicago en 1893, fait rapport d'une résolution laquelle est lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient de pourvoir au paiement des sommes requises pour défrayer les dépenses de deux commissaires, qui pourront être des membres de ce parlement, chargés de représenter le Canada à l'Exposition Colombienne Universelle qui sera tenue à Chicago en 1893, lesquelles sommes seront fixées par le Gouverneur en conseil.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart, que la dite résolution soit maintenant lue la seconde fois.

M. Charlton propose comme amendement, secondé par M. Christie, que les mots suivants soient ajoutés à la dite résolution : " et il est prescrit, en outre, que le paiement de ces dépenses ne se fera qu'à la condition expresse que la section canadienne de la dite exposition soit fermée le dimanche.

M. l'Orateur déclare l'amendement hors d'ordre parce qu'il ne se rattache pas à l'objet de la résolution, et qu'une question de semblable nature est déjà inscrite en substance, sous le nom de l'honorable député, sur la feuille des ordres.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que la dite résolution soit maintenant lue la seconde fois.

La dite résolution est, en conséquence, lue la seconde fois et adoptée.

Ordonnée, que M. Foster ait la permission de présenter un bill concernant la nomination de commissaires à l'Exposition Colombienne Universelle."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'Acte des pensions du service civil;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'Acte de la marine marchande au sujet des lignes de charge;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant la concession de certaines subventions aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(En comité.)

1. Résolu.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-après mentionnés, savoir:—

- A la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, pour 20 milles de sa voie depuis l'extrémité-est de la ligne subventionnée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, à Saint-Grégoire, vers la station de la Jonction de la Chaudière sur l'Intercolonial, dans la province de Québec, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité..... \$ 64,000
- A la Compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis, pour 32 milles de sa voie, depuis un point à ou près de la ville d'Iberville jusqu'à Saint-Hyacinthe, et de là vers Sorel, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, pour un chemin de fer de Saint-

Jean à Sainte-Rosalie, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'exédant pas en totalité.....	\$102,400
A la Compagnie du chemin de fer de Ontario, Belmont et Ottawa, pour 10 milles de sa voie divisés en deux sections: la première, depuis les mines de fer de Belmont jusqu'au village de Marmora; la seconde, depuis le village de Marmora jusqu'à la jonction avec le chemin de fer Central d'Ontario, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'exédant pas en totalité.....	32,000
A la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, pour 20 milles de sa voie depuis Coehill ou Gilmore, ou quelque point entre Coehill et Gilmore, jusqu'à Bancroft, <i>viâ</i> L'Amable ou aussi près de là que possible, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 48-49 Vic., chap. 59, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'exédant pas en totalité.....	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour 30 milles de sa voie, depuis le lac Saint-Jean vers Chicoutimi, la balance restant impayée de la subvention accordée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, et n'exédant pas en totalité.....	81,040
A la Compagnie du chemin de fer d'Irondale, Bancroft et Ottawa, pour 50 milles de sa voie, depuis l'embranchement sur Victoria du chemin de fer Midland jusqu'au village de Bancroft, dans le comté de Hastings, la balance restant impayée de la subvention accordée par l'Acte 47 Vic., chap. 8 et accordée de nouveau par l'Acte 52 Vic., chap. 3, et n'exédant pas en totalité.....	145,000
A la Compagnie du chemin de fer de jonction de Beauharnois, pour 30 milles de sa voie, depuis Sainte-Martine jusqu'à Saint-Ancet, la balance restant impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, et n'exédant pas en totalité.....	3,500
A la Compagnie du chemin de fer de Saint-Stephen et Milltown, pour 3½ milles de sa voie, depuis la ville de Saint-Stephen jusqu'à la ville de Milltown, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'exédant pas en totalité.....	11,200
A la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, pour 30 milles de sa voie depuis la rive est de la rivière Saint-Charles jusqu'au Cap Tourmente ou le voisinage, dans la province de Québec, la balance restant impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, et n'exédant pas en totalité.....	30,400
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, pour 62 milles de sa voie depuis la gare de Hull vers le Désert, la balance restant impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, et n'exédant pas en totalité.....	89,248
A la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié, pour 15 milles de sa voie depuis le village de Tara, ou quelque point entre Tara et Hepworth, jusqu'à la ville de Owen-Sound, dans la province d'Ontario, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'exédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse, pour 80 milles de sa voie depuis Lunenburg, sur la côte orientale de la Nouvelle-Ecosse, vers l'ouest jusqu'à un point dans ledistrict de New-Germany, avec un tronçon de ¾ de mille environ jusqu'au quai du chemin de fer de Bridgewater, et depuis un point à 33½ milles de Lunenburg et allant jusqu'à Middleton sur le chemin de fer de Windsor à Annapolis, des subventions impayées accordées par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24 et 51 Vic., chap. 3, montant n'exédant pas en totalité.....	4,500

A la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord, pour 18 milles de sa voie, depuis un point à ou près New-Glasgow ou Saint-Lin, jusqu'à Montcalm ou dans le voisinage, dans la province de Québec, la balance restant impayée de la subvention accordée par l'Acte 54-55 Vic., chap. 8, et n'excédant pas en totalité.....	\$25,600
A la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord, pour 15 milles de sa voie, depuis Montcalm ou le voisinage, jusqu'au Pacifique canadien entre Joliette et Saint-Félix de Valois, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	48,000
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort, pour 21 milles de sa voie étroite (3 pieds) depuis Lachute, Saint-Jérôme ou un point à ou près Saint-Sauveur, sur la ligne du chemin de fer Montréal et Occidental, jusqu'à Montfort et vers l'ouest, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	67,200
A la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissingue, pour 15 milles de sa voie depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique canadien, à ou près Maskinongé ou Louiseville, vers la paroisse de Saint-Michel des Saints sur la rivière Mattawa, dans la province de Québec, et pour 15 milles de sa voie depuis l'extrémité nord des 15 milles susmentionnés, vers la paroisse de Saint-Michel des Saints, sur la rivière Mattawa, dans la province de Québec, au lieu des subventions accordées par l'Acte 52 Vic., chap. 3, et 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Parry-Sound, pour 40 milles de sa voie depuis le village de Parry-Sound jusqu'au village de Sundridge, ou quelque autre point sur le chemin de fer de Jonction du Pacifique-Nord, dans la province d'Ontario, la balance restant impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, et n'excédant pas en totalité.....	97,600

2. Résolu,—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté du conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard de la subvention de la Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Belmont et Ottawa, qui sera payée comme suit: lors de l'achèvement de la première section, un versement proportionné à la valeur de la dite section comparée à celle des dix milles subventionnés par les présentes, à être établie comme susdit, et la balance de la dite subvention lors de l'achèvement de la seconde section.

3. Résolu,—Que la concession de ces subventions, respectivement, sera subordonnée à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en corres-

pondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant la concession de subventions aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(En comité.)

1. Résolu.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer Union Jacques-Cartier, pour prolonger et compléter sa voie, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention de..... \$20,000

A la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa, pour 7 milles de chemin de fer comme suit : depuis Port Oshawa jusqu'à un point à ou près l'emplacement du Moulin Edmonson, près de la rue Mill, dans la ville d'Oshawa—(cette partie étant connue sous le nom de section "du lac" du dit chemin de fer);—de là vers un point à ou près l'hôtel de ville, dans la ville d'Oshawa, et de là à la gare d'Oshawa de la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada—(cette partie étant connue sous le nom de section "de la ville" ou section "nord" du dit chemin de fer)—au lieu de la subvention accordée par l'Acte 54-55 Vic., chap. 8, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité. 22,400

2. Résolu.—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté du conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil: et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard de la subvention de la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa qui sera payée en deux fois, premièrement: lors de l'achèvement de la section "de la ville" ou "Nord," et secondement: lors de l'achèvement de la section "du lac" du dit chemin de fer.

3. Résolu.—Que la concession de ces subventions, respectivement, sera subordonnée à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte du service civil.

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant la loi concernant le cens électoral.

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet d'amender l'Acte du service civil ;

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial, savoir :— Plus grandes facilités à Halifax, \$150,000 ; matériel roulant, \$20,000 : construction (première), \$2,000 ; embranchement Saint-Charles, \$17,000 ; embranchement d'Indiantown, \$5,500 ; plus grandes facilités à Moncton, \$2,700, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du chemin de fer d'Oxford et New-Glasgow, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Soulanges, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rapide-Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Saint-Laurent, fleuve et canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, \$10,000; Welland, dommages aux terres, Grande-Rivière, \$3,700, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million neuf cent six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir:—Construction d'une jetée en amont de l'écluse n° 4, Côte Saint-Paul, \$13,500; reconstruction de quais, etc., \$6,000; reconstruction de portes de rechange pour les nouvelles écluses n° 1, 2, 3, 4, et 5, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir:—Réparation de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie et enlèvement de la batture; aussi, construction de piles pour pont à Thorold, \$10,000; pour réparer environ 500 pieds de la levée du canal endommagée par un éboulement le 24 août 1891, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly, savoir:—Construction d'une clôture le long du canal, à partir du pont Langelier à Sheridan House, en face de la rue Principale, Saint-Jean, \$1,000; gravier sur le chemin de halage du mille $1\frac{1}{2}$ à 6—achèvement, \$4,200; reconstruction des culées de ponts des ponts n° 4 et 6, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse Sainte-Anne, savoir:—Pour réparer les jetées du canal du sud, \$2,500; pour fournir un jeu d'aiguilles et hangar pour les abriter, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Carillon et Grenville, savoir:—Pour réparer et consolider une partie du barrage à Carillon, \$10,000; dommages causés à des terrains et services d'estimateurs, \$1,000; reconstruction des empellements des anciennes écluses dans les écluses neuves n° 5 et 6, canal de Grenville, \$900; renouveler le parement le long de l'écluse n° 2, canal de Grenville, \$900, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Vallée de la Trent, savoir:—Bobcaygeon, estacade et jetée conductrice, entrée d'amont du canal, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Beauharnois, savoir:—Construction d'un nouveau pont tournant, écluse n° 12, \$1,000; pourvoir à l'achat d'un moteur électrique pour faire fonctionner les portes d'écluses, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chenal Saint-Pierre, savoir:—Pour reconstruire tout le mur de l'ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Culbute, savoir:—Pour payer des réclamations et enlever des obstacles à la navigation, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille six cent quatre-vingts piastres, soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$4,000; explorations et inspections—canaux, \$3,000; explorations et inspections—chemins de fer, \$5,000: statistiques des chemins de fer, \$1,600; Appointements de commis surnuméraires et de copistes, \$2,000; appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis surnuméraires, \$17,080, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial pour l'année finissant le 30 juin 1894.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour l'embranchement du chemin de fer de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour le chemin de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-deux mille huit cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour réparations et frais d'exploitation de canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses imprévues des employés des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour supplément d'appointements à des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit, le dimanche, nonobstant toute disposition contraire de l'acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes, mardi matin, la Chambre s'ajourne à ce jour.

Mardi, 28 mars 1893.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. McDonald (Assiniboia-Est), la pétition de James Sharp, J. P., et autres, de Armstrong's Lake et autres lieux, district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Davin,—la pétition de Thomas J. McNeill et autres, de Tregarva, district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Stairs,—la pétition de William McKay et autres, de Moncton, comté de Westmoreland; la pétition de James S. Scott, et autres, de Pine Ridge, comté de Kent, tous du Nouveau-Brunswick; la pétition de Robert B. Archibald, et autres, de Truro, comté de Colchester; et la pétition de Amos E. Outhouse, et autres, de Tiverton, comté de Digby, tous de la Nouvelle-Ecosse.

M. Wood (Westmoreland),—du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Canadienne d'Assurance des bestiaux," et il est convenu de le rapporter sans amendement. Vu la période avancée de la session, le comité recommande que le dit bill soit inscrit sur la feuille des ordres de ce jour, immédiatement après les affaires de routine, pour être délibéré en comité général.

Les promoteurs du bill constituant en corporation la Compagnie Manufacturière Maritime (limitée), ayant exprimé leur désir de ne pas procéder plus loin avec cette mesure, votre comité recommande qu'elle soit retirée et que les frais payés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Résolu, que la Chambre se réunisse mercredi et jeudi de cette semaine à onze heures de l'avant-midi.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), secondé par M. Denison,

Résolu, que vu la période avancée de la session le bill du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Canadienne d'Assurance des bestiaux," soit inscrit sur la feuille des ordres de ce jour, immédiatement après les affaires de routine, pour être délibéré en comité général, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), secondé par M. Denison,

Ordonné, que le bill constituant en corporation la compagnie Manufacturière Maritime (limitée) soit retiré, et que les honoraires payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Banques et du Commerce.

M. Ouimet, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 20 février 1893, pour copie des réclamations présentées par MM. F. B. McNamee et Cie, entrepreneurs, au sujet desquelles des recommandations ont été faites par un comité spécial de la Chambre des Communes en juin 1877, et de tous rapports, ordres du conseil et autres papiers s'y rapportant. (*Documents de la session No 71.*)

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill à l'effet de prévenir la fabrication et la vente d'imitation de fromage, et de pourvoir à la marque des produits de la laiterie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Canadienne d'Assurance des bestiaux"; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

M. Bergeron, du comité des Voies et Moyens, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte 53 Victoria, chapitre 20, intitulé : " Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane," en abrogeant l'item 184 de l'article 10 du dit acte, et de prescrire autrement en lui substituant les taux de droits suivants :

Ficelle pour les engerbeuses mécaniques, en chanvre, jute, manille ou agavé, et en manille et agavé mélangés, douze et demi pour cent *ad valorem*, 12½ p. c. ; fil boudiné, lorsqu'importé pour la fabrication de la ficelle pour engerbeuses mécaniques, dix pour cent *ad valorem*, 10 p. c.

2. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier de nouveau le dit acte 53 Victoria, chapitre 20, en abrogeant l'item 291, paragraphe 11, et en lui substituant le suivant :

Outillage de mines importé avant le seizième jour de mai 1896, qui, à l'époque de l'importation sera d'une classe ou espèce non fabriquée en Canada.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau les actes relatifs aux droits de douane.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre pour considérer certaines résolutions concernant la concession de subventions aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, pour 20 milles de sa voie depuis l'extrémité-est de la ligne subventionnée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, à Saint-Grégoire, vers la station de la Jonction de la Chaudière sur l'Intercolonial, dans la province de Québec, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$ 64,000
A la Compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis, pour 32 milles de sa voie, depuis un point à ou près de la ville d'Iberville jusqu'à Saint-Hyacinthe, et de là vers Sorel, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, pour un chemin de fer de Saint-Jean à Sainte-Rosalie, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$102,400
A la Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Belmont et Ottawa, pour 10 milles de sa voie divisés en deux sections : la première, depuis les mines de fer de Belmont jusqu'au village de Marmora ; la seconde, depuis le village de Marmora jusqu'à la jonction avec le chemin de fer Central d'Ontario, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.	32,000
A la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, pour 20 milles de sa voie depuis Coehill ou Gilmore, ou quelque point entre Coehill et Gilmore, jusqu'à Bancroft, <i>via</i> L'Amable ou aussi près de là que	

possible, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 48-49 Vic., chap. 59, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour 30 milles de sa voie, depuis le lac Saint-Jean vers Chicoutimi, la balance restant impayée de la subvention accordée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, et n'excédant pas en totalité.....	81,040
A la Compagnie du chemin de fer d'Irondale, Bancroft et Ottawa, pour 50 milles de sa voie, depuis l'embranchement sur Victoria du chemin de fer Midland jusqu'au village de Bancroft, dans le comté de Hastings, la balance restant impayée de la subvention accordée par l'Acte 47 Vic., chap. 8 et accordée de nouveau par l'Acte 52 Vic., chap. 3, et n'excédant pas en totalité.....	145,000
A la Compagnie du chemin de fer de jonction de Beauharnois, pour 30 milles de sa voie, depuis Sainte-Martine jusqu'à Saint-Anicet, la balance restant impayée de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, et n'excédant pas en totalité.....	3,500
A la Compagnie du chemin de fer de Saint-Stephen et Milltown, pour 3½ milles de sa voie, depuis la ville de Saint-Stephen jusqu'à la ville de Milltown, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	11,200
A la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, pour 30 milles de sa voie depuis la rive est de la rivière Saint-Charles jusqu'au Cap Tourmente ou le voisinage, dans la province de Québec, la balance restant impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, et n'excédant pas en totalité.....	30,400
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, pour 62 milles de sa voie depuis la gare de Hull vers le Désert, la balance restant impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, et n'excédant pas en totalité.....	89,248
A la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié, pour 15 milles de sa voie depuis le village de Tara, ou quelque point entre Tara et Hepworth, jusqu'à la ville de Owen-Sound, dans la province d'Ontario, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse, pour 80 milles de sa voie depuis Lunenburg, sur la côte orientale de la Nouvelle-Ecosse, vers l'ouest jusqu'à un point dans le district de New-Germany, avec un tronçon de ¾ de mille environ jusqu'au quai du chemin de fer de Bridgewater, et depuis un point à 33½ milles de Lunenburg et allant jusqu'à Middleton sur le chemin de fer de Windsor à Annapolis, des subventions impayées accordées par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24 et 51 Vic., chap. 3, montant n'excédant pas en totalité.....	4,500
A la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord, pour 18 milles de sa voie, depuis un point à ou près New-Glasgow ou Saint-Lin, jusqu'à Montcalm ou dans le voisinage, dans la province de Québec, la balance restant impayée de la subvention accordée par l'Acte 54-55 Vic., chap. 8, et n'excédant pas en totalité.....	\$25,600
A la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord, pour 15 milles de sa voie, depuis Montcalm ou le voisinage, jusqu'au Pacifique canadien entre Joliette et Saint-Félix de Valois, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort, pour 21 milles de sa voie étroite (3 pieds) depuis Lachute, Saint-Jérôme ou	

un point à ou près Saint-Sauveur, sur la ligne du chemin de fer Montréal et Occidental, jusqu'à Montfort et vers l'ouest, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....

67,200

A la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissingue, pour 15 milles de sa voie depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique canadien, à ou près Maskinongé ou Louiseville, vers la paroisse de Saint-Michel des Saints sur la rivière Mattawa, dans la province de Québec, et pour 15 milles de sa voie depuis l'extrémité nord des 15 milles susmentionnés, vers la paroisse de Saint-Michel des Saints, sur la rivière Mattawa, dans la province de Québec, au lieu des subventions accordées par l'Acte 52 Vic., chap. 3, et 53 Vic., chap. 2, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....

96,000

A la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Parry-Sound, pour 40 milles de sa voie depuis le village de Parry-Sound jusqu'au village de Sundridge, ou quelqu'autre point sur le chemin de fer de Jonction du Pacifique-Nord, dans la province d'Ontario, la balance restant impayée de la subvention accordée par l'Acte 52 Vic., chap. 3, et n'excédant pas en totalité.....

97,600

2. Résolu,—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement ; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté du conseil ; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil ; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard de la subvention de la Compagnie du chemin de fer d'Ontario, Belmont et Ottawa, qui sera payée comme suit : lors de l'achèvement de la première section, un versement proportionné à la valeur de la dite section comparée à celle des dix milles subventionnés par les présentes, à être établie comme susdit, et la balance de la dite subvention lors de l'achèvement de la seconde section.

3. Résolu,—Que la concession de ces subventions, respectivement, sera subordonnée à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre pour considérer certaines résolutions concernant la concession de subventions aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction des chemins de fer ci-après mentionnés, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer Union Jacques-Cartier, pour prolonger et compléter sa voie, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention de.....	\$20,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa, pour 7 milles de chemin de fer comme suit : depuis Port Oshawa jusqu'à un point à ou près l'emplacement du Moulin Edmonson, près de la rue Mill, dans la ville d'Oshawa—(cette partie étant connue sous le nom de section "du lac" du dit chemin de fer);—de là vers un point à ou près l'hôtel de ville, dans la ville d'Oshawa, et de là à la gare d'Oshawa de la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada—(cette partie étant connue sous le nom de section "de la ville" ou section "nord" du dit chemin de fer)—au lieu de la subvention accordée par l'Acte 54-55 Vic., chap. 8, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.	22,400

2. Résolu,—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, accordées à ces compagnies respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté du conseil; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil: et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard de la subvention de la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa qui sera payée en deux fois, premièrement: lors de l'achèvement de la section "de la ville" ou "Nord," et secondement: lors de l'achèvement de la section "du lac" du dit chemin de fer.

3. Résolu,—Que la concession de ces subventions, respectivement, sera subordonnée à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Haggart ait la permission de présenter un bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte des brevets.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill ratifiant la vente du chemin de fer d'embranchement sur Carleton, cité de Saint-Jean.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant les listes d'électeurs de 1893.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Sprcule fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'indemnité des membres.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que, en ce qui concerne la présente session, la déduction de huit piastres par jour mentionnée dans l'article 26 du chapitre 11 des Statuts révisés du Canada, ne sera pas faite pour six jours dans le cas de membres qui n'auront pas assisté aux séances de la Chambre ou de ses comités pendant ce nombre de jours; mais cette disposition n'aura pas l'effet d'accroître le chiffre maximum mentionné dans l'article 25 de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, ni ne s'appliquera aux jours antérieurs à son élection dans le cas d'aucun député élu depuis le commencement de la session.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Sproule fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill modifiant de nouveau l'Acte des assurances; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Sproule fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant l'Assurance du service civil par l'Etat.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre;

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera de nouveau en comité général.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit, mercredi matin;

Mercredi, 29 mars 1893.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes, dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien de stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'industrie laitière au Canada, en rapport avec les stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'un nouveau steamer, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-deux mille quatre cents piastres soit accordée pour l'entretien et réparation des vapeurs de l'État, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la tenue d'enquêtes sur les naufrages, et pour obtenir des renseignements sur les sinistres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement des navires du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'observation des marées, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles dans les rivières navigables, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service postal pendant l'hiver, I. P.-E., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux cent mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et allocations, etc., des gardiens des phares, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'entretien et réparations des phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour achèvement et construction de phares et de signaux de brume, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations aux quais, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et levées hydrographiques, savoir:—Observatoire, Toronto, \$5,250; Kingston, \$500; Montréal, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service météorologique, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour levées hydrographiques, y compris la levée de la baie Georgienne, une nouvelle levée de l'île d'Anticosti, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine, savoir:—Hôpital de Sainte-Catherine, \$500; hôpital de Kingston, \$500; hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux marins naufragés et en détresse, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Ontario, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$12,000; déboursés des inspecteurs et gardes-pêche, \$6,000; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$3,000; divers, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Québec, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$10,000; déboursés des inspecteurs et gardes-pêche, \$4,000; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$1,500; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Nouveau-Brunswick, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$9,000; déboursés des inspecteurs et gardes-pêche, \$5,000; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$6,000; divers, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$13,000; déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens, \$6,000; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$2,500; Divers, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Ile du Prince-Edouard, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêches, \$3,000; déboursés des inspecteurs et gardes-pêche, \$700; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$1,000; divers, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Manitoba, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$2,000; déboursés des inspecteurs et gardes-pêche, \$1,000; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$1,000; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$1,500; déboursés des inspecteurs et gardes-pêche, \$1,000; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$1,000; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Colombie-Britannique, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$3,000; déboursés des inspecteurs et gardes-pêche, \$2,000; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$3,500; divers, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pisciculture, savoir:—Construction et entretien des piscifactoreries et des manaderies, y compris les appointements de M. Prince, \$48,000; Piscifactorerie pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$3,000 pour l'année finissant le 30 juin 1894.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les bâtiments employés à la protection des pêcheries, savoir:—Pour pourvoir au coût d'entretien et de réparation des steamers et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le contrôle des compagnies d'assurance, savoir:—Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service, y compris \$800, les appointements de R. Henderson, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, somme nécessaire pour la Commission de géologie et le musée, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Résolutions à rapporter:

M. L'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Sproule informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain de Calgary," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de bassins de la Colombie-Britannique," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant les témoins et la preuve," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill intitulé: "Acte portant refonte et modification de certains actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada," sans amendement.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'inspection générale," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Costigan,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'inspection générale," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill modifiant l'acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures moins quatre minutes, mercredi matin, la Chambre s'ajourne jusqu'à onze heures a.m., ce jour.

Mercredi, 29 mars 1893.

Onze heures, A.M.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Davis,—la pétition de John A. White et autres, de Waghorn; la pétition de W. A. Mickle et autres, de Spring Bank; la pétition de D. S. Fulton et autres,

de Edmonton ; la pétition de George S. Young et autres, de Fish Creek ; la pétition de George F. Motion et autres, de Langdon ; la pétition de John McDougall et autres, de Morley ; la pétition de J. S. McNulty et autres, de Canmore ; la pétition de Charles G. Ross et autres, de Innisfail et de ses environs ; la pétition de E. W. Green, et autres, de Penhold ; la pétition de James Bannerman et autres, de Calgary et autres lieux ; et la pétition de Edward Lee et autres, de Laggan, tous du district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Daniel Meloche et autres, pêcheurs, de Sandwich-Ouest, comté d'Essex, Ontario, demandant que les permis de pêche et la défense de prendre certaines espèces de poissons pendant la saison actuelle soient discontinués dans cette province.

De G. McPhillips et autres, pêcheurs, et autres, du comté d'Essex Ontario, demandant l'abolition de la prohibition de la pêche du poisson blanc pendant une certaine période de l'année dans la rivière Détroit, la réduction des droits pour les licences de pêche, et à d'autres fins.

De J. D. McNulty et autres, pêcheurs, et autres, de Baby's Point, comté de Bothwell, Ontario, demandant qu'une licence leur soit accordée pour prendre du poisson dans la rivière Sainte-Claire pendant la saison de 1893.

De Samuel Briggs et autres, de la cité de Hamilton, Ontario, demandant que le bill actuellement devant le parlement concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo, pour ratifier un certain règlement passé par la corporation de la cité de Hamilton, en faveur de la dite compagnie de chemin de fer, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions des deux Chambres du Parlement, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

51a. Réponse à Adresse du 15 mars 1893—Copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France.

51b. Réponse supplémentaire à Adresse du 15 mars 1893—Copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France.

51c. Autre réponse supplémentaire à Adresse du 15 mars 1893—Copie de la correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France.

63. Réponse à Adresse du 1er mars 1893—Copie de toute correspondance, pétitions et papiers en la possession du gouvernement, concernant le désaveu du chapitre 1 des Actes de la Nouvelle-Ecosse de 1892, intitulé : "An Act to amend and consolidate the Acts relating to Mines and Minerals," y compris toutes pétitions de David McKeen, écr, M.P., et autres, au sujet du dit acte.

69. Réponse à Adresse du Sénat, du 7 mars 1893—Copie des instructions royales de Sa très Gracieuse Majesté la Reine à Son Excellence lors de sa nomination à sa haute fonction.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

21a. Réponse à Ordre du 20 février 1893—Copie de toutes lettres, correspondance, requêtes et autres documents reçus et échangés par le gouvernement concernant la destitution d'Edouard Lesage, maître de poste de la paroisse de Saint-Léon, dans le comté de Maskinongé, et aussi, concernant la nomination ou les nominations faites pour remplir la charge depuis que l'ancien titulaire a été démis.

21b. Réponse à Adresse du Sénat du 7 mars 1893—Copie de l'ordre du conseil en vertu duquel John J. Cosgrove a été destitué de son emploi dans le département du Revenu de l'Intérieur, ainsi que copie de la dénonciation, de la preuve et des autres pièces relatives à cette destitution.

24c. Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 10 mars.

24d. Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 20 mars.

25a. Réponse à Adresse du 1er mars 1893—Copie de toute correspondance, papiers ou ordres du conseil concernant la mise à la retraite de M. T. Trudeau, ci-devant sous-ministre des Chemins de fer et Canaux.

57. Relevé des demandes d'enregistrement, aux termes du chapitre 131 des Statuts Révisés du Canada, *Acte concernant les Unions Ouvrières*.

58. Réponse à Ordre du 15 mars 1893—Etat donnant en détail les dépenses faites depuis la dernière session pour sondages dans le détroit de Northumberland, afin d'obtenir des données sur le coût probable d'un tunnel sous-marin; aussi, copie de tous contrats, télégrammes, correspondance et papiers se rapportant en quelque manière à ces sondages ou à ces dépenses.

59. Réponse à Ordre du 20 février 1893—Copie de requêtes, lettres, etc., relativement au changement de place du bureau de poste de Notre-Dame du Rosaire.

60. Réponse à Ordre du 1er mars 1893—Copie de tous comptes, lettres, reçus et autres documents ayant rapport à la réclamation de Charles I. Labrie, de Lévis, pour services professionnels pour expropriation lors de la construction de l'embranchement Saint-Charles, du chemin de fer Intercolonial.

61. Réponse à Ordre du 1er mars 1893—Copie des pétitions des conseils de comtés et autres corporations municipales, demandant que les chemins de fer contrôlés par l'Etat soient obligés de construire des ponceaux sur les cours d'eau naturels traversant leurs lignes, et de toute correspondance s'y rattachant.

62. Réponse à Adresse du 1er mars 1893—Copie de toutes communications, mémoires, etc., adressés à Son Excellence en conseil, au gouvernement du Canada, ou à aucun de ses membres depuis 1888, demandant la concession d'une subvention fédérale à la Compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central afin de lui permettre de prolonger sa ligne depuis Coehill vers le nord.

64. Réponse à Ordre du 6 février 1893—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette* des exportations et importations, du 1er juillet 1892 au 1er janvier 1893, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1891 au 1er janvier 1892.

65. Réponse à Ordre du 20 février 1893—Copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., adressés au gouvernement au sujet des meilleurs moyens à prendre pour empêcher la propagation du choléra.

66. Réponse à Ordre du 15 mars 1893—Copie de toute correspondance entre le ministère de la Justice et l'honorable J. G. Bossé, juge de la Cour du Banc de la Reine, se rapportant au procès et à la condamnation de R. H. McGreevy et O. E. Murphy, accusés de conspiration pour fraude.

67. Réponse à Adresse du Sénat du 23 février 1893—

1. Copie de l'instrument instituant une Commission Royale chargée de recueillir des données certaines concernant le fonctionnement et les effets de la prohibition législative de la vente des boissons enivrantes.

2. Copie de toutes instructions destinées à guider cette Commission, ou données sous l'autorité du gouvernement.

3. Copie de tous documents et statistiques fournis à la Commission par quelque département du service civil ou officier du gouvernement, et contenant des informations ou recommandations relatives aux matières sur lesquelles elle avait à faire enquête et rapport.

68. Réponse à Adresse du Sénat du 7 février 1893—Copie de toutes lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture et tout fonctionnaire subalterne, ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, la chambre de commerce de la Colombie-Britannique et l'ingénieur fédéral local, relativement à l'établissement d'une quarantaine convenable à Albert Head ou William Head, Colombie-Britannique.

70. Réponse à Ordre du 6 février 1893—Copie de toute correspondance échangée entre M. Robertson, commissaire d'industrie laitière pour le Canada, et le département de l'Agriculture, concernant une certaine résolution passée par un comité du Bureau de commerce de Bristol, Angleterre, pour empêcher d'accepter comme "fromage canadien" du fromage désigné par le dit comité sous le nom de "French cheese" et fabriqué dans la province de Québec; copie de tous discours, lettres, rapports du dit M. Robertson, commissaire d'industrie laitière, sur la valeur des fromages fabriqués dans les provinces de Québec et d'Ontario.

Votre comité recommande que 500 exemplaires du rapport sur les Fermes Expérimentales, 1892, et 500 exemplaires du rapport du commissaire de l'Industrie Laitière, 1892, soient mis à la disposition de chacun des députés représentant un district rural, et qu'une lettre circulaire leur soit adressée leur demandant s'ils ont besoin ou non de ces exemplaires, où les adresser et de combien d'exemplaires ils ont besoin dans chaque langue. Si aucune réponse n'est reçue avant le 1er juin prochain, il sera tenu pour acquis que ces exemplaires ne sont pas requis, et alors les exemplaires restant en mains seront distribués parmi les membres qui auront répondu dans l'affirmative à la circulaire.

Votre comité recommande aussi qu'un exemplaire de l'Index des Statuts du Canada compilé par F. K. Blatch, Ottawa, soit fourni à chaque sénateur et député.

Votre comité recommande aussi que tous documents sessionnels, procès-verbaux, débats officiels (reliés ou non) et tous autres documents, actuellement dans le cabinet du comptable de la Chambre des Communes, qui sont la propriété du comité des Impressions, soient transférés dans la salle No 33½ pour servir au président ou aux autres membres du comité qui auraient besoin de les consulter.

Votre comité recommande que, vu que le comité ne tiendra plus de séances durant cette session, son président soit autorisé à ordonner l'impression, etc., de tous rapports ou réponses qui pourraient venir des deux chambres, et de régler toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que demain, cette Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le Collège Militaire Royal.

M. Foster, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, cette Chambre se formera en comité général.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,
Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, ce jour, pour considérer une certaine résolution concernant le Collège Militaire Royal.

(En comité.)

Qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant le Collège Militaire Royal, et de prescrire que le salaire du commandant n'excèdera pas trois mille deux cents piastres par an; que le salaire de l'adjudant d'état-major n'excèdera pas quatorze cents piastres par an; et que les salaires des professeurs, instructeurs et aides-instituteurs n'excéderont pas la somme totale de vingt-six mille piastres par an.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Bergeron, en conséquence, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—qu'il est expédient d'amender l'Acte concernant le Collège Militaire Royal, et de prescrire que le salaire du commandant n'excèdera pas trois mille deux cents piastres par an; que le salaire de l'adjudant d'état-major n'excèdera pas quatorze cents piastres par an; et que les salaires des professeurs, instructeurs et aides-instituteurs n'excéderont pas la somme totale de vingt-six mille piastres par an.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Daly ait la permission de présenter un bill concernant l'irrigation.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les cartoucheries du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille cent soixante et dix piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Construction de passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$5,000; dépenses judiciaires et imprévues, \$2,000; expositions des pêcheries du Canada, \$1,000; pour payer les services exécutés par les départements des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution des primes de pêche et au service de la statistique, \$5,000; huîtrières et ostréiculture, y compris les appointements et frais de l'inspecteur de l'ostréiculture, \$7,500; pour pourvoir au paiement des percepteurs des douanes pour services rendus au sujet de la distribution des permis du *modus vivendi*, durant la saison de 1891, \$670.50; dépenses se rattachant aux affaires de la mer de Behring, \$10,000; pour faire face aux dépenses se rattachant à la commission internationale des pêcheries, Etats-Unis et Canada, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille neuf cent cinquante six piastres soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des sauvages, Ontario et Québec, savoir:—Secours et grains de semence, Québec, \$4,500; secours et soins de médecins, Ontario, \$800; couvertures de laine pour les sauvages d'Ontario et Québec, \$1,600; écoles d'Ontario, Québec et les provinces maritimes, \$27,450; appointements des chefs Decaire et McGregor, \$100; transport des sauvages du lac des Deux-Montagnes, \$1,000; Paiement des annuités aux termes du traité Robinson, \$16,806; arpentages de réserves des sauvages, \$500; pour pourvoir aux comptes excédés suivants:—Fonds d'administration des terres des sauvages, fonds des sauvages de la province de Québec, fonds des écoles des sauvages, \$15,200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des sauvages, Nouvelle-Ecosse:—Appointements, \$1,200; secours et achats de grains de semence, \$3,045; soins de médecins et médicaments, \$1,400; divers, \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des sauvages, Nouveau-Brunswick:—Appointements, \$1,705; soins de médecins et médicaments, \$1,295; secours et grains de semence, \$2,700; diverses dépenses, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des sauvages, Ile du Prince-Edouard:—Appointements, \$300; secours et achats de grains de semence, \$1,125; soins de médecins et médicaments, \$350; bureau et dépenses diverses, \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et dix-sept mille deux cent soixante et onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest:—Annuités, \$130,460; instruments aratoires et outils, \$12,143; grains de semence, \$1,700; bétail, \$12,951; provisions pour les Sauvages sans ressources, \$218,200; habillements.—distribution triennale, \$3,040; écoles du jour, internats et écoles d'industrie, \$210,600; arpentages, \$4,000; gages des instructeurs d'agriculture, \$24,000; fournitures à ces instructeurs, \$11,667; Sioux, \$5,393; bâtiments de l'agence et de la ferme, \$10,897; dépenses générales, \$129,066; moulins et scieries, \$3,154, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des Sauvages, Colombie-Britannique:—Appointements, \$19,720; secours, \$3,000; grains de semence, instruments aratoires et outils, \$1,200; soins de médecins et médicaments, \$5,000; écoles du jour, \$8,300; internats et écoles d'industrie, \$29,890; frais de voyage, \$4,500; dépenses de bureau et diverses, \$3,000; vapeur *Vigilant*, \$2,000; arpentages, \$9,670; commission des réserves, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest:—Solde de la police, \$300,000; subsistance, \$75,000; fourrage, \$70,000; combustible et éclairage, \$35,000; habillements, \$45,000; réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions, \$40,000; médicaments et douceurs, et dépenses de l'hôpital, \$3,000; livres, papeterie et formules imprimées, \$4,000; éclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations pour frais de voyage, transport d'hommes et de chevaux, \$45,000; dépenses imprévues, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-sept mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur, \$8,650; écoles dans les districts non organisés, \$5,000; dépenses casuelles, justice, etc., \$7,040; addition aux appointements du greffier de l'Assemblée législative, \$400; aviseur légal, \$1,200; registraires, \$18,160; aliénés malades, Manitoba, \$18,000; écoles, commis, impressions, etc., \$199,200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour commutation de remises de droits sur les articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des aliénés de Kéwatin et autres à la charge de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'Acte de tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser les membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes lui ayant aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour arpentage, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve de Hot-Spring, près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Beaux-Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des procès-verbaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle nécessaire pour le matériel de l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et Québec. (Des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour pourvoir à l'exploration du lit du détroit de Northumberland (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour appointements et dépenses imprévues de différents ports, savoir :—Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$115,720; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$90,260; dans la province de l'île du Prince-Edouard, \$19,465; dans la province de Québec, \$210,345; dans la province d'Ontario, \$303,080; dans la province de Manitoba, \$33,300; dans les Territoires du Nord-Ouest, \$5,200; dans la province de la Colombie-Britannique, \$59,495. Provinces en général—Pour faire face aux changements qui pourraient être nécessaires dans le personnel, \$5,000; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres officiers en tournée d'inspection, \$20,350. Commission des douanes et service préventif extérieur—Pour couvrir les dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de \$400 du commissaire des douanes, comme président de la commission, \$26,150. Laboratoire de la douane—Frais des épreuves polariscopiques des sucres,

etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin, \$5,150. Divers—Dépenses imprévues du bureau central, pour journaux, annonces, télégrammes, serrures, instruments, etc., pour les différents ports d'entrée, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt mille six cent quarante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, savoir. Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, et pour pourvoir aux augmentations d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise, \$305,232.50; pour étendre aux territoires du Nord-Ouest le service de surveillance du revenu de l'intérieur, \$1,000; pour payer les services supplémentaires des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, \$6,000; pour rémunérer les officiers faisant de longues heures de service pour d'autres inspections que les inspections spéciales, \$1,000; service préventif, \$15,800; frais de voyage, loyers, combustible, papeterie, etc.—idem pour le Nord-Ouest, \$47,500; estampilles des tabacs canadiens et importés, \$20,000; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux, \$4,500; commission aux vendeurs d'estampilles de tabac canadien en torquettes, \$100; pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient: loyers, \$400; chauffage, \$500; éclairage et force motrice, \$200; appointements, \$2,900; papeterie, \$15; divers, \$500; achat d'alcool et de naphte, \$75,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection et mesurage du bois:—Montréal—Sous-surintendant, \$900; Québec—Appointements, \$6,750; Trois-Rivières—Sous-surintendant, \$300; Trois-Rivières—Commis, \$500; dépenses imprévues, \$6,000; émoulements des inspecteurs-mesureurs, \$8,300; pensions des inspecteurs-mesureurs à la retraite, \$7,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures et gaz:—Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, y compris l'extension du service dans les Territoires du Nord-Ouest et ailleurs, \$57,150; appointements des inspecteurs du gaz, \$14,350; loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc, poids et mesures, \$15,950; loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc, gaz, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des denrées, savoir:—Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi concernant l'adulteration des substances alimentaires, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour menus revenus, savoir:—Revenu de l'intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour terrains de l'artillerie, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions quatre cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les postes, savoir:—Service de transport des malles, \$2,046,842; appointements et allocations, \$1,185,420; divers, \$206,120, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

Sept heures et demie p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19 des règlements de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain de Calgary," lesquels sont lus comme suit:—

Page 3, ligne 22, retranchez "pas moins de" et après "piastres," insérez: "au plus."

Page 4, ligne 40, retranchez "municipal."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Bassins de la Colombie-Britannique," lesquels sont lus comme suit:—

Page 3, ligne 7, retranchez depuis "13" jusqu'à "l'Acte."

Page 3, ligne 8, retranchez "s'appliqueront" et insérez: "s'appliquera;" après "compagnie," insérez l'article A.

Article A.

"L'Acte des chemins de fer s'appliquera à la compagnie et à l'entreprise par "le présent autorisée."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du commerce et de l'industrie, savoir:—Pour pourvoir à l'application de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des départements du commerce et des douanes, \$3,500; Pour faire face à la proportion de dépenses payables par le Canada pour le conseil international des douanes à Bruxelles, \$600; Agences commerciales, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre l'île Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Londres, G.-B., et Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., le port terminal étant un port canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordées à Sa Majesté pour subvention au steamer faisant le service entre Campbellton et Gaspé et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre le Port-Mulgrave ou la tête de ligne du chemin de fer de Pictou et Chéticamp, touchant à Port-Hood, Mabon, Broad-Cove, Margarie et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte ainsi un crédit à cet effet, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre l'île du Prince-Édouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du Bassin des Mines, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Canso, Arichat, Port-Hood, et autres endroits intermédiaires qui pourront être déterminés, service quotidien à Port-Mulgrave, et continuation du service pendant l'hiver sur la section de Port-Mulgrave à Canso, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax et Terre-neuve voie du Cap-Breton, à \$200 par voyage, ne devant pas dépasser \$2,000 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Saint-Jean, Digby et Annapolis, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour trois lignes de steamers faisant le service entre les ports d'Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un deux, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Jean *via* Yarmouth, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du Bras-d'Or entre Baddeck et Grand-Narrows et Iona (service quotidien), Saint-Pierre et Port-Mulgrave (service quotidien), et Irish-Cove, East-Bay et Grand-Narrows (deux fois par semaine) et Saint-Pierre, Irish-Cove et Grand-Narrows (deux fois par semaine), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de paquebot, entre Pictou, Murray Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de paquebot entre Nanaimo et Victoria (trois fois par semaine), entre Connox et l'île Valdez (deux fois par semaine), arrêtant aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais des affaires en litige (justice), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille huit cent trente-huit piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales, savoir:—Appointements du commissaire, \$5,000; appointements du surintendant des mines, \$3,200; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,200; appointements du secrétaire, \$2,000; appointements du sous-secrétaire, \$1,500; appointements des inspecteurs des établissements, \$8,400; appointements des agents des terres fédérales, \$20,400; agent des terres fédérales, New-Westminster, \$1,500; agent des bois de la couronne, New-Westminster, \$1,800; appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et des guides, \$43,726.25; frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines et des inspecteurs des établissements; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne, et du bureau central; comptes des frais de déménagement, papeterie et impressions, et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis, \$40,180; pour payer les membres du Conseil d'examen des arpenteurs fédéraux—(L'autorisation voulue par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires

pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil) \$1,000; papeterie, loyer des salles et dépenses imprévues du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux, \$200; appointements des commis surnuméraires au bureau central, Ottawa; annonces, transcription, etc., \$6,000; pour pourvoir au salaire d'un menuisier, \$732, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales, savoir:—Pour arpentages, examen des rapports d'arpentages, impression de plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir:—Appointements des agents et employés du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences canadiennes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements des agents et employés dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention à la société pour la protection des immigrantes à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de litige, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du secrétaire d'Etat—Pour pourvoir à la différence entre les appointements de M. M. F. Walsh (secrétaire particulier du secrétaire d'Etat), transféré du ministère du revenu de l'intérieur, et ceux de M. John Burns, transféré à ce ministère à la place de M. Walsh, \$212.50; pour la compilation de la liste du service civil, 1892, en anglais et en français, \$240, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'agriculture—Pour pourvoir aux appointements de A. Rose, commis de la 3e classe, à partir du 1er juillet 1893, \$400; pour augmenter les appointements de A. L. Jarvis à \$1,800, à partir du 1er juillet 1893, \$325, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la section des affaires des Sauvages—Pour pourvoir au transfert de M. Wm McGirr du service extérieur au service intérieur (nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service Civil), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des impressions publiques et de la papeterie—Pour augmenter le salaire de J. Foran, gardien du bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice—Pour les services de M. J. W. Hughes, du 1er au 31 janvier 1893, \$77.50; allocation pour un secrétaire particulier du solliciteur général. (Cette somme pourra être payée à un membre du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service Civil), \$600; H. B. S. Lane, à part ses appointements, pour remplir la charge de comptable des pénitenciers pendant un an et huit mois, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des douanes—Somme omise du budget principal pour couvrir l'augmentation des appointements de M. W. H. Grafton établie par statut, \$37.50; pour pourvoir à l'augmentation des appointements de M. S. L. T. Frost, de \$525 à \$625 par année, \$100; Somme omise du budget principal pour couvrir l'augmentation des appointements de M. R. R. Farrow établie par statut, trois mois, \$12.50, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des chemins de fer et canaux—Pour augmenter les appointements de M. F. Beard, (nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service Civil), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des postes—Somme estimée en moins pour un commis de la 2e classe, dans le budget principal de 1893-94, \$1,150; somme estimée en moins pour un commis de 3e classe, dans le budget principal de 1893-94, \$1,000; pour pourvoir à la promotion de M. E. F. Jarvis à la 2e classe, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'administration de la justice, savoir:—Cour d'Echiquier du Canada—pour pourvoir aux appointements d'un commis de 3e classe, \$400; aide à la publication des décisions de la cour d'Amirauté du Nouveau-Brunswick, \$500; pour pourvoir au traitement de deux juges de circuit du district de Montréal, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston—pour pourvoir aux appointements d'un aide-électricien, \$500; pour pourvoir au salaire d'un aide-forgeron, \$500; pour la construction d'une prison pour les femmes et d'un asile de criminels—matériaux, \$10,000; garde surnuméraire, \$500; treillis en fil métallique pour la salle de l'asile, \$300; armature de réserve pour dynamo dans la salle de l'électricité, \$550; salaire du contremaître de l'atelier de fabrication de ficelle d'engerbage, \$1,500; pour l'achat de pulpe de manille pour la fabrication de la ficelle d'engerbage, 25,000; machines motrices pour la fabrication de la ficelle d'engerbage, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul—réparations nécessaires à la coupole du vestibule central, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de Manitoba—pour augmenter le salaire du garde Addison comme fermier instructeur, \$100; un garde additionnel, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la Chambre des Communes—pour une allocation à E. P. Hartney, examinateur des bills privés—somme autrefois payée à même les honoraires pour les bills privés, \$200; commis de 3e classe (somme omise au budget principal), \$750; dépenses imprévues, etc., se rattachant aux listes des votants, \$2,500; pour payer les indemnités de la session de feu D. W. Gordon et J. Armstrong à leurs épouses respectives, \$2,000; pour payer à C. F. Ferguson, absent pour cause de maladie, le montant de son indemnité de la session, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour nouvelle somme nécessaire pour impressions, papier à impression et reliure, \$30,000; somme nécessaire à l'achat de 325 exemplaires de l'ouvrage de Todd, *Parliamentary Government in the Colonies*, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'exposition Colombienne—Nouvelle somme nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour permettre au commissaire de la laiterie de faire des achats de fromage et de beurre aux différentes stations agronomiques, le produit des ventes de ces achats à être porté au crédit du fonds du revenu consolidé, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir:—Quarantaine des bestiaux—Nouvelle somme, nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille sept cent douze piastres et soixante et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir:—Achat de terrain pour un camp permanent à Sussex, N.-B., \$7,000; solde d'exercice, milice active, \$10,000; institut militaire, Toronto—Octroi du gouvernement, \$100; association d'artillerie du Canada—Octroi du gouvernement, \$900; gratifications à des officiers de l'état-major de la milice active qui doivent être portés sur la liste de retraite, \$17,212.73; pour achat d'armes à feu modernes, \$16,500; défense d'Esquimalt, C.-B.—Contribution de l'Etat aux dépenses à même le capital pour travaux et édifices, \$70,000; solde d'un détachement de l'artillerie de la marine royale ou des ingénieurs royaux, \$35,000; munitions, cartoucherie—pour distribution gratuite de munitions aux associations de carabiniers, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-sept mille soixante et treize piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le prolongement de l'embranchement de Sydney-nord à l'embarcadère à eau profonde, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatorze mille neuf cent soixante et huit piastres et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer d'Oxford et New-Glasgow, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial—Prolongement sur le devant de la cité de Saint-Jean, (à voter de nouveau), \$25,000; achat de deux puissantes locomotives pour tirer les trains combinés du chemin de fer Intercolonial et du chemin de fer canadien du Pacifique entre Halifax et Moncton, \$24,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly—Indemnité pour terrains inondés par le canal, dommages, etc., et pour les services et dépenses d'évaluateurs, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Beauharnois—Amélioration de l'égouttage à Valleyfield, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Vallée de la Trent—Rivière Scugog—Formation d'un nouveau chenal d'entrée, à l'embouchure de la rivière, dans le lac à l'Esturgeon, \$4,000; pour la construction d'un pont-tournant à Fenelon-Falls, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lakefield—Agrandissement des vannes dans le barrage, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland—Curage et approfondissement de l'arrière-fossé sur le côté nord du canal d'alimentation (à voter de nouveau), \$1,500; pont au-dessus de l'ancienne écluse n° 2, et chaussée, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Carillon et Grenville—Réfection d'une partie du mur de corroi et réparation du pilier sur le côté nord de l'entrée d'amont du canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Rapport des dépositions faites devant le comité des chemins de fer du Conseil privé et devant le ministre, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le fleuve Saint-Laurent—Chenal des navires, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouvelle-Ecosse:—Sydney—Station de quarantaine, Pointe Keating, 4,000; Dartmouth—A voter de nouveau (additionnelle), \$5,000; Halifax, Ile de Lawlor—Station de quarantaine, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick:—Tracadie—Construction d'un édifice pour les lépreux, \$15,000; Saint-Jean—Station de quarantaine de l'Ile à la Perdrix, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille huit cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Québec:—Edifices publics, Montréal—annexes, réparations, \$10,000; pénitencier de Saint-Vincent de Paul—Réparations au tramway et pont, \$1,240; station de quarantaine de la Grosse-Ile—ameublement, bains d'orage et nouvelle somme pour la bâtisse de détention, \$14,600; édifices de quarantaine—appareils de désinfection, etc., sur la jetée Princesse Louise, \$10,000 pour l'année finissant le 30 juin 1894.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ontario:—Salle d'exercices de Brantford—à voter de nouveau, \$10,000; édifices publics d'Ottawa—pour étendre l'éclairage électrique, \$5,000; imprimerie d'Ottawa—aux héritiers de feu H. Lepine pour déplacement d'un cottage de la Pointe Nepean, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cent soixante et neuf piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Manitoba:—Fort Osborne—Réparations aux casernes, hôpital, quartiers des officiers et salle d'exercices, appareil de chauffage, etc., \$8,769,35; Winnipeg—Construction d'un magasin militaire, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Territoires du Nord-Ouest:—Wolseley—Nouveau palais de justice, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-neuf mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Colombie-Britannique:—Station de quarantaine de William's Head—ameublement, etc., \$2,500; station de quarantaine de William's Head—maison de détention, \$15,000; Victoria—nouveau bureau de poste, \$100,000; Agassiz—ferme expérimentale—résidence du surintendant, service d'eau, etc., \$2,200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cent soixante et quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières, Nouvelle-Ecosse:—Ile Boularderie—quai sur le côté sud—pour le compléter, \$1,400; Boularderie—Bac Ross, \$3,200; quai de Pickett—réparations, \$800; Maitland—pour acquitter un solde dû à l'entrepreneur, \$274; de l'Ile La Have à la rive de Dublin-Ouest, *via* le chenal Croche—passage à bateaux—à voter de nouveau, \$1,000; New Haven, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ile du Prince-Edouard:—Souris—reconstruction du brise-lames, \$20,000; Esturgeon—grosses réparations au quai, \$1,400; Cap Traverse—dragage, \$4,000; Iles de Bois—réparations au brise-lames,

dragage, \$6,000; Rustico-Nord—réparations au brise-lames, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouveau-Brunswick:—Campbellton—améliorations au débarcadère du lac, \$1,000; Fort Dufferin—réparations aux ouvrages de protection, \$1,250; Quaco—réparations au brise-lames, \$1,000; Gardner's-Creek—nouveau quai, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Québec:—Rivière Madawaska, \$1,200; Rivière Saguenay—dragage en aval de Chicoutimi, \$6,000; Saint-Zotique—grosses réparations au quai et au brise-glace, \$2,500; Rivière du Lièvre—enlèvement de cailloux aux Rapides Longs, \$1,500; Saint-Anicet—pour travaux exécutés et achèvement de réparations, \$1,500; Saint-Jean, Ile d'Orléans—grosses réparations au quai, \$2,000; Saint-François—grosses réparations au quai, \$2,000; Grande Rivière—pour terminer le havre de refuge, \$6,000; Saint-Alphonse du Saguenay—urgentes réparations au quai, \$1,200; Grand Pabos—pour achever une jetée, \$2,000; Ile-aux-Grues—compensation pour terrain pris pour le quai, \$200; Saint-Iréné—prolongement du quai, \$2,000; Philipsburg—construction d'une jetée—la municipalité fournissant une somme égale, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille cinq cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ontario:—Colpoy's Bay—prolongement du quai public—la municipalité fournissant une somme égale, \$600; Port-Rowan—quai en construction à l'entreprise—pour le terminer, \$3,300; Port-Stanley—prolongement de jetées et réparations, \$12,000; Burlington Channel—nouveau bac, \$1,500; fleuve Saint-Laurent en amont de Brockville—enlèvement de roches, \$1,200; Owen-Sound—Pour terminer le chenal, \$5,000; Belleville—Les autorités locales ayant fourni \$2,000—à voter de nouveau, \$3,000; havre de Goderich—nouvelle somme nécessaire, \$10,000; Hamilton—dragage, \$6,000; Midland—dragage—nouvelle somme nécessaire, \$2,500; Cobourg—réparations aux brise-lames, \$1,000; Beaverton—somme réclamée par l'entrepreneur pour travaux additionnels nécessités par un tassement extraordinaire, \$560; Dyer's Bay—Prolongement du quai, \$350; Rivière Nation—Bras nord—Pour achat de droits riverains et enlèvement du barrage—les intéressés fournissant une somme égale, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1894.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Colombie-Britannique:—Rivière Columbia en aval de Kootenay—Améliorations, \$1,200; rivière Somas—Enlèvement de chicots, \$500; rivière Fraser—levée hydrographique, \$1,000; rivière Okanagan—améliorations, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ponts et chaussées:—Ponts de trafic construits par le gouvernement dans tout le Canada—réparations, \$5,000; pour acquitter un solde dû à Kennedy et Heney pour le pont de la rivière Bataille, \$525, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour nouvel outillage de dragage:—Nouveau dragueur pour la Colombie-Britannique, \$28,000; dragage—provinces maritimes, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades:—District d'Ottawa—rivière Petewawa—à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes de télégraphe:—Aide à une ligne téléphonique entre Lethbridge et Cardston et prolongement, 70 milles, à raison de \$30 par mille, à condition que les dépêches du gouvernement seront envoyées gratuitement, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes de télégraphe, Colombie-Britannique—raccordement télégraphique de Lillooet à la ligne Ashcroft-Barkerville, \$3,500; raccordement télégraphique de French-Creek au canal Alberni, \$1,400, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Compensation à R. Steckel, ingénieur civil, pour services spéciaux en rapport avec des mesurages, etc., demandés par le ministère de la justice *re* le procès de la Reine *vs* Larkin, Connolly et Cie, entrepreneurs, travaux du havre de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions de navires :—Pour service à vapeur entre Saint-Jean, Yarmouth et Halifax, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial :—Gratification aux membres suivants de la police fluviale, Québec, basée sur la durée de leur service, pour cause de licenciement du corps :—John Battle, 1 an ou 214 jours de solde, \$406.60; Henry Wilson, 1 an ou 214 jours de solde, \$406.60; Patrick Stephens, 1 an ou 214 jours de solde, \$406.60; John Mullins, 1 an ou 214 jours de solde, \$406.60; Henry Quinn, 1 an ou 214 jours de solde, \$353.10; Joseph Deegan, 1 an ou 214 jours de solde, \$321; Peter Waite, 1 an ou 214 jours de solde, \$321; Pierre Kirouac, 1 an ou 214 jours de solde, \$321; Samuel Pepin, 6 mois ou 107 jours de solde, \$160.50; pour l'année finissant le 30 juin 1894.

118. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour levées hydrographiques :—Pour payer les officiers suivants employés parmi le personnel de l'ingénieur en chef du ministère de la marine et des pêcheries :—W. J. Stewart, mécanicien hydrographe, \$1,650; un adjoint, (pas encore nommé) \$1,000; Frederick Anderson, adjoint aux travaux hydrographiques, \$650; C. F. Cox, ingénieur adjoint, \$1,300; B. H. Fraser, dessinateur, \$800; L. J. Burpee, sténographe et clavigraphe, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour services des phares et des côtes :—Agences, loyers et dépenses imprévues, pour augmenter les appointements des employés suivants :—L. A. Blanchet, \$50; G. D. O'Farrell, \$60; A. Hamel, \$50; J. F. Harding, \$50; A. D. B. Tremaine, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

120. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille sept cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine :—Nouvelle somme nécessaire pour les hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique, \$5,000; gratification d'une année d'appointements aux officiers suivants, pour cause de la clôture des hôpitaux de la marine à Saint-Jean, N.-B., et Victoria, C.-B. :—Dr James Christie, Saint-Jean, N.-B., \$560; W. A. Barnes, gardien, Saint-Jean, N.-B., \$300; rév. Jas. Spencer, chapelain, Saint-Jean, N.-B., \$100; Dr J. C. Davie, Victoria, C.-B., \$300; George W. Unwin, gardien, Victoria, C.-B., \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

121. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries :—Paiement à J. M. McNutt, douanier à Malpègue, I. P.-E. pour services rendus à titre de rapporteur en rapport avec le bureau de renseignements, pendant la saison de 1890, \$15; pour sautage de roches à Loch Lomond, Grande-Rivière comté de Richmond, N.-E., afin de permettre au saumon et autres poissons d'arriver aux frayères dans le lac en amont, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

122. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la commission géologique :—Paiement d'une gratification égale à deux mois d'appointements à la veuve de feu W. H. Smith, dont la mort prématurée a été accélérée par le fait de s'être exposé au mauvais temps dans l'exécution de ses devoirs officiels, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

123. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent quatre-vingt-cinq piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages, Ontario et Québec:—Otroi pour aider la Société d'agriculture des Munceys de la Thames, \$90; pour pourvoir à une somme suffisante pour couvrir les frais d'agrandissement de la maison d'école des filles sauvages de Caughnawaga, \$100; pour pourvoir aux bâtiments nécessaires à l'école des sauvages de la rivière au Saumon, N.-E., \$30; pour construire un égout à l'école des sauvages, Saint-Marie, N.-B., et refaire les planchers qui tombent en ruines, \$60; pour pourvoir à la subvention pour l'école n° 11, réserve des Six-Nations pendant trois ans au 30 juin 1894, à \$50 par année, \$150; pour pourvoir à une somme suffisante pour payer l'instituteur de l'école de la Mission des Munceys d'en bas, \$150; pour aider les sauvages du lac Golden, Ontario, à construire une maison d'école sur leur réserve, \$200; pour pourvoir au paiement des services approuvés par le département de la justice, relativement à l'authenticité du titre de la terre achetée de T. J. Lamontagne et destinée à faire une réserve sauvage à Escoumains, comté de Sagenay P.Q., \$55,50; somme nécessaire afin de construire une maison à l'usage de M. A. M. Ironside, commis et interprète à Manitowaning, \$650, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

124. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages, Nouvelle-Ecosse:—Pour pourvoir à la construction d'une maison d'école sur la réserve sauvage de Shubénacadie, N.-E., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

125. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Ile du Prince-Edouard:—Pour terminer la maison récemment construite pour l'instituteur de l'école sauvage de l'île Lennox, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

126. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages, Colombie-Britannique:—Balance d'une somme suffisante pour accorder \$60 par année afin d'entretenir quarante (40) élèves à l'école de la mission de Sainte-Marie, Fraser inférieure, C.-B., \$1,400; pour pourvoir au crédit annuel afin d'aider au maintien des hôpitaux pour les sauvages à Metlakahtla et à Fort-Simpson, C.-B., \$500 chacun, \$1,000; pour augmenter le crédit actuellement accordé au pensionnat des filles sauvages à Fort Simpson, C.-B., de 10 à 20 élèves à \$60 chacune, \$600; pour pourvoir à l'entretien des élèves et à l'ameublement de l'école d'industrie de la Baie Alerte, \$3,850 pour l'année finissant le 30 juin 1894.

127. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille huit cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest:—Pour pourvoir à un fonds destiné à l'établissement d'un pensionnat au lac aux Canards, sous les auspices de l'Eglise catholique romaine: construction, \$2,000; meubles, \$1,000; entretien des élèves, première année, \$1,000; entretien des élèves, première année, \$1,000; \$4,000; pour aider aux écoles sauvages suivantes du district Moosonee: Fort à l'Original, Factorerie de York, Albany, Rupert's House, Port-George, Châtes de Martin, \$200 chacune, \$1,200; pour aider à la construction d'un pont sur la rivière de l'Arc, dans la réserve des sauvages Assiniboines, \$500; pour l'établissement d'un bac sur la Saskatchewan-Sud, dans l'agence du lac aux Canards, \$100; nouvelles additions, \$5,000, et meubles, \$1,000 à l'école industrielle sauvage de Saint-Boniface, \$6,000; partie du crédit pour la construction de l'école industrielle de Brandon, à voter de nouveau, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

128. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages en général:—Pour pourvoir aux appointements de M. J. A. Macrae, inspecteur des agences et des réserves des sauvages, \$1,400; pour pourvoir aux appointements de M. G. L. Chitty, en qualité d'inspecteur des coupes de bois, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

129. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest:—Indemnité à Donald McLeod pour violation d'un contrat relatif au transport des approvisionnements de la police à cheval, de Calgary à Edmonton, pendant la saison de 1877, \$2,000; paie-

ment à la Compagnie de bacs-passeurs de la rivière à l'Arc, pour un bac et ses accessoires destinés à l'usage de la police à cheval à Medecine-Hat, achetés au printemps de 1884, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

130. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent trente-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté, étant une nouvelle somme requise pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

131. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Majesté pour divers:—Dépenses se rattachant à la fixation de la frontière du Canada et des Etats-Unis d'Amérique entre le point le plus au sud de l'Île du Prince-de-Galles et le 141^e méridien de longitude ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

132. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la fixation de la frontière dans la baie Passamaquoddy, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

133. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de contestations judiciaires, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

134. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement à O'Connor et Hogg, frais *re* McLean *vs* la Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

135. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement à O'Connor et Hogg, frais *re* Clark et Barber *vs* la Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

136. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement à O'Connor et Hogg, frais *re* Woodburn *vs* la Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

137. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour compilation de l'index (3) des bills du Service Civil et des pensions, ainsi que les noms des fonctionnaires publics, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

138. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour classification des anciennes archives du Canada au bureau du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

139. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement, jugement *re* Barber *et al* *vs* la Reine, montant accordé par la cour de l'Échiquier, avec intérêt, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

140. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Pour pourvoir aux frais d'entretien, changements et réparations du steamer de l'État *Constance* employé au service préventif dans le bas du Saint-Laurent, \$15,000; Achat d'une chaloupe à vapeur à l'usage du steamer *Constance*, et qui sera transportée à bord de ce navire, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

141. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'augmentation des appointements de H. H. Grant, percepteur du revenu de l'intérieur, Halifax, à \$1,680, le rang de la division ayant été élevé par l'arrêt du Conseil du 8 juin 1892, conformément aux règlements du revenu de l'intérieur, \$30; augmentation des appointements de R. M. King, sous-percepteur, Halifax, à \$1,260, pour les mêmes raisons, \$60; frais imprévus—paiement à John Cochran, fonctionnaire de la douane au dépôt de fret du chemin de fer Intercolonial à Saint-Jean, N.-B., pour services rendus à ce département, au cours de l'année, \$150; pour permettre au département de payer les frais du médecin qui a soigné M. Beckle, de Cobourg (sous-percepteur), lequel s'est gravement blessé dans l'exercice de ses fonctions officielles, \$105, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

142. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-neuf piastres et trente-six centins soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures:—Pour payer à W. W. Russell, l'inspecteur adjoint des poids et mesures de Port-Arthur, les appointements qu'on lui a déduit par erreur pendant 28 jours de plus que son congé

sans rémunération, dans le cours de l'exercice de 1891-92, \$39,36; pour augmenter les appointements des fonctionnaires suivants: R. H. Laidman, l'inspecteur-adjoint de Hamilton, \$100; F. X. Chabot, l'inspecteur-adjoint de Québec, \$100; A. Marsan, gardien, augmentation de salaire, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

143. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux:—Pour indemniser Hermidas Martial des blessures qu'il s'est faites en travaillant sur le canal de Chambly, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

144. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent trois piastres et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour les terres de l'artillerie:—Rachat de M. P. Johnstone de certaines terres de l'artillerie, dans le voisinage de la salle d'exercices de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

145. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des postes:—Montant requis pour permettre au directeur général des postes de payer M. J. H. Bartlett, en sus de ses appointements en qualité de commis de 2e classe, la somme de \$60 pour veiller au fonctionnement de l'horloge du bureau de poste, à Ottawa, \$60; montant requis pour augmenter les appointements de M. J. A. Gouin, directeur de poste d'Ottawa, de \$2,600 à \$3,000 par année, \$400; montant requis pour augmenter les appointements de M. E. B. Bates, le directeur de poste adjoint d'Ottawa, de \$1,400 à \$1,700 par année, \$300; montant requis pour augmenter les appointements de M. A. McGillis, commis de 1re classe du bureau de l'inspecteur des postes de Winnipeg, de \$1,300 à \$1,400 par année, \$100; pour pourvoir à six nouveaux facteurs au bureau de poste de Saint-Jean, N.-B., à \$360 chacun, \$2,160; pour pourvoir à trois nouveaux courriers sur chemins de fer dans la division de la Nouvelle-Ecosse, à \$480 chacun, \$1,440; montant requis pour augmenter les appointements de M. F. Hawken, inspecteur des postes de la division d'Ottawa, de \$2,000 à 2,200 par année, conformément aux dispositions de l'Acte du service civil, \$200; autre montant requis à titre d'allocation provisoire aux appointements ordinaires pour subvenir aux frais exceptionnels de subsistance dans la Colombie-Britannique, \$500.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit, jeudi matin,

Jeudi, 30 mars 1893.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bergeron informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland, Port-Stanley et London, et ratifiant une convention au sujet du chemin de fer de London à Port-Sanley."

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort-Sheppard."

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de téléphone automatique et d'électricité du Canada."

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley."

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata."

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de steamers Canada-Atlantique et Plant," (à responsabilité limitée).

Bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée).

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique."

Bill intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Canadienne de Gaz."

Bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection de bateaux à vapeur."

Bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la police de port et de rivière de la province de Québec."

Bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les employés publics."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la marine marchande au sujet des lignes de charge," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant le Code criminel, 1892," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des brevets," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant les Commissaires du havre de Montréal," avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'irrigation de l'Alberta," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'irrigation de Calgary," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie hydraulique de Calgary," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Canaux de l'Amérique du Nord," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant les Dames religieuses du Sacré-Cœur de Jésus," avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des chemins de fer," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Haggart, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le bill du Sénat intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des chemins de fer," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Ouimet,

Résolu, que la prise en considération des bills privés, tels qu'amendés par le Sénat, soit inscrite sur les ordres du jour, à la prochaine séance de la Chambre, après les affaires de routine.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau,—Rapports et statistiques des chemins de fer du Canada, et capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer du Canada, 1892. (*Documents de la session No 9b.*)

M. Patterson (Huron), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre,—Rapport des Examineurs du Service Civil du Canada pour l'année civile 1892. (*Documents de la session No 16b.*)

Sir Adolphe P. Caron, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1893, pour copie de toutes pétitions, documents et lettres concernant la demande faite durant les six dernières années pour un meilleur service postal au bureau de poste de Harkaway. (*Documents de la session No 59a.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1894, pour copie de toute correspondance et requêtes, demandant le changement du bureau de poste de Saint-Sébastien, comté de Beauce, ainsi que copie du rapport de l'inspecteur des postes s'y rapportant. (*Documents de la session No 59b.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1893, pour copie de toute correspondance et rapports adressés au gouvernement entre les années 1876 et 1893, au sujet du récif de Lurcher, situé à l'entrée de la baie de Fundy, et des moyens suggérés pour protéger la navigation dans ces parages. (*Documents de la session No 72.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1893, pour copie de toute correspondance entre le gouvernement et la chambre de commerce de Québec, relative à la nomination d'un officier des pêcheries en remplacement de W. H. Whitely pour la division de Bonne-Espérance, de Chécatica à Blanc-Sablon. (*Documents de la session No 20h.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1893, pour copie de toute correspondance concernant la réclamation de M. Lauchlin McDougall, du comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, pour une allocation de retraite, ainsi que les montants qui lui ont été payés à titre de gardien de phare à Saint-Paul et Ingonish, donnant les montants séparément pour chaque année. (*Documents de la session No 73.*)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1893, pour copie du certificat de compétence obtenu par chacun des commandants suivants des navires qui ont fait le service de la protection des pêcheries durant la dernière saison, savoir:—

Commandant	O. G. V. Spain, "Acadia."
do	W. H. Kent, "Agnes Macdonald."
do	E. Dunn, "Bayfield."
do	Geo. M. May, "Constance."
do	J. H. Pratt, "Dream."
do	Wm. Wakeham, "La Canadienne."
do	A. Finlayson, "Stanley."
do	C. T. Knowlton, "Vigilant." (<i>Documents de la session, No 20i.</i>)

Le bill modifiant l'Acte des pensions du service civil, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Un bill concernant les listes d'électeurs de 1893, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Bergeron, du comité général de la Chambre chargé de considérer une certaine résolution concernant l'indemnité des membres, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu, qu'il est expédient de prescrire que, en ce qui concerne la présente session, la déduction de huit piastres par jour mentionnée dans l'article 26 du chapitre 11 des Statuts révisés du Canada, ne sera pas faite pour six jours dans le cas de membres qui n'auront pas assisté aux séances de la Chambre ou de ses comités pendant ce nombre de jours; mais cette disposition n'aura pas l'effet d'accroître le chiffre maximum mentionné dans l'article 25 de l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, ni ne s'appliquera aux jours antérieurs à son élection dans le cas d'aucun député élu depuis le commencement de la session.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et quarante-cinq minutes, jeudi matin, la Chambre s'ajourne à onze heures a.m., ce jour.

Jeudi, 30 mars 1893.

Onze heures A.M.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—
Par M. Macdowall:—La pétition de Thomas James Slater, et autres, de Bresaylor, district de la Saskatchewan; la pétition du Révérend James Vincent, archidiacre et autres, de Moose Factory, Baie de James, tous des Territoires du Nord-Ouest; et la pétition de John Smith, chef, et autres sauvages en tutelle.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De James Sharp, J.P., et autres, du lac Armstrong et autres lieux, et de Thomas J. McNeil et autres, de Tregarva, tous du district d'Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest, demandant que le contrôle de l'éducation soit donné à l'Assemblée du Nord-Ouest, et que l'article de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest prescrivant la publication en langue française des Ordonnances de l'Assemblée et l'usage de cette langue dans les procédures des cours de justice, soit aboli.

De William McKay et autres, de Moncton, comté de Westmoreland; de James S. Scott et autres, de Pine Ridge, comté de Kent, tous du Nouveau-Brunswick; de Robert B. Archibald et autres, de Truro, comté de Colchester; et de Amos E. Outhouse et autres, de Tiverton, comté de Digby, tous de la Nouvelle-Ecosse, demandant qu'aucun bill dont les prescriptions seraient en conflit avec la liberté de conscience ne devienne loi.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau les documents suivants :—

État des baptêmes, mariages et sépultures, pour l'année 1892, dans les districts de Chicoutimi, Gaspé, Joliette, Iberville, Montmagny, Ottawa, Saguenay et Kamouraska.—(*Documents de la session No 75.*)

Aussi, état des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêt et de Placement (limitée), à la date du 31 décembre 1892.—(*Documents de la session No 55.*)

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, le 30 mars 1893.

Le présent fait foi qu'en, vertu d'un bref d'élection en date du vingt-septième jour du mois de février dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur Général, et adressé à John S. Dewar, écuyer, de London, Ontario, comme officier rapporteur pour le district électoral de la division sud du comté de Middlesex, dans la province d'Ontario pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de James Armstrong, écuyer, décédé; Robert Boston, écuyer, cultivateur, du canton de Lobo, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il rapport par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les Archives de mon Bureau.

SAML. E. ST.-O. CHAPLEAU,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

A J. G. BOURINOT, écr, C.M.G.L.L.D.

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Robert Boston, écuier, député du district électoral de la division-sud de Middlesex, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Scriver, du comité mixte de la bibliothèque des deux chambres du Parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

SECONDE RÉUNION, 1893.

Une seconde réunion du comité a eu lieu dans la Chambre de l'Orateur, mercredi, le 29 mars.

Le rapport du comité d'audition fut lu et adopté.

Copie de ce rapport se trouve ci-jointe.

Les bibliothécaires furent informés que les rapports de brevets et spécifications transférés au département de l'agriculture, devront être d'un accès aussi facile au public que lorsqu'ils se trouvaient jusqu'ici dans la bibliothèque du Parlement.

Et le comité s'est ajourné.

CHAMBRES DE L'ORATEUR,
ce 29 mars.

P. WHITE,
Président.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé, par le comité mixte de la bibliothèque du Parlement pour la session de 1893, de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la Bibliothèque pour l'année dernière, présente le rapport suivant :

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces justificatives qui lui ont été soumis par le comptable intérimaire et numérotés 2317 à 2646 (inclusivement), ainsi que les pièces justificatives des lettres de change expédiées aux agents de Londres, Angleterre, et portant les lettres A, B, C et D de 1892-93 respectivement, et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent pour l'utilité du Parlement un relevé du compte courant de la bibliothèque à partir du jour de la dernière audition (1er juin 1892) à venir au 24 mars 1893, aussi, un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets) pendant la même période.

A. R. McCLELAN,
J. SCRIVER,
G. AMYOT.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 24 mars 1893.

RELEVÉ—classifié par sujets—des dépenses pour livres et reliure, du
1er juin 1892 au 24 mars 1893.

Religion, Philosophie et Education.....	\$ 337 26
Histoire et Biographie.....	1,944 02
Géographie et Voyages.....	471 67
Science.....	684 57
Arts utiles.....	473 02
Beaux-arts.....	171 88
Jeux et amusements.....	49 25
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie.	175 51
Belles-lettres.....	855 28
Encyclopédies et Revues.....	774 65
Loi, Histoire constitutionnelle, Documents parlementaires, etc.....	1,680 86
Economie sociale et politique, Statistiques, etc.....	409 41
Almanachs d'adresses.....	77 93
Reliure canadienne.....	1,065 76
Assurance, Commission, Frais de port, etc.....	328 87

Total..... 9,500 14

JOHN SMITH, *Comptable intérimaire.*

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT des sommes reçues et déboursées pour livres et reliure depuis le 1er juin 1892 (date de la dernière audition) jusqu'au 24 mars 1893.

1892.	\$ cts.	1892.	\$ cts.	Dépense—Balance des crédits pour 1891-92.	\$ cts.	\$ cts.
1er juin... Balance des crédits de 1891-92, non dépensée à cette date.....		30 juin....		Montant dépensé pour livres anglais, jusqu'à date.....	530 91	
1er juillet. Montant des crédits de 1892-93.....	10,000 00	30 do ..	1,476 95	Montant dépensé pour livres français, jusqu'à date.....	192 08	
Pour livres en général.....	1,000 00	30 do ..		Montant dépensé pour livres sur l'Histoire de l'Amérique, jusqu'à date.....	160 64	
Reliure.....	2,000 00	30 do ..	13,000 00	Montant dépensé pour reliure, jusqu'à date.....	593 32	1,476 95
		1893.		<i>Dépense—Crédits de 1892-93.</i>		
		24 mars....		Montant dépensé pour livres anglais, jusqu'à date.....	5,004 04	
		24 do ..		Montant dépensé pour livres français, jusqu'à date.....	1,753 92	
		24 do ..		Montant dépensé pour livres sur l'Histoire de l'Amérique, jusqu'à date.....	792 79	
		24 do ..		Montant dépensé pour reliure, jusqu'à date.....	472 44	8,023 19
		24 do ..		Balance des crédits non dépensée pour 1892-93.....		9,500 14
			14,476 95			4,976 81
						14,476 95

EXPLICATION DE LA BALANCE NON DÉPENSÉE.

1892.	\$ cts.	1893.	\$ cts.	RÉGAPITULATION DE LA DÉPENSE DEPUIS LE 1ER JUIN 1892.	\$ cts.
24 mars... Balance des crédits pour 1892-93 non dépensée.....		24 mars....		Montant total dépensé pour livres anglais depuis le 1er juin 1892.....	5,534 95
24 do .. Dans la Banque de Montréal (voir état de la Banque).....	1,969 68	24 do ..	3,561 16	Montant total dépensé pour livres français depuis le 1er juin 1892.....	1,946 00
Moins—Chèques non soldés (voir la liste).....	328 65	24 do ..		Montant total dépensé pour livres sur l'Amérique depuis le 1er juin 1892.....	953 43
Moins—Montant à dépenser sur les contingents.....		24 do ..	1,641 03	Montant total dépensé pour reliure depuis le 1er juin 1892.....	1,065 76
Balance à dépenser pour livres et reliure.....			5,202 19		
			225 38		
			4,976 81		

JOHN SMITH, comptable intermédiaire.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 24 mars 1893.

LISTE des chèques non soldés tirés sur la Banque de Montréal, Ottawa.

Date.		Numéro.	Montant.
1893.			§ cts.
17 janvier.....	University Press, Université de Chicago.....	2561	3 00
21 février.....	Chambre de commerce de Montréal.....	2615	3 00
10 mars.....	Stephen D. Peet.....	2636	4 00
10 do.....	Crédit, receveur général.....	2637	0 62
22 do.....	Editeur de "La Patrie".....	2639	3 00
22 do.....	Thomas Chapais.....	2640	3 00
22 do.....	Binder et Kelly.....	2642	4 00
22 do.....	Editeur, Boston "Daily Advertiser".....	2643	6 00
22 do.....	N. L. Britton.....	2644	2 00
22 do.....	Crédit, receveur général.....	2645	274 51
22 do.....	do do.....	2646	25 52
			328 65

JOHN SMITH,
Comptable intérimaire.

M. Sproule, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

L'enquête du comité a porté sur trois sujets; l'agriculture, les quarantaines et l'immigration.

Sur l'agriculture et ses subdivisions, le comité a interrogé les divers officiers de la ferme expérimentale d'Ottawa dont les dépositions sont annexées aux présentes comme faisant partie du rapport du comité.

Les officiers interrogés sont: M. W. Saunders, directeur de la ferme expérimentale; M. Jas. W. Robertson, commissaire de l'industrie laitière et agronome, M. Jas. Fletcher, entomologiste et botaniste, M. F. T. Shutt, chimiste, M. John Craig, horticulteur, et M. A. G. Gilbert, directeur de la basse-cour. Une lettre du Dr William Alexander, d'Aberdeen, sur l'importance d'améliorer la qualité des viandes expédiées du Canada en Ecosse, a aussi été produite devant le comité.

Les renseignements donnés par M. Saunders montrent les progrès réalisés par les fermes expérimentales en Canada, et contiennent des faits d'une importance pratique précieux pour les agriculteurs, en même temps qu'ils font connaître les résultats des expériences qui s'y poursuivent. M. Saunders affirme que la manière dont on procède ici à la production des grains hybrides est unique au monde, et promet de donner des résultats de la plus grande importance pour tout le pays.

Les travaux poursuivis, dans sa sphère, par M. Robertson, le commissaire de l'industrie laitière, sont d'une importance majeure pour les agriculteurs du pays; cette importance est démontrée par l'amélioration de la qualité des produits de la laiterie et par l'augmentation dans le chiffre de leur exportation, comme aussi par l'intérêt croissant qu'y portent les cultivateurs et qui promet des résultats plus importants encore.

Les informations données par M. Fletcher, entomologiste et botaniste, sont des plus intéressantes et contiennent des conseils pratiques relativement à l'utilisation des herbes pour l'alimentation à la ferme et dans les pâturages, et aux méthodes que peuvent employer les cultivateurs pour se défendre contre les dommages causés par les insectes et les excroissances fongueuses.

Les cultivateurs ne peuvent étudier avec trop d'attention les renseignements donnés par le chimiste, M. Shutt, surtout en ce qui concerne l'utilisation des engrais.

Le témoignage de M. Craig, l'horticulteur, contient des données précieuses pour les jardiniers sur la manière de se servir des diverses compositions employées pour préserver les plantes des ravages des insectes, et sur les résultats obtenus dans ce sens à la ferme centrale.

M. Gilbert, directeur de la basse-cour de la ferme, a fait voir quelle était pour le Canada la valeur de l'élevage des volailles. Il en a énuméré les diverses espèces et les plus avantageuses sous le rapport des œufs ou de la viande, et les conditions nécessaires à leur fructueux développement.

Le comité a interrogé M. Lowe, sous-ministre de l'Agriculture, et le professeur McEachren, de Montréal, inspecteur-chef du bétail en Canada, sur les quarantaines de bestiaux. Les mesures prises dans le pays par le département et le gouvernement, par le haut-commissaire et les ministres du Canada en Angleterre, à la fin d'octobre et au commencement de novembre derniers, sont exposées au long dans les témoignages annexés à ce rapport.

En octobre dernier, en Ecosse, trois animaux que l'on prétendait avoir été importés du Canada sur les steamers " Monkseaton " et " Hurona," furent déclarés atteints de pleuro-pneumonie par les vétérinaires du bureau impérial de l'agriculture, et les officiers en loi de la couronne avisèrent alors le bureau que la seule mesure à prendre était de mettre le Canada sur la liste des pays dont les animaux devaient être abattus à leur débarquement.

Le comité est convaincu, d'après les faits qui lui ont été exposés, qu'il n'y a pas et qu'il n'y a jamais eu de pleuro-pneumonie parmi les bestiaux du Canada; et il est, en conséquence, d'avis qu'il y a eu erreur dans le diagnostic des vétérinaires impériaux s'il n'y en a pas eu relativement à la provenance des trois animaux que l'on a prétendu être affectés de cette maladie.

Le comité s'est assuré que le gouvernement a fait toutes les représentations nécessaires dans ces circonstances afin de remettre le Canada sur le même pied qu'auparavant, relativement à l'exemption de toute restriction dans l'exportation de ses animaux au Royaume-Uni.

Le comité a appris que le 18 février dernier le gouvernement avait aboli le privilège de laisser entrer dans le Nord-Ouest les animaux de colons venant de pays voisins, présentant les mêmes conditions climatiques et où ne régnaient aucune maladie contagieuse, sans subir une quarantaine de 90 jours, afin de se conformer aux exigences des autorités impériales. Le comité a aussi appris que, sur le rapport conjoint des ministres de l'Agriculture et de l'Intérieur et du président du conseil, les services de la police à cheval seront utilisés largement pour protéger la frontière, garder les quarantaines et donner toutes les facilités possibles pour prendre soin du bétail des colons qui doit subir une quarantaine de 90 jours.

La tuberculose qui existe dans une certaine mesure parmi les bestiaux du Canada, comme elle existe du reste, aux Etats-Unis et en Europe, et qui a déjà fait le sujet d'une enquête par un précédent comité, mérite la plus sérieuse considération de la part du gouvernement et demande l'adoption de mesures propres à la faire disparaître radicalement.

En ce qui concerne les mesures que l'on disait avoir été prises par le gouvernement pour protéger le Canada contre l'invasion possible du choléra asiatique pendant la prochaine saison, le comité a interrogé M. Gobeil, sous-ministre des Travaux publics. Il a déclaré que les travaux étaient en bonne voie et que la quarantaine de la Grosse Ile serait équipée au complet à l'ouverture de la navigation et que tous les autres appareils nécessaires pour les autres quarantaines seraient complétés aussitôt que possible. Toutes les anciennes stations de quarantaine seront pourvues de tous les appareils modernes les plus perfectionnés, et William's Head, dans le district de Fuca, Colombie-Anglaise, sera converti aussitôt que faire se pourra en station de quarantaine de première classe.

Le comité a interrogé M. A. M. Burgess, sous-ministre de l'Intérieur, sur la question d'immigration. Il a démontré que des efforts énergiques sont faits pour encourager l'immigration en Canada des classes désirées, et pour prendre soin des immigrants à leur arrivée, et pour les diriger. Le nombre d'inscriptions de *homesteads* par des Canadiens et autres immigrants venant des Etats de l'Ouest, est très considérable. Les détails de ce mouvement sont contenus dans le témoignage de M. Burgess, annexé au présent rapport. Dans l'intérêt de l'agriculture, et comme moyen le plus direct de faire profiter la classe agricole, des essais tentés aux fermes expérimentales du Canada, le comité recommande que le rapport final de ce comité, pour la présente session du Parlement, soit imprimé au chiffre de 100,000 exemplaires, dans les proportions ordinaires en langue anglaise et française, en sus du nombre requis pour la distribution ordinaire, 2,475, soit 102,475 exemplaires en tout.

Que 150,000 exemplaires de chacun des rapports de la ferme expérimentale et de l'industrie laitière, pour l'année dernière, soient aussi imprimés, et que la totalité des rapports ci-dessus soit également distribuée parmi les seuls membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Et qu'il soit aussi imprimé 500 exemplaires du témoignage, devant ce comité, de chaque officier de la ferme expérimentale centrale, qui seront remis à chacun d'eux pour en faire la distribution à son gré.

Le comité a passé diverses résolutions importantes, renfermant ses vues sur quelques-uns des sujets qui ont attiré son attention, et on les trouvera à la fin de ce rapport. (*Appendice No 1.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie hydraulique de Calgary," lesquels sont lus comme suit :

Page 3, ligne 13, après "imposera," insérez les deux paragraphes suivants :—

"2. La compagnie donnera avis de son intention de présenter demande au gouverneur en conseil pour l'approbation de ses plans, en faisant insérer tel avis une fois par semaine pendant deux mois, dans un journal publié dans la localité, ou le plus à proximité de celle-ci, s'il n'y était pas publié de journal.

"3. Une copie des plans sera déposée au bureau d'enregistrement du district pendant une période de deux mois avant que la dite demande soit présentée au gouverneur en conseil."

Page 3, ligne 34, retranchez depuis "privées" jusqu'à "ne."

Les dits amendements étant lus la seconde fois sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'irrigation de Calgary," lesquels sont lus comme suit :—

Page 2, ligne 47, après "imposera" insérez les deux paragraphes suivants :

"2. La compagnie donnera avis de son intention de présenter demande au gouverneur en conseil, pour l'approbation de ses plans, en faisant insérer tel avis une fois par semaine, pendant deux mois, dans un journal publié dans la localité, ou le plus à proximité de celle-ci, s'il n'y était pas publié de journal."

"3. Une copie des plans sera déposée au bureau d'enregistrement du district pendant une période de deux mois, avant que la dite demande soit présentée au gouverneur en conseil."

Page 3, ligne 27, retranchez depuis "privées" jusqu'à "ne."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'irrigation d'Alberta," lesquels sont lus comme suit :—

Page 2, ligne 41, après "imposera" insérez les paragraphes suivants:

"2. La compagnie donnera avis de son intention de présenter demande au gouverneur en conseil pour l'approbation de ses plans, en faisant insérer tel avis une fois par semaine pendant deux mois dans un journal publié dans la localité, ou le plus à proximité de celle-ci, s'il n'y était pas publié de journal.

"3. Une copie des plans sera déposée au bureau d'enregistrement du district pendant une période de deux mois, avant que la dite demande soit présentée au gouverneur en conseil."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de canaux de l'Amérique du Nord," lesquels sont lus comme suit :—

Page 7, ligne 18, au lieu de "vingt et un" insérez: "vingt."

Page 11, ligne 12, retranchez "article trente-neuf."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant les Dames religieuses du Sacré-Cœur de Jésus," lesquels sont lus comme suit :—

Page 1, ligne 30, retranchez "la maison-mère" et insérez: "centre du vicariat."

Page 3, ligne 13, après "Québec" insérez: "et leurs successeurs."

Page 4, ligne 17, après "établissements" insérez l'article A.

Article A.

Rien dans le présent acte ne sera contraire, ni ne portera atteinte à l'acte de la législature de la province de la Nouvelle-Ecosse, passé en l'année 1869, formant le chapitre soixante et neuf des actes de cette année sous le titre: "An act to incorporate the Ladies of the Sacred Heart of Halifax."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements sans amendement.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Sproule,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le sixième rapport du comité mixte des impressions des deux chambres du parlement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill concernant l'assurance du service civil par l'Etat; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant les témoins et la preuve,"

M. Curran propose, secondé par M. Ouimet,—que les dits amendements soient pris en considération maintenant.

M. Davin propose comme amendement, secondé par M. Sriver,—que le mot "maintenant" soit retranché et remplacé par les suivants: "d'aujourd'hui en six mois."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR :

Messieurs

Allan,	Cartwright (Sir Richard),	Langelier,	Mills (Bothwell),
Beausoleil,	Choquette,	Langevin (Sir Hector),	Monet,
Bécharde,	Christie,	Laurier,	Mulock,
Beith,	Davies,	Leduc,	O'Brien,
Bernier,	Davin,	Lister,	Paterson (Brant),
Boston,	Devlin,	Livingston,	Proulx,
Bourassa,	Forbes,	Lowell,	Rinfret,
Brodeur,	Geoffrion,	McCarthy,	Semple,
Brown,	Gibson,	McMullen,	Sutherland, et
Campbell,	Guay,	McNeill,	Vaillancourt.—40.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Davis,	Kenny,	Pelletier,
Bain (Soulanges),	Denison,	LaRivière,	Prior,
Barnard,	Dugas,	Leclair,	Reid,
Belley,	Dupont,	Lippé,	Robillard,
Bennett,	Dyer,	Macdonald (Winnipeg),	Rosamond,
Bergeron,	Earle,	Macdonell (Algoma),	Ross (Dundas),
Boyle,	Fairbairn,	Mackintosh,*	Ross (Lisgar),
Bruneau,	Ferguson (Renfrew),	Macleam (York),	Ryckman,
Bryson,	Foster,	McAlister,	Sproule,
Cargill,	Fréchette,	McDonald (Assiniboia),	Stairs,
Carignan,	Gillies,	McDougald (Pictou),	Stevenson,

Carling,	Girouard (Jacques-Cartier),	McKay,	Taylor,
Carpenter,	Grandbois,	McLennan,	Temple,
Caron (Sir Adolphe),	Guillet,	Madill,	Turcotte,
Carscallen,	Haggart,	Mara,	Tyrwhitt,
Cochrane,	Hearn,	Marshall,	Wallace,
Cockburn,	Henderson,	Masson,	Weldon,
Corby,	Hodgins,	Metcalfe,	White (Cardwell),
Costigan,	Hutchins,	Mills (Annapolis),	White (Shelburne),
Craig,	Ingram,	Montague,	Wood (Brockville), et
Curran,	Jeannotte,	Ouimet,	Wood (Westmorel'd)—87.
Daly,	Joncas,	Patterson (Huron),	

Ainsi la question est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que les amendements soient pris en considération maintenant.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 14, retranchez “et contraignable.”

Page 1, ligne 17, retranchez “compétent” et insérez: “contraignable.”

Page 1, ligne 19, retranchez “compétent” et insérez: “contraignable.”

Page 1, ligne 20, après “mariage” insérez ce qui suit comme paragraphe 2:

“2. Si la personne accusée ou la femme ou le mari de cette personne s'abstient de rendre témoignage, cette abstention ne devra pas être le sujet d'observations de la part du conseil de la poursuite dans son discours au jury.”

Page 6, ligne 19, après “commissaire,” insérez: “une autre personne.”

Le premier amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Les second et troisième amendements étant lus la seconde fois;

Sur motion de Mulock, secondé par M. Charlton,—les deuxième et troisième amendements sont désapprouvés pour la raison suivante: “qu'il est contraire à l'ordre public d'autoriser les époux à dévoiler des conversations qu'ils ont eues pendant le mariage.”

Le quatrième amendement étant lu la seconde fois;

Sur motion de M. Davies, secondé par sir Richard J. Cartwright,—le dit amendement est modifié en insérant les mots “du juge ou” après les mots “de la part;”

Le dit amendement ainsi modifié est alors adopté:

L'amendement sub-séquent est alors adopté.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat communiquant à Leurs Honneurs les raisons pour lesquelles la Chambre a désapprouvé les deuxième et troisième amendements, et les raisons pour lesquelles elle a adopté le quatrième amendement avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat avec le bill et les amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes des chemins de fer y mentionnés.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la nomination de commissaires à l'Exposition Colombienne Universelle;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'Acte concernant le Collège militaire Royal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Patterson (Huron), secondé par M. Ouimet,

Résolu, que le bill soit renvoyé, sans délai, en comité général, avec pouvoir d'y insérer des dispositions conformes à la résolution adoptée hier par cette Chambre.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'inspection générale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 9, retranchez les mots "de la" et "indiquée," et insérez "d'une

Page 1, ligne 13, retranchez les mots "de la" et "indiquée," et insérez, "d'une
se. etc."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec les amendements.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements pour lesquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan."

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo."

Bill intitulé: "Acte ratifiant la vente du chemin de fer d'embranchement sur Carleton, cité de Saint-Jean."

Aussi, le Sénat a passé le bill intitulé: "Acte concernant l'octroi de subventions en terres aux compagnies de chemins de fer," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1893, pour copie de toute correspondance, rapports et autres documents concernant la réduction de C. A. Atkinson du rang de chef de train à celui de serre-freins, au mois d'octobre 1887, ou vers ce temps. (*Documents de la session No 26c.*)

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à une adresse à Son Excellence du 13 mars 1893, pour copie de toutes soumissions, lettres, télégrammes et correspondance entre le gouvernement et ses agents et toutes autres personnes, concernant le contrat donné pour réparation du steamer *Quadra*. (*Documents de la session No. 74.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des brevets," lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 11, retranchez depuis "2" jusqu'à "21" dans la 13 ligne et insérez: "Le premier paragraphe de l'article 21 du dit acte est abrogé et remplacé par "le suivant: "

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. Wood (Brockville) propose, secondé par M. Haggart,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Flint propose comme amendement, secondé par M. Laurier,—que tous les mots après “maintenant,” jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: a renvoyé en comité général afin d'amender le sous-paragraph 3, du paragraphe 15 de l'article 8, en retranchant les mots: “désigner des localités où le pétrole d'éclairage pourra être importé en wagons-réservoirs,” et les remplaçant par les suivants: “faire des règlements administratifs en vertu desquels le pétrole d'éclairage pourra être importé en wagons-réservoirs ou navires-réservoirs.”

Et la question étant posée sur l'amendement:—elle est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale:—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: “Acte modifiant le code criminel 1892,” lequel est lu comme suit:—

Dans l'annexe, immédiatement au-dessous du mot: “annexe” insérez ce qui suit: “article 3, paragraphe (g)—En substituant le mot “une” au mot “cette” dans la 12e ligne.

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé: “Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des chemins de fer.”

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Sproule fait rapport que le comité a examiné le bill, et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit:—

Page 2, ligne 30,—retranchez depuis le mot “appliquer” jusqu'au mot “nature” inclusivement, ligne 41.

Le dit amendement étant lu la seconde fois est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe avec l'amendement.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec un amendement pour lequel il demande leur concours.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 30 mars 1893.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du parlement fédéral, samedi, le 1er avril, à 3.30 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. ST. AUBYN, Major,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

M. Landerkin propose, secondé par M. Grieve,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant:—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence du 20 mars 1893, pour copie de tous documents, rapports et correspondance entre le gouvernement et la chambre de commerce de Québec ou toute autre personne, relatifs au traitement que reçoivent les pêcheurs canadiens de la part des pêcheurs de Terre-Neuve le long des côtes du Labrador canadien. (*Documents de la Session No 20J.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill à l'effet de prévenir la fabrication et la vente d'imitation de fromage, et de pourvoir à la marque des produits de la laiterie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant de nouveau les actes relatifs aux droits de douane.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Laurier propose comme amendement, secondé par M. Langolier, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "renvoyé en comité général, avec mandat de l'amender en réduisant et remaniant les droits sur le fer."

Et la question étant posée sur l'amendement,—elle est résolue négativement.

Alors la question étant posée sur la motion principale,—elle est résolue affirmativement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill modifiant l'acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Denison fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Costigan, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1893, pour copie des instructions expédiées aux gardes-pêche des comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet, Yamaska et Richelieu, depuis le 1er janvier 1892, et de toute correspondance échangée à ce sujet, soit entre le gouvernement et les dits gardes-pêche, soit entre le gouvernement ou toute autre personne, depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à cette date, au sujet des dites instructions et de leur mise en vigueur.

2. Etat des licences de pêche émises dans les comtés ci-dessus durant les années 1891 et 1892, séparément.

3. Etat de la quantité et de la valeur des différentes sortes de poissons pris dans les dits comtés séparément durant les années 1891 et 1892. (*Documents de la Session No 20k.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1893, pour un relevé de toutes les personnes qui ont reçu des primes de pêche dans les comtés de Victoria et de Guysboro', N.-E., en 1892, et du montant payé à chacune d'elles. (*Documents de la Seseion No 201.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte concernant le Président du Sénat."

M. Foster propose, secondé par M. Haggart,—que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Flint ;

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill abrogeant l'Acte des biens de famille insaisissables.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-huit mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour frais de gestion :—Inspecteur, \$1,700 ; Bureau du sous-receveur général, Toronto, \$7,100 ; Bureau du sous-receveur général, Montréal, \$5,600 ; Bureau du sous-receveur général, Halifax, \$8,300 ; Bureau du sous-receveur général, Saint-Jean, \$6,600 ; Bureau du sous-receveur général, Winnipeg, \$5,600 ; Bureau du sous-receveur général, Victoria, \$4,000 ; Bureau du sous-receveur général, Charlottetown, \$4,600 ; Caisses d'épargne rurales : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard—Appointements, \$11,650 ; Dépenses imprévues, \$1,750 ; Commission pour paiement d'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets, \$30,350 ; Courtage sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement, \$5,100 ; Timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$3,000 ; Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, sans égard aux dispositions de l'Acte du service civil, \$5,000 ; Impression de billets fédéraux, \$45,000 ; Impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbres, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le bureau du secrétaire du gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille trois cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille huit cent soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département de la Justice (division des pénitenciers), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille quatre cent soixante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département de la Milice et Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cent soixante et quatorze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département des impressions et papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille neuf cent cinquante-deux piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille neuf cent dix-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Finances et Conseil du trésor, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent six mille sept cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cinq cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille six cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille sept cent trente-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour la Commission Géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour le département de l'Industrie et du Commerce, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les deux premières résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

La troisième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en ajoutant après "Canada" les mots suivants: "y compris les salaires de MM. D. Burke et W. Loux, à \$1,100, chacun, H. A. Bliss, à \$650, et J. W. Plunkett, à \$600."

Et la dite résolution telle qu'amendée est adoptée comme suit:

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille trois cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, y compris les salaires de MM. D. Burke et W. Loux, à \$1,100 chacun, H. A. Bliss, à \$650, et J. W. Plunkett, à \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les quatre résolutions suivantes étant lues la seconde fois sont adoptées.

La huitième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en ajoutant après "Papeterie" les mots suivants: "y compris les salaires de A. T. Snow et M. Lefebvre, à \$936 chacun, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service Civil."

Et la dite résolution telle qu'amendée est adoptée comme suit:

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cent soixante et quatorze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et papeterie, "y compris les salaires de A. T. Snow et M. Lefebvre, à \$936 chacun, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service Civil," pour l'année finissant le 30 juin 1894

Les quatre résolutions suivantes étant lues la seconde fois sont adoptées.

La treizième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en ajoutant après "Douanes" les mots suivants: "y compris \$600 d'allocation pour le secrétaire particulier du contrôleur des Douanes, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service Civil."

Et la dite résolution telle qu'amendée est adoptée comme suit:

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes, y compris \$600 d'allocation pour le secrétaire particulier du contrôleur des Douanes, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service Civil, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

La quatorzième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en ajoutant après "Intérieur" les mots suivants: "y compris une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du contrôleur du Revenu de l'Intérieur, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service Civil."

Et la dite résolution telle qu'amendée est adoptée comme suit:

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur, y compris une allocation de \$600 pour le secrétaire particulier du contrôleur du Revenu de l'Intérieur, nonobstant les dispositions de l'Acte du Service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

La résolution suivante étant lue la seconde fois, est adoptée.

La seizième résolution étant lue la seconde fois est amendée en réduisant le montant de \$52,350 à \$51,950.

Et la dite résolution telle qu'amendée est adoptée comme suit:—

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les trois résolutions suivantes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La vingtième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en ajoutant après "Géologique" les mots suivants: "y compris \$50 d'augmentation à chacun des dix-neuf spécialistes actuellement employés dans le département."

Et la dite résolution telle qu'amendée est adoptée comme suit:—

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille sept cent trente-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la commission géologique, y compris \$50 d'augmentation à chacun des dix-neuf spécialistes actuellement employés dans le département, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

La vingt et unième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en ajoutant après "commerce" les mots suivants: "Pourvu que dans le cas du transfert à ce département d'aucuns officiers ou commis dont les salaires ont été inclus dans les estimations d'un autre département—soit service intérieur ou extérieur—le montant ainsi prescrit puisse être appliqué au paiement des dits salaires par ce département.

Et la dite résolution telle qu'amendée est adoptée comme suit:—

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Industrie et Commerce, pourvu que dans le cas du transfert à ce département d'aucuns officiers ou commis dont les salaires ont été inclus dans les estimations d'un autre département—soit service intérieur ou extérieur—le montant ainsi prescrit puisse être appliqué au paiement des dits salaires par ce département, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

M. Bergeron, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent un mille cent quarante-six piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le bureau du Haut-Commissaire pour le Canada:— Appointements, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour faux frais, loyers et assurance du bureau, taxe du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 requises pour faux frais (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemin de fer) du Haut-Commissaire, et \$1,200 pour faux frais, taxes, assurance, loyer de terrain, etc., de la résidence officielle, y compris la taxe du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Postes, pour payer les employés de la division des caisses d'épargnes chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1892, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du Service Civil, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice (division des pénitenciers), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et Défense, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances et Conseil du trésor, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture, y compris \$912.50 à chacun des MM. Skead et Dewhurst, nonobstant les dispositions de l'Acte du *Service Civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Commerce et de la Navigation, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du *Service Civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'administration de la Justice, savoir :— Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest, \$37,000; Frais de voyages des juges dans les Territoires du Nord-Ouest, \$4,000; Allocation de circuit, Colombie-Britannique, \$7,000; Allocation pour voyages aux juges de la Cour du Banc de la Reine et des cours de comté, Manitoba, \$2,500; Allocations de circuit des juges *ad hoc*, \$500; 2 arbitres officiels, à \$1,000 chacun, \$2,000; Frais de voyages des arbitres officiels, \$500; dépenses en vertu du chapitre 181, S.R.C., \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix sept mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Cour Suprême du Canada, savoir : Rapporteur de la cour, \$2,400; Rapporteur-adjoint, commis de 1re classe, \$1,450; Commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$1,000; Deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$600; Bibliothécaire, \$1,000; Gardien, \$700; 3 messagers, à \$500 chacun, \$1,500; Dépenses contingentes et déboursés, frais de voyage des juges; appointements des officiers (shérif, registraires en qualité de rédacteur

des rapports, huissier, etc.) et \$150 de livres pour les juges, \$3,500; Impression, reliure et distribution des décisions de la Cour Suprême, \$2,750; Achat de rapports judiciaires et livres de droit pour la bibliothèque, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille sept cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour la cour de l'Echiquier du Canada, savoir :—Commis de seconde classe, \$1,300; Commis de troisième classe, \$950; Messenger, \$337.50; Dépenses contingentes, frais de voyage du juge et du registraire, traitements des shérifs, impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$4,000; Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour de l'Echiquier, \$1,000. Surcroît de traitement au registraire en sa qualité de rédacteur et éditeur des rapports, \$300; Augmentation des appointements de L. A. Audette, du 1er juillet 1893 au 30 juin 1894, \$100; Appointements du registraire, cour de l'Echiquier en amirauté, Québec, \$666.66; Appointements du prévôt, cour de l'Echiquier en amirauté, Québec, \$333.34; Local pour la cour de l'Echiquier en amirauté, au besoin, \$300; Frais de voyages des juges locaux et autres officiers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille trois cent trente et une piastres et vingt-neuf centins soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille quatre cent quarante-six piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille quatre cent quarante-neuf piastres et quinze centins soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cent vingt-huit piastres et soixante et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille quatre cent quarante-trois piastres et soixante-six centins, soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-huit piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour appointements et dépenses contingentes du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le traitement de l'Orateur-suppléant, Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille six cent soixante et deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour appointements, Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc., Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses contingentes, Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la publication des Débats, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille sept cent trente-deux piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté, estimation approuvée du sergent-d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour appointements des employés de la bibliothèque, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour livres, savoir: Achat de livres pour la bibliothèque du Parlement, \$10,000; achat d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, \$1,000; dépenses contingentes, \$2,800; reliure de journaux, etc., \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les archives, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses se rattachant au "Patent Record," pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour statistiques, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'exposition universelle de Chicago pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour pensions, savoir: Pour gratification annuelle à:—Lady Cartier, \$1,200; Mme Delaney, \$400; Mme Gowanlock, \$400; Mlle Harriet Fraser, \$250; M. Roderick Fraser, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent quarante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour pension payable à la suite de l'invasion féniennne pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent dix-huit piastres et trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté, comme compensation aux pensionnaires au lieu de terre, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille huit cent soixante-sept piastres et vingt-huit centins soit accordée à Sa Majesté, pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885 à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour allocation additionnelle à W. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-A., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la Compagnie du Haras national, pour l'usage de six étalons, pour les stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses contingentes pour les quarantaines organisées, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux frais de salubrité publics que pourraient nécessiter le choléra et d'autres maladies contagieuses, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les hopitaux de Winnipeg et Saint-Boniface, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les quarantaines de bestiaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et quinze mille sept cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir :—solde de la division militaire et des états-majors de districts, y compris les allocations, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour appointements et gages des employés civils (milice), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour propriétés militaires, ouvrages et bâtiments, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et six mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour munitions de guerre et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour habillements et capotes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-neuf mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour provisions, fournitures et remontes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour transport et fret, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour aide aux associations de carabiniers et d'artillerie et aux musiciens, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses diverses et imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Collège militaire royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres, soit accordé à Sa Majesté, pour monuments pour les champs de bataille du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille deux cent soixante et quatorze piastres et un centin soit accordée à Sa Majesté, pour payer à MM. Baring, Frères et Cie, et à MM. Glynn, Mills, Currie et Cie, $\frac{1}{2}$ de un pour cent de commission sur le montant des obligations et effets inscrits pour le fonds d'amortissement des emprunts garantis de 1868, au 31 décembre 1892, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les services et les déboursés faits à l'occasion du transfert de l'agence financière à Londres, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département du secrétaire d'Etat—Pour payer les appointements de M. C. T. DeLanaudière, comme commis de seconde classe, à partir du 1er juillet 1892, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest—pour payer l'augmentation légale des appointements de M. R. S. Bishop, pour trois mois, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent quarante piastres et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département du Commerce et de l'Industrie—pour payer le traitement du sous-ministre depuis le 1er janvier 1893, \$1,600 ; pour payer les appointements d'un commis de 2e classe, \$550 ; pour payer les appointements d'un commis de 3e classe, \$300 ; pour payer les appointements d'un messager, \$250 ; pour payer les appointements d'allocation au secrétaire particulier depuis le 7 décembre 1892, \$340.32 ; dépenses imprévues, \$2,500. Pourvu que dans le cas de transfert à ce département d'aucun officier ou commis dont les appointements ont été prévus dans les estimations budgétaires d'aucun des autres départements—du service intérieur ou extérieur—la somme ainsi votée sera disponible pour le paiement de ces appointements par ce département, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour le département de la Justice—Pour payer l'augmentation légale à G. L. Foster, du 1er octobre 1892 au 30 juin 1893, \$37.50 ; allocation au secrétaire particulier du solliciteur général, du 1er janvier au 30 juin 1893, à \$600 par année. Cette somme pourra être payée à tout membre quelconque du service civil, nonobstant toute chose à ce contraire dans l'Acte du service civil, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt-cinq piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour le département du Revenu de l'Intérieur—pour pourvoir au paiement de M. Chas. F. Winter, secrétaire particulier du contrôleur du Revenu de l'Intérieur, du 15 décembre 1892 au 30 juin 1893, ce montant étant le solde d'un crédit à voter de nouveau pour la même période, pour payer le secrétaire particulier du ministre du Revenu de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Bureau du Conseil privé—pour payer aux commis suivants, leurs appointements du 1er au 31 janvier 1893, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil :—D. Burke, 31 jours à \$3 par jour, \$93 ; W. C. DeBrisay, du 1er au 25 janvier, à \$2.50 par jour, \$62.50 ; F. Chadwick, 31 jours à \$2.50 par jour, \$77.50 ; J. R. Fraser, 31 jours à \$2 par jour, \$62 ; W. Strachey, 30 jours à \$2 par jour, \$60, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de Saint-Vincent de Paul—pour pourvoir au salaire d'un

instructeur en carrosserie, omis dans le budget général, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et dix-huit piastres et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de Dorchester—pour pourvoir au salaire d'un boulanger instructeur, du 11 novembre 1892 au 30 juin 1893, à \$600 par année, \$378.34; pour indemniser l'ex-garde Willard Hutchinson, pour avoir surveillé la construction de la clôture autour du pénitencier, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille six cent quatorze piastres et cinquante centins, soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes—savoir: pour payer la somme dépensée pour la traduction française entre le 9 juillet 1892 et le 25 janvier 1893, \$2,600; pour couvrir la somme dépensée pour compléter les débats officiels de la session de 1892, \$15,000; pour payer deux commis surnuméraires pour la session de 1893, à \$300 chacun, 600; somme additionnelle nécessaire pour les messagers sessionnels pour la session de 1893, \$2,039.50; pour payer une valise en cuir pour chaque nouveau député élu depuis la dernière session, \$375, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la Bibliothèque du Parlement, savoir: dépenses imprévues—pour pourvoir au paiement d'une rétribution supplémentaire accordée par l'arrêté du conseil du 7 juillet dernier, aux messagers sessionnels suivants, pour leurs services pendant la session de 1892, savoir:—Joseph Lafontaine, \$90; Thomas W. Hodgins, \$90, \$180; fonds nécessaire au paiement des salaires (pendant cent jours) de deux messagers sessionnels surnuméraires, pour leurs services durant la session de 1893, à \$2.50 chacun par jour, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les Statuts, savoir:—Impression, reliure et distribution du code criminel, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'acte du cens électoral—nouvelle somme nécessaire pour l'impression des listes des électeurs, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-quatre piastres et cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser au juge Wilkinson, reviseur du comté de Northumberland, N.-B., l'affichage des listes, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour retraite, savoir:—Pour payer à Mme H. James, une gratification d'un mois d'appointements pour chaque année de service de son mari, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le chemin de fer Oxford et New-Glasgow—pour payer au chemin de fer Intercolonial les comptes de fret non réglés, pour le transport de matériaux de construction pour l'embranchement d'Oxford et New-Glasgow, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le chemin de fer Annapolis et Digby—construction, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la construction du pont de la rue Wellington, Canal Iachine, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la construction du canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le Canal Rideau, savoir:—Pour achever le pont Merriekville, \$2,000; pour achever les réparations du barrage à Hog's Back et pour construire des brise-glaces \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent seize piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'écluse à Sainte-Anne, etc., savoir :—Pour réparer les vieilles portes d'écluse, \$4,000; pour régler avec l'entrepreneur de la consolidation de l'ancienne jetée en aval de l'écluse \$1,116, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le canal Carillon et Grenville—pour consolider et rendre étanche le barrage à Carillon, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le canal Lachine—pour reconstruire les murs de soutènement aux bassins Saint-Gabriel, Nos 1 et 2, \$10,800; pour réparer la levée nord aux écluses Saint-Gabriel, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille sept cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le canal Chambly—pour achever l'achat et l'installation du moteur électrique et du fil actionnant les machines dans l'atelier, et achat d'une courroie, \$700; pour démolir et reconstruire le sas est de l'écluse No 5, \$1,500; pour construire un caisson à l'écluse No 9, entrée d'aval, pour reconstruire le seuil d'aval et le radier de l'écluse, \$1,000; pour reconstruire les bajoyers, \$4,500; pour payer les frais judiciaires *in re* la Reine vs Black, \$20, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le canal de la Vallée de la Trent—pour couvrir les derniers paiements pour l'achèvement du pont tournant à Bobcaygeon, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le canal Welland—enlèvement d'une batture à l'entrée de la rivière Chippewa. Pour payer la balance due sur les estimations finales, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir :—Port du Cap Tormentine—pour achever les paiements aux entrepreneurs, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir :—Douane de Saint-Jean, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Ontario, savoir :—Salle d'exercices, Toronto—La cité de Toronto ayant fourni un terrain tel que convenu, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cent neuf piastres et quatre-vingt-dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Edifice public, Brandon—balance due à l'architecte-surintendant, \$796.51; résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—pour payer les comptes non réglés pour travaux indispensables, et mobilier, garnitures, etc., fournis pour rendre la nouvelle résidence prête à être occupée, \$3,913.47; édifice de l'immigration de Medicine-Hat—pour fournir une cour de justice et une salle de police, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Colombie-Britannique, savoir :—Salle d'exercices de Victoria—la localité fournissant gratuitement son emplacement, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-six mille cent quarante piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour les stations de quarantaine, savoir :—Halifax, N.-E., Ile Lawlor—pour un nouvel hôpital et logement additionnel et pour rembourser les frais d'appropriation, de réparations, de mobilier, etc., \$27,500; Saint-Jean, N.-B., Ile de la Perdrix—pour logement additionnel et rembourser les frais d'appropriation, de réparations, de mobilier, etc., \$4,137.83; Grosse-Ile, P.Q.,—pour compléter l'équipement de la station, \$50,656; William's Head, C.-B.,—pour logement additionnel, \$62,000; petites stations—pour logement additionnel et rembourser les frais d'appropriation, de réparations, de mobilier, etc., \$1,846.42, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour réparations, mobilier, etc., savoir :—Réparations, mobilier, etc., somme additionnelle nécessaire, \$35,000; pour éclairer à l'électricité la bibliothèque du Parlement et le bureau du Conseil privé, \$5,600, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Halifax, Ile Lawlor—quai de la quarantaine, 10,000; Chezzetcook-Ouest—pour terminer les paiements aux entrepreneurs, \$300; Brise-lames de l'Ile du Diable—pour terminer les paiements aux entrepreneurs, \$350; station de quarantaine de Sydney, Pointe Keating—prolongement du quai, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir :—Station de quarantaine—quai de l'Ile de la Perdrix, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ontario, savoir :—Rivière la Pluie—améliorations des Rapides du Long Sault—pour payer la balance due, les travaux étant terminés, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir :—William's Head—quai de la quarantaine, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dragage, savoir :—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick—somme additionnelle nécessaire \$5,000; Québec et Ontario—somme additionnelle nécessaire \$14,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour nouveau matériel de dragage, somme additionnelle nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent quatre-vingt-trois piastres et trente-huit centins soit accordée à Sa Majesté, pour routes et ponts, savoir :—Pont sur la rivière du Ventre, à Lethbridge, T.N.-O.—Pour payer la balance due pour les travaux faits en 1891-1892, omis dans le budget de l'an dernier, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour télégraphes, savoir :—Territoires du Nord-Ouest—ligne de Prince-Albert entre Saskatoon et Batoche, Saint-Laurent et Prince-Albert, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour divers, savoir :—Réparations au barrage Wascana, Régina, à condition que ce qu'il faudra de plus pour réparer parfaitement le barrage sera fourni par les autres parties intéressées et qu'à l'avenir ce barrage soit entretenu aux frais de la municipalité—somme additionnelle nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la cour d'Echiquier, savoir :—Pour payer les appointements d'un commis de 3e classe, du 1er janvier au 30 juin 1893, \$200; somme additionnelle nécessaire pour faire face aux dépenses imprévues occasionnées par la publication nécessaire des nouveaux règlements de l'Amirauté et autres, \$1,500; pour pourvoir à l'augmentation des appointements du registraire, au moyen d'une augmentation de \$50 pour cette année \$25, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante-deux piastres et cinquante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté, pour l'allocation de retraite au constable Martin Murphy, de la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le service maritime et fluvial, steamers fédéraux, savoir :—Pour couvrir les dépenses imprévues occasionnées par les réparations des steamers *Lansdowne*, *Newfield* et *Quadra* pour l'année finissant le 30 juin 1893.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les pêcheries, savoir :—Somme additionnelle nécessaire pour l'entretien et les réparations des steamers et vaisseaux employés au service de protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer aux personnes suivantes leur service de compilation et de transmission des rapports quotidiens destinés au bureau de renseignements des pêcheries pendant la saison de 1892.—Les personnes suivantes recevront \$15 chacune, savoir :—J. P. Brennan, R. Benoit, C. P. Le Lacheur, A. J. Clark, T. Aucoire, J. M. Viets, R. McLean, Chas. Owen, E. A. Calder, J. C. Bourinot, J. Dunlap, George Stalker, P. O'Toole, Louis McKeen, M. A. Dunn, J. M. McNutt, Geo. Rowlings, A. G. Hamilton, P. F. Fougère, E. D. Tremaine, J. N. Taylor, E. E. Letson, J. A. D'Entremont, R. L. Bolman, D. McAuley, D. Urquhart et David Murray, \$405; James A. Russell, \$10; T. C. Cooke, \$5; Wm. Brymner \$2.50, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante-neuf piastres et vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer à James W. Watson pour service de commis surnuméraire du 1^{er} juillet au 18 septembre 1892 à \$2 par jour, \$160; pour payer à E. W. Gilbert pour service de commis surnuméraire du 1^{er} juillet 1892 au 18 septembre 1892, à \$1.50, \$120; pour payer à M. Isaac Newton, pour perte subie comme défendeur dans une action intentée contre lui par une compagnie américaine, \$379.26, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses de la commission d'arbitrage de la mer de Behring, \$15,000; dépenses de la commission internationale des pêcheries, Etats-Unis et Canada, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la Police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—Pour payer à J. Johnston, pour ses services en rapport avec la préparation des cartes qui accompagnaient le rapport du commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année 1891; nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, savoir : somme nécessaire pour les frais d'exploitation des machines à forer les puits, les tuyaux, etc., \$2,500; somme additionnelle nécessaire pour payer les dépenses du bureau du lieutenant-gouverneur, \$3,700, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille neuf cent vingt et une piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté, pour les Sauvages, Ontario et Québec, savoir :—Subvention pour suppléer aux sommes tirées en plus du crédit, sous l'autorité de l'arrêté du conseil du 29 septembre 1892: fonds d'administration des terres des Sauvages; fonds des Sauvages de la province de Québec; fonds des écoles des Sauvages, \$19,000; pour faire face aux dépenses en sus des sommes votées les années précédentes et pour clore les comptes suivants au 30 juin 1892:—arpentages, \$19.09; secours, Ontario, \$14.83; achat de couvertures, Ontario et Québec, \$177.82; grains de semence et secours, Québec, \$1,297.54; écoles des Sauvages, \$51.13, \$1,560.41; pour payer à M. W. A. Mott, le montant de son compte pour services professionnels en rapport avec les poursuites de vente de boissons aux Sauvages de Ristigouche, Québec, ces Sauvages n'ayant aucun fonds qui leur soit propre, \$100; pour payer la moitié des frais de construction d'un pont sur la rivière Coulais, dans le district Batchewana, \$2,261.41, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le canal Lachine, savoir: pour réparer les quais entre les écluses Nos 1 et 2, \$750; Pour réparer les ventelles des portes d'écluses et peinture des écluses Nos 2 et 3, \$1,450; pour réparer et renouveler les vannes de coursiers et rajuster deux piliers dans les coursiers à Saint-Gabriel et à Lachine, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, pour fournir cinq lumières électriques à Ottawa, canal Rideau, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante-six piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les salaires de deux électriciens et d'un passeur, canal Beauharnois, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les salaires et les dépenses imprévues, canal Chambly, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize piastres et soixante-six centims soit accordée à Sa Majesté, pour payer une gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu H. H. Killaly, ingénieur dirigeant du canal du Rapide Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:

Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour une somme additionnelle pour les soins de médecins pour les Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Pour achever l'hôpital sur la réserve des Gens-du-Sang \$600, mobilier \$200; pour achever l'école industrielle de la rivière La Biche, et construire des granges, clôtures et dépendances, \$6,000; pour compléter l'école industrielle de Saint-Paul, posage d'appareils de chauffage et mobilier, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages, Colombie Britannique, savoir:—Somme additionnelle pour aider à la construction de bâtiments pour l'école industrielle des sauvages, sous la direction de l'Eglise Méthodiste à Chilliwack, C.-B., \$2,500; pour payer les dépenses de quarantaine et autres faites pour prévenir une épidémie de petite vérole dans le cours de l'été de 1892, \$3,000; sommes additionnelles nécessaires: Frais de voyage, \$1,000; médicaments, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses de la convention internationale des mines, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses se rattachant à la détermination de la ligne de frontière dans la baie de Passamaquoddy, entre la plus extrême pointe sud de l'Île du Prince de Galles et le 14^e degré de longitude ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses se rattachant à la détermination de la ligne de frontière entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et une piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer MM. Drake, Jackson et Helmcken la signification de documents

à un nommé Constant Durand, à la demande du consul général de Belgique, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent deux piastres et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer à M. A. N. Montpetit la traduction du rapport de la Commission Royale d'enquête sur le service civil; lecture et correction des épreuves et préparation d'un index, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour gratification à M. Mowat qui fut grièvement blessé par l'explosion d'un baril de vernis à la station de Campbellton, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'incendie à Saint-Jean, Terre-neuve, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté, somme additionnelle nécessaire pour la commission de prohibition, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer le portrait de lord Lansdowne, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les réclamations du gouvernement impérial pour secours donnés à des Canadiens naufragés, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'accise, savoir:—Dépenses contingentes—somme additionnelle nécessaire, \$2,000; commission aux officiers de douanes—somme additionnelle nécessaire, \$500; pour payer à John Cochrane, officier de douane, à la gare aux marchandises du chemin de fer Intercolonial à Saint-Jean, N.-B., services rendus à ce département du 1er janvier au 30 juin 1893, \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les poids et mesures:—Pour augmenter les appointements de M. Kelly, sous-inspecteur de la division de Québec, du 1er janvier au 30 juin 1893, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les travaux publics, savoir:—Pour payer une gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu F. N. Gisborne, surintendant des télégraphes, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les terres de l'artillerie, savoir:—Somme nécessaire pour achever le pont sur les terres de l'artillerie à Grand Falls, N.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1893.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et six piastres et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté, pour les postes, savoir:—Somme nécessaire pour augmenter le traitement de M. W. W. McLeod, inspecteur de la division postale de Manitoba, de \$2,200 à \$2,400, ayant complété dix années de services comme inspecteur le 1er mars 1892, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les terres fédérales:—Somme additionnelle nécessaire pour les arpentages, examen de rapports d'arpenteurs, impressions des plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1893.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses de la milice—rébellion, Territoires du Nord-Ouest, 1885, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-huit mille deux cent quarante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour items non prévus, 1891-92—pour couvrir les items non prévus de 1891-92, suivant le rapport de l'auditeur général, pages A 20 et 21, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le havre du Cap Tormentine, Nouveau-Brunswick, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le chenal à navires entre Québec et Montréal, Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la rivière Kaministiquia,—bassin de virement, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., de Chatham, \$15,000; bureau de la douane, Saint-Jean, etc., \$75,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les provinces maritimes en général, savoir :—Édifices publics fédéraux—renouvellements et grosses réparations, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Québec, savoir :—Bureau de poste, etc., Saint-Henri—achèvement, \$13,000; bureau de poste, douane, etc., Saint-Hyacinthe—achèvement, \$2,250; pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, \$32,000; bureau de poste, de douane et du revenu de l'intérieur, Richmond, \$4,000; bureau de poste, de douane et du revenu de l'intérieur, Farnham-Ouest—achèvement, \$5,000; bureau de poste de Québec—nouvelle aile, \$10,000; bureau de poste de Montréal—changements et améliorations, \$12,000; édifices publics fédéraux—renouvellements et grosses réparations, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-deux mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Ontario, savoir :—Édifice public d'Orillia—la ville donnant gratuitement le lot Wheeler—achèvement, \$1,600; bureau de poste, douane, etc., Port-Arthur—achèvement, \$4,600; salle d'exercices, Toronto—la ville de Toronto ayant fourni un terrain tel que convenu—achèvement, \$90,000; bureau de poste, douane, etc., Smith's Falls, \$18,500; bureau de poste, douane, etc., de Picton—achèvement, \$11,000; collège militaire royal de Kingston—hangar, \$1,500; édifices publics fédéraux—renouvellements et grosses réparations, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt six mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Manitoba, savoir :—Édifices militaires de Winnipeg, \$20,000; édifices publics en général—renouvellements et grosses réparations, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatre mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Territoires du Nord-Ouest, savoir :—Bureau d'enregistrement et de l'agent des terres et bois de la Couronne, Edmonton—achèvement, \$1,200; bureau de l'agent des terres et bois de la Couronne, Prince-Albert—achèvement, \$2,000; palais de justice, bureau des terres et bureau d'enregistrement de Régina, \$20,000; douane et palais de justice, Lethbridge, l'emplacement étant fourni, \$7,000; bureau de poste, de douane, du revenu de l'intérieur, des terres fédérales et des bois de la Couronne à Calgary, \$25,000; palais de justice, maison d'arrêt et logement pour la police, \$7,500; édifices de la police à cheval du Nord-Ouest, \$20,000; édifices publics fédéraux—renouvellements et grosses réparations, \$1,500; pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les édifices publics, Colombie-Britannique, savoir :—Bureau de poste, douane, etc., à Vancouver—achèvement, \$13,000; Salle d'exercices à Victoria, la localité fournissant gratuitement l'emplacement—achève-

ment, \$5,500; édifices militaires de Victoria, y compris la batterie de la Pointe-Macaulay—achèvement, \$9,750; édifices publics—renouvellements et grosses réparations, \$5,000; pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques :—Améliorations, renouvellements, réparations, etc., aux bâtiments, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent cinquante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique, savoir :—Somme additionnelle nécessaire pour le recensement et la statistique, \$2,652; pour avances à faire de temps à autre sur les produits de la laiterie aux fermes expérimentales—à être remboursées à même les ventes de ces produits, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice :—Fabrique de munitions et de cartouches de Québec, \$30,000; approvisionnements militaires, \$30,000; exercice annuel et instruction de la milice, \$4,000; dépenses contingentes—gratification au lieutenant-colonel W. N. Alger, ci-devant payeur de district, district militaire n° 2, de Toronto, en prenant sa retraite, le 31 octobre 1892, 2 années de solde, \$1,200; réclamations d'indemnités—accidents et blessures pendant les exercices militaires, \$1,500; pour achever le champ de tir à Sussex, N.-B., \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

A six heures p.m., M. l'Orateur, prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie p.m.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et seize piastres et vingt et un centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des douanes—Montant omis dans le budget principal et destiné à couvrir l'augmentation établie par statut des appointements de M. W. H. Grafton, \$37.50; pour pourvoir aux appointements de M. J. R. K. Bristol, secrétaire particulier du contrôleur des douanes, du 8 décembre 1892 au 30 juin 1893, cette somme étant la balance d'un crédit déjà voté pour la même période et destinée à payer les appointements du secrétaire particulier du ministre des Douanes, \$338.71, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'auditeur général—Nouvelle somme nécessaire pour frais imprévus, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent quatre-vingt-cinq piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture—Pour payer aux commis suivants leurs appointements du 1er au 31 janvier 1893, nonobstant l'Acte du service civil: John Thompson, \$50; R. E. Armstrong, \$38.75; T. H. Morgan, \$50; T. P. Bassett, \$46.50. Somme nécessaire par suite du transfert des appointements de plusieurs commis des crédits spéciaux aux frais imprévus, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour compléter le montant nécessaire pour impressions, papier d'imprimerie et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-cinq piastres et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour payer au chemin de fer Intercolonial le fret de l'orge de semence, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achèvement du recensement, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir: Service de la quarantaine et salubrité publique—Montant additionnel nécessaire pour le maintien, l'inspection, etc., y compris \$5,200, pour rembourser les dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour quarantaine de bestiaux—montant additionnel nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour régler les réclamations pour chiffons importés qui ont été brûlés ou détériorés, après avoir été exposé au dehors à la quarantaine de la Grosse Isle, comme mesure de précaution contre le choléra asiatique, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à la veuve de feu George Henry, l'économiste de la quarantaine à Charlottetown, une gratification équivalente à deux mois de salaire de son défunt mari, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense, savoir : Pour pourvoir au paiement des exercices annuels qui devront se faire dans les camps d'instruction au mois de juin avant la période où l'on pourra utiliser le crédit pour l'exercice 1893-94, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille six cent quatre-vingt-treize piastres et vingt-deux centins, soit accordée à Sa Majesté pour soin des propriétés militaires—Pour payer à la cité d'Ottawa sa réclamation de taxes depuis 1880 jusqu'à 1892 inclusivement, sur les terres non utilisées du champ de tir à Ottawa, affermées par l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations aux propriétés militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine pour réparer une fuite qui s'est récemment déclaré dans la levée nord, aux écluses Saint-Gabriel, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent trente-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à Marcus Smith, I.C., une gratification équivalente à ses appointements pendant six mois, ainsi qu'aux commis surnuméraires des gratifications équivalentes à leurs appointements de deux mois en abandonnant le service, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille neuf cent soixante et dix piastres et cinquante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les douanes, savoir :—Pour rembourser au département de la Marine et des Pêcheries le montant dépensé pour payer l'équipage, le combustible, les provisions et les dépenses courantes du croiseur de l'Etat le *Constance* du 1er avril au 31 décembre 1892, \$10,112.43 ; Montant nécessaire pour payer les dommages, déterminés par le jugement et les frais taxés, dans la cause de Allen vs Attwood, re saisie du navire *Brigewater*, \$6,558.12. Pour payer à T. J. Galbraith, le préposé au débarquement des douanes de Sa Majesté à Dunville, Ontario, en sus de ses appointements, ses services en qualité de percepteur adjoint, du 1er mars 1892 au 28 février 1893, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses de la milice, rébellion des Territoires du Nord-Ouest, 1885, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières, Nouvelle-Ecosse, savoir :—L'Ardoise—Brise-lames, \$2,500 ; Rivière des Français—Réparations à la jetée, \$700 ; Chezzetcook-Ouest, \$4,400 ; Digby—Jetée, \$19,000 ; Mabou—Réparations à la jetée—Achèvement, \$2,500 ; Broad Cove March—Réparations à la jetée—Achèvement, \$300 ; Nyanza—Quai, \$1,800 ; quai de l'Île Pictou, \$1,500 ; nouveau quai de Bayfield, \$19,000 ; brise-lames de Bayfield—Réparations, \$5,000 ; Île Bou-

larderie—Quai sur le côté sud, \$1,600; île du Cap de Sable—Brise-lames sur le côté sud, \$1,400; quai D'Escousse, \$4,280; Anse Babbins, \$1,000; Ingonish—Jetée sud—Achèvement, \$2,000; Ile au Renard—Ouvrage de protection de la plage, \$600; Metaghan Cove—Réparations à la jetée, \$2,700; Maitland—Réparations au quai, \$600; brise-lames de Blue-Rock—Réparations, \$1,000; jetée de McNair—Grosses réparations, dragage, etc., \$3,700; port de Yarmouth, \$8,000; Grand-Etang, \$5,000; mines de houille de Mabou—Quai à la Pointe de la Mine de houille, les habitants de l'endroit contribuant en travail pour une somme de \$2,000, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excedant pas dix mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ile du Prince-Edouard, savoir:—Réparations aux jetées et aux brise-lames, \$6,000; Miminigash, \$1,000; port de Selkirk, jetée—Réparations, \$800; Baie Saint-Pierre—Réparations au brise-lames à l'extrémité intérieure, \$1,000; port de la Baie Fortunée, \$1,000; Nine-Mile-Creek—Réparations à la jetée, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinquante-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières, Nouveau-Brunswick, savoir:—Néguac inférieur—Quai, \$4,000; brise-lames à Shippegan—Réparations, \$2,500; réparations au brise-lames de la Pointe du Nègre, port de Saint-Jean, \$5,000; Tracadie—Quai, \$2,500; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, \$10,000; port de Shédiac—Nouveau brise-lames pour protéger le quai du chemin de fer Intercolonial à la Pointe-du-Chêne, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excedant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, réparations et améliorations dans les ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cinquante cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Québec, savoir:—Jetée de l'Anse-à-l'Eau, ou Tadoussac, \$2,500; Jetée de Rimouski—Réparations, \$2,000; Cacouna—Jetée, \$1,000; Etang du Nord—Réparations, \$1,500; Jetée de l'Isle Verte, \$1,000; La Malbaie—Renouvellements et réparations, \$5,700; Jetée du lac Mégantic—Réparations, \$300; Laprairie—Travaux aux brise-glace, \$2,500; Rivière Ottawa—Amélioration du chenal des Mille-Iles, \$1,000; Rivière Saint-Maurice—Amélioration du chenal entre les Grandes Piles et La Tuque, \$3,500; Ile aux Coudres—Réparations à la jetée, \$1,200; Jetée de Roberval, lac Saint-Jean, \$5,000; Les Eboulements—Réparations au quai, \$1,000; Baie Saint-Paul—Prolongement du quai jusqu'au Cap aux Corbeaux, \$9,000; Matane—Prolongement du quai—Achèvement, \$700; Quai de Chicoutimi—Réparations, \$2,000; Saint-Michel de Bellechasse—Réparations à la jetée, \$500; Saint-Laurent, île d'Orléans—Renouvellement, \$600; Jetée de Longueuil—Agrandissement et réparations—Achèvement, \$3,000; Jetée de Yamachiche, \$1,500; Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts ports et rivières, \$10,000 pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excedant pas cent quarante et un mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ontario, savoir:—Port de Kingston, lac Ontario, \$8,000; Port-Hope—Réparations, \$2,500; rivière Ottawa—Amélioration du chenal des bateaux à vapeur dans le détroit de Pétéwawa, en amont de Pembroke, \$1,000; Southampton—Réparations aux brise-lames, \$1,000; Meaford—Travaux du havre—la ville ayant donné \$3,000, \$1,900; Thornbury, \$3,000; Havre d'Hamilton—Dragage, \$1,000; Havre de Trenton—Dragage, la localité fournissant \$2,000, \$3,000; port de Toronto—Travaux de l'entrée de l'est et de l'ouest, etc., la ville de Toronto ayant donné \$100,000, \$75,000; Port-Albert—Dragage, etc., \$13,000; Havre de Goderich—Prolongement des jetées, \$15,000; Port-Rowan—Quai, \$4,000; Havre de Midland—Dragage, \$2,000; Port-Arthur—Dragage, \$5,000; Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, \$5,000 pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excedant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Colombie-Britannique, savoir :—Port de Victoria—Dragage dans le port intérieur, \$10,000 ; Port de Victoria—Dragage dans le port extérieur, \$12,000 ; Rivière Fraser—Amélioration du chenal, à l'embouchure, \$30,000 ; Rivière Colombie—Améliorations en amont de Golden, \$4,500 ; Rivière Colombie—Améliorations entre Revelstoke et le lac La Flèche, \$1,500 ; Rivière Skeena, \$3,000 ; Rivière Fraser—Protection des travaux de Garry-Bush, \$12,000 ; Rivière Fraser—Amélioration du chenal navigable, et protection de la rive sud de la Rivière à Miller's Landing et à Sumas, \$7,500 ; Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-seize mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage, savoir :—Nouvel outillage de dragage, \$50,800 ; Dragues—Réparations, \$30,000 ; Dragage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, \$40,000 ; Dragage—Québec et Ontario, \$40,000 ; Dragage—Manitoba, \$15,000 ; Dragage—Colombie-Britannique, \$15,000 ; Dragage—Service en général, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades, savoir :—Glissoires et estacades, \$5,000 ; District d'Ottawa—Rivière Pétéwawa, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour ponts et chaussées, savoir :—Ponts, cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoires, le canal Rideau et leurs abords, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques, savoir :—Lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploitation entre la Pointe-des-Monts et la Pointe-aux-Esquimaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille quatre cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté, pour divers, savoir :—Explorations et inspections, \$15,700 ; Galerie Nationale des Beaux Arts, \$1,000 ; pour pourvoir aux appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef, \$54,000 ; pour pourvoir aux appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef, \$28,500 ; pour pourvoir aux appointements du personnel du service télégraphique, \$2,230 ; pour rétribuer les services temporaires de commis et autres services y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1882, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$30,000 ; monument à feu Sir John A. Macdonald, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-huit mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les travaux publics, savoir : Perception des droits de glissoires et estacades, \$4,000 ; Frais de réparations et d'exploitations, ports, bassins et glissoires, \$105,900 ; Pour payer à la Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa l'allocation autorisée pour régie, etc., relativement au bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière des Outaouais, pendant l'exercice 1893-94, \$1,600 ; Lignes de télégraphe entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,000 ; Lignes télégraphiques par terre et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer *Newfield* ou autres navires employés au

service des câbles, \$28,000; Lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest, \$22,000; Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, \$10,000; service télégraphique et service des signaux en général, \$2,700; Agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour réparations, mobilier, chauffage, etc. :— Réparations, édifices d'Ottawa—Mobilier, etc., \$110,000; Loyers—Edifices publics, \$12,500; Rideau Hall, \$15,000; Mobilier pour les bureaux, en ville, \$5,000; Terrains, édifices publics, Ottawa, \$6,000; Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, \$2,500; Chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et préposés aux ascenseurs, \$66,000; Gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts, \$26,500; Eau, édifices publics, Ottawa, \$16,500; Allocations pour combustible et éclairage, Rideau Hall, \$8,000; Service téléphonique, édifices publics, Ottawa, \$3,500; Parc de la Côte du Major, Ottawa, \$4,000; Salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$66,000; Chauffage des édifices publics fédéraux—Combustible, etc., \$50,000; Éclairage des édifices publics fédéraux, \$38,500; Eau pour les édifices publics fédéraux, \$15,500; Diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux, \$5,000; Bâtiments fédéraux de l'immigration—Réparations, mobilier, etc., \$3,000; Matériaux pour réparations, etc.—Ventilation et éclairage des édifices publics à Ottawa, \$4,000; Bâtiments de la quarantaine, réparations et entretien, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouvelle-Ecosse, savoir :—Bureau de poste de Dartmouth—Achèvement, \$5,000; Salles d'exercices d'Halifax, y compris l'achat de l'emplacement, \$65,000; Bureau de poste, douane, etc., de Lunenburg—Achèvement, \$15,000; Bureau de poste de Pictou—Achèvement, \$14,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir : Construction, \$2,000; pour payer la somme adjugée par les arbitres, les frais d'arbitrage et les dépenses de l'ingénieur et du personnel, \$150,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial, savoir :— Plus grandes facilités à Halifax, \$150,000; matériel roulant, \$20,000: construction (première), \$2,000; embranchement Saint-Charles, \$17,000; embranchement d'Indiantown, \$5,500; plus grandes facilités à Moncton, \$2,700, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du chemin de fer d'Oxford et New-Glasgow, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Soulanges, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rapide-Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Saint-Laurent, fleuve et canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas treize mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, \$10,000; Welland, dommages aux terres, Grande-Rivière, \$3,700, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million neuf cent six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir:—Construction d'une jetée en amont de l'écluse n° 4, Côte Saint-Paul, \$13,500; reconstruction de quais, etc., \$6,000; reconstruction de portes de réchange pour les nouvelles écluses n° 1, 2, 3, 4, et 5, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir:—Réparation de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie et enlèvement de la batture; aussi, construction de piles pour pont à Thorold, \$10,000; pour réparer environ 500 pieds de la levée du canal endommagée par un éboulement le 24 août 1891, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly, savoir:—Construction d'une clôture le long du canal, à partir du pont Langelier à Sheridan House, en face de la rue Principale, Saint-Jean, \$1,000; gravier sur le chemin de halage du mille $1\frac{1}{2}$ à 6—achèvement, \$4,200; reconstruction des culées de ponts des ponts n° 4 et 6, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse Sainte-Anne, savoir:—Pour réparer les jetées du canal du sud, \$2,500; pour fournir un jeu d'aiguilles et hangar pour les abriter, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Carillon et Grenville, savoir:—Pour réparer et consolider une partie du barrage à Carillon, \$10,000; dommages causés à des terrains et services d'estimateurs, \$1,000; reconstruction des empellements des anciennes écluses dans les écluses neuves nos 5 et 6, canal de Grenville, \$900; renouveler le parement le long de l'écluse n° 2, canal de Grenville, \$900, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Vallée de la Trent, savoir:—Bobcaygeon, estacade et jetée conductrice, entrée d'amont du canal, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Beauharnois, savoir:—Construction d'un nouveau pont tournant, écluse n° 12, \$1,000; pourvoir à l'achat d'un moteur électrique pour faire fonctionner les portes d'écluses, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chenal Saint-Pierre, savoir:—Pour reconstruire tout le mur de l'ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Culbute, savoir:—Pour payer des réclamations et enlever des obstacles à la navigation, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille six cent quatre-vingts piastres, soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$4,000; explorations et inspections—canaux, \$3,000; explorations et inspections—chemins de fer, \$5,000; statistiques des chemins de fer, \$1,600; Appointements de commis surnuméraires et de copistes, \$2,000; appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis surnuméraires, \$17,080, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial pour l'année finissant le 30 juin 1894.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour l'embranchement du chemin de fer de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour le chemin de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt-deux mille huit cents piastres, soit accordée à Sa Majesté, pour réparations et frais d'exploitation de canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses imprévues des employés des canaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour supplément d'appointements à des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit, le dimanche, nonobstant toute disposition contraire de l'acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes, dépenses contingentes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien de stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'industrie laitière au Canada, en rapport avec les stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'un nouveau steamer, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-deux mille quatre cents piastres soit accordée pour l'entretien et réparation des vapeurs de l'État, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les examens des capitaines et seconds, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la tenue d'enquêtes sur les naufrages, et pour obtenir des renseignements sur les sinistres maritimes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement des navires du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'observation des marées, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour enlever les obstacles dans les rivières navigables, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service postal pendant l'hiver, I. P.-E., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu qu'une somme n'excédant pas deux cent mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et allocations, etc., des gardiens des phares, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cinq cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour agences, loyers et dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'entretien et réparations des phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour achèvement et construction de phares et de signaux de brume, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de signaux, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations aux quais, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et levées hydrographiques, savoir:—Observatoire. Toronto, \$5,250; Kingston, \$500; Montréal, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service météorologique, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour levées hydrographiques, y compris la levée de la baie Georgienne, une nouvelle levée de l'île d'Anticosti, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine, savoir:—Hôpital de Sainte-Catherine, \$500; hôpital de Kingston, \$500; hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secours aux marins naufragés et en détresse, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Ontario, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$12,000; déboursés des inspecteurs et gardes-pêche, \$6,000; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$3,000; divers, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Québec, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$10,000; déboursés des inspecteurs et gardes-pêche, \$4,000; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$1,500; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Nouveau-Brunswick, savoir:—Appointements des

inspecteurs et gardes-pêche, \$9,000; déboursés des inspecteurs et gardes-pêche, \$5,000; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$6,000; divers, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Nouvelle-Ecosse, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$13,000; déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens, \$6,000; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$2,500; Divers, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Ile du Prince-Edouard, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêches, \$3,000; déboursés des inspecteurs et gardes-pêche, \$700; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$1,000; divers, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Manitoba, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$2,000; déboursés des inspecteurs et gardes-pêche, \$1,000; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$1,000; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Territoires du Nord-Ouest, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$1,500; déboursés des inspecteurs et gardes-pêche, \$1,000; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$1,000; divers, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, Colombie-Britannique, savoir:—Appointements des inspecteurs et gardes-pêche, \$3,000; déboursés des inspecteurs et gardes-pêche, \$2,000; gages et dépenses des gardiens spéciaux, \$3,500; divers, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pisciculture, savoir:—Construction et entretien des piscifacures et des homarderies, y compris les appointements de M. Prince, \$48,000; Pisciculture pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$3,000 pour l'année finissant le 30 juin 1894.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les bâtiments employés à la protection des pêcheries, savoir:—Pour pourvoir au coût d'entretien et de réparation des steamers et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le contrôle des compagnies d'assurance, savoir:—Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service, y compris \$800, les appointements de R. Henderson, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté, somme nécessaire pour la Commission de géologie et le musée, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Bergeron, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les cartoucheries du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille cent soixante et dix piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Construction de passes-migratoires et nettoyage des rivières, \$5,000; dépenses judiciaires et imprévues, \$2,000; expositions des pêcheries du Canada, \$1,000; pour payer les services exécutés par les départements des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution des primes de pêche et au service de la statistique, \$5,000; huîtres et ostréiculture, y compris les appointements et frais de l'inspect-

teur de l'ostréiculture, \$7,500; pour pourvoir au paiement des percepteurs des douanes pour services rendus au sujet de la distribution des permis du *modus vivendi*, durant la saison de 1891, \$670.50; dépenses se rattachant aux affaires de la mer de Behring, \$10,000; pour faire face aux dépenses se rattachant à la commission internationale des pêcheries, Etats-Unis et Canada, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille neuf cent cinquante six piastres soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des sauvages, Ontario et Québec, savoir:—Secours et grains de semence, Québec, \$4,500; secours et soins de médecins, Ontario, \$800; couvertures de laine pour les sauvages d'Ontario et Québec, \$1,600; écoles d'Ontario, Québec et les provinces maritimes, \$27,450; appointements des chefs Decaire et McGregor, \$100; transport des sauvages du lac des Deux-Montagnes, \$1,000; Paiement des annuités aux termes du traité Robinson, \$16,806; arpentages de réserves des sauvages, \$500; pour pourvoir aux comptes excédés suivants:—Fonds d'administration des terres des sauvages, fonds des sauvages de la province de Québec, fonds des écoles des sauvages, \$15,200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des sauvages, Nouvelle-Ecosse:—Appointements, \$1,200; secours et achats de grains de semence, \$3,045; soins de médecins et médicaments, \$1,400; divers, \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des sauvages, Nouveau-Brunswick:—Appointements, \$1,705; soins de médecins et médicaments, \$1,295; secours et grains de semence, \$2,700; diverses dépenses, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des sauvages, Ile du Prince-Edouard:—Appointements, \$300; secours et achats de grains de semence, \$1,125; soins de médecins et médicaments, \$350; bureau et dépenses diverses, \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent soixante et dix-sept mille deux cent soixante et onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des Sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest:—Annuités, \$130,460; instruments aratoires et outils, \$12,143; grains de semence, \$1,700; bétail, \$12,951; provisions pour les Sauvages sans ressources, \$218,200; habillements.—distribution triennale, \$3,040; écoles du jour, internats et écoles d'industrie, \$210,600; arpentages, \$4,000; gages des instructeurs d'agriculture, \$24,000; fournitures à ces instructeurs, \$11,667; Sioux, \$5,393; bâtiments de l'agence et de la ferme, \$10,897; dépenses générales, \$129,066; moulins et scieries, \$3,154, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des Sauvages, Colombie-Britannique:—Appointements, \$19,720; secours, \$3,000; grains de semence, instruments aratoires et outils, \$1,200; soins de médecins et médicaments, \$5,000; écoles du jour, \$3,300; internats et écoles d'industrie, \$29,890; frais de voyage, \$4,500; dépenses de bureau et diverses, \$3,000; vapeur *Vigilant*, \$2,000; arpentages, \$9,670; commission des réserves, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest:—Solde de la police, \$300,000; subsistance, \$75,000; fourrage, \$70,000; combustible et éclairage, \$35,000; habillements, \$45,000; réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions, \$40,000; médicaments et douceurs, et dépenses de l'hôpital, \$3,000; livres, papeterie et formules imprimées, \$4,000; éclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations pour frais de voyage, transport d'hommes et de chevaux, \$45,000; dépenses imprévues, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-sept mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur, \$8,650;

écoles dans les districts non organisés, \$5,000; dépenses casuelles, justice, etc., \$7,040; addition aux appointements du greffier de l'Assemblée législative, \$400; aviseur légal, \$1,200; registraires, \$18,160; aliénés malades, Manitoba, \$18,000; écoles, commis, impressions, etc., \$199,200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour commutation de remises de droits sur les articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des aliénés de Kéwatin et autres à la charge de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'Acte de tempérance du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemniser les membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du *revenu consolidé et de l'audition*; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes lui ayant aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour arpentage, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve de Hot-Spring, près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Beaux-Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des travaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour somme additionnelle nécessaire pour le matériel de l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et Québec. (Des paiements pour services rendus pourront être

faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour pourvoir à l'exploration du lit du détroit de Northumberland (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent huit mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté, pour appointements et dépenses imprévues de différents ports, savoir :— Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$115,720; dans la province du Nouveau-Brunswick, \$90,260; dans la province de l'Île du Prince-Édouard, \$19,465; dans la province de Québec, \$210,345; dans la province d'Ontario, \$303,080; dans la province de Manitoba, \$33,300; dans les Territoires du Nord-Ouest, \$5,200; dans la province de la Colombie-Britannique, \$59,495. Provinces en général— Pour faire face aux changements qui pourraient être nécessaires dans le personnel, \$5,000; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres officiers en tournée d'inspection, \$20,350. Commission des douanes et service préventif extérieur— Pour couvrir les dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de \$400 du commissaire des douanes, comme président de la commission, \$26,150. Laboratoire de la douane— Frais des épreuves polariscopiques des sucres, etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin, \$5,150. Divers— Dépenses imprévues du bureau central, pour journaux, annonces, télégrammes, serrures, instruments, etc., pour les différents ports d'entrée, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt mille six cent quarante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, savoir. Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, et pour pourvoir aux augmentations d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise, \$305,232. 50; pour étendre aux territoires du Nord-Ouest le service de surveillance du revenu de l'intérieur, \$1,000; pour payer les services supplémentaires des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, \$6,000; pour rémunérer les officiers faisant de longues heures de service pour d'autres inspections que les inspections spéciales, \$1,000; service préventif, \$15,800; frais de voyage, loyers, combustible, papeterie, etc.— idem pour le Nord-Ouest, \$47,500; estampilles des tabacs canadiens et importés, \$20,000; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux, \$4,500; commission aux vendeurs d'estampilles de tabac canadien en torquettes, \$100; pour permettre au département de fournir de l'alcool méthyléneux aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient: loyers, \$400; chauffage, \$500; éclairage et force motrice, \$200; appointements, \$2,900; papeterie, \$15; divers, \$500; achat d'alcool et de naphte, \$75,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection et mesurage du bois :— Montréal— Sous-surintendant, \$900; Québec— Appointements, \$6,750; Trois-Rivières— Sous-surintendant, \$300; Trois-Rivières— Commis, \$500; dépenses imprévues, \$6,000; émoluments des inspecteurs-mesureurs, \$8,300; pensions des inspecteurs-mesureurs à la retraite, \$7,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures et gaz :— Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, y compris l'extension du service dans les Territoires du Nord-Ouest et ailleurs, \$57,150; appointements des inspecteurs du gaz, \$14,350; loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc, poids et mesures, \$15,950; loyers, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc, gaz, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des denrées, savoir :— Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi concernant l'adulteration des substances alimentaires, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour menus revenus, savoir:—Revenu de l'intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour terrains de l'artillerie, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois millions quatre cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les postes, savoir:—Service de transport des mailles, \$2,046,842; appointements et allocations, \$1,185,420; divers, \$206,120, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du commerce et de l'industrie, savoir:—Pour pourvoir à l'application de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des départements du commerce et des douanes, \$3,500; Pour faire face à la proportion de dépenses payables par le Canada pour le conseil international des douanes à Bruxelles, \$600; Agences commerciales, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

40. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre l'île Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

41. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Londres, G.-B. et Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., le port terminal étant un port canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention au steamer faisant le service entre Campbellton et Gaspé et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre le Port-Mulgrave ou la tête de ligne du chemin de fer de Pictou et Chéticamp, touchant à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margarie et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte ainsi un crédit à cet effet, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du Bassin des Mines, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Canso, Arichat, Port-Hood, et autres endroits intermédiaires qui pourront être déterminés, service quotidien à Port-Mulgrave, et continuation du service pendant l'hiver sur la section de Port-Mulgrave à Canso, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve voie du Cap-Breton, à \$200 par voyage, ne devant pas dépasser \$2,000 par année, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille six cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Saint-Jean, Digby et Annapolis, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour trois lignes de steamers faisant le service entre les ports d'Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un deux, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Jean *via* Yarmouth, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication à la vapeur du Bras-d'Or entre Baddeck et Grand-Narrows et Iona (service quotidien), Saint-Pierre et Port-Mulgrave (service quotidien), et Irish-Cove, East-Bay et Grand-Narrows (deux fois par semaine) et Saint-Pierre, Irish-Cove et Grand-Narrows (deux fois par semaine), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de paquebot, entre Pictou, Murray Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de paquebot entre Nanaïmo et Victoria (trois fois par semaine), entre Connox et l'Île Valdez (deux fois par semaine), arrêtant aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais des affaires en litige (justice), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille huit cent trente-huit piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales, savoir:—Appointements du commissaire, \$5,000; appointements du surintendant des mines, \$3,200; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,200; appointements du secrétaire, \$2,000; appointements du sous-secrétaire, \$1,500; appointements des inspecteurs des établissements, \$8,400; appointements des agents des terres fédérales, \$20,400; agent des terres fédérales, New-Westminster, \$1,500; agent des bois de la couronne, New-Westminster, \$1,800; appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et des guides, \$43,726.25; frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines et des inspecteurs des établissements; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne, et du bureau central; comptes des frais de déménagement, papeterie et impressions, et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis, \$40,180; pour payer les membres du Conseil d'examen des arpenteurs fédéraux—(L'autorisation voulue par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil), \$1,000; papeterie, loyer des salles et dépenses imprévues du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux, \$200; appointements des commis surnuméraires au bureau central, Ottawa; annonces, transcription, etc., \$6,000; pour pourvoir au salaire d'un menuisier, \$732, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales, savoir:—Pour arpentages, examen des rapports d'arpentages, impression de plans, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir:—Appointements des agents et employés du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

59. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences canadiennes, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

60. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements des agents et employés dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

61. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues des agences dans la Grande-Bretagne et en Irlande, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

62. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subvention à la société pour la protection des immigrantes à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

63. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service de l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

64. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de litige, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

65. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département du secrétaire d'Etat— Pour pourvoir à la différence entre les appointements de M. M. F. Walsh (secrétaire particulier du secrétaire d'Etat), transféré du ministère du revenu de l'intérieur, et ceux de M. John Burns, transféré à ce ministère à la place de M. Walsh, \$212.50 ; pour la compilation de la liste du service civil, 1892, en anglais et en français, \$240, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

66. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'agriculture— Pour pourvoir aux appointements de A. Rose, commis de la 3e classe, à partir du 1er juillet 1893, \$400 ; pour augmenter les appointements de A. L. Jarvis à \$1,800, à partir du 1er juillet 1893, \$325, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

67. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la section des affaires des Sauvages— Pour pourvoir au transfert de M. Wm McGirr du service extérieur au service intérieur (nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service Civil), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

68. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des impressions publiques et de la papeterie— Pour augmenter le salaire de J. Foran, gardien du bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

69. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent vingt-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice— Pour les services de M. J. W. Hughes, du 1er au 31 janvier 1893, \$77.50 ; allocation pour un secrétaire particulier du solliciteur général. (Cette somme pourra être payée à un membre du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service Civil), \$600 ; H. B. S. Lane, à part ses appointements, pour remplir la charge de comptable des pénitenciers pendant un an et huit mois, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

70. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des douanes— Somme omise du budget principal pour couvrir l'augmentation des appointements de M. W. H. Grafton établie par statut, \$37.50 ; pour pourvoir à l'augmentation des appointements de M. S. L. T. Frost, de \$525 à \$625 par année, \$100 ; Somme omise du budget principal pour couvrir l'augmentation des appointements de M. R. R. Farrow établie par statut, trois mois, \$12.50, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

71. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des chemins de fer et canaux— Pour augmenter les appointements de M. F. Beard, (nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du Service Civil), pour l'année finissant le 30 juin 1894.

72. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des postes— Somme estimée en moins pour un commis de la 2e classe, dans le budget principal de 1893-94, \$1,150 ; somme estimée en moins pour un commis de 3e classe, dans le budget principal de

1893-94, \$1,000; pour pourvoir à la promotion de M. E. F. Jarvis à la 2e classe, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour l'administration de la justice, savoir:—Cour d'Echiquier du Canada—pour pourvoir aux appointements d'un commis de 3e classe, \$400; aide à la publication des décisions de la cour d'Amirauté du Nouveau-Brunswick, \$500; pour pourvoir au traitement de deux juges de circuit du district de Montréal, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston—pour pourvoir aux appointements d'un aide-électricien, \$500; pour pourvoir au salaire d'un aide-forgeron, \$500; pour la construction d'une prison pour les femmes et d'un asile de criminels—matériaux, \$10,000; garde surnuméraire, \$500; treillis en fil métallique pour la salle de l'asile, \$300; armature de réserve pour dynamo dans la salle de l'électricité, \$550; salaire du contremaître de l'atelier de fabrication de ficelle d'engerbage, \$1,500; pour l'achat de pulpe de manille pour la fabrication de la ficelle d'engerbage, 25,000; machines motrices pour la fabrication de la ficelle d'engerbage, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul—réparations nécessaires à la coupole du vestibule central, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le pénitencier de Manitoba—pour augmenter le salaire du garde Addison comme fermier instructeur, \$100; un garde additionnel, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté, pour la Chambre des Communes—pour une allocation à E. P. Hartney, examinateur des bills privés—somme autrefois payée à même les honoraires pour les bills privés, \$200; commis de 3e classe (somme omise au budget principal), \$750; dépenses imprévues, etc., se rattachant aux listes des votants, \$2,506; pour payer les indemnités de la session de feu D. W. Gordon et J. Armstrong à leurs épouses respectives, \$2,000; pour payer à C. F. Ferguson, absent pour cause de maladie, le montant de son indemnité de la session, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour nouvelle somme nécessaire pour impressions, papier à impression et reliure, \$30,000; somme nécessaire à l'achat de 325 exemplaires de l'ouvrage de Todd, *Parliamentary Government in the Colonies*, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'exposition Colombienne—Nouvelle somme nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour permettre au commissaire de la laiterie de faire des achats de fromage et de beurre aux différentes stations agronomiques, le produit des ventes de ces achats à être porté au crédit du fonds du revenu consolidé, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir:—Quarantaine des bestiaux—Nouvelle somme, nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille sept cent douze piastres et soixante et treize centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice, savoir:—Achat de terrain pour un camp permanent à Sussex, N.-B., \$7,000; solde d'exercice, milice active, \$10,000; institut militaire, Toronto—Octroi du gouvernement, \$100; association d'artillerie du Canada—Octroi du gouvernement, \$900; gratifications à des officiers de l'état-major de la milice active qui doivent être portés sur la liste de retraite, \$17,212.73; pour achat d'armes à feu modernes, \$16,500;

défense d'Esquimalt, C.-B.—Contribution de l'Etat aux dépenses à même le capital pour travaux et édifices, \$70,000; solde d'un détachement de l'artillerie de la marine royale ou des ingénieurs royaux, \$35,000; munitions, cartoucherie—pour distribution gratuite de munitions aux associations de carabiniers, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-sept mille soixante et treize piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le prolongement de l'embranchement de Sydney-nord à l'embarcadère à eau profonde, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatorze mille neuf cent soixante et huit piastres et quatre-vingt-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer d'Oxford et New-Glasgow, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial—Prolongement sur le devant de la cité de Saint-Jean, (à voter de nouveau), \$25,000; achat de deux puissantes locomotives pour tirer les trains combinés du chemin de fer Intercolonial et du chemin de fer canadien du Pacifique entre Halifax et Moncton, \$24,000, pour l'année finissant le 30 juin 1893.

89. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Chambly—Indemnité pour terrains inondés par le canal, dommages, etc., et pour les services et dépenses d'évaluateurs, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

90. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Beauharnois—Amélioration de l'égouttage à Valleyfield, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

91. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Vallée de la Trent—Rivière Scugog—Formation d'un nouveau chenal d'entrée, à l'embouchure de la rivière, dans le lac à l'Esturgeon, \$4,000; pour la construction d'un pont-tournant à Fenelon-Falls, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

92. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lakefield—Agrandissement des vannes dans le barrage, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

93. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland—Curage et approfondissement de l'arrière-fossé sur le côté nord du canal d'alimentation (à voter de nouveau), \$1,500; pont au-dessus de l'ancienne écluse n° 2, et chaussée, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

94. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Carillon et Grenville—Réfection d'une partie du mur de corroi et réparation du pilier sur le côté nord de l'entrée d'amont du canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

95. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Rapport des dépositions faites devant le comité des chemins de fer du Conseil privé et devant le ministre, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

96. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le fleuve Saint-Laurent—Chenal des navires, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

97. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouvelle-Ecosse:—Sydney—Station de quarantaine, Pointe Keating, 4,000; Dartmouth—A voter de nouveau (additionnelle), \$5,000; Halifax, Ile de Lawlor—Station de quarantaine, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

98. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Nouveau-Brunswick:—Tracadie—Construction d'un édifice pour les lépreux, \$15,000; Saint-Jean—Station de quarantaine de l'île à la Perdrix, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

99. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille huit cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Québec:—Edifices publics, Montréal—annexes, réparations, \$10,000; pénitencier de Saint-Vincent de Paul—Réparations au tramway et pont, \$1,240; station de quarantaine de la Grosse-Île—ameublement, bains d'orage et nouvelle somme pour la bâtisse de détention, \$14,600; édifices de quarantaine—appareils de désinfection, etc., sur la jetée Princesse Louise, \$10,000 pour l'année finissant le 30 juin 1894.

100. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Ontario:—Salle d'exercices de Brantford—à voter de nouveau, \$10,000; édifices publics d'Ottawa—pour étendre l'éclairage électrique, \$5,000; imprimerie d'Ottawa—aux héritiers de feu H. Lepine pour déplacement d'un cottage de la Pointe Nepean, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

101. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille deux cent soixante et neuf piastres et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Manitoba:—Fort Osborne—Réparations aux casernes, hôpital, quartiers des officiers et salle d'exercices, appareil de chauffage, etc., \$8,769,35; Winnipeg—Construction d'un magasin militaire, \$12,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

102. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Territoires du Nord-Ouest:—Wolseley—Nouveau palais de justice, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

103. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-neuf mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Colombie-Britannique:—Station de quarantaine de William's Head—ameublement, etc., \$2,500; station de quarantaine de William's Head—maison de détention, \$15,000; Victoria—nouveau bureau de poste, \$100,000; Agassiz—ferme expérimentale—résidence du surintendant, service d'eau, etc., \$2,200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

104. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cent soixante et quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté pour ports et rivières, Nouvelle-Ecosse:—Île Boularderie—quai sur le côté sud—pour le compléter, \$1,400; Boularderie—Bac Ross, \$3,200; quai de Pickett—réparations, \$800; Maitland—pour acquitter un solde dû à l'entrepreneur, \$274; de l'île La Have à la rive de Dublin-Ouest, *via* le chenal Croche—passage à bateaux—à voter de nouveau, \$1,000; New Haven, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

105. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Île du Prince-Edouard:—Souris—reconstruction du brise-lames, \$20,000; Esturgeon—grosses réparations au quai, \$1,400; Cap Traverse—dragage, \$4,000; Îles de Bois—réparations au brise-lames, dragage, \$6,000; Rustico-Nord—réparations au brise-lames, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

106. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Nouveau-Brunswick:—Campbellton—améliorations au débarcadère du lac, \$1,000; Fort Dufferin—réparations aux ouvrages de protection, \$1,250; Quaco—réparations au brise-lames, \$1,000; Gardner's-Creek—nouveau quai, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

107. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Québec:—Rivière Madawaska, \$1,200; Rivière Saguenay—dragage en aval de Chicoutimi, \$6,000; Saint-Zotique—grosses réparations au quai et au brise-glace, \$2,500; Rivière du Lièvre—enlèvement de cailloux aux Rapides Longs, \$1,500; Saint-Anicet—pour travaux exécutés et achèvement de réparations, \$1,500; Saint-Jean, Île d'Orléans—grosses réparations au quai, \$2,000; Saint-François—grosses réparations au quai, \$2,000; Grande Rivière—pour terminer le havre de refuge, \$6,000; Saint-Alphonse du Saguenay—urgentes répara-

tions au quai, \$1,200; Grand Pabos—pour achever une jetée, \$2,000; Ile-aux-Grues—compensation pour terrain pris pour le quai, \$200; Saint-Irenée—prolongement du quai, \$2,000; Philipsburg—construction d'une jetée—la municipalité fournissant une somme égale, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

108. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille cinq cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Ontario:—Colpoy's Bay—prolongement du quai public—la municipalité fournissant une somme égale, \$600; Port-Rowan—quai en construction à l'entreprise—pour le terminer, \$3,300; Port-Stanley—prolongement de jetées et réparations, \$12,000; Burlington Channel—nouveau bac, \$1,500; fleuve Saint-Laurent en amont de Brockville—enlèvement de roches, \$1,200; Owen-Sound—Pour terminer le chenal, \$5,000; Belleville—Les autorités locales ayant fourni \$2,000—à voter de nouveau, \$3,000; havre de Goderich—nouvelle somme nécessaire, \$10,000; Hamilton—dragage, \$6,000; Midland—dragage—nouvelle somme nécessaire, \$2,500; Cobourg—réparations aux brise-lames, \$1,000; Beaverton—somme réclamée par l'entrepreneur pour travaux additionnels nécessités par un tassement extraordinaire, \$560; Dyer's Bay—Prolongement du quai, \$350; Rivière Nation—Bras nord—Pour achat de droits riverains et enlèvement du barrage—les intéressés fournissant une somme égale, \$2,500; pour l'année finissant le 30 juin 1894.

109. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières, Colombie-Britannique:—Rivière Columbia en aval de Kootenay—Améliorations, \$1,200; rivière Somas—Enlèvement de chicots, \$500; rivière Fraser—levée hydrographique, \$1,000; rivière Okanagan—améliorations, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

110. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ponts et chaussées:—Ponts de trafic construits par le gouvernement dans tout le Canada—réparations, \$5,000; pour acquitter un solde dû à Kennedy et Heney pour le pont de la rivière Bataille, \$525, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

111. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour nouvel outillage de dragage:—Nouveau dragueur pour la Colombie-Britannique, \$28,000; dragage—provinces maritimes, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

112. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoires et estacades:—District d'Ottawa—rivière Petewawa—à voter de nouveau, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

113. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes de télégraphe:—Aide à une ligne téléphonique entre Lethbridge et Cardston et prolongement, 70 milles, à raison de \$30 par mille, à condition que les dépêches du gouvernement seront envoyées gratuitement, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

114. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes de télégraphe, Colombie-Britannique—raccordement télégraphique de Lillooet à la ligne Ashcroft-Barkerville, \$3,500; raccordement télégraphique de French-Creek au canal Alberni, \$1,400, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

115. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Compensation à R. Steckel, ingénieur civil, pour services spéciaux en rapport avec des mesurages, etc., demandés par le ministère de la justice *re* le procès de la Reine *vs* Larkin, Connolly et Cie, entrepreneurs, travaux du havre de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

116. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions de navires:—Pour service à vapeur entre Saint-Jean, Yarmouth et Halifax, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

117. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cent trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial:—Gratification aux membres suivants de la police fluviale, Québec, basée sur la durée de leur service, pour cause

de licenciement du corps :—John Battle, 1 an ou 214 jours de solde, \$406.60; Henry Wilson, 1 an ou 214 jours de solde, \$406.60; Patrick Stephens, 1 an ou 214 jours de solde, \$406.60; John Mullins, 1 an ou 214 jours de solde, \$406.60; Henry Quinn, 1 an ou 214 jours de solde, \$353.10; Joseph Deegan, 1 an ou 214 jours de solde, \$321; Peter Waite, 1 an ou 214 jours de solde, \$321; Pierre Kirouac, 1 an ou 214 jours de solde, \$321; Samuel Pepin, 6 mois ou 107 jours de solde, \$160.50; pour l'année finissant le 30 juin 1894.

118. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour levées hydrographiques :—Pour payer les officiers suivants employés parmi le personnel de l'ingénieur en chef du ministère de la marine et des pêcheries :—W. J. Stewart, mécanicien hydrographe, \$1,650; un adjoint, (pas encore nommé) \$1,000; Frederick Anderson, adjoint aux travaux hydrographiques, \$650; C. F. Cox, ingénieur adjoint, \$1,300; B. H. Fraser dessinateur, \$800; L. J. Burpee, sténographe et clavigraphie, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

119. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour services des phares et des côtes :—Agences, loyers et dépenses imprévues, pour augmenter les appointements des employés suivants :—L. A. Blanchet, \$50; G. D. O'Farrell, \$60; A. Hamel, \$50; J. F. Harding, \$50; A. D. B. Tremaine, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

120. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille sept cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de la marine :—Nouvelle somme nécessaire pour les hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique, \$5,000; gratification d'une année d'appointements aux officiers suivants, pour cause de la clôture des hôpitaux de la marine à Saint-Jean, N.-B., et Victoria, C.-B. :—Dr James Christie, Saint-Jean, N.-B., \$560; W. A. Barnes, gardien, Saint-Jean, N.-B., \$300; rév. Jas. Spencer, chapelain, Saint-Jean, N.-B., \$100; Dr J. C. Davie, Victoria, C.-B., \$300; George W. Unwin, gardien, Victoria, C.-B., \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

121. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries :—Paiement à J. M. McNutt, douanier à Malpègue, I. P.-E. pour services rendus à titre de rapporteur en rapport avec le bureau de renseignements, pendant la saison de 1890, \$15; pour sautage de roches à Loch Lomond, Grande-Rivière comté de Richmond, N.-E., afin de permettre au saumon et autres poissons d'arriver aux frayères dans le lac en amont, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

122. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour la commission géologique :—Paiement d'une gratification égale à deux mois d'appointements à la veuve de feu W. H. Smith, dont la mort prématurée a été accélérée par le fait de s'être exposé au mauvais temps dans l'exécution de ses devoirs officiels, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

123. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille quatre cent quatre-vingt-cinq piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages, Ontario et Québec :—Octroi pour aider la Société d'agriculture des Munceys de la Thames, \$90; pour pourvoir à une somme suffisante pour couvrir les frais d'agrandissement de la maison d'école des filles sauvages de Caughnawaga, \$100; pour pourvoir aux bâtiments nécessaires à l'école des sauvages de la rivière au Saumon, N.-E., \$30; pour construire un égot à l'école des sauvages, Saint-Marie, N.-B., et refaire les planchers qui tombent en ruines, \$60; pour pourvoir à la subvention pour l'école n° 11, réserve des Six-Nations pendant trois ans au 30 juin 1894, à \$50 par année, \$150; pour pourvoir à une somme suffisante pour payer l'instituteur de l'école de la Mission des Munceys d'en bas, \$150; pour aider les sauvages du lac Golden, Ontario, à construire une maison d'école sur leur réserve, \$200; pour pourvoir au paiement des services approuvés par le département de la justice, relativement à l'authenticité du titre de la terre achetée de T. J. Lamontagne et destinée à faire une réserve sauvage à Escoumains, comté de Saguenay P.Q., \$55.50; somme nécessaire afin de construire une maison à l'usage de M. A. M. Ironside, commis et interprète à Manitowaning, \$650, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

124. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages, Nouvelle-Ecosse:—Pour pourvoir à la construction d'une maison d'école sur la réserve sauvage de Shubénacadio, N.-E., pour l'année finissant le 30 juin 1894.

125. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les Sauvages, Ile du Prince-Edouard:—Pour terminer la maison récemment construite pour l'instituteur de l'école sauvage de l'île Lennox, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

126. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages, Colombie-Britannique:—Balance d'une somme suffisante pour accorder \$60 par année afin d'entretenir quarante (40) élèves à l'école de la mission de Sainte-Marie, Fraser inférieure, C.-B., \$1,400; pour pourvoir au crédit annuel afin d'aider au maintien des hôpitaux pour les sauvages à Metlakahltla et à Fort-Simpson, C.-B., \$500 chacun, \$1,000; pour augmenter le crédit actuellement accordé au pensionnat des filles sauvages à Fort Simpson, C.-B., de 10 à 20 élèves à \$60 chacune, \$600; pour pourvoir à l'entretien des élèves et à l'ameublement de l'école d'industrie de la Baie Alerte, \$3,850 pour l'année finissant le 30 juin 1894.

127. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille huit cents piastres, soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest:—Pour pourvoir à un fonds destiné à l'établissement d'un pensionnat au lac aux Canards, sous les auspices de l'Eglise catholique romaine: construction, \$2,000; meubles, \$1,000; entretien des élèves, première année, \$1,000—\$4,000; pour aider aux écoles sauvages suivantes du district Moosonee: Fort à l'Original, Factorerie de York, Albany, Rupert's House, Port-George, Châtes de Martin, \$200 chacune, \$1,200; pour aider à la construction d'un pont sur la rivière de l'Arc, dans la réserve des sauvages Assiniboines, \$500; pour l'établissement d'un bac sur la Saskatchewan-Sud, dans l'agence du lac aux Canards, \$100; nouvelles additions, \$5,000, et meubles, \$1,000 à l'école industrielle sauvage de Saint-Boniface, \$6,000; partie du crédit pour la construction de l'école industrielle de Brandon, à voter de nouveau, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

128. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages en général:—Pour pourvoir aux appointements de M. J. A. Macrae, inspecteur des agences et des réserves des sauvages, \$1,400; pour pourvoir aux appointements de M. G. L. Chitty, en qualité d'inspecteur des coupes de bois, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

129. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest:—Indemnité à Donald McLeod pour violation d'un contrat relatif au transport des approvisionnements de la police à cheval, de Calgary à Edmonton, pendant la saison de 1877, \$2,000; paiement à la Compagnie de bacs-passeurs de la rivière de l'Arc, pour un bac et ses accessoires destinés à l'usage de la police à cheval à Medecine-Hat, achetés au printemps de 1884, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

130. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille trois cent trente-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté, étant une nouvelle somme requise pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

131. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Dépenses se rattachant à la fixation de la frontière du Canada et des Etats-Unis d'Amérique entre le point le plus au sud de l'Ile du Prince-de-Galles et le 141^e méridien de longitude ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

132. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la fixation de la frontière dans la baie Passamaquoddy, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

133. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de contestations judiciaires, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

134. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement à O'Connor et Hogg, frais *re* McLean *vs* la Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

135. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement à O'Connor et Hogg, frais *re* Clark et Barber *vs* la Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

136. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement à O'Connor et Hogg, frais *re* Woodburn *vs* la Reine, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

137. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour compilation de l'index (3) des bills du Service Civil et des pensions, ainsi que les noms des fonctionnaires publics, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

138. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour classification des anciennes archives du Canada au bureau du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

139. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement, jugement *re* Barber *et al* *vs* la Reine, montant accordé par la cour de l'Echiquier, avec intérêt, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

140. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes :—Pour pourvoir aux frais d'entretien, changements et réparations du steamer de l'Etat *Constance* employé au service préventif dans le bas du Saint-Laurent, \$15,000; Achat d'une chaloupe à vapeur à l'usage du steamer *Constance*, et qui sera transportée à bord de ce navire, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

141. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'augmentation des appointements de H. H. Grant, percepteur du revenu de l'intérieur, Halifax, à \$1,680, le rang de la division ayant été élevé par l'arrêté du Conseil du 8 juin 1892, conformément aux règlements du revenu de l'intérieur, \$50; augmentation des appointements de R. M. King, sous-percepteur, Halifax, à \$1,260, pour les mêmes raisons, \$60; frais imprévus—paiement à John Cochran, fonctionnaire de la douane au dépôt de fret du chemin de fer Intercolonial à Saint-Jean, N.-B., pour services rendus à ce département, au cours de l'année, \$150; pour permettre au département de payer les frais du médecin qui a soigné M. Beckle, de Cobourg (sous-percepteur), lequel s'est gravement blessé dans l'exercice de ses fonctions officielles, \$105, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

142. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-neuf piastres et trente-six centins soit accordée à Sa Majesté pour poids et mesures :—Pour payer à W. W. Russell, l'inspecteur adjoint des poids et mesures de Port-Arthur, les appointements qu'on lui a déduits par erreur pendant 28 jours de plus que son congé sans rémunération, dans le cours de l'exercice de 1891-92, \$39.36; pour augmenter les appointements des fonctionnaires suivants: R. H. Laidman, l'inspecteur-adjoint de Hamilton, \$100; F. X. Chabot, l'inspecteur-adjoint de Québec, \$100; A. Marsan, gardien, augmentation de salaire, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

143. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux :—Pour indemniser Hermidas Martial des blessures qu'il s'est faites en travaillant sur le canal de Chambly, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

144. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent trois piastres et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour les terres de l'artillerie :—Rachat de M. P. Johnstone de certaines terres de l'artillerie, dans le voisinage de la salle d'exercices de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1894.

145. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des postes :—Montant requis pour permettre au directeur général des postes de payer M. J. H. Bartlett, en sus de ses appointements en qualité de commis de 2e classe, la somme de \$60 pour veiller au fonctionnement de l'horloge du bureau de poste, à Ottawa, \$60; montant requis

pour augmenter les appointements de M. J. A. Gouin, directeur de poste d'Ottawa, de \$2,600 à \$3,000 par année, \$400; montant requis pour augmenter les appointements de M. E. B. Bates, le directeur de poste adjoint d'Ottawa, de \$1,400 à \$1,700 par année, \$300; montant requis pour augmenter les appointements de M. A. McGillis, commis de 1^{re} classe du bureau de l'inspecteur des postes de Winnipeg, de \$1,300 à \$1,400 par année, \$100; pour pourvoir à six nouveaux facteurs au bureau de poste de Saint-Jean, N.-B., à \$360 chacun, \$2,160; pour pourvoir à trois nouveaux courriers sur chemins de fer dans la division de la Nouvelle-Ecosse, à \$480 chacun, \$1,440; montant requis pour augmenter les appointements de M. F. Hawken, inspecteur des postes de la division d'Ottawa, de \$2,000 à 2,200 par année, conformément aux dispositions de l'Acte du service civil, \$200; autre montant requis à titre d'allocation provisoire aux appointements ordinaires pour subvenir aux frais exceptionnels de subsistance dans la Colombie-Britannique, \$500.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement :—

Bill intitulé : " Acte modifiant l'Acte des pensions du service civil."

Bill intitulé : " Acte concernant les listes d'électeurs de 1893."

Bill intitulé : " Acte concernant l'assurance du service civil par l'Etat."

Bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales."

Aussi, le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants :—

Bill intitulé : " Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'inspection générale."

Bill intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des chemins de fer."

Aussi, le Sénat n'insiste pas sur ses deuxième et troisième amendements au bill intitulé : " Acte concernant les témoins et la preuve," que la Chambre des Communes désapprouve, et il agréé l'amendement fait par cette Chambre à son quatrième amendement.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte modifiant les Statuts rovisés en ce qui concerne le département des impressions et de la papeterie publiques."

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte modifiant les Statuts révisés en ce qui concerne le département des impressions et de la papeterie publiques," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour samedi prochain.

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Foster,

Ordonné, que le bill du Sénat, intitulé : " Acte concernant l'octroi de subventions en terres aux Compagnies de chemins de fer," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour samedi prochain.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Daly,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à samedi prochain, à 11 a.m. et que les Ordres du gouvernement auront la priorité ce jour-là; et que tous les amendements faits par le Sénat à des bills privés et autres bills seront délibérés immédiatement lorsqu'ils seront reçus par cette Chambre.

Et alors, la Chambre s'ajourne jusqu'à samedi prochain, à onze heures a.m.

Samedi, 1er avril 1893,

Onze heures A.M.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De John A. White et autres, de Waghorn ; de W. A. Mickle et autres, de Spring Bank ; de D. S. Fulton et autres, d'Edmonton ; de George S. Young et autres, de Fish Creek ; de George F. Motion et autres, de Langdon ; de John McDougall et autres, de Morley ; de J. S. McNulty et autres, de Canmore ; de Charles G. Ross et autres, d'Innisfail et de ses environs ; de E. W. Green et autres, de Penhold ; de James Bannerman et autres, de Calgary et autres lieux ; d'Edward Lee et autres, de Laggan, tous du district d'Alberta ; et de Thomas James Slator et autres, de Bresaylor, district de Saskatchewan, tous des Territoires du Nord-Ouest, demandant que le contrôle de l'éducation soit donné à l'Assemblée du Nord-Ouest, et que l'article de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest prescrivant la publication en langue française des Ordonnances de l'Assemblée et l'usage de cette langue dans les procédures des cours de justice, soit aboli.

Du révérend James Vincent, archidiacre, et autres, de Moose Factory, Baie de James, Territoire du Nord-Ouest, demandant à la Chambre de prendre en favorable considération les réclamations des Métis de cette région pour une compensation au lieu de terres.

De John Smith, chef, et autres Sauvages en tutelle, demandant la création d'une école industrielle pour les enfants sauvages des réserves situées autour de Prince-Albert et de la Saskatchewan inférieure.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation en tant que les recommandations y contenues ont trait à l'impression et à la distribution du rapport lui-même au chiffre de 50,000 exemplaires ; et la règle 94 est suspendue à ce sujet.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

1. Résolu.—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1893, la somme de \$1,471,976.58 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu.—Que pour face aux subsides accordés à Sa Majesté, pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1894, la somme de \$25,183,646.03 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Bergeron fait, en conséquence, rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :—

1. Résolu.—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1893, la

somme de \$1,471,976.58 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordées à Sa Majesté, pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1894, la somme de \$25,183,646.03 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois sont adoptées.

M. Bergeron informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Foster ait la permission de présenter un bill intitulé: "Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1893 et le 30 juin 1894, et pour d'autres objets liés au service public."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeion fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant les Commissaires du havre de Montréal."

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du dit amendement, lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 14, après "objet" insérez ce qui suit comme Article A.

Article A.

L'article huit du chapitre soixante et un des Statuts de 1873 et l'article deux du chapitre trente et un des Statuts de 1874, tels qu'amendés par l'article quatre du chapitre cinquante-trois des Statuts de 1891, sont par le présent abrogés et au lieu des dits articles il est décrété par le présent acte que la corporation des commissaires du havre de Montréal se composera de dix membres dont cinq seront nommés par le Gouverneur en conseil, l'un desquels sera le maire de Montréal *ex officio*, pendant son terme d'office, et les quatre autres seront élus, un par chacun des corps suivants: La chambre de commerce de Montréal; l'Association de la Halle aux blés de Montréal; la chambre de commerce du district de Montréal; et les Intérêts Maritimes du havre de Montréal.

2. La rotation continuera à être tous les quatre ans.

M. Foster propose, secondé par M. Haggart, que le dit amendement soit modifié comme suit:—

Page 1, ligne 14, retranchez "dix" et insérez "onze."

Page 1, ligne 15, retranchez "cinq" et insérez "six."

Page 2, ligne 11, après "annexée" insérez ce qui suit comme amendement consécutif.

3. L'article dix du chapitre soixante et un des statuts de 1873, tel qu'amendé par l'article un du chapitre trente et un des statuts de 1874 est abrogé et remplacé par la disposition suivante :

10. La Chambre de commerce, l'association de la Halle aux blés, la Chambre de commerce du district de Montréal, à une assemblée qui sera tenue à leurs bureaux ou lieux ordinaires de réunion respectifs, dans la cité de Montréal, à midi, le premier lundi d'août (ou si ce jour était une fête légale, dans ce cas le jour suivant qui ne sera pas fête légale) de chaque année, éliront chacune une personne pour remplir la charge de commissaire du havre ; la personne qui aura obtenu la majorité des voix des votants personnellement présents à ces assemblées, sera considérée dument élue, et le secrétaire lui remettra un certificat de son élection, qu'il certifiera aussi au ministre de la marine et des pêcheries.

Et la question étant posée sur le dit amendement :—elle est résolue affirmativement.

Le dit amendement tel qu'amendé est alors adopté.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement, en y ajoutant un amendement consécutif pour lequel elle demande leur concours.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Haggart, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente,—la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars 1892, pour copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant les privilèges de circulation accordés au chemin de fer du Pacifique sur la ligne de l'Intercolonial entre Halifax et Saint-Jean, et copie de toutes conventions faites entre le Pacifique canadien et l'Intercolonial ou aucun département ou fonctionnaire du gouvernement canadien concernant les privilèges de circulation accordés au Pacifique canadien sur la ligne de l'Intercolonial et les paiements à faire pour cet objet ; et aussi, copie de toutes conventions au sujet de paiements à être faits par l'Intercolonial au Pacifique Canadien pour les wagons et locomotives mis en circulation par ce dernier sur la ligne de l'Intercolonial. (*Documents de la session No 26d.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé : "Acte concernant l'octroi de subventions en terres aux compagnies de chemins de fer."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte de la marine marchande au sujet des lignes de charge," lequel est lu comme suit :—

Page 1, ligne 30, retranchez depuis "présent" jusqu'à "navires," et insérez : "abrogés en tant qu'ils concernent ou affectent les."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat intitulé: "Acte modifiant les Statuts révisés en ce qui concerne le département des impressions et de la papeterie publiques."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Bergeron fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion proposée jeudi dernier,—que le bill du Sénat intitulé: "Acte concernant le Président du Sénat," soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le débat ajourné.

Sur motion de M. Daly, secondé par M. Curran,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants sans amendement.

Bill intitulé: "Acte concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick."

Bill intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées."

Bill intitulé: "Acte concernant la nomination de Commissaires à l'Exposition Colombienne Universelle."

Bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le Collège Militaire Royal."

Bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole."

Bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques."

Bill intitulé: "Acte modifiant l'Acte des biens de famille insaisissables."

Bill intitulé: "Acte à l'effet de prévenir la fabrication et la vente d'imitation de fromage, et de pourvoir à la marque des produits de la laiterie."

Bill intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond."

Bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau les actes relatifs aux droits de douane."

Bill intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes."

Bill intitulé: "Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1893 et le 30 juin 1894, et pour d'autres liés au service public."

Aussi, le Sénat a adopté, sans modification, les amendements et l'amendement consécutif faits par cette Chambre à l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé: "Acte concernant les commissaires du havre de Montréal."

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général par René Kimberlin, gentilhomme huissier de la verge noire:—

M. L'ORATEUR,—

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général d'informer cette Chambre que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les membres de cette Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence M. l'Orateur et la Chambre se rendent auprès de Son Excellence qui donne alors au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills publics et privés suivants :—

Acte concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton.

Acte constituant en corporation la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée).

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Tronc, de la baie Georgienne et du lac Erié.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack.

Acte modifiant l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes.

Acte à l'effet de mettre en vigueur une convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, et la corporation de la cité de Toronto.

Acte concernant le chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du pont de Buffalo et Fort Erié.

Acte à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et d'en changer le nom en celui de "Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers."

Acte constituant en corporation la Compagnie de fidéicommissaires Orientale.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Acte modifiant la loi relative aux jours de fête.

Acte corrigeant une erreur de bureau dans l'Acte des banques.

Acte modifiant l'Acte des naufrages et du sauvetage.

Acte relatif à l'emploi des deniers payés au sujet de procédures devant le parlement.

Acte pour faire droit à Edmund Holyoake Heward.

Acte pour faire droit à Martha Ballantyne.

Acte pour faire droit à James Balfour.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis.

Acte concernant la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'assurance l'Équité, et d'en changer le nom en celui de Compagnie d'assurance du Saint-Laurent.

Acte constituant en corporation les Gens des bois du Monde.

Acte constituant la Corporation de garantie l'Océan.

Acte concernant la Compagnie canadienne de force motrice.

Acte pour faire droit à Robert Young Hebdon.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest.

Acte à l'effet de modifier "l'Acte concernant la Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund.*"

Acte concernant le havre de Thornbury, sur la baie Georgienne.

Acte modifiant de nouveau l'Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.

- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack.
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur.
 Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.
 Acte modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier.
 Acte constituant en corporation la Compagnie de carrosserie du Canada.
 Acte constituant la Corporation l'Océan contre les accidents.
 Acte constituant en corporation la Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée).
 Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.
 Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard.
 Acte portant refonte et modification de certains Actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.
 Acte constituant en corporation la Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland à Port-Stanley et London, et ratifiant une convention au sujet du chemin de fer de London à Port-Stanley.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort-Sheppard.
 Acte constituant en corporation la Compagnie de téléphone automatique et d'électricité du Canada.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.
 Acte constituant en corporation la Compagnie de steamers Canada-Atlantique et Plant (à responsabilité limitée).
 Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'Épargne et de Prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée).
 Acte concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique.
 Acte constituant en corporation l'Association canadienne de gaz.
 Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.
 Acte modifiant l'Acte concernant la police de port et de rivière de la province de Québec.
 Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les employés publics.
 Acte constituant en corporation le Grand Conseil de l'Association catholique de bienfaisance mutuelle du Canada.
 Acte à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique et de changer son nom en celui de Compagnie de chemin de fer et de steamers de Québec et du Labrador.
 Acte modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur.
 Acte pour faire droit à John Francis Schwaller.
 Acte pour faire droit à James Frederick Doran.
 Acte pour faire droit à Annette Marion Goff.
 Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan.
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.
 Acte à l'effet de ratifier la vente du chemin de fer d'embranchement sur Carleton, cité de Saint-Jean.
 Acte constituant en corporation l'Association canadienne d'assurance des bestiaux.
 Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.
 Acte constituant en corporation la Compagnie de Bassins de la Colombie-Britannique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain de Calgary.

Acte modifiant l'Acte des pensions du service civil.

Acte concernant les listes d'électeurs de 1893.

Acte constituant en corporation la Compagnie de canaux de l'Amérique du Nord.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des brevets.

Acte constituant en corporation la Compagnie hydraulique de Calgary.

Acte concernant les Dames religieuses du Sacré-Cœur de Jésus.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'irrigation de Calgary.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'irrigation d'Alberta.

Acte concernant l'Assurance du service civil par l'Etat.

Acte concernant les témoins et la preuve.

Acte portant de nouvelles modifications à l'Acte d'inspection générale.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales.

Acte contenant de nouvelles modifications à l'Acte des chemins de fer.

Acte modifiant le Code criminel, 1892.

Acte concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte concernant la nomination de commissaires à l'Exposition colombienne universelle.

Acte modifiant l'Acte concernant le Collège Militaire Royal.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole.

Acte modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond.

Acte modifiant de nouveau les Actes relatifs aux droits de douane.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Acte concernant l'octroi de subventions en terres aux compagnies de chemins de fer.

Acte modifiant les Statuts Révisés en ce qui concerne le département des impressions et de la papeterie publiques.

Acte modifiant l'Acte des biens de famille insaisissables.

Acte à l'effet de prévenir la fabrication et la vente d'imitation de fromage et de pourvoir à la marque des produits de la laiterie.

Acte concernant les commissaires du havre de Montréal.

Acte modifiant l'Acte de la marine marchande au sujet des lignes de charge.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :

“QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

“ Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1893 et le 30 juin 1894, et pour d'autres objets liés au service public,” que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi, il a plu à Son Excellence de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous relevant de votre présence en parlement pour cette année, je vous félicite sur l'énergie et la promptitude avec lesquelles vous avez rempli les devoirs de la session qui vient de finir.

La réunion à Paris du tribunal d'arbitrage de la Mer de Behring donne lieu d'espérer que les différends qui ont existé entre le gouvernement des États-Unis et le gouvernement du Canada sont à la veille d'être réglés d'une manière satisfaisante, tandis que la nomination du premier ministre du Canada comme l'un des arbitres est une garantie que les intérêts de nos chasseurs de phoques seront convenablement sauvegardés, sans toutefois l'être indûment.

Le traité de commerce négocié avec la France dans l'intérêt du Canada vous a été soumis, accompagné de la correspondance qui a eu lieu pendant les négociations ; mais vu la période avancée de la session à laquelle le traité a été reçu, et les communications pendantes relatives à sa portée au sujet du traitement de la nation la plus favorisée, et l'interprétation de certaines de ses clauses, mon gouvernement a jugé bon d'ajourner pour le présent sa ratification par le parlement.

Je vous remercie des amplies dispositions que vous avez faites afin de protéger le pays contre l'introduction possible du choléra, et j'ai confiance que les précautions prises auront pour résultat de nous préserver de tout danger de cette source.

Les mesures libérales que vous avez adoptées pour représenter convenablement le Canada, à l'Exposition Colombienne Universelle, permettront au Canada, je n'en doute pas, de faire une digne exposition de ses ressources et de ses progrès parmi les nations du monde.

Les divers actes que vous avez ajoutés à nos lois contribueront à maintenir la sûreté publique, et le progrès continu du pays.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie pour les subsides que vous avez généreusement votés pour le service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est avec un profond regret que je vois approcher la fin de mes rapports officiels avec le Canada, et que tout probablement je prends congé de vous pour la dernière fois. Vu cette probabilité je saisis la présente occasion d'exprimer mon profond intérêt dans tout ce qui concerne le bien-être du Canada, et ma sincère affection envers ses habitants qui n'ont jamais cessé de témoigner leur loyauté à la personne et au trône de Notre Souveraine, et ont toujours traité avec bonté et considération son représentant. Mon ardent désir sera toujours d'être utile au Canada, et je continuerai de nourrir des sentiments de la plus tendre sollicitude pour le bien-être et la prospérité de ceux parmi qui j'ai vécu pendant les derniers cinq ans.

Je prie que la bénédiction du Dieu Tout-Puissant vous soit toujours acquise.

Alors l'honorable Président du Sénat dit :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à jeudi, le onzième jour de mai prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à jeudi, le onzième jour de mai prochain.

INDEX

DU

VINGT-SEPTIÈME VOLUME.

56 VICTORIA, 1893.

Adresses :

1. Motion de Sir John Thompson pour discontinuer la pratique de renvoyer à un comité spécial la préparation de l'adresse en réponse au discours du Trône, 33.
2. Motion proposant de présenter cette adresse, 33.
3. Amendement de M. Laurier, rejeté par 103 contre 53; p. 34.
4. Message du Gouverneur général concernant l'adresse en réponse au discours du Trône, 131, 132.—Voir *Gouverneur général*.

AGENCE CANADIENNE FINANCIÈRE À LONDRES :—Motion de Sir Richard Cartwright, demandant copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, les ci-devant agents financiers anglais du Canada à Londres, et la banque de Montréal, au sujet du récent changement d'agence à Londres, 111; réponse, 136. (*Non imprimé. Document No 53.*)

AGENCES MERCANTILES :—Bill concernant les.—Voir *Bill No 111*.

AGRICULTURE :

1. Comité de la Colonisation et de l',—Liste des membres, 52; obtient permission d'employer un sténographe pour prendre les témoignages, 75. Les noms de MM. Campbell et Hughes ajoutés au comité, 76. Autorisé à interroger les témoins sous serment ou affirmation dans une enquête sur l'interdiction portée contre le bétail canadien dans les ports de la Grande-Bretagne, 76. Le nom de M. Rinfret, substitué à celui de M. Frémont sur la liste du comité, 98. PREMIER RAPPORT du comité recommandant la nomination d'un vétérinaire pour assister à l'abattage et à l'examen du bétail canadien en Angleterre, 176. SECOND RAPPORT du comité sur des enquêtes faites au sujet de l'agriculture, des quarantaines et de l'immigration, 249. Adoption du second rapport du comité en tant que les recommandations concernent l'impression et la distribution du rapport lui-même au chiffre de 50,000 exemplaires, 299.
2. Rapport annuel du ministre de l'Agriculture pour l'année civile, 1892, p. 95. (*Imprimé. Document No 7.*)

ALBERTA, T.N.-O. :—Pétition demandant une charte pour une compagnie qui construirait des canaux d'irrigation, etc., dans le district d', 65; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 79. Voir *Bill No 54*.

2. Compagnie du chemin de fer et de houille d',—pétition demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, 65; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 80. Voir *Bill No 53*.

- AMÉRIQUE BRITANNIQUE :—Voir *Assurances*.
- AMÉRIQUE DU NORD :—Voir *Canaux de l'*.
- ANGLO-AMÉRICAINNE, CIE D' :—Voir *Assurances, Bill No 78*.
- ANIMAUX :—Bill pour empêcher la cruauté envers les,—(M. Coatsworth). Voir *Bill No 10*.
- ANIMAUX :—Pétition demandant la passation du bill soumis au parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, 185.
- ARMSTRONG, JAMES, député de Middlesex, décédé, 37.
- ASSOCIATION CANADIENNE D'ASSURANCE POUR LE BÉTAIL SUR PIED :—Voir *Bétail et Bill No 119*.
- ASSOCIATION CANADIENNE DE GAZ :—Pétition de L. E. Morin et autres, demandant une charte, refusée, 78; lue et reçue, 81; rapport sur l'avis, 134. Voir *Bill No 85*.
- ASSOCIATION CATHOLIQUE DE BIENFAISANCE MUTUELLE DU CANADA :—Pétition demandant une charte, 91, 97; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 92; ordre de renvoi rescindé, 94; renvoyée de nouveau au comité des Ordres Permanents, 94; rapport sur l'avis, 97, 107. Voir *Bill No 66*.
- ASSOCIATION DE CONSTRUCTION ET DE PRÊT DU CANADA :—Pétition demandant un acte lui permettant de faire des affaires dans tout le Canada, 42; rapport défavorable, 134.
- ASSOCIATION FÉDÉRALE DE CONSTRUCTION ET DE PRÊT DE TORONTO :—Pétition irrégulière, 134.
- ASSURANCES :—Compagnie d'assurance dite l'Equité; pétition demandant de changer son nom en celui de la "Compagnie d'assurance Saint-Laurent," 37; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 96. Voir *Bill No 62*.
2. Compagnie de garantie et d'assurance des Manufacturiers contre les accidents; pétition demandant de changer son nom en celui de Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents des Manufacturiers, 44; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 33*.
 3. Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique; pétition demandant des amendements à l'acte 45 Vic., chap. 99, 45; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 121. Voir *Bill No 78*.
 4. Association canadienne d'assurance des bestiaux, 71. Voir *Bill No 119*.
 5. Compagnie d'assurance sur la vie du Canada; pétition demandant un acte confirmant son droit de conserver certains biens-fonds, et d'en acquérir d'autres, 45; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 68. Voir *Bill No 32*.
 6. Bill concernant l'assurance du service civil par l'Etat (M. Foster), 45. Voir *Bill No 11*.
 7. Sommaire préliminaire des affaires des compagnies d'assurance sur la vie opérant en Canada, pour l'année civile 1892; aussi, sommaire préliminaire des compagnies d'assurance canadiennes sur la vie d'après le système de cotisation, 88. (*Imprimé. Document No 4a*).

ASSURANCES—*Suite.*

8. Corporation d'assurance l'Océan contre les accidents; pétition demandant une charte, 48; rapport du comité des Ordres Permanents, 74. Voir *Bill No 39*.
9. Corporation de la Compagnie de Fidéicommiss Orientale; pétition demandant une charte, 48; rapport sur l'avis, 74. Voir *Bill No 46*.

ATKINSON, C. A.:—Motion de M. Wood (Westmoreland), demandant copie de toute correspondance, rapports et autres documents concernant la réduction de C. A. Atkinson du rang de chef de train à celui de serre-freins, au mois d'octobre 1887, ou vers ce temps, 152; réponse, 256. (*Non imprimé. Document No 26c*).

ATLANTIQUE AU PACIFIQUE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE L':—Pétition demandant une charte, 49; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 80. Voir *Bill No 49*.

ATLANTIQUE CANADIEN DU NORD, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE STEAMERS DE L':—Pétition demandant un acte pour faire revivre et amender sa charte, 84, 90; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 85; rapport du comité sur l'avis, 89. Voir *Bill No 6*.

AURORA, VILLE DE, COMTÉ DE YORK, ONT.:—Motion de M. Mulock demandant les détails que donne le recensement sur les industries de, 150. Voir *Recensement*.

BAIE D'HUDSON:—Motion de M. Joncas, demandant production de documents relatifs aux explorations qui, jusqu'ici, ont eu lieu à la Baie de James et à la Baie d'Hudson, 112.

BAIE DE JAMES:—Motion de M. Joncas, demandant les documents concernant les explorations qui ont eu lieu à la, 112.

BAILLARGEON, Administration du bureau de poste de, 55. Voir *Postes*.

BAIN, JAMES W., son élection comme député de Soulanges, annulée, 2.

BALFOUR, JAMES:—Voir *Divorce et Bill No 93*.

BALLANTYNE, MARTHA:—Voir *Divorce et Bill No 82*.

BANQUES:—Bill du Sénat corrigeant une erreur de bureau dans l'Acte des banques. Voir *Bill No 76*.

BANQUES CHARTÉES:—Liste des actionnaires des, 196. (*Imprimé. Document No 3*.)

BANQUES ET COMMERCE, COMITÉ DES:—Liste des membres, 52; PREMIER RAPPORT, 94; DEUXIÈME RAPPORT, 117; TROISIÈME RAPPORT, 143; QUATRIÈME RAPPORT, 162; CINQUIÈME RAPPORT, 175; SIXIÈME RAPPORT, 216.

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES:—Etat de l'année 1892, pour les districts de Chicoutimi, Gaspé, Joliette, Iberville, Montmagny, Ottawa, Saguenay et Kamouraska, 246. (*Non imprimé. Document No 75*.)

BASSINS DE LA COLOMBIE ANGLAISE, COMPAGNIE DE :—Requête, 106. Rapport recommandant de suspendre la règle 49, p. 107 ; pétition pour acte, 108. Rapport sur l'avis, 121. Voir *Bill No 87*.

BASSIN DES MINES :—Pétition demandant de prohiber la pêche avec des lignes de fonds dans le, 61.

BATEAUX À VAPEUR :—Bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur (M. Costigan). Voir *Bill No 6*.

BENNETT, WILLIAM W., son élection dans Simcoe-Est, ratifiée, 20.

BESTIAUX, COMPAGNIE D'ASSURANCE DES :—Pétition demandant un acte, 71. Rapport sur l'avis, 143. Voir *Bill No 119*.

BÉTAIL CANADIEN :

1. Pétition demandant qu'il soit défendu de laisser le bétail errer en liberté sur la réserve des Sauvages de Bear River, comté de Digby, N.-E., 130.
2. Demande de documents relatifs à l'interdiction du bétail canadien dans les ports du Royaume-Uni, 54. Réponse, 131. (*Imprimé. Document No 50.*)

BÉTAIL CANADIEN EN ANGLETERRE :

1. Motion de M. Sproule demandant copie de toutes lettres, correspondance, rapports et autres documents échangés entre le département de l'Agriculture et le haut-commissaire du Canada à Londres, la chambre impériale de commerce ou tous autres fonctionnaires ou corps compétents concernant l'interdiction du bétail canadien dans les ports du Royaume-Uni, depuis le 20 octobre dernier, 54. Réponse, 131. (*Imprimé. Document No 50.*)
2. Enquête du comité de l'Agriculture et de la Colonisation sur la prétendue pleuro-pneumonie dont on disait atteints des bestiaux du Canada exportés en Angleterre, 250.
3. Rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation recommandant de nommer un médecin vétérinaire qui assisterait à l'abattage et à l'examen en Angleterre du, 176.

BETTERAVE À SUCRE :—Instructions données au professeur Saunders concernant la culture de la betterave à sucre et la fabrication du sucre de, 69. (*Imprimé. Document No 34.*)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :

1. Rapport des bibliothécaires, 31. (*Imprimé. Document No 17.*)
2. Comité spécial et message au Sénat, 53. Message du Sénat, 57. PREMIER RAPPORT, recommandant l'achat de 325 exemplaires de l'ouvrage de Todd sur le gouvernement parlementaire pour l'usage des députés, ainsi que 25 exemplaires du travail de M. William Houston, intitulé: "*Constitutional Documents of Canada*"; recommandant de plus le transfert des rapports sur patentes au département de l'Agriculture, 163.
3. DEUXIÈME RAPPORT du comité mixte de la Bibliothèque, contenant le rapport du sous-comité d'audition des comptes des recettes et dépenses, 247, 248, 249.

BIENS DE FAMILLE :—Bill abrogeant l'Acte d'exemption des,—(M. Davin). Voir *Bill No 116*.

BIENS-FONDS DANS LES :—Voir *Territoires et Bill No 113*.

BILLS :

1. Bill concernant la prestation des serments d'office (Sir John Thompson)—1re lecture, 29.
2. Bill à l'effet de priver de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre (M. Weldon)—1re lecture, 38 ; 2e lecture et renvoyé à un comité général de la Chambre, 66 ; le comité se lève sans faire rapport, 115 ; Remis sur les ordres du jour, 117 ; en comité, progrès, 161. Rapporté amendé, 179.
3. Bill modifiant l'Acte des naufrages et du sauvetage (M. Costigan)—1re lecture, 38 ; 2e et 3e lectures, et passé, 144 ; passé au Sénat, 184 ; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 23.
4. Bill modifiant de nouveau l'Acte du cens électoral (M. Choquette)—1re lecture, 38 ; 2e lecture et renvoyé à un comité général, 116 ; ordre du jour rescindé et bill retiré, 180.
5. Bill à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé le Dimanche (M. Charlton)—1re lecture, 40.
6. Bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur (M. Costigan)—1re lecture, 40 ; 2e lecture et rapporté du comité général avec des amendements, 166 ; 3e lecture, 186 ; passé au Sénat, 244 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap., 25.
7. Bill à l'effet d'abroger l'Acte du cens électoral, et de le remplacer par d'autres dispositions (M. Charlton), 42.
8. Bill pour établir le vote obligatoire (M. Amyot)—1re lecture, 42 ; rejeté à sa deuxième lecture, 66.
9. Bill modifiant de nouveau l'Acte du service civil (M. Choquette)—1re lecture, 42.
10. Bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chapitre cent soixante-douze des Statuts révisés du Canada (M. Coatsworth)—1re lecture, 43.
11. Bill concernant l'assurance du service civil par l'Etat (M. Foster)—1re lecture, 45 ; 2e lecture, en comité général et rapport de progrès, 222 ; rapporté avec des amendements, 3e lecture et passé, 252 ; passé au Sénat, 298 ; sanctionné, 305.—56 Vict., chap. 13.
12. Bill à l'effet de déterminer la journée de travail des ouvriers et manœuvres à l'emploi de l'Etat ou des entrepreneurs ou sous-entrepreneurs de l'Etat (M. Lépine)—1re lecture, 53.
13. Bill à l'effet de mettre en vigueur une convention conclue entre la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et la corporation de la cité de Toronto (M. Tisdale)—1re lecture, 59. 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 82 ; rapporté avec des amendements, 111 ; 3e lecture et passé, 127 ; passé au Sénat, 161 ; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 48.
14. Bill autorisant la liquidation de la Compagnie de Montréal pour l'exploitation des mines (M. Tisdale)—1re lecture, 59 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 82 ; rapport du comité recommandant que le bill soit retiré et que les honoraires et frais soient remboursés, moins le coût de la traduction et de l'impression, 204, 205.
15. Bill constituant en corporation la Compagnie de Garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée) (M. White, Cardwell)—1re lecture, 59 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 63 ; rapporté avec des amendements, 94 ; amendé en comité général et 3e lecture, 98 ; passé au Sénat, 133 ; sanctionné, 303.—56 Vict., chap. 78.

BILLS—*Suite.*

16. Bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford (M. Sproule)—1re lecture, 59; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 63; rapport du comité qui recommande de le retirer et retrait du bill, avec ordre de rembourser les frais, moins le coût d'impression et de traduction, 189.
17. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack (M. Bergeron)—1re lecture, 59; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 63; rapporté sans amendement, 111; 3e lecture et passé, 126; passé au Sénat, 154; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 60.
18. Bill modifiant de nouveau l'Acte des douanes (M. Davin)—1re lecture, 59.
19. Bill concernant la Société de prévoyance et de prêt de Hamilton (M. McKay)—1re lecture, 62; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 70; rapporté avec des amendements, 94; 3e lecture, 98; passé au Sénat, 133; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 85.
20. Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de pont de Buffalo et Fort Érié (M. Sutherland)—1re lecture, 62; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 70; rapporté avec des amendements, 97; en comité général et 3e lecture, 105; passé au Sénat avec un amendement, 145; concours, 149; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 64.
21. Bill conférant certains pouvoirs à la corporation de la municipalité de la ville de Calgary (M. Davis)—1re lecture, 62; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 82; rapport défavorable, 170; bill retiré et honoraires remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, 171.
22. Bill modifiant de nouveau le chapitre dix des Statuts refondus pour le Bas-Canada concernant les serments et les sociétés illicites (M. White, Cardwell)—1re lecture, 62.
23. Bill concernant les témoins et la preuve (Sir John Thompson)—1re lecture, 62; 2e lecture et délibéré en comité général, 126; amendé, 128; 3e lecture, 133; passé au Sénat avec des amendements, 225; amendement de M. Davin proposant le renvoi à six mois—rejeté par 87 contre 40, p. 253, 254; adoption de certains amendements du Sénat, et rejet de certains autres, 254; message au Sénat, 254; le Sénat n'insiste pas sur ses amendements, 298; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 31.
24. Bill modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier (M. Lavergne)—1re lecture, 66; 2e lecture et renvoyé à un comité général, 116; 2e et 3e lectures et passé, 180; passé au Sénat, 203; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 29.
25. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Érié (M. Tisdale)—1re lecture, 68; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 72; rapporté avec des amendements, 97; en comité général et 3e lecture, 105; passé au Sénat, 154; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 49.
26. Bill concernant le havre de Thornbury, sur la Baie Georgienne (M. Sproule) 1re lecture, 69; 2e lecture, renvoyé au comité des Bills privés, 72; rapporté sans amendement, 158; 3e lecture et passé, 168; passé au Sénat, 203; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 67.

BILLS—*Suite.*

27. Bill modifiant l'Acte des pensions du service civil (M. Foster)—1^{re} lecture, 69; 2^e lecture et amendé, 208, 209; 3^e lecture, 245; passé au Sénat sans amendement, 298; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 12.
28. Bill modifiant de nouveau les actes concernant les territoires du Nord-Ouest (M. McCarthy)—1^{re} lecture, 72.
29. Bill modifiant de nouveau l'Acte du service civil (M. Costigan)—1^{re} lecture, 72; amendement proposé par M. Laurier pour le renvoi de la 2^e lecture à six mois; amendement et motion de M. Costigan retirés du consentement de la Chambre; résolu que le bill soit lu le lendemain la seconde fois, 186; ordre du jour appelant la seconde lecture rescindé, et bill retiré, 213.
30. Bill modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales (M. Belley)—1^{re} lecture, 72; 2^e lecture et renvoyé à un comité général, 116.
31. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre (M. Bain, Soulanges)—1^{re} lecture, 74; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 82; rapporté avec des amendements, 97; en comité général et 3^e lecture, 105; passé au Sénat, 145; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 42.
32. Bill concernant la Compagnie d'Assurance du Canada sur la vie (M. McKay)—1^{re} lecture, 74; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 82; rapporté avec des amendements, 143; 3^e lecture, 148; passé au Sénat, 194; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 76.
33. Bill à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers, et d'en changer le nom en celui de "Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers" (M. Denison)—1^{re} lecture, 75; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 82; rapporté avec des amendements, 117; 3^e lecture et passé, 127; passé au Sénat, 172; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 80.
34. Bill constituant en corporation les Gens des bois du Monde (M. Marshall)—1^{re} lecture, 75; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 83; rapporté avec des amendements, 143; 3^e lecture, 148; passé au Sénat, 194; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 92.
35. Bill constituant en corporation la Compagnie d'Irrigation de Calgary (M. Davis)—1^{re} lecture, 75; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 83; rapporté avec des amendements, 170; 3^e lecture et passé, 178; passé au Sénat avec des amendements, 244; concours, 251; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 71.
36. Bill constituant en corporation la Compagnie Hydraulique de Calgary (M. Davis)—1^{re} lecture, 75; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 83; rapporté avec des amendements, 170; 3^e lecture et passé, 178; passé au Sénat avec des amendements, 244; concours, 251; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 70.
37. Bill modifiant le Code criminel, 1892 (M. Dickey)—1^{re} lecture, 76.
38. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés de l'Ouest et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Yarmouth à Annapolis (M. Flint)—1^{re} lecture, 78; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 83; rapporté avec des amendements, 97; 3^e lecture, 105; passé au Sénat avec des amendements, 161; concours, 170; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 63.

BILLS—*Suite.*

39. Bill constituant la corporation l'Océan, contre les accidents (M. White, Cardwell)—1^{re} lecture, 78 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 83 ; rapporté avec des amendements, 117 ; 3^e lecture et passé, 128 ; passé au Sénat avec des amendements, 194 ; concours, 198 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 81.
40. Bill constituant en corporation la Compagnie des Terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée) (M. Denison)—1^{re} lecture, 76 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 83 ; rapporté avec des amendements, 135 ; 3^e lecture, 138 ; passé au Sénat avec des amendements, 194 ; concours, 198 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 88.
41. Bill constituant en corporation la Compagnie de Fidéicommiss Orientale (M. Stairs)—1^{re} lecture, 78 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 83 ; rapporté avec des amendements, 117 ; en comité général et amendé, 128 ; 3^e lecture et passé, 132 ; passé au Sénat, 172 ; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 84.
42. Bill modifiant l'Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la Chambre des Communes (Sir John Thompson)—1^{re} lecture, 78 ; 2^e et 3^e lectures et passé, 119 ; passé au Sénat, 154 ; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 9.
43. Bill modifiant le Code criminel, 1892 (Sir John Thompson)—1^{re} lecture, 78 ; 2^e lecture, 186 ; en comité général et rapporté avec des amendements, 186 ; 3^e lecture et passé, 195 ; passé au Sénat avec un amendement, 244 ; concours, 257 ; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 32.
44. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est (M. LaRivière)—1^{re} lecture, 80 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 86 ; rapporté sans amendement, 111 ; 3^e lecture et passé, 126 ; passé au Sénat, 154 ; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 53.
45. Bill constituant en corporation la Compagnie de transport et de chemin de fer de Cleveland, Port-Stanley et London et ratifiant une convention au sujet du chemin de fer de London à Port-Stanley (M. Roome)—1^{re} lecture, 80 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 86 ; rapporté avec des amendements, 170 ; 3^e lecture et passé, 177, 178 ; passé au Sénat, 243 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 44.
46. Bill constituant la corporation de garantie de fidélité l'Océan (titre changé en celui de la Corporation de garantie l'Océan) (M. Sproule)—1^{re} lecture, 80 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 86 ; rapporté avec des amendements, 117 ; en comité général, 128 ; 3^e lecture et passé, 132 ; passé au Sénat avec un amendement, 172 ; concours, 179 ; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 82.
47. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley, (M. Moncrieff)—1^{re} lecture, 48 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 86 ; rapporté avec des amendements, 170 ; 3^e lecture et passé, 178 ; passé au Sénat, 243 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 51.
48. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest (M. Macdonell, Algoma)—1^{re} lecture, 80 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 86 ; rapporté avec des amendements, 111 ; 3^e lecture et passé, 127 ; passé au Sénat, avec des amendements, 179 ; concours, 188 ; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 59.

BILLS—*Suite.*

49. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur (M. Bergin)—1^{re} lecture, 80 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 86 ; rapporté avec des amendements, 158 ; 3^e lecture et passé, 169 ; passé au Sénat, 203 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 39.
50. Bill concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada (M. Tisdale)—1^{re} lecture, 81 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 86 ; rapporté avec des amendements, 137 ; 3^e lecture, 145 ; passé au Sénat avec des amendements, 194 ; concours, 198 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 47.
51. Bill concernant le chemin de fer du Sud-Est (M. Pope)—1^{re} lecture, 81 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 86 ; bill retiré et frais remboursés, 111.
52. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer urbain de Calgary (M. Davis)—1^{re} lecture, 81 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 86 ; rapporté avec des amendements, 185 ; en comité et 3^e lecture, 197 ; passé au Sénat, avec des amendements, 225 ; concours, 233 ; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 71.
53. Bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, (M. Davis)—1^{re} lecture, 81 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 92 ; rapporté avec des amendements, 122 ; 3^e lecture, 132 ; passé au Sénat, 179 ; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 38.
54. Bill constituant en corporation la Compagnie d'irrigation d'Alberta (M. Davis)—1^{re} lecture, 81 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 92 ; rapporté avec des amendements, 170 ; 3^e lecture et passé, 178 ; passé au Sénat avec des amendements, 244 ; concours, 252 ; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 69.
55. Bill concernant le chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit (M. McGregor)—1^{re} lecture, 85 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 92 ; rapporté avec des amendements, 111 ; 3^e lecture et passé, 127 ; passé au Sénat, 161 ; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 50.
56. Bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'île du Prince-Edouard (M. McInerney)—1^{re} lecture, 85 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 114 ; rapporté avec des amendements, 156 ; 3^e lecture, 160 ; passé au Sénat avec des amendements, 194 ; concours, 198 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 54.
57. Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique (M. Pope)—1^{re} lecture, 85 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 92 ; rapporté avec des amendements, 111 ; 3^e lecture et passé, 127 ; passé au Sénat, 161 ; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 55.
58. Bill constituant en corporation la Compagnie de téléphone automatique et d'électricité du Canada (M. Girouard, Jacques-Cartier)—1^{re} lecture, 85 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 98 ; rapporté avec des amendements, 158 ; en comité, 3^e lecture et passé, 169 ; passé au Sénat, 243 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 73.
59. Bill constituant en corporation la Compagnie de carrosserie du Canada (M. Taylor)—1^{re} lecture, 90 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 92 ; rapporté avec des amendements, 135 ; 3^e lecture, 138 ; passé au Sénat, 203 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 87.

BILLS—*Suite.*—

60. Bill modifiant de nouveau les actes concernant les droits de douane (M. Charlton)—1re lecture, 92.
61. Bill relatif à l'emploi des deniers payés au sujet de procédures devant le parlement (M. Foster)—1re lecture, 94; 2e et 3e lectures, 144; passé au Sénat, 184; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 8.
62. Bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie d'assurance l'Équité et d'en changer le nom en celui de "Compagnie d'assurance du Saint-Laurent (M. White, Cardwell)—1re lecture, 97; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 105; rapporté avec des amendements, 143; 3e lecture et passé (titre changé en celui de "Compagnie d'assurance du Saint-Laurent"), 149; passé au Sénat, 194; sanctionné, 303. 56 Vic., chap. 79.
63. Bill concernant la Compagnie canadienne de force motrice (M. Tisdale)—1re lecture, 97; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 105; rapporté avec des amendements, 158; 3e lecture et passé, 168; passé au Sénat, 200; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 89.
64. Bill constituant en corporation la Compagnie manufacturière maritime (à responsabilité limitée) (M. Stairs)—1re lecture, 98; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 106; rapport du comité recommandant que le bill soit retiré, et que les frais soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction; bill retiré, 216.
65. Bill modifiant la loi concernant le cens électoral (M. Costigan)—1re lecture, 104; ordre du jour appelant la 2e lecture rescindé, et bill retiré, 213.
66. Bill constituant en corporation le Grand conseil de l'Association catholique de bienfaisance mutuelle du Canada, (M. Devlin)—1re lecture, 108; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 114; rapporté avec des amendements, 162; 3e lecture et passé, 170; passé au Sénat avec des amendements, 203; concours, 206; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 90.
67. Bill à l'effet de rétablir et modifier l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique (M. Frémont)—1re lecture, 108; 2e lecture, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 114; rapporté avec des amendements, 156; 3e lecture, 161; passé au Sénat avec des amendements, 203 (nom changé en celui de Compagnie du chemin de fer et de steamers de Québec et du Labrador); concours, 207; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 58.
68. Bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay (M. Mara)—1re lecture, 108; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 114; rapporté avec des amendements, 156; 3e lecture, 161; passé au Sénat, 203; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 45.
69. Bill constituant en corporation la Compagnie de steamers Canada Atlantique et Plant, à responsabilité limitée (M. Forbes)—1re lecture, 117; 2e lecture, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 138; rapporté avec des amendements, 175; 3e lecture et passé; 187; passé par le Sénat, 243; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 65.
70. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocan, (M. Mara)—1re lecture, 117; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 132; rapporté avec des amendements, 189; 3e lecture (titre changé en celui de "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Nakusp et Slocan), 197; passé au Sénat, 256; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 56.

BILLS—*Suite.*

71. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, (M. Taylor)—1^{re} lecture, 117 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 132 ; rapporté avec des amendements, 185 ; 3^e lecture, 197 ; passé au Sénat, 302 ; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 46.
72. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires (M. Costigan)—1^{re} lecture, 117.
73. Bill modifiant de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest (Sir John Thompson)—1^{re} lecture, 117.
74. Bill (du Sénat) (M. Bowell) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest—Message, 120 ; 1^{re} lecture (M. Patterson, Huron), 126 ; 2^e et 3^e lectures et passé, 220 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 3.
75. Bill (du Sénat) (M. Angers) modifiant la loi relative aux jours de fête, 120. Message du Sénat, 120. 1^{re} lecture (M. Foster), 125 ; 2^e et 3^e lectures et passé, 167. Sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 30.
76. Bill (du Sénat) (M. Angers) corrigeant une erreur de bureau dans l'Acte des banques—Message du Sénat, 120 ; 1^{re} lecture (M. Foster), 126 ; 2^e et 3^e lectures et passé, 167 ; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 28.
77. Bill modifiant de nouveau l'Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine (M. Macdonald, Winnipeg)—1^{re} lecture, 176 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 132 ; rapporté avec des amendements, 158 ; 3^e lecture, 168 ; passé au Sénat, 203 ; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 72.
78. Bill concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique (M. Cockburn)—1^{re} lecture, 125 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 132 ; rapporté avec des amendements, 162 ; 3^e lecture, 170 ; passé au Sénat, 244 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 75.
79. Bill constituant en corporation la Compagnie de canaux de l'Amérique du Nord (M. McKay)—1^{re} lecture, 131 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 149 ; rapporté avec des amendements, 201 ; 3^e lecture et passé, 206 ; passé au Sénat avec des amendements, 244 ; concours, 252 ; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 66.
80. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata (M. Adams)—1^{re} lecture, 131 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 145 ; rapporté avec des amendements, 170 ; 3^e lecture et passé, 186 ; passé au Sénat, 243 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 61.
81. Bill modifiant le Code criminel, 1892, au sujet des juges des sessions de la paix (M. Beausoleil)—1^{re} lecture, 132.
82. Bill (du Sénat) (M. Clemow) pour faire droit à Martha Ballantyne—Message, 133 ; 1^{re} lecture, (M. Gibson), 137 ; rapport sur l'avis, 143 ; motion pour la deuxième lecture proposée par M. Sutherland, 147 ; 2^e lecture proposée et adoptée par 73 contre 31, p. 149 ; renvoyé au comité des Bills privés, 150 ; rapporté, 158 ; 3^e lecture, 168 ; message au Sénat renvoyant la preuve faite devant son comité spécial, 169. Sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 94.

BILLS—*Suite.*

83. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo (M. Coatsworth)—1^{re} lecture, 135; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 138; rapport spécial, 185; en comité général et rapporté, 197; motion pour la 3^e lecture, 206; amendement-Denison rejeté, 206; 3^e lecture et passé, 206; passé au Sénat, 256; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 62.
84. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (M. Baker)—1^{re} lecture, 135; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer Canaux et Télégraphes, 138; rapporté avec des amendements, 158; 3^e lecture et passé, 169; passé au Sénat, 203; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 41.
85. Bill constituant en corporation l'Association canadienne de gaz (M. Macdonald, Winnipeg)—1^{re} lecture, 135; 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 149; rapporté avec des amendements, 181; 3^e lecture, 188; passé par le Sénat, 244; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 74.
86. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Chilliwack (M. Corbould)—1^{re} lecture, 135; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 139; rapporté avec des amendements, 170; 3^e lecture et passé, 178; passé au Sénat, 203; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 43.
87. Bill constituant en corporation la Compagnie de bassins de la Colombie-Britannique (M. Corbould)—1^{re} lecture, 135; 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 139; rapporté avec des amendements, 158; 3^e lecture, 168; passé au Sénat avec des amendements, 225; concours, 233. Sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 68.
88. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Nicola (M. Mara)—1^{re} lecture, 135; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 139; rapport du comité qui recommande de le retirer, et retrait du bill, avec ordre de rembourser les frais moins le coût d'impression et de traduction, 189.
89. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Nelson à Fort Sheppard (M. Mara)—1^{re} lecture, 135; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 139; rapporté avec des amendements, 170; 3^e lecture et passé, 179; passé au Sénat, 243; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 57.
90. Bill modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales (M. Mulock)—1^{re} lecture, 135.
91. Bill (du Sénat) (M. Almon) à l'effet de modifier l'Acte concernant la Compagnie dite *Nova Scotia permanent benefit building society and savings fund*.—Message du Sénat, 136; 1^{re} lecture (M. Weldon), 144; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 149; rapporté avec un amendement, 175; 3^e lecture et passé, 187; concours du Sénat, 200; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 86.
92. Bill modifiant l'Acte de la marine marchande au sujet des lignes de charge, (M. Costigan)—1^{re} lecture, 137; 2^e et 3^e lectures et passé, 209; passé au Sénat avec des amendements, 244; concours, 301; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 22.
93. Bill (du Sénat) (M. Clemow) pour faire droit à James Balfour—Message du Sénat, 145; 1^{re} lecture (M. Sutherland), 147; 2^e lecture sur division, et renvoyé au comité des Bills privés, 150; rapporté sans amendement, 158; 3^e lecture, sur division, 168; message au Sénat renvoyant la preuve faite devant son comité spécial, 169; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 93.

BILLS—*Suite.*

94. Bill (du Sénat) (M. Clemow) pour faire droit à Robert Young Hebdon—Message du Sénat, 145 ; 1^{re} lecture et renvoyé au comité des Ordres Permanents (M. Sutherland), 147 ; rapport sur l'avis, 155 ; ordre pour 2^e lecture, 156 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 161 ; rapporté sans amendement, 180 ; en comité général, 3^e lecture et message au Sénat, renvoyant la preuve, 187, 188 ; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 98.
95. Bill (du Sénat) (M. Clemow) pour faire droit à Edmund Holyoake Heward—Message du Sénat, 145 ; 1^{re} lecture (M. Sutherland), 147 ; 2^e lecture sur division et renvoyé au comité des Bills privés, 150 ; rapporté sans amendement, 158 ; 3^e lecture sur division, 169 ; message au Sénat renvoyant la preuve faite devant son comité spécial, 169 ; sanctionné, 303.—56 Vic., chap. 97.
96. Bill (du Sénat) (M. Lougheed) portant refonte et modification de certains actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada—Message du Sénat, 154 ; 1^{re} lecture (M. Mills, Annapolis), 156 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 161 ; rapporté avec des amendements, 189 ; 3^e lecture, 197 ; concours du Sénat, 225 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 52.
97. Bill modifiant l'Acte concernant la police de port et de rivière de la province de Québec (M. Costigan)—1^{re} lecture, 156 ; 2^e et 3^e lectures et passé, 199 ; passé au Sénat, 244 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 20.
98. Bill modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie d'épargne et de prêt du Canada-Est (à responsabilité limitée) (M. Stairs)—1^{re} lecture ; règles 49 et 41 suspendues, 159 ; 2^e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 167 ; rapporté avec des amendements, 175 ; 2^e lecture et passé, 187 ; passé par le Sénat, 244 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 83.
99. Bill concernant les commissaires du havre de Montréal (M. Foster)—1^{re} lecture, 163 ; 2^e lecture, 196 ; 3^e lecture et passé, 208 ; passé au Sénat avec un amendement, 244 ; modifié de nouveau par la Chambre et message au Sénat, 300, 301 ; adoption par le Sénat des amendements de la Chambre, 302 ; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 21.
100. Bill modifiant de nouveau l'Acte des assurances (M. Foster)—1^{re} lecture, 163 ; 2^e lecture et rapport de progrès, 196 ; de nouveau en comité et rapport de progrès, 222.
101. Bill (du Sénat) (M. Bowell) modifiant l'Acte des matelots—Message du Sénat, 166 ; 1^{re} lecture (M. Foster), 166.
102. Bill (du Sénat) (M. Bowell) modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur—Message (du Sénat), 166 ; 1^{re} lecture (M. Foster), 166 ; 2^e et 3^e lectures et passé, 209 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 24.
103. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les employés publics (M. Costigan)—1^{re} lecture, 176 ; 2^e et 3^e lectures et passé, 199 ; passé au Sénat, 244 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 14.
104. Bill concernant la garde des jeunes délinquants dans la province du Nouveau-Brunswick (M. Costigan)—1^{re} lecture, 176 ; 2^e et 3^e lectures, et passé, 256 ; passé au Sénat, 302 ; sanctionné, 305.—56 Vict., chap. 33.
105. Bill du Sénat (M. Clemow) pour faire droit à John Francis Schwaller—Message, 179 ; 1^{re} lecture (M. Dickey), 186 ; 2^e lecture sur division et renvoyé au comité des Bills privés avec la preuve faite devant le comité des divorces du Sénat, 199 ; rapporté, 205 ; 3^e lecture et passé, 207 ; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 99.

BILLS—*Suite.*

106. Bill concernant les Dames religieuses du Sacré-Cœur de Jésus (M. Mills)—1re et 2e lectures et renvoyé au comité des Bills privés, 181; rapporté avec des amendements; honoraires de \$200 remboursés, 189; 3e lecture et passé, 198; passé au Sénat avec des amendements, 244; concours, 252; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 91.
107. Bill du Sénat (M. Clemow) pour faire droit à James Frederick Doran—Message, 184; 1re lecture (M. Dickey), 185; 2e lecture, sur division et renvoyé au comité des Bills privés, avec la preuve faite devant le comité des divorces du Sénat, 199; rapporté, 205, en comité, 3e lecture et passé, 207; sanctionné, 304.—56 Vict., chap. 95.
108. Bill du Sénat (M. Clemow) pour faire droit à Annette Marion Goff—Message, 184; 1re lecture (M. Dickey), 185; 2e lecture sur division et renvoyé au comité des Bills privés avec la preuve faite devant le comité des divorces du Sénat, 199; rapporté, 205; 3e lecture et passé, 207; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 96.
109. Bill modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales (M. Daly)—1re et 2e lectures, 186; en comité général; progrès, 221; 3e lecture et passé, 253; passé au Sénat, 298; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 18.
110. Bill modifiant de nouveau l'Acte des brevets (M. Foster)—1re lecture, 186; 2e et 3e lectures et passé, 221; passé au Sénat avec un amendement, 244; concours, 256; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 34.
111. Bill concernant les corporations de police secrète et les agences mercantiles (M. Sproule)—1re lecture, 190.
112. Bill modifiant de nouveau l'Acte d'inspection du pétrole (M. Wood, Brockville)—1re lecture, 195; 2e et 3e lectures et passé, 257; passé au Sénat, 302; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 36.
113. Bill à l'effet de refondre et modifier l'Acte relatif aux biens-fonds dans les Territoires (M. Daly)—1re lecture, 195.
114. Bill (du Sénat,) (M. Angers) concernant le président du Sénat—Message, 200; 1re lecture (M. Haggart), 202; motion proposant la 2e lecture et débat ajourné, 260; reprise et ajournement du débat, 302.
115. Bill (du Sénat,) (M. Bowell) modifiant de nouveau l'Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau.—Message, 200; 1re lecture (M. Foster), 202; 2e et 3e lectures et passé, 213; sanctionné, 304.—56 Victoria, chap. 26.
116. Bill abrogeant l'Acte des biens de famille insaisissables (M. Davin)—1re lecture, 201; 2e et 3e lectures et passé, 260; passé au Sénat, 302; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 19.
117. Bill modifiant de nouveau l'Acte de la propriété foncière dans les Territoires (M. Davin)—1re lecture, 202.
118. Bill modifiant l'Acte concernant le collège militaire royal (M. Patterson, Huron)—1re lecture, 202; 2e et 3e lectures et passé, 255; passé au Sénat, 302; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 17.
119. Bill (du Sénat) (M. Almon) constituant en corporation l'Association canadienne d'assurance des bestiaux.—Message, 203; 1re et 2e lectures et renvoyé au comité des Banques et du Commerce (M. Hazen), 205; rapporté et placé sur les ordres du jour, 216; 3e lecture et passé, 216; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 77.

BILLS—*Suite*.

120. Bill (du Sénat) (M. Bowell) contenant de nouvelles modifications aux Statuts révisés concernant les conserves alimentaires.—Message, 203; 1re lecture (M. Wood, Brockville), 204.
121. Bill (du Sénat) (M. Angers) modifiant l'Acte des territoires du Nord-Ouest—Message, 203; 1re lecture (M. Daly), 204.
122. Bill ratifiant la vente du chemin de fer d'embranchement sur Carleton, cité de Saint-Jean (M. Haggart)—1re lecture, 206; 2e et 3e lectures et passé, 221; passé au Sénat, 256; sanctionné, 304.—56 Vic., chap. 6.
123. Bill concernant les listes d'électeurs de 1893 (M. Costigan)—1re lecture, 206; 2e lecture et renvoyé à un comité général, 221; rapporté, 221; 3e lecture et passé, 245; passé au Sénat, 298; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 78.
124. Bill concernant la nomination de commissaires à l'Exposition Colombienne Universelle (M. Foster)—1re lecture, 208; 2e et 3e lectures et passé, 255; passé au Sénat, 302; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 7.
125. Bill à l'effet de prévenir la fabrication et la vente d'imitation de fromage et de pourvoir à la marque des produits de laiterie (M. Foster)—1re lecture, 216; 2e et 3e lectures et passé, 258; passé au Sénat, 302; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 37.
126. Bill modifiant de nouveau les Actes relatifs aux droits de douane (M. Foster)—1re lecture, 217; 2e et 3e lectures et passé, 259; passé au Sénat, 302; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 16.
127. Bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées (M. Haggart)—1re lecture, 220; 2e et 3e lectures et passé, 254; passé au Sénat sans amendement, 302; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 2.
128. Bill (du Sénat) (M. Angers) portant de nouvelles modifications à l'Acte d'inspection générale—Message, 225; 1re lecture (M. Foster), 225; 2e lecture, amendé en comité général; 3e lecture et passé; message au Sénat, 255; concours du Sénat, 298; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 35.
129. Bill modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques (M. Foster)—1re lecture, 225; 2e et 3e lectures et passé, 259; passé au Sénat 302; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 5.
130. Bill concernant l'irrigation (M. Daly)—1re lecture, 229.
131. Bill (du Sénat) (M. Bowell) contenant de nouvelles modifications à l'Acte des chemins de fer—1re lecture (M. Haggart), 244; 2e lecture et amendé en comité général; 3e lecture et passé, 257; concours du Sénat, 298; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 27.
132. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes (M. Foster)—1re lecture, 246; 2e et 3e lectures et passé, 258; passé au Sénat, 302; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 11.
133. Bill (du Sénat) concernant l'octroi de subventions en terres aux compagnies de chemins de fer—Message, 256; 1re lecture (M. Daly), 298; 2e et 3e lectures et passé, 301; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 4.
134. Bill (du Sénat) modifiant les Statuts révisés en ce qui concerne le département des Impressions et de la Papeterie publiques—Message, 298; 1re lecture, (M. Foster), 298; 2e et 3e lectures et passé, 302; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 15.

BILLS—*Fin.*

135. Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30^e jour de juin 1893 et le 30^e jour de juin 1894, et pour d'autres objets liés au service public (M. Foster)—1^{re}, 2^e et 3^e lectures et passé, 300; passé au Sénat, 302; sanctionné, 305.—56 Vic., chap. 1.

BILLS PRIVÉS:—Prolongation du délai pour la réception de pétitions pour, 45.

2. Comité des Bills privés : sa nomination et liste des membres, 51; PREMIER RAPPORT, 135; DEUXIÈME RAPPORT, 158; TROISIÈME RAPPORT, 180; QUATRIÈME RAPPORT, 189; CINQUIÈME RAPPORT, recommandant que le Bill No 14 concernant la Compagnie minière de Montréal soit retiré, 204.
3. Prolongation du délai fixé pour la présentation de bills privés, 81, 97, 98.
4. Prolongation du délai fixé pour la présentation des rapports des comités sur bills privés, 137, 189.
5. Réduction du temps prescrit pour l'affichage des bills privés, 155, 156.
6. ONZIÈME RAPPORT du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, recommandant que la règle 49 concernant les bills privés soit révoquée et remplacée par une autre, 201, 205.

BILLS RETIRÉS:—Honoraires remboursés:

1. Bill (N^o 51) concernant la Compagnie du chemin du Sud-Est, 111.
2. Bill (N^o 14) pour liquider les affaires de la Compagnie minière de Montréal, 204, 205.
3. Bill (N^o 29) modifiant de nouveau l'Acte du service civil, 213.
4. Bill (N^o 65) modifiant la loi concernant le cens électoral, 213.
5. Bill (N^o 64) constituant en corporation la Compagnie manufacturière maritime, 216.
6. Bill (N^o 4) modifiant l'Acte du cens électoral, 179.
7. Bill (N^o 88) concernant le chemin de fer de la vallée de la Nicola, 189.
8. Bill (N^o 16) concernant le chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford, 189.

BLATCH, F. K.:—Le comité des Impressions recommande l'achat de son index des Statuts du Canada, pour l'usage des sénateurs et députés, 228.

BLÉ:

1. Pétition demandant la suppression des privilèges d'entrepôt conférés aux meuniers du Canada pour l'importation du blé dur des Etats du Nord-Ouest, 84.
2. Motion de M. Davin proposant d'empêcher l'importation du blé et autres grains en entrepôt; retirée, 154.

BOIS:

1. Bill concernant les compagnies à fonds social pour la confection de travaux pour le flottage du bois sur les cours d'eau. Voir *Bill No 115*.
2. Pétitions demandant l'abolition des droits sur le, 121, 137.

BOSSÉ, J. G., juge:—Motion de M. Tarte demandant les documents se rapportant au procès de R. W. McGreevy et O. E. Murphy, 160. Réponse, 196. (*Non imprimé. Document No 66.*)

BOSTON, ROBERT:—Son élection dans la division de Middlesex-Sud, 246.

BOTTERELL, H. A., du bureau de distribution des documents publics:—Sa promotion au rang de commis de seconde classe, recommandée par le comité mixte des Impressions, 201.

BOYCE, J. C., aide du rapporteur principal des *Débats*:—Le comité spécial recommande que son salaire soit porté à \$1,200, p. 201.

BOYLE, ARTHUR:—Son élection dans Monck, ratifiée, 18.

BRADFORD, VILLAGE DE, COMTÉ DE SIMCOE, ONT.:—Motion de M. Mulock demandant les détails que donne le recensement sur les industries, etc., de, 150.—Voir *Recensement*.

BRANTFORD, WATERLOO ET LAC ÉRIÉ, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—Voir *Toronto, Hamilton et Buffalo*, aussi *Bill No 83*.

BREFFS D'ÉLECTIONS:—Voir *Orateur*.

BREVETS: Bill modifiant de nouveau l'Acte des, (M. Foster)—Voir *Bill No 110*.

BREVETS D'INVENTION: Règles de la cour de l'Echiquier au sujet des procédures à prendre pour attaquer en nullité les brevets d'invention, 32. (*Imprimé. Document No 25.*)

BRISE-LAMES DE L'ILE WARD:

1. Motion de M. Welsh, demandant la production du rapport des explorations faites au sujet du, 56.
2. Motion de M. Flint, demandant copie de toutes lettres, rapports, concernant la destruction et la réparation du brise-lames de Sandford, comté de Yarmouth, N.-E., 57.
3. Motion de M. Davies, demandant copie de tous documents non encore produits, concernant la condition du brise-lames de Rustico, I.P.-E., 160.

BUDGETS:

1. Message du Gouverneur général, transmettant le budget des sommes nécessaires au service public, pour l'année expirant le 30 juin 1894. Renvoyé au comité des Subsidés, 35. (*Imprimé. Document de la Session No 2a.*)
2. Message du Gouverneur général, transmettant le budget supplémentaire des sommes nécessaires au service public, pour l'année expirant le 30 juin 1893, 81; renvoyé au comité des subsidés, 82. (*Imprimé. Document de la Session No 2b.*)
3. Message du Gouverneur, transmettant les estimations supplémentaires additionnelles pour l'année expirant le 30 juin 1893, p. 165. Renvoyé au comité des Subsidés, 165. (*Imprimé. Document No 2c.*)
4. Message du Gouverneur général transmettant le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1894, p. 206. (*Imprimé. Document No 2d.*) Voir *Subsidés*.

BUFFALO ET FORT ERIÉ, COMPAGNIE DE PONT DE :—Pétition de la Compagnie du pont de Buffalo et Erié, demandant d'amender sa charte pour la construction d'un tunnel sous la rivière Niagara, et pour d'autres fins, 48; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 58. Voir *bill No 20*.

BURRARD-INLET :—Pétition demandant une charte pour construire une cale sèche à ; 106, 108.

CALGARY, COMPAGNIE DE POUVOIR HYDRAULIQUE DE :—Pétition demandant une charte, 65; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 36*.

CALGARY, COMPAGNIE DE TRAMWAY OU CHEMIN DE FER URBAIN DE :—Pétition demandant une charte, 44; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 58. Voir *Bill No 52*.

CALGARY, COMPAGNIE D'IRRIGATION DE :—Pétition demandant une charte, 42; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 35*.

CALGARY, CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE :—Pétition demandant un acte l'autorisant à endiguer les rivières de l'Arc et du Coude, à construire des ponts, tramways, etc., 44; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 58; ordre de renvoi rescindé, et renvoyée au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 90. Voir *Bill No 21*.

CAMPBELL, A. P. :—Rapport du comité spécial des *Débats* recommandant le paiement de ses services comme substitut temporaire dans le personnel des rapporteurs officiels, 155.

CANADA ATLANTIQUE ET DE PLANT, COMPAGNIE DE STEAMERS, LIMITÉE (M. Forbes),—Pétition demandant une charte, 86, 90; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 86; rapport sur l'avis, 89. Voir *Bill No 69*.

CANADA ET TERRENEUVE :—Production de documents additionnels concernant les difficultés entre le, 154. (*Imprimé. Document No 20f*).

CANAUX :—Motion de M. Tisdale demandant copie des documents concernant les péages sur nos canaux, 56.

CANAUX DE L'AMÉRIQUE DU NORD, COMPAGNIE DE :—Pétition demandant une charte et rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 107. Voir *Bill No 79*.

CANSO :—Le comité des Impressions recommande l'envoi de documents publics à l'Institut Ouvrier de, 144.

CAPITAINES ET SECONDS :—Bill concernant les certificats des capitaines et seconds de navires (M. Costigan), 117. Voir *Bill No 72*.

CARLETON À LA CITÉ DE SAINT-JEAN :—Bill ratifiant la vente du chemin de fer d'embranchement de, 206. Voir *Bill No 122*.

CARON, SIR ADOLPHE :

1. Message du Gouverneur général transmettant le rapport de la Commission Royale chargée de faire une enquête sur les accusations portées contre, 53; motion de sir John Thompson ordonnant l'impression du rapport, 53. (*Imprimé. Document de la Session, No 27.*)

CARON, SIR ADOLPHE—Suite.

2. Amendement de M. J. D. Edgar, à la motion de M. Foster qui proposait que la Chambre se formât en comité des Subsidés, déclarant que "dans l'opinion de cette Chambre, la preuve faite devant la Commission Royale nommée à la dernière session pour s'enquérir de certaines accusations portées contre l'honorable Sir A. P. Caron, C.C.M.G., M.P., qui a été rapportée au gouvernement le 24 novembre 1892, et qui est maintenant devant nous, établit des faits qui auraient dû empêcher la nomination subséquente de Sir A. P. Caron comme aviseur de la Couronne et qui démontrent qu'il est suprêmement inconvenant de le continuer dans cette charge," 188, 190. Rejeté par 119 contre 69, p. 190, 191.

CARROSSERIE, COMPAGNIE DE CARROSSERIE (TRANSPORT) DU CANADA :—Pétition demandant une charte, 49; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 89. Voir *Bill No 59*.

CENS ÉLECTORAL :

1. Bill privant du cens électoral ou du droit de vote quiconque se laisse corrompre (M. Weldon), 38. Voir *Bill No 2*.
2. Bill modifiant de nouveau l'Acte du, (M. Choquette), 38. Voir *Bill No 4*.
3. Bill pourvoyant à l'abrogation de l'Acte du cens électoral (M. Charlton), 42. Voir *Bill No 7*.
4. Pétitions demandant l'abrogation de l'Acte du, 65.
5. Bill modifiant la loi concernant le cens électoral (M. Costigan), 104. Voir *Bill No 65*.

CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Nomination de la commission de l'économie interne de la, 36.
2. Pétitions pour le groupement des comtés pour les élections des députés à la, 61, 65, 67, 77.
3. Bill (Sir John Thompson) à l'effet de répartir de nouveau la représentation à la, 78. Voir *Bill No 42*.
4. Bill (M. Foster) modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, 246. Voir *Bill No 132*.
5. Résolution de M. Foster concernant l'indemnité des membres de la, 208. Adoptée, 222, 245.

CHABON :—Pétitions demandant l'entrée en franchise du, 77.

CHAUDIÈRES À VAPEUR DANS LES MINES :—Pétitions demandant l'inspection des, 91.

CHEMIN DE FER DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD :—Motion de M. Perry demandant un état indiquant le nombre d'employés renvoyés du service et réintégrés dans leurs fonctions, 160.

CHEMINS DE FER :—Bill (M. Haggart) autorisant la concession de subventions à certains, 220. Voir *Bill No 127*.

CHEMINS DE FER :—Bill (du Sénat) portant de nouvelles modifications à l'Acte des chemins de fer (Hon. M. Bowell), 244. Voir *Bill No 131*.

CHEMINS DE FER:—Motion de M. Mills (Bothwell), demandant copie de toute correspondance qui a pu être échangée entre le gouvernement et aucune des compagnies de chemins de fer qui ont reçu des subventions en terre pour aider à la construction de leurs lignes, concernant les prix demandés pour ces terres et les mesures prises par ces compagnies pour remplir leurs obligations en concédant rapidement les terres ainsi octroyées, 113.

CHEMINS DE FER:—Pétition demandant d'amender l'Acte des, au sujet du drainage, 137.

CHEMINS DE FER :

1. Résolutions de M. Haggart, proposant d'accorder des subventions, 190, 202; en comité, 209, 210, 211, 212—aux chemins de fer suivants: Grand Oriental—Comtés Unis,—Ontario, Belmont et Ottawa,—Central d'Ontario,—Québec au Lac Saint-Jean,—Irondale, Bancroff et Ottawa,—Jonction de Beauharinois,—Saint-Stephen et Milltown,—Québec, Montmorency et Charlevoix,—Ottawa et Vallée de la Gatineau,—Grand Tronc, Baie Georgienne et Lac Erié,—Central de la Nouvelle-Ecosse,—Grand Nord,—Colonisation de Montfort,—Maskinongé et Nipissingue,—Colonisation de Parry-Sound, Union Jacques-Cartier et d'Oshawa.
2. Résolutions adoptées, 217, 218, 219 et 220.
3. Subventions en terres à des compagnies de chemins de fer, 256. Voir *Bill No 133*.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES, COMITÉ DES:—

Liste des membres, 51; PREMIER RAPPORT, 97; le nom de M. Frémont substitué à celui de M. Rinfret, et celui de M. Tarte ajouté à la liste du comité, 98; DEUXIÈME RAPPORT, 111; TROISIÈME RAPPORT, 122; QUATRIÈME RAPPORT recommandant de prolonger le délai fixé pour présenter les rapports des comités sur bills privés, 137; CINQUIÈME RAPPORT, 156; SIXIÈME RAPPORT, 158; SEPTIÈME RAPPORT, recommandant que le bill No 21, concernant la ville de Calgary ne soit pas passé, 170; HUITIÈME RAPPORT, 185; NEUVIÈME RAPPORT, recommandant que le bill No 88, concernant le chemin de fer de la vallée de la Nicola, et le bill No 16, concernant le chemin de fer de Mount-Forest, Markdale et Meaford, soient retirés et que toute balance d'honoraires après paiement des frais d'impression et de traduction soit remboursée, 189; DIXIÈME RAPPORT, 201; ONZIÈME RAPPORT, proposant de révoquer la règle 49, concernant les bills privés pour la remplacer par une autre, 201, 205.

CHEMINS DE FER DE LA COLOMBIE ANGLAISE:—Motion de M. Mara demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie Anglaise et le ministre de l'Intérieur concernant la délimitation de la zone des chemins de fer dans la dite province, 177.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT:—Motion de M. Casey demandant copie des pétitions des conseils de comtés et autres corporations municipales, demandant que les chemins de fer contrôlés par l'Etat soient obligés de construire des pontceaux sur les cours d'eau naturels traversant leurs lignes, et de toute correspondance s'y rattachant, 113; réponse, 181. (*Non imprimé.*) (*Document No 61.*)

CHEMINS DE FER DU CANADA:—Rapports et statistiques des chemins de fer du Canada, pour 1892 (M. Haggart), 244. (*Imprimé.*) (*Document No 9 B.*)

CHEMINS DE FER ET CANAUX:—Rapport annuel pour 1891-92, du ministre des, 68. (*Imprimé.*) (*Document No 9.*)

CHICAGO, EXPOSITION DE :

1. Pétitions demandant la fermeture le dimanche de la section canadienne de l'exposition de, 91.
2. Résolution proposée par M. Foster, et déclarant qu'il est expédient de pourvoir au paiement des sommes requises pour défrayer les services de deux commissaires chargés de représenter le Canada à l'Exposition Colombienne qui sera tenue à Chicago en 1893, lesquelles sommes seront fixées par le Gouverneur en conseil, 151 ; en comité général, 196 ; résolution adoptée en comité général, 208.
3. Amendement de M. Charlton proposant qu'il sera pourvu au paiement des services de ces commissaires à la condition expresse que la section canadienne de la dite exposition sera fermée le dimanche, 208. M. l'Orateur déclare l'amendement hors d'ordre parce qu'il ne se rattache pas à l'objet de la résolution, et qu'une question de semblable nature est inscrite en substance, sous le nom de l'honorable député, sur la feuille des ordres, 208.
4. Motion de M. Charlton proposant de fermer la section canadienne le dimanche ; rejetée par 76 contre 34, p. 152. Voir *Bill No 124*.

CHILLIWACK, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte déclarant qu'elle est sous la juridiction du parlement du Canada, et que la ligne est à l'avantage général du pays, 75 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 134. Voir *Bill No 86*.

CHINOIS :—Pétitions demandant de prohiber l'admission en Canada d'émigrants chinois, et d'imposer une capitation sur les Chinois résidant en Canada, 42, 45, 49, 65, 67, 72, 77, 84, 91, 94, 96, 104, 111, 121, 130, 137, 141, 148, 173.

CHOLÉRA :—Motion de M. Landerkin demandant copie de tous papiers, documents, correspondance, etc., adressés au gouvernement au sujet des meilleurs moyens à prendre pour empêcher la propagation du choléra, 87 ; réponse, 190. (*Non imprimé.*) (*Document No 65.*)

CHRISTIE, THOMAS, son élection dans Argenteuil, ratifiée, 12.

CLEVELAND, PORT STANLEY ET LONDON, COMPAGNIE DE TRANSPORT ET DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 61 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 80. Voir *Bill No 45*.

COALITIONS DANS LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :—Pétitions demandant l'abolition des, 94, 103, 173.

CODE CRIMINEL, 1892 :

1. Bill modifiant le (M. Dickey), 76. Voir *Bill No 37*.
2. Bill modifiant le code criminel, 1892 (Sir John Tompson), 78. Voir *Bill No 43*.

CODE CRIMINEL :—Motion de M. Laurier demandant copie de toute correspondance entre aucuns des juges de la cour Suprême ou des cours Supérieures provinciales et le département de la Justice, concernant le code criminel avant et après sa passation, 113.

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL :

1. Résolution présentée par M. Foster pour modifier l'Acte concernant le Collège Militaire Royal, et pourvoir aux salaires du commandant et autres officiers ; adoptée, 228, 229.
2. Bill modifiant l'Acte concernant le (M. Patterson, Huron), 202. Voir *Bill No 118*.

- COLLINGWOOD** :—Pétition du conseil municipal du township de Collingwood, demandant de légaliser une convention faite avec la ville de Thornbury, au sujet de certaines propriétés, 37. Rapport sur l'avis, 68. Voir *Bill No 26*.
- COLOMBIE ANGLAISE** :—Motion de M. Mara, au sujet de la zone des chemins de fer dans la, 177. Voir *Chemins de fer, Bassin de la*.
- COLOMBIE ET DE KOOTENAY, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION DE LA** :—Pétition demandant une charte, 84, 90 ; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 85 ; rapport sur l'avis, 89, 107. Voir *Bill No 68*.
- COMITÉS PERMANENTS** :—A nommer, 31, 36 ; rapport du comité spécial chargé de dresser les listes des,—50 ; privilèges et élections, 50 ; lois expirantes, 51 ; chemins de fer, canaux et télégraphes, 51 ; bills privés, 51 ; ordres permanents, 51 ; impressions, 52 ; comptes publics, 52 ; banques et commerce, 52 ; agriculture et colonisation, 52.
- COMITÉS SPÉCIAUX** :
1. Pour dresser la liste des comités permanents, 36.
 2. Nomination du comité spécial des *Débats*, 36. Voir *Débats*.
 3. Nomination du comité spécial de la Bibliothèque du Parlement et message au Sénat, 53. Voir *Bibliothèque*.
 4. Nomination du comité mixte des Impressions des deux Chambres, 52. Voir *Impressions*.
- COMMERCE** :—Traité de commerce avec la France. Voir *France et Canada*.
- COMMERCE ET NAVIGATION** :—Tableaux du,—pour l'exercice expiré le 30 juin 1892, p. 32. (*Imprimé. Document de la session No 5*.)
- COMMISSAIRES** :—Devant représenter le Canada à l'Exposition de Chicago, 181. Voir *Chicago*.
- COMPAGNIE ANGLO-CANADIENNE DE PRÊT ET DE PLACEMENT** :—Etat de ses affaires et liste de ses actionnaires en 1892, p. 246. (*Non imprimé. Document No 55*.)
- COMPAGNIE DE MONTRÉAL POUR L'EXPLOITATION DES MINES** :—Pétition demandant un acte pour liquider ses affaires, 49 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 58. Voir *Bill No 14*.
- COMPTES DE CRÉDITS** :—Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice expiré le 30 juin 1892, p. 32. Renvoyé au comité des Comptes publics, 74. (*Imprimé. Document No 1*.)
- COMPTES PUBLICS, COMITÉ DES** :—Sa nomination et liste des membres, 52 ; les noms de MM. Belley et Tarte ajoutés à la liste du comité, 98.
- COMPTES PUBLICS DU CANADA** :—Pour l'exercice expiré le 30 juin 1892, p. 32. Renvoyé au comité des Comptes publics, 74. (*Imprimé. Document No 2*.)
- COMTÉS DE L'OUEST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DES** :—Pétition demandant un acte pour confirmer certaine convention, et changer son nom, 65 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 68. Voir *Bill No 38*.

COMTÉS DU CENTRE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DES:—Pétition demandant un acte modifiant sa charte, 65; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 31*.

CONFÉRENCE DE TERRENEUVE:—Production des documents se rattachant à la conférence des délégués du Canada et de Terreneuve, au sujet des pêcheries et d'autres questions, 63. (*Imprimé. (Document No 20d.)*)

CONFÉRENCE DE WASHINGTON:—Production de documents concernant la,—136. (*Imprimé. (Document No 52.)*)

CONNOLLY, NICHOLAS KNIGHT:

1. Ordre au greffier de comparaître avec certains documents devant la Haute Cour de justice d'Ontario, *re la Reine vs Thomas McGreevy et*,—180.
2. Motion de M. Ouimet à ce sujet, 180.

CONSCIENCE, LIBERTÉ DE:—Pétitions de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, demandant de ne pas passer de lois contraires à la liberté de conscience, 246.

CONSERVES ALIMENTAIRES:—Bill (du Sénat) contenant de nouvelles modifications aux Statuts révisés concernant les, 203. Voir *Bill No 120*.

CONSTABLES:—Pétition demandant de changer leurs honoraires dans le comté de York, Ont., 96.

CONSTRUCTION ET PRÊT:—Pétition de l'Association Fédérale de Toronto de,—demandant un acte, 42. Déclarée irrégulière, 134.

COSGROVE, JOHN J.:—Ordre du conseil destituant, 227. (*Non imprimé. Document No 21b.*)

COTONS:—Motion de M. Davin demandant de diminuer les droits sur les,—72.

COUR SUPRÊME ET DE L'ECHIQUIER:—Bill modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier (M. Lavergne), 66. Voir *Bill No 24*.

DÉBATS:—Nomination du comité spécial des *Débats*, 36; PREMIER RAPPORT, recommandant que le quorum soit de cinq membres,—adopté, 45; DEUXIÈME RAPPORT, recommandant la nomination d'un sténographe pour remplacer temporairement M. J. T. Richardson, victime d'un accident, 61. Son adoption, 62. TROISIÈME RAPPORT, recommandant le paiement de \$1,200 à M. A. C. Campbell, pour services rendus pendant la présente session et annonçant que Frank Hughes était employé temporairement pour l'édition anglaise; donnant aussi un relevé comparatif du coût des *Débats* en 1891 et 1892, p. 155. Adoption du troisième rapport, 159. QUATRIÈME RAPPORT recommandant que les journalistes de la galerie de la presse reçoivent les volumes reliés des *Débats*; que les sénateurs reçoivent l'édition quotidienne non révisée; que M. Thomas Richardson, victime d'un accident, reçoive congé pour le reste de la session, et que le salaire de J. C. Boyce, soit porté à \$1,200, p. 201; adoption du quatrième rapport, 205.

DÉLINQUANTS:—Bill concernant la garde des jeunes, 176. Voir *Bill No 104*.

DÉPENSES IMPRÉVUES:—Etat des dépenses à compte de frais divers imprévus, 36. (*Non imprimé. Document de la session No 23.*) Voir *Recettes et dépenses*.

DÉPUTÉS prêtent serment et prennent leur siège en Chambre :—

Page des journaux.	Députés.	Divisions électorales.
29	Bain, James William.....	Soulanges.
29	Belley, Louis de Gonzague.....	Chicoutimi et Saguenay.
247	Boston, Robert.....	Middlesex-Sud.
58	Boyd, Nathaniel.....	Marquette.
29	Carscallen, Alexander Williamson.....	Hastings-Nord.
29	Chesley, John A.....	Saint-Jean, N.-B.
29	Curran, John Joseph.....	Montréal-Centre.
29	Daly, Thomas Mayne.....	Selkirk.
32	Ives, William Bullock.....	Sherbrooke.
29	Lachapelle, Sévérin.....	Hochelaga.
29	Leclair, Pierre.....	Terrebonne.
29	McDonald, William Walter.....	Assiniboia-Est.
29	McInerney, George V.....	Kent, N.-B.
73	Tarte, J. Israël.....	L'Islet.
29	Wallace, Nathaniel Clarke.....	York-Ouest.
29	Wood, John Fisher.....	Brockville.

DÉTECTIVES:—Bill concernant les agences mercantiles et les,—190. Voir *Bill No 111*.

DÉTROIT, RIVIÈRE:—Pétitions des pêcheurs du comté d'Essex, Ont., demandant l'abolition de la clôture de la pêche du poisson blanc, la réduction du coût des permis de pêche, etc., dans la rivière, 200, 226.

DIMANCHE:—Bill à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur, ordinairement appelé le dimanche (M. Charlton), 40. Voir *Bill No 5*.

DISCOURS DU TRÔNE:—Lu par l'Orateur, 30; à considérer, 31; pris en considération, 33; adresse en réponse, 33; présentée, 35.

Message du Gouverneur général transmettant ses remerciements pour l'adresse adoptée en réponse au, 131, 132. Discours de prorogation, 306.

DIVORCE :—

1. Ballantyne, Martha. Voir *Bill No 82*.
2. Balfour, James: Pétition demandant un acte de divorce, 49; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 58. Voir *Bill No 93*.
3. Doran, James Frederick: Pétition demandant un acte de divorce, 49; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 58. Voir *Bill No 107*.
4. Goff, Annette Marion: Pétition demandant un acte de divorce, 48, 61; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 108*.
5. Heward, Edmund Holyoake: Pétition demandant un acte de divorce, 67; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 95*.
6. Hebden, Robert Young: Pétition demandant un acte de divorce. Voir *Bill No 94*.
7. Schwaller, John Francis: Pétition demandant un acte de divorce, 48, 61. Rapport sur l'avis, 68. Voir *Bill No 105*.

DOCUMENTS DÉPOSÉS :	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
1. <i>Agence financière du Canada à Londres</i> .—Lettres, télégrammes et correspondance échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres, les ci-devant agents financiers anglais du Canada à Londres, et la banque de Montréal, au sujet du récent changement d'agence à Londres. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 53.)	Adresse, 1er mars 1893. 111	136
2. <i>Agriculture</i> .—Rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année civile 1892. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 7.)	Par ordre de S.E. 95	—
3. <i>Assurances</i> .—Sommaire des affaires des compagnies d'assurance sur la vie opérant en Canada pour 1892, et aussi sommaire des affaires des compagnies d'assurance canadiennes sur la vie d'après le système de cotisation, pour 1892. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 4a.)	Par acte. 88	—
4. <i>Atkinson, C. A.</i> .—Copie de toute correspondance, rapports et autres documents concernant la réduction de C. A. Atkinson du rang de chef de train à celui de serre-freins, au mois d'octobre 1887, ou vers ce temps-là. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 26c.)	Par ordre 13 mars 1893. 152	256
5. <i>Auditeur général</i> .—Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice expiré le 30 juin 1892. (<i>Imprimé.</i>) (Document de la session No 1.)	Par ordre de S.E. 32	—
6. <i>Banques chartées</i> .—Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, pour 1892. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 3.)	Par ordre 196	—
7. <i>Baptêmes, mariages et sépultures</i> .—Etat des baptêmes, mariages et sépultures pour l'année 1892, dans les districts de Bellechasse, Chicoutimi, Gaspé, Joliette, Iberville, L'Islet, Montmagny, Ottawa, Saguenay et Kamouraska. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 75.)	Par acte	246
8. <i>Bétail canadien en Angleterre</i> .—Copie de toutes lettres, correspondances, rapports et autres documents échangés entre les départements de l'Agriculture et le Haut-Commissaire du Canada à Londres, la chambre impériale de commerce ou tous autres fonctionnaires de corps compétents, concernant l'interdiction du bétail canadien dans les ports du Royaume-Uni, depuis le 20 octobre dernier. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 50.)	Adresse 6 février 1893. 54	131
9. <i>Betterave à sucre</i> .—Copie des instructions adressées au professeur Saunders, lorsqu'il a été chargé d'étudier la question de la culture de la betterave à sucre et de la fabrication du sucre de betteraves en Canada ou depuis cette date jusqu'à celle à laquelle son rapport a été soumis à cette Chambre. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 34.)	Ordonné 13 avril 1892.	69

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
10. <i>Bibliothèque du parlement</i> :—Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 17.)	Par acte 31	—
11. <i>Boitte</i> :—Documents additionnels au sujet de la mise en vigueur, contre les vaisseaux canadiens par le gouvernement de Terre-neuve, de l'Acte de Terre-neuve, concernant la vente de la boitte aux navires de pêche étrangers. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 20e.)	Message 66	—
12. <i>Brevets d'invention</i> :—Règle de la cour d'Echiquier du Canada au sujet de toute procédure à suivre ou à prendre pour attaquer en nullité tout brevet d'invention décerné sous l'autorité de l'Acte des Brevets. (<i>Imprimé.</i>) (Document de la session No 25.)	—	32
<i>Budgets, service public :</i>		
13. Budget pour 1893-94. (<i>Imprimé pour la distribution.</i>) (Document No 2a.)	Message 35	—
14. Budget supplémentaire pour l'exercice terminé le 30 juin 1893. (<i>Imprimé pour la distribution.</i>) (Document No 2b.)	Message 81	—
15. Budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1893. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 2c.)	Message 165	—
16. Budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1894. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 2d.)	Message 206	—
17. <i>Canada et Terre-neuve</i> :—Documents additionnels concernant les différentes questions pendantes entre le Canada et Terre-neuve. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 20f.)	Message	154
18. <i>Canal de Soulanges</i> :—Liste donnant les noms de tous les soumissionnaires pour la huitième section du canal de Soulanges, le domicile de chacun et le montant de chaque soumission. (<i>Non-imprimé.</i>) (Document No 42.)	Par ordre 16 février 1893. 54	104
19. <i>Caron, Sir Adolphe</i> :—Rapport de la commission royale chargée d'instituer une enquête sur les accusations portées contre lui en Chambre par James D. Edgar. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 27.)	Message de S.E. 53	—
20. <i>Chemins de fer du Canada</i> :—Rapports et statistiques des chemins de fer du Canada, capital, trafic, et frais d'exploitation des chemins de fer du Canada, 1892. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 9b.)	Par ordre de S.E. 244	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
21. <i>Chemins de fer et Canaux</i> :—Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux, pour le dernier exercice du 1er juillet 1891 au 30 juin 1892. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 9.)	Par ordre de S.E. 68	—
22. <i>Choléra</i> :—Papiers, documents, correspondance et adresses au gouvernement, au sujet des meilleurs moyens à prendre pour empêcher la propagation du choléra. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 65.)	Par ordre 87	190
23. <i>Commerce et navigation</i> :—Tableaux du commerce et de la navigation pour l'exercice expiré le 30 juin 1892. (<i>Imprimé.</i>) (Document de la session No 5.)	Par ordre de S.E. 32	—
24. <i>Comptes publics du Canada</i> :—Pour l'exercice expiré le 30 juin 1892. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 2.)	Par ordre de S.E. 32	—
25. <i>Conférence de Terrebonne</i> :—Copie des délibérations de la conférence qui a eu lieu entre les délégués des gouvernements du Canada et de Terrebonne sur la question des pêcheries et autres questions entre les deux gouvernements. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 20d.)	Message 63	—
26. <i>Conférence de Washington</i> :—Copie des documents relatifs à la conférence tenue à Washington, entre les délégués du gouvernement canadien et le secrétaire d'Etat des États-Unis, en février 1892, concernant les divers sujets y mentionnés. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 52.)	Message 136	—
27. <i>Cosgrove, John J.</i> :—Ordre du conseil destituant John J. Cosgrove, du département du Revenu de l'intérieur, ainsi que copie de la dénonciation, de la preuve, et autres pièces relatives à cette destitution. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 21b.)	Adresse du Sénat 7 mars 1893	227
28. <i>Dépenses imprévues</i> :—Etat des dépenses à compte de frais divers imprévus. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 23.)	Par ordre de S.E. 36	—
29. <i>Douanes</i> :—Rapport fait au conseil par l'honorable J. A. Chapleau, alors qu'il était ministre des Douanes, sur la réorganisation du département des Douanes, ou recommandant des changements dans ce département. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 41.)	Adresse 20 fév. 1893 88	98
30. <i>Echiquier, Cour d'</i> :—Règles de la cour d'Echiquier du Canada, au sujet de toute procédure à suivre ou à prendre en cette cour pour attaquer en nullité tout brevet d'invention décerné sous l'autorité de l'Acte des brevets. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 25.)	Par acte 32	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
31. <i>Esquimalt—ses fortifications</i> :—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et celui du Canada, au sujet des fortifications d'Esquimalt. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 32.</i>)	Adresse 17 mars 1892.	68
32. <i>Exportations et importations</i> :—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la <i>Gazette</i> des exportations et importations du 1er juillet 1892 au 1er janvier 1893, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1891 au 1er janvier 1892. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 64.</i>)	Par ordre 6 fév. 1893. 55	181
<i>Fer en gueuse :</i>		
33. Etat donnant la quantité de fer en gueuse fabriqué en Canada, et la prime payée depuis la date du dernier rapport à la Chambre, en date du 16 mars 1892. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 37.</i>)	Par ordre —	78
34. Etat indiquant la quantité de fer en gueuse manufacturée en Canada, de 1870 à 1880, inclusivement, et la prime payée (s'il en est) pendant ces années; aussi, la quantité de fer en gueuse importée respectivement de la Grande-Bretagne et des États-Unis, et la quantité totale importée durant ces années. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 37a.</i>)	Par ordre 20 fév. 1893 87	107.
35. Etat indiquant la quantité de fer en gueuse produit en Canada, de 1881 à 1892, inclusivement, et la prime payée chacune de ces années pour cette production. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 37b.</i>)	Par ordre 6 fév. 1893 55	148
<i>Fermes expérimentales :</i>		
36. Etat indiquant le nombre de rapports de la ferme expérimentale publiés pour l'année 1891, le nombre publié respectivement en anglais et en français, le nombre alloué à chaque membre de la Chambre des Communes et du Sénat, et le nombre restant en mains. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 40.</i>)	Par ordre 20 février 1893. 88	98
37. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1892. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 7b.</i>)	Par ordre 177	—
38. <i>Fonctionnaires publics</i> :—Liste des fonctionnaires publics auxquels des commissions ont été délivrées pendant l'année 1892, aux termes du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 31.</i>)	Par acte	66

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>France et Canada—traité de commerce :</i>		
39. Arrangement conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le président de la République Française, pour régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 51.)	Message 133	—
40. Correspondance et autres papiers concernant un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 51a.)	Adresse 15 mars 1893. 162	162
41. Autres documents et correspondance concernant un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 51b.)	Adresse 15 mars 1893. 179	—
42. Autres documents et correspondance concernant un arrangement qui a été conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le Président de la République Française, destiné à régler en matière de tarifs douaniers les relations commerciales entre le Canada et la France. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 51c.)	Adresse 15 mars 1893.	202
43. <i>Fromage canadien en Angleterre</i> .—Correspondance échangée entre M. Robertson, commissaire d'industrie laitière pour le Canada, et le département de l'Agriculture, concernant une certaine résolution passée par un comité du Bureau de commerce de Bristol, Angleterre, pour empêcher d'accepter comme "fromage canadien" du fromage désigné par le dit comité sous le nom de "French cheese" et fabriqué dans la province de Québec; copie de tous discours, lettres, rapports du dit M. Robertson, commissaire d'industrie laitière, sur la valeur des fromages fabriqués dans les provinces de Québec et d'Ontario. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 70.)	Par ordre 6 février 1893. 56	202
44. <i>Gardes-pêche</i> .—Copie des instructions expédiées aux gardes-pêche des comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet, Yamaska et Richelieu, depuis le 1er janvier 1892, et de toute correspondance échangée à ce sujet, soit entre le gouvernement et les dits gardes-pêche, soit entre le gouvernement et toute autre personne, depuis le 1er janvier 1892 jusqu'à cette date, au sujet des dites instructions et de leur mise en force.	Par ordre 20 mars 1893. 177	259

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
<i>Gardes-pêche—Suite.</i>		
Etat des licences de pêche émises dans les comtés ci-dessus durant les années 1891 et 1892, séparément.		
Etat de la quantité et de la valeur des différentes sortes de poissons pris dans les dits comtés séparément durant les années 1891 et 1892.		
(Non imprimé.) (Document No 20k.)		
45. <i>Gouverneur général et Rideau Hall</i> :—Etat donnant le montant d'argent dépensé depuis la confédération sous chacun des chefs suivants :—	Adresse 6 fév. 1893. 55	131
(a.) Traitement du Gouverneur général ;		
(b.) Frais de voyages du Gouverneur général ;		
(c.) Rideau Hall—Edifices—Compte du capital ;		
do do do d'entretien ;		
do Terrains do du capital ;		
do do do d'entretien ;		
(d.) Fournitures de toute espèce pour Rideau Hall ;		
(e.) Allocation au Gouverneur général pour combustible et éclairage ;		
(f.) Tous autres comptes se rapportant à la charge de Gouverneur général ;		
(g.) Tous autres comptes se rapportant à Rideau Hall et ses terrains ;		
(h.) Montant total des dépenses de toute espèce, depuis la confédération, se rapportant à la charge de gouverneur général ;		
(i.) Montant total des dépenses de toute espèce se rapportant à Rideau Hall et ses terrains.		
(Imprimé.) (Document No 49.)		
46. <i>Hackett, Edward</i> :—Copie de toute correspondance, télégrammes, rapports et autres papiers concernant la suspension de M. Edward Hackett, inspecteur des pêcheries, Ile du Prince-Edouard, en 1892, et copie des accusations portées contre lui, de l'autorisation donnée au commissaire de l'Ile du Prince-Edouard de faire la preuve de ces accusations, de la preuve produite et du rapport du ministre de la Marine à ce sujet ; aussi, copie de toutes lettres, correspondance, ordres ou rapports concernant la réinstallation de M. Hackett.	Adresse 20 fév. 1893 87	131
(Non imprimé.) (Document No 48.)		
47. <i>Harkaway</i> :—Pétitions, documents et lettres concernant la demande faite durant les six dernières années pour obtenir un meilleur service au bureau de poste de Harkaway.	Par ordre 6 fév. 1893. 55	245
(Non imprimé.) (Document No 59a.)		
48. <i>Herchmer, Lawrence W.</i> :—Rapport du juge Wetmore, chargé en vertu d'une commission royale de faire une enquête sur certaines accusations formulées contre Lawrence W. Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest.	Adresse 20 fév. 1893 87	126
(Non imprimé.) (Document No 47.)		

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
49. <i>Horaire pour l'Intercolonial</i> :—Copie du dernier horaire adopté pour les trains de l'Intercolonial. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 26.</i>)	Adresse du Sénat 124	—
50. <i>Huîtres</i> :—Rapport sur les pêcheries d'huîtres du Canada. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 10b.</i>)	Par ordre 36	—
51. <i>Imprimerie et papeterie publiques</i> :—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques, pour l'année expirée le 30 juin 1892, avec un rapport partiel sur ses services pendant le dernier semestre de 1892. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 16d.</i>)	Par ordre de S.E. 107	
52. <i>Instructions royales au Gouverneur général</i> :—Instructions royales de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine à Son Excellence, lors de sa nomination à sa haute fonction. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 69.</i>)	Adresse du Sénat 7 mars 1893	226
<i>Intercolonial</i> :—		
53. Etat indiquant les recettes du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants :—Voyageurs, fret, malles et divers ; et donnant aussi le nombre de voyageurs, et de tonnes de fret transportés durant les susdits exercices. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 26b.</i>)	Par ordre 6 fév. 1893 54	104
54. Copie du dernier honoraire adopté pour les trains de voyageurs sur l'Intercolonial. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 26.</i>)	Adresse du Sénat 9 juillet 1892	124
55. Relevé des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants :—Force locomotrice, dépenses pour wagons, entretien de la voie dépenses pour gares, frais généraux, nombre de milles parcourus par les chars. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 26a.</i>)	Par ordre 6 fév. 1893. 54	104
56. <i>Intérieur</i> :—Rapport du département de l'Intérieur pour 1892. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 13.</i>)	Par ordre de Son E. 185	
57. <i>Labrie, Charles I.</i> :—Comptes, lettres, reçus et autres documents ayant rapport à la réclamation de Charles I. Labrie, de Lévis, pour services professionnels, pour expropriation lors de la construction de l'embranchement Saint-Charles, du chemin de fer Intercolonial. (<i>Non Imprimé.</i>) (<i>Document No 60.</i>)	Par ordre 112	177

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
58. <i>Lesage, Edouard</i> :—Lettres, correspondance, requêtes et autres documents reçus et échangés par le gouvernement concernant la destitution d'Edouard Lesage, maître de poste, de la paroisse de Saint-Léon, dans le comté de Maskinongé, et aussi, concernant la nomination ou les nominations faites pour remplir la charge depuis que l'ancien titulaire a été démis. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 21a.</i>)	Par ordre 20 fév. 1893 87	165
59. <i>Lurcher, récif de</i> :—Correspondance et rapport adressés au gouvernement entre les années 1876 et 1893, au sujet du récif de Lurcher, situé à l'entrée de la Baie de Fundy, et des moyens suggérés pour protéger la navigation dans ces parages. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 72.</i>)	Par ordre 20 fév. 1893 87	245
60. <i>Mandats du Gouverneur général</i> :—Relevé des mandats émis par le Gouverneur général depuis la dernière session du parlement conformément à l'Acte du revenu consolidé et de l'audition, article 32, paragraphe b. (<i>Imprimé pour la distribution.</i>) (<i>Document No 22.</i>)	Par ordre de Son E. 35	—
<i>Manitoba, Écoles de :</i>		
61. Copie de toutes pétitions, mémoires, appels et autres documents adressés à son Excellence en conseil depuis le 15 mars 1892, concernant les actes des écoles de Manitoba de 1890, l'article 22 de "l'Acte de Manitoba" et l'article 93 de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord; aussi, copie de tous rapports au conseil et ordres du conseil, ainsi que de toute correspondance à ce sujet. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 33.</i>)	Adresse 6 fév. 1893 53	69
62. Réponse à adresse demandant copie du jugement du comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté dans l'appel de <i>Barrett vs la cité de Winnipeg</i> , communément appelé "cause des écoles de Manitoba"; aussi copie de tous factums, rapports et autres documents à ce sujet. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 33a.</i>)	Adresse 6 fév. 1893 54	74
63. Réponse supplémentaire à adresse demandant copie du jugement du comité judiciaire du Conseil privé dans l'appel de <i>Barrett vs la cité de Winnipeg</i> , communément appelé "cause des écoles de Manitoba." (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 33b.</i>)	Adresse 6 fév. 1893 54	85
64. Réponse supplémentaire à une adresse du 6 février 1893, concernant les Actes des Ecoles de Manitoba 1890, ainsi que la copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, le 22 février 1893, touchant le règlement d'importantes questions légales relatives à certains statuts de la province de Manitoba au sujet de l'éducation. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 33c.</i>)	Adresse 6 fév. 1893 93	115

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
65. <i>Marine</i> :—Vingt-cinquième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice expiré le 30 juin 1892. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 10.</i>)	Par ordre de S. E. 32	—
66. <i>McDougall, Laughlin</i> :—Correspondance concernant la réclamation de Lawrence McDougall, du comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, pour une allocation de retraite, ainsi que les montants qui lui ont été payés à titre de gardien de phare à Saint-Paul et Ingonish, donnant les montants séparément pour chaque année. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 73.</i>)	Par ordre 151	245
67. <i>McGreevy, R. H., et O. E. Murphy</i> : <i>procès et jugement</i> :—Copie de toute correspondance entre le ministère de la Justice et l'honorable J. G. Bossé, juge de la Cour du Banc de la Reine, se rapportant au procès et à la condamnation de R. H. McGreevy et O. E. Murphy, accusés de conspiration pour fraude; de toutes recommandations et de tous rapports faits par le dit honorable J. G. Bossé au sujet de la condamnation des dits Murphy et McGreevy et de la commutation de la sentence de R. H. McGreevy; et de l'ordre de commutation de sentence de R. H. McGreevy, et des requêtes, lettres, etc., au sujet de cette matière. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 66.</i>)	Par ordre 15 mars 1893 160	196
68. <i>McIntyre, Maître de poste de</i> :—Copie de toutes lettres, papiers, pétitions, demandes et autres documents concernant la destitution du maître de poste de McIntyre et la nomination de son successeur. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 21.</i>)	Par ordre 2 mai 1892 32	—
69. <i>McNamee et Cie, entrepreneurs</i> :—Réclamations présentées par MM. McNamee et Cie, entrepreneurs, au sujet desquelles des recommandations ont été faites par un comité spécial de la Chambre des Communes en juin 1877, et tous rapports, ordres du conseil et autres papiers s'y rapportant. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 71.</i>)	Adresse 20 fév. 1893 88	216
70. <i>Milice</i> :—Effectif de la milice actif pour l'exercice 1893-94. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 19a.</i>)	Par ordre de S. E. 204	—
71. <i>Milice et défense</i> :—Rapport du département de la Milice et de la Défense du Canada, pour le premier semestre de l'année civile 1892. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 19.</i>)	Par ordre de S. E. 38	—
72. <i>Mines de la Nouvelle-Ecosse</i> :—Correspondance, pétitions et papiers en la possession du gouvernement, concernant le désaveu du chapitre I des Actes de la Nouvelle-Ecosse, intitulé: "An Act to amend and consolidate the Acts relating to Mines and Minerals," y compris toute pétition de David McKeen, écr, M.P., et autres, au sujet du dit acte. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 63.</i>)	Adresse 1er mars 1893 112	181

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
73. <i>Northumberland, Tunnel sous-marin du détroit de</i> :—État indiquant en détail les dépenses faites depuis la dernière session pour sondages dans le détroit de Northumberland, afin d'obtenir des données sur le coût probable d'un tunnel sous-marin; aussi, tous contrats, télégrammes, correspondance et papiers se rapportant à ces sondages et dépenses. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 58.)	Adresse 15 mars 1893 159	160
74. <i>Notre-Dame du Rosaire</i> :—Requêtes, lettres, relativement au changement du bureau de poste de Notre-Dame du Rosaire. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 59.)	Par ordre 20 fév. 1893 87	176
75. <i>Obligations et garanties</i> :—Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées au département du secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé de 1892, soumis au parlement du Canada, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts Révisés du Canada. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 36.)	Par acte	72
76. <i>Ontario Central, Chemin de fer de l'</i> :—Communications, mémoires, etc., adressés à Son Excellence en conseil, au gouvernement du Canada, ou à aucun de ses membres, depuis 1888, demandant la concession d'une subvention fédérale à la Compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central, afin de lui permettre de prolonger sa ligne depuis Coehill vers le nord. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 62.)	Adresse 1er mars 1893 113	181
77. <i>Pacifique Canadien</i> :—Réponse faite en vertu de la résolution du 20 février 1882, et telle que fournie par le département de l'Intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 30.)	Par résolution 20 fév. 1892.	66
78. Liste des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, du 1er octobre 1891 au 1er octobre dernier. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 30a.)	Par acte	66
79. <i>Pacifique et Intercolonial</i> :—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance concernant les privilèges de circulation accordés au chemin de fer du Pacifique sur la ligne de l'Intercolonial entre Halifax et Saint-Jean, et copie de toutes conventions faites entre le Pacifique Canadien et l'Intercolonial ou aucun département ou fonctionnaire du gouvernement canadien concernant les privilèges de circulation accordés au Pacifique Canadien sur la ligne de l'Intercolonial et les paiements à faire pour cet objet; et aussi, copie de toutes conventions au sujet de paiements à être faits par l'Intercolonial au Pacifique Canadien pour les wagons et locomotives mis en circulation par ce dernier sur la ligne de l'Intercolonial. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 26d.)	Par ordre 28 mars 1892.	301

DOCUMENTS — Suite.	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
	80. <i>Pêcheries</i> :—Conférence de Terreneuve. Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie des délibérations de la conférence qui a eu lieu récemment entre les délégués des gouvernements du Canada et de Terre-neuve sur la question des pêcheries et autres questions entre les deux gouvernements. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document de la session No 20d.</i>)	Message
81. <i>Pêcheurs américains, Licences aux</i> :—Délivrance de licences aux navires de pêche des Etats-Unis, pendant l'année 1893, pour l'achat de boîte, glace, lignes et autres fournitures, le transbordement du poisson et l'expédition des équipages. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 54.</i>)	Par ordre du Conseil 17 janvier 1893.	135
82. <i>Pêcheurs canadiens à Terre-neuve</i> :—Copie de tous documents, rapports et correspondance entre le gouvernement et la chambre de commerce de Québec ou toute autre personne, relatifs au traitement que reçoivent les pêcheurs canadiens de la part des pêcheurs de Terre-neuve le long des côtes du Labrador canadien. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 20i.</i>)	Par ordre 20 mars 1893. 177	258
83. <i>Pénitencier de Kingston</i> :—Copie de la preuve faite devant M. James G. Moylan, inspecteur des pénitenciers, lors de l'enquête ou des enquêtes faites par ce fonctionnaire au pénitencier de Kingston, l'an dernier, à la suite desquelles certains employés de cette institution ont été destitués ou ont donné leur démission. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 38.</i>)	Par ordre 20 février 1893. 87	91
84. <i>Pénitenciers</i> :—Rapport du ministre de la Justice pour l'année expirée le 30 juin 1892. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document de la session No 18.</i>)	Par ordre de S. E. 32	—
85. <i>Pensions et retraites</i> :—Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1892, indiquant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 28.</i>)	Par acte	60
86. <i>Petite vérole à Victoria et Vancouver</i> :—Lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture ou tout fonctionnaire subalterne ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, le gouvernement de la Colombie-Britannique, les maires des cités de Victoria et de Vancouver, les officiers de santé fédéraux des ports de Victoria et Vancouver, au sujet de l'introduction de la petite vérole à Victoria et à Vancouver en mai et juin 1892 par les paquebots-poste du Japon et de la Chine. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 56.</i>)	Adresse du Sénat 21 février 1893. 175	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
87. <i>Police à cheval du Nord-Ouest</i> :—Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest pour 1892. (Imprimé.) (Document No 15.)	Par ordre de S. E. 126	
88. <i>Ponceaux sur les cours d'eau</i> :—Pétitions des conseils de comtés et autres corporations municipales demandant que les chemins de fer contrôlés par l'Etat soient obligés de construire des ponceaux sur les cours d'eau naturel traversant leurs lignes et de toute correspondance s'y rattachant. (Non Imprimé.) (Document No 61.)	Par ordre 10 mars 1893. 113	181
89. <i>Pont sur la rivière Richelieu</i> :—Copie de tout ordre du conseil ou autre document permettant à la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly ou à la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central qui lui a succédé, de construire un pont sur la rivière Richelieu à Saint-Jean, Québec. (Non imprimé.) (Document No 44.)	Adresse 6 fév. 1893. 55	108.
90. <i>Postes</i> :—Rapport du directeur général des Postes, pour l'année expirée le 30 juin 1892. (Imprimé.) (Document de la session No 12.)	Par ordre de S. E. 48	—
91. <i>Prêt et placement, Cie Anglo-Canadienne de</i> :—Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de prêt et de placement pour 1892 ; aussi, liste des actionnaires (du Sénat.) (Non imprimé.) (Document No 55.)	Par acte	246.
<i>Primes de pêche :</i>		
92. Etat comparatif, par provinces, pour les années 1882 à 1891, inclusivement, du— (a.) Nombre total de réclamations pour primes de pêche reçues par le département ; (b.) Nombre total de réclamations pour primes de pêche reçues par le département, payées ; (c.) Nombre de navires tonnage et nombre d'hommes ayant droit à la prime, chaque année ; (d.) Nombre de bateaux à qui des primes ont été données et le nombre d'hommes employés à la pêche qui ont reçu la prime ; (e.) Nombre total d'hommes qui ont reçu la prime ; (f.) Montant total des primes payées annuellement. (Non imprimé.) (Document de la session No 20a.)	Par ordre 27 mai 1891.	36.
93. Etat concernant les paiements des primes de pêche pour 1891-92, tel que requis par le chapitre 97 des Statuts révisés du Canada. (Non imprimé.) (Document No 20b.)	Par acte 53	—

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
<p>94. Etat donnant les noms et le nombre d'hommes et d'armateurs qui ont demandé, sans les obtenir, des primes de pêche en 1889, 1890 et 1891, les raisons pourquoi ils ne les ont pas obtenues, et si, dans certains cas, elles ont été accordées après avoir été refusées tout d'abord; aussi, les noms et les montants des primes et les raisons pour lesquelles elles ont ainsi été accordées par la suite; aussi, copie de tous papiers et correspondance depuis 1888 concernant le système des primes et les demandes accordées et refusées. (<i>Non imprimé.</i>) (Document de la session No 20.)</p>	<p>Par ordre 23 mars 1892. 32</p>	—
<p>95. Relevé de toutes les personnes qui ont reçu des primes de pêche dans les comtés de Victoria et de Guysboro', N.-E., en 1892, et du montant payé à chacune. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 20l.)</p>	<p>Par ordre 20 février 1893. 88</p>	260
<p>96. <i>Prohibition</i> :—Nomination de la Commission Royale chargée de recueillir des données certaines concernant le fonctionnement et les effets de la prohibition législative de la vente des boissons enivrantes; instructions destinées à guider cette Commission, ou données sous l'autorité du gouvernement; documents et statistiques fournis à la Commission par quelque département du service civil ou officier du gouvernement, et contenant des informations ou recommandations relatives aux matières sur lesquelles elle avait à faire enquête et rapport. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 67.)</p>	<p>Adresse du Sénat 23 février 1893. 227</p>	—
<p>97. <i>Prosser, William</i> :—Copie de toute correspondance, papiers et rapports concernant l'enquête sur la conduite de William Prosser, gardien de pêcheries pour le district faisant front au comté d'Essex, sur le lac Erié, et son renvoi d'office. (<i>Non imprimé.</i>) (Document de la session No 20c.)</p>	<p>Par ordre 30 mai 1892.</p>	62
<p>98. <i>Protection des pêcheries</i> :—Certificats de compétence obtenus par les commandants des navires qui ont fait pendant la dernière saison le service de la protection des pêcheries. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 20i.)</p>	<p>Par ordre 152</p>	245
<p>99. <i>Quadra, Le steamer</i> :—Copie de toutes soumissions, lettres, télégrammes et correspondance entre le gouvernement et ses agents et toutes autres personnes, concernant le contrat donné pour la réparation du steamer <i>Quadra</i>. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 74.)</p>	<p>Par ordre 13 mars 1893. 153</p>	256

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
100. <i>Quarantaine à la C.-B.</i> :—Lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture et tout fonctionnaire subalterne, ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, la chambre de commerce de la Colombie-Britannique et l'ingénieur fédéral local, relativement à l'établissement d'une quarantaine convenable à Albert-Head ou William-Head, Colombie-Britannique. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 68.</i>)	Adresse du Sénat 7 février 1893. 228	—
101. <i>Québec, Limites de la province de</i> :—Copie de toute correspondance, mémoires, ordres administratifs et ordres du conseil, non encore soumis à la Chambre, concernant les limites nord-ouest, nord et est de la province de Québec, et de tous rapports d'arpentages ou explorations ordonnés par le gouvernement du Canada ou s'y rapportant, depuis la dernière session du parlement, y compris les instructions relatives aux dits arpentages ou explorations. (<i>Imprimé.</i>) (<i>Document No 43.</i>)	Adresse 2 fév. 1893. 43	104
102. <i>Québec Oriental</i> :—Copie de toutes requêtes, correspondance et documents de toute sorte concernant la concession d'un subside au chemin de fer le Québec Oriental. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 45.</i>)	Adresse 6 fév. 1893. 56	108
103. <i>Recensement</i> :—Copie des instructions données aux officiers employés au troisième recensement du Canada, 1891, et les formules dont ils se sont servis. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 46.</i>)	Par ordre 1er mars 1893. 111	111
<i>Recettes et dépenses :</i>		
104. Relevé pour dix jours des recettes et dépenses du Canada du 11 au 20 janvier 1893. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 24.</i>)	Par acte 36	—
105. Relevé des recettes et dépenses du Canada pour 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 31 janvier. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 24a.</i>)	Par acte 53	—
106. Relevés des recettes et paiements du Canada 1891-92 et 1892-93 jusqu'au 10 février. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 24b.</i>)	Par acte 83	—
107. Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 10 mars. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 24c.</i>)	Par acte	159
108. Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93, jusqu'au 20 mars. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 24d.</i>)	Par acte	182

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
109. <i>Retraite</i> :—Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil pendant l'année expirée le 31 décembre 1892, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité accordée lors de sa retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 28.)	Par acte	60
110. <i>Revenu de l'Intérieur</i> :—Rapports, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 10 juin 1892. Partie I, accise, etc. (<i>Imprimé pour la distribution.</i>) (Document No 6.)	Par ordre de S. E. 31	—
111. Rapports, relevés et statistiques du revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1892. Partie III, Falsification des substances alimentaires. (<i>Imprimé pour la distribution.</i>) (Document No 6b.)	Par ordre de S. E. 32	—
112. <i>Richelieu, Pont sur la rivière</i> :—Ordre du conseil et tous autres documents permettant à la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, ou à la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central de construire un pont sur la rivière Richelieu à Saint-Jean, Québec. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 44.)	Adresse 6 février 1893 68	108
113. <i>Rouleau, F. F.</i> :—Documents, requêtes et lettres relativement au droit de pêche de F. F. Rouleau, avocat de Rimouski, que lui et ses prédécesseurs ont toujours exercé sur sa propriété à Rimouski. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 20g.)	Adresse 27 juillet 1891	148
114. <i>Saint-Sébastien</i> :—Correspondance et requêtes demandant le changement du bureau de poste de Saint-Sébastien, comté de Beauce, et rapport de l'inspecteur des Postes s'y rapportant. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 59b.)	Par ordre 1er mars 1893 113	245
115. <i>Sauvages</i> :—Rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1892. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 14.)	Par ordre de S. E. 136	—
116. <i>Secrétariat d'Etat</i> :—Rapport du secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année civile 1892. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 16.)	Par ordre de S. E. 131	—
117. <i>Service civil</i> :—Rapport du bureau des examinateurs du service civil, pour l'année expirant le 31 décembre 1892. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 16b.)	Par ordre de S. E. 244	—

DOCUMENTS— <i>Fin.</i>	ORDONNÉS.	PRÉSENTÉS.
118. Copie des questions et des sujets soumis aux candidats qui se sont présentés pour les examens préliminaires ou supérieurs, ou pour les deux, lors des derniers examens du service civil. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 39.)	Par ordre 20 février 1893 88	95
119. Liste du service civil du Canada, 1892. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 16a.)	Par acte	66
120. <i>Soulanges, Canal de</i> :—Liste donnant les noms de tous les soumissionnaires pour la huitième section du canal de Soulanges, le domicile de chacun d'eux, et le montant de chaque soumission. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 42.)	Par ordre 16 février 1893 54	104
121. <i>Télégraphes</i> :—Copie de toute correspondance, documents, rapports et ordres du conseil concernant une certaine commission devant s'enquérir des moyens les plus pratiques de compléter le réseau télégraphique de l'Empire. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 35.)	Adresse 6 février 1893 54	69
122. <i>Terres Fédérales</i> :—Ordre du conseil de 1892, concernant le département de l'Intérieur, conformément à la clause 91 de l'Acte des terres fédérales, chap. 54, Status révisés du Canada. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 29.)	Par acte	66
123. <i>Travaux publics</i> :—Rapport annuel du ministre des Travaux publics, pour l'exercice 1892. (<i>Imprimé.</i>) (Document No 8.)	Par ordre de S. E. 85	—
124. <i>Trudeau, ex-sous-ministre des Chemins de fer et Canaux</i> :—Correspondance, papiers ou ordres du conseil, concernant la mise à la retraite de M. Trudeau, ci-devant sous-ministre des Chemins de fer et Canaux. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 28.)	Adresse 1er mars 1893 112	181
125. <i>Unions ouvrières</i> :—Relevé des demandes d'enregistrement aux termes du chapitre 131 des Statuts révisés du Canada, <i>Acte concernant les unions ouvrières.</i> (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 57.)	Par acte	158
126. <i>Whitely, M. W. H.</i> :—Correspondance entre le gouvernement et la Chambre de commerce de Québec, relative à la nomination d'un officier des pêcheries en remplacement de M. W. H. Whitely, pour la division de Bonne-Espérance de Checatica à Blanc-Sablon. (<i>Non imprimé.</i>) (Document No 20h.)	Par ordre 114	245

DOUANES:—1. Bill de M. Davin, modifiant l'Acte des, 59. Voir *Bill No 18*.

2. Résolution modifiant les actes relatifs aux droits de douanes, 110, 217. Voir *Bill No 126*.

3. Motion de M. Davin proposant d'amender l'Acte des douanes, 49 Vic., chap. 32, pour empêcher l'importation du blé, maïs ou autres grains en entrepôt; retirée avec le consentement de la Chambre, 154.

4. Bill (M. Foster) modifiant de nouveau les Actes relatifs aux droits de douane, 217. Voir *Bill No 126*.

5. Motion de M. Landerkin, demandant copie de tout rapport fait au conseil par l'honorable J. A. Chapleau, alors qu'il était ministre des Douanes, sur la réorganisation du département des Douanes, ou recommandant des changements dans ce département, 88; réponse, 98. (*Non imprimé. Document No 41.*)

DRUMMOND, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU COMTÉ DE:—Pétition demandant un acte qui confirme sa charte, et lui confère d'autres pouvoirs, 67; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 107. Voir *Bill No 71*.

EARDLEY:—Service postal du township de.—Voir *Postes*.

ECHQUIER, COUR DE L'—

1. Bill concernant la cour Suprême et de l'—(M. Lavergne). Voir *Bill No 24*.

2. Règles de la cour de l'Echiquier du Canada, au sujet de toute procédure à suivre ou à prendre en cette cour pour attaquer en nullité tout brevet d'invention, 32. (*Imprimé. Document No 25.*)

ECOLLES:—Voir *Manitoba et Nord-Ouest*.

ECONOMIE INTERNE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES:—Nomination de la commission de l'—36.

EDGAR, J. D.:—Ses accusations contre Sir A. P. Caron. Voir *Caron, Sir Adolphe*.

EDUCATION AU NORD-OUEST:—Pétitions demandant de donner à l'Assemblée du Nord-Ouest, le contrôle de l'—103, 111, 121, 137, 148, 157, 195, 204, 246, 299.

ELECTEURS:

1. Bill concernant les listes des,—206. Voir *Bill No 123*.

2. Pétitions demandant une loi pour la préparation des listes fédérales d'électeurs par les municipalités, 65.

ELECTIONS:

1. Bill privant de leur droit de vote les électeurs qui se laissent corrompre (M. Weldon), 38. Voir *Bill No 2*.

2. Bill modifiant de nouveau l'acte du cens électoral (M. Choquette), 38. Voir *Bill No 4*.

3. Pétitions pourvoyant au groupement des comtés pour les élections des députés aux Communes, 61, 65, 67, 77, 97.

4. Bill modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales (M. Belley), 72. Voir *Bill No 30*.

5. Bill modifiant de nouveau l'acte des élections fédérales (M. Mulock), 135. Voir *Bill No 90*.

ELECTIONS CONTESTÉES : --Certificats et rapports de juges :

1. Argenteuil,—élection de Thomas Christie, ratifiée, 12.
2. Beauce,—élection de Joseph Godbout, ratifiée, 18.
3. Bonaventure,—élection de William LeBoutillier Fauvel, ratifiée, 7.
4. Charlotte, N.-B.,—élection de Arthur Hill Gillmor, ratifiée, 9.
5. Hastings-Est,—élection de William Burton Northrup, ratifiée, 16.
6. Huron-Ouest,—élection de James Colebrooke Patterson, ratifiée, 19.
7. King, N.-B.,—élection de l'honorable George E. Foster, ratifiée, 9.
8. Lennox,—élection de Uriah Wilson, ratifiée, 17.
9. Monck,—élection de Arthur Boyle, ratifiée, 18.
10. Peel,—élection de Joseph Featherston, ratifiée, 5.
11. Perth-Nord,—élection de James Grieve, ratifiée, 13.
12. Perth-Sud,—élection de William Pridham, ratifiée, 11.
13. Pictou, N.-B.,—élection de l'honorable C. H. Tupper, ratifiée, 6.
14. Pontiac,—élection de John Bryson, ratifiée, 49, 50.
15. Simcoe-Est,—élection de William H. Bennett, ratifiée, 20.
16. Soulanges,—élection de James W. Bain, annulée, 2.
17. Yarmouth,—élection de Thomas B. Flint, ratifiée, 4.
18. York-Est,—élection de William F. Maclean, ratifiée, 15.
19. Vaudreuil,—élection de Hugh McMillan, annulée, 118, 119.
20. Welland,—élection de James A. Lowell, ratifiée, 14.

ELECTIONS de députés à la Chambre des Communes ; certificats du greffier de la couronne en chancellerie—

Page des journaux.	Divisions électorales.	Députés.
26	Assiniboia-Est	William Walter McDonald.
28	Brockville	John Fisher Wood.
25	Chicoutimi et Saguenay.	Louis de Gonzague Belley.
29	Hastings-Nord	Alexander Williamson Carscallen.
25	Hochelega	Séverin Lachapelle.
27	Kent, N.-B.	George Valentine McInerney.
73	L'Islet.....	Joseph Israël Tarte.
25	Marquette	Nathaniel Boyd.
246	Middlesex-Sud	Robert Boston.
27	Montréal-Centre	John Joseph Curran.
26	Saint-Jean, N.-B.....	John A. Chesley.
26	Selkirk	Thomas Mayne Daly.
27	Sherbrooke	William Bullock Ives.
28	Soulanges.....	James William Bain.
29	Terrebonne.....	Pierre Leclair.
28	York-Ouest.....	Nathaniel Clarko Wallace.

ELECTRICITÉ :—Compagnie de téléphone automatique et d'électricité, demandant une charte, 37. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 58. Voir *Bill No 58*.

EMPLOYÉS PUBLICS :—Voir *Bill No 103*.

EPARGNES ET PRÊT DU CANADA-EST, COMPAGNIE D',—Pétition demandant un acte qui modifie sa charte, 147; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 148; rapport sur l'avis, 158. Voir *Bill No 98*.

EPINETTE :—Voir *Pin*.

EQUITÉ, COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE DE L',—Pétition demandant de changer son nom 37; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 96. Voir *Bill No 62*.

ESQUIMALT, FORTIFICATIONS :—Correspondance entre les gouvernements impérial et canadien, 68. (*Imprimé. Document No 32.*)

ETATS-UNIS :—Voir *Conférence à Washington, Pêcheries, Terre-neuve*.

EXAMENS :—Voir *Service civil*.

EXAMINATEURS DU SERVICE CIVIL, 244 :—Voir *Service civil*.

EXPORTATIONS :—Voir *Importations et*.

EXPOSITION :—Voir *Chicago*.

F **FAUVEL, WILLIAM LEBOUTILLIER** :—Son élection dans Bonaventure, ratifiée, 7.

FEATHERSTON, JOSEPH :—Son élection dans Peel, ratifiée, 5.

FER :—Proposition de M. Laurier demandant d'amender le bill n^o 126, relatif aux droits de douane, en réduisant les droits sur le fer, 259.

FER EN GUEUSE :—Etat donnant la quantité de fer en gueuse fabriquée en Canada, et la prime payée depuis le dernier rapport, 78. (*Imprimé. Document No 37.*)

2. Motion de M. McMullen, demandant un état indiquant la quantité de fer en gueuse produit en Canada de 1881 à 1892, inclusivement, et la prime payée chacune de ces années, pour cette production, 55; réponse, 148. (*Imprimé. Document No 37b.*)

3. Motion de M. Macdonald (Huron), demandant un état indiquant la quantité de fer en gueuse manufacturée en Canada de 1870 à 1880 inclusivement et la prime payée (s'il en est) pendant ces années; aussi, la quantité de fer en gueuse importée respectivement de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, et la quantité totale importée durant ces années, 87; réponse, 107. (*Imprimé. Document No 37a.*)

FERME EXPÉRIMENTALE :—Motion de M. Grieve, demandant un état indiquant le nombre de rapports de la ferme expérimentale publiés pour l'année 1891, le nombre publié respectivement en anglais et en français, le nombre alloué à chaque membre de la Chambre des Communes et du Sénat, et le nombre restant en mains, 88; réponse, 98. (*Non imprimé. Document No 40.*)

FERMES EXPÉRIMENTALES :

1. Impression et distribution de rapports sur les : rapport du comité des Impressions, 200.
2. Le comité des Impressions recommande qu'il soit mis 500 exemplaires du rapport sur les fermes expérimentales, et 500 exemplaires du rapport sur l'industrie laitière à la disposition de chaque député représentant un district rural, 228.
3. Le comité de l'Agriculture et de la Colonisation recommande que son rapport final soit distribué à profusion, 251.
4. Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales pour 1892, 177. (*Imprimé. Document No 7b.*)

FÊTE, JOURS DE:—Bill du Sénat modifiant la loi relative aux jours de fête, 125. Voir *Bill No 75.*

FICELLE À LIER:—Voir *Fil d'engerbage.*

FIDÉICOMMIS ; COMPAGNIE ORIENTALE DE:—Pétition demandant une charte, 67. Rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 41.*

FIL BARBELÉ OU DE FER POUR CLÔTURES :

1. Motion de M. Davin demandant de diminuer le droit sur le,— 72.
2. Pétitions demandant l'abolition des droits sur le,— 84, 91, 94, 103, 111, 121, 137, 173.

FIL OU FICELLE D'ENGERBAGE:—

1. Pétitions demandant l'abolition ou la réduction des droits sur le,—61, 84, 91, 137, 173.
2. Motion de M. Mulock proposant de placer le fil d'engerbage sur la liste des articles admis en franchise, 40. Débat ajourné sur division, par 99 contre 58, p. 43. Motion rejetée par 91 contre 51, p. 115.
3. Motion de M. Davin demandant d'abolir les droits sur le, 72.

FLINT, THOMAS B. :—Son élection dans Yarmouth, ratifiée, 4.

FLOTTAGE DES BOIS:—Voir *Bill No 115.*

FONCTIONNAIRES PUBLICS:—Liste des fonctionnaires publics de 1892:—Voir *Service civil.*

FONDS DE RETRAITE:—Voir *Service civil.*

FORCE MOTRICE, COMPAGNIE CANADIENNE DE:—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 67, 81; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 97. Voir *Bill No 63.*

FORESTIERS DU MONDE (Gens des bois du Monde):—Pétition demandant une charte, 42; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 34.*

FOSTER, HON. GEORGE E. :—Son élection dans King, N.-B., ratifiée, 9.

FRANÇAIS:—Pétition demandant d'abolir l'usage officiel du,—au Nord-Ouest, 103, 111, 121, 137, 148, 157, 195, 204, 246, 299.

FRANCE ET CANADA :

1. Message du gouverneur général transmettant copie du traité de commerce conclu entre la,—133. (*Imprimé. Document No 51.*)
2. Motion de M. Foster, demandant copie des documents relatifs au traité de commerce conclu entre la,—162; réponse, 162. (*Imprimé. Document No 51a.*)
3. Production de documents sur le même sujet, 179. (*Imprimé. Document No 51b.*)
4. Production d'autres documents sur le même sujet, 202. (*Imprimé. Document No 51c.*)
5. Motion de M. Foster, demandant l'impression de documents relatifs à cette affaire, 166.

FROMAGE:—Bill pour prévenir la fabrication et la vente d'imitation de,—et pour pourvoir à la marque des produits de la laiterie. Voir *Bill No 125.*

FROMAGE CANADIEN:—Motion de M. Rinfret demandant copie de toute correspondance entre M. Robertson, commissaire d'industrie laitière pour le Canada, et le département de l'Agriculture, concernant une certaine résolution passée par un comité du bureau de commerce de Bristol, Angleterre, pour empêcher d'accepter comme "fromage canadien" du fromage désigné par le dit comité sous le nom de "French cheese" et fabriqué dans la province de Québec; aussi, copie de tous discours, lettres, rapports de M. Robertson, sur la valeur des fromages fabriqués dans les provinces de Québec et d'Ontario, 56; réponse, 202. (*Non imprimé. Document No 70.*)

FROMAGE ÉTRANGER:—Motion de M. Reid proposant que le fromage fabriqué en tout pays étranger ne devrait pas être entré en douane ou admis en transit sans être marqué, estampillé ou étiqueté en lettres lisibles, de manière à indiquer, tant sur la boîte que sur le fromage y contenu, le nom du pays de provenance; retirée, avec le consentement de la Chambre, 154.

GALOPS, CHENAL DES RAPIDES DES:—Voir *Rapides des*, 112.

GARANTIE, COMPAGNIE DE GARANTIE CONTRE LES VOLEURS DU CANADA:—Pétition demandant une charte, 49; rapport du comité des ordres permanents sur l'avis, 58. Voir *Bill No 15.*

GARANTIE DE FIDÉLITÉ L'Océan, CORPORATION DE:—Pétition demandant une charte, 48; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 46.*

GARDES-PÊCHE:—Des comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet, Yamaska et Richelieu; leurs instructions, licences de pêches émises en 1891-92, valeur du poisson, etc., 177. Réponse, 259. (*Non imprimé. Document No 20k.*) Voir *Pêcheries.*

GAZ, ASSOCIATION CANADIENNE DE:—Pétition de L. E. Morin et autres, demandant une charte, 81; rapport sur l'avis, 134. Voir *Bill No 85.*

GENS DES BOIS DU MONDE :—Pétitions demandant une charte, 42, 45, 49, 61, 67, 71, 77 et 96. Rapport du comité sur l'avis, 74. Voir *Bill No 34*.

GEORGINA, TOWNSHIP DE, COMTÉ DE YORK, ONT. :—Motion de M. Mulock demandant les détails que donne le recensement sur les industries, etc., de, 150. Voir *Recensement*.

GILLMOR, ARTHUR HILL :—Son élection dans Charlotte, N.-B., ratifiée.

GODBOUT, JOSEPH :—Son élection dans Beauce, ratifiée, 18.

GOFF, ANNETTE MARION :—Pétition demandant un acte de divorce, 48. Voir *Divorce et Bill No 108*.

GOUV RNEUR GÉNÉRAL :

1. Informe l'Orateur de la Chambre des Communes qu'il ouvrira le parlement, 1.
2. Message requérant la présence des membres de la Chambre des Communes au Sénat, 1.
3. Discours de Son Excellence à l'ouverture de la session lu par l'Orateur, 30.
4. Adresse à Son Excellence, en réponse au discours du Trône, 33 ; sa présentation, 35.
5. Message transmettant le budget des sommes nécessaires au service public, pour l'année expirant le 30 juin 1894 ; renvoyé au comité des Subsidés, 35. (*Imprimé. Document de la session No 2a.*)
6. Relevé des mandats émis par les gouverneur général depuis la dernière session, 35 ; renvoyé au comité des Comptes publics, 74. (*Imprimé. Document de la session No 22.*)
7. Message concernant la nomination de la commission interne de la Chambre des Communes, 36.
8. Motion de M. Mulock demandant un état indiquant les dépenses faites pour Rideau Hall et le Gouverneur général, 55 ; réponse, 131. (*Imprimé. Document No 49.*)
9. Message transmettant le rapport de la commission royale chargée d'instituer une enquête sur les accusations portées par James D. Edgar contre Sir Adolphe Caron, 53. (*Imprimé. Document No 27.*)
10. Message aux Communes transmettant copie des délibérations de la conférence entre les délégués de Terre-neuve et du Canada au sujet des pêcheries et d'autres questions, 63. (*Imprimé. Document No 20d.*)
11. Message aux Communes transmettant le budget supplémentaire des sommes nécessaires au service public pour l'année expirant le 30 juin 1893, p. 81. (*Imprimé. Document No 2b.*)
12. Message aux Communes les remerciant de la loyale adresse adoptée en réponse au discours du Trône prononcé à l'ouverture de la session, 131, 132.
13. Message aux Communes transmettant copie du traité de commerce conclu entre la France et le Canada, 133. (*Imprimé. Document No 51.*)
14. Message aux Communes transmettant des documents au sujet de la mise en vigueur contre les vaisseaux canadiens de l'Acte de Terre-neuve concernant la vente de la boîte, 66. (*Imprimé. Document No 20e.*)

GOUVERNEUR GÉNÉRAL—*Suite.*

15. Message aux Communes transmettant les documents relatifs à la conférence tenue à Washington, en février 1892, p. 136. (*Imprimé. Document No 52.*)
16. Message aux Communes transmettant des documents additionnels concernant les différentes questions pendantes entre le Canada et Terre-Neuve, 154. (*Imprimé. Document No 20f.*)
17. Message aux Communes transmettant le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1893, p. 165. (*Imprimé. Document No 2c.*)
18. Message aux Communes transmettant le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1894, 206. (*Imprimé. Document No 2d.*)
19. Instructions royales de Sa Majesté la Reine au, 226. (*Imprimé. Document No 69.*)
20. Lettre de Son Excellence annonçant la prorogation du parlement, 258.
21. Message de Son Excellence pour la prorogation, 302.
22. Discours de prorogation, 306.

GRAINS IMPORTÉS EN ENTREPÔT :—Motion de M. Davin proposant qu'il est expédient d'amender l'Acte des douanes, 49 Vict., chap. 32, de manière à empêcher l'importation du blé, du maïs ou autres grains en entrepôt, tel qu'autorisé par l'article 93 du dit acte ; proposition retirée, avec le consentement de la Chambre, 154.

GRAND TRONC, BAIE GEORGIENNE ET LAC ÉRIÉ, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement d'embranchements, 37 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 68. Voir *Bill No 25.*

GRAND TRONC DU CANADA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER LE :—

1. Pétition demandant un acte à l'effet de mettre en vigueur une convention entre la compagnie du Pacifique, la corporation de Toronto et le. 49 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 58. Voir *Bill No 13.*
2. Pétition de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc et autres, demandant un acte qui leur permette de se fusionner, 75 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 79. Voir *Bill No 50.*

GRATTON, EDOUARD :—Le comité des impressions recommande un congé à, 144.

GREFFIER DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Reçoit l'ordre de comparaître devant la Haute Cour de Justice d'Ontario, *re la Reine vs Nicholas K. Connolly et Thomas McGreevy* ; motion de M. Ouimet à ce sujet, 180.
2. Dépose sur le bureau un état des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêt et de Placement (limitée), à la date du 31 décembre 1892, p. 246. (*Non imprimé. Document No 55.*)

Aussi,—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, pour l'année 1892 dans les districts de Bellechasse, Chicoutimi, Gaspé, Joliette, Iberville, Montmagny, L'Islet, Ottawa, Saguenay et Kamouraska, 246. (*Non imprimé. Document No 75.*)

GRIEVE, JAMES :—Son élection dans Perth-Nord, ratifiée, 13.

GWILLIMBURY-EST ET NORD, TOWNSHIP DE, COMTÉ DE YORK, ONT. :—Motion de M. Mulock, demandant les détails que donne le recensement sur les industries, etc., de, 150. Voir *Recensement*.

GWILLIMBURY-OUEST, TOWNSHIP DE, COMTÉ DE SIMCOE, ONT. :—Motion de M. Mulock demandant les détails que donne le recensement sur les industries de, 150. Voir *Recensement*.

HACKETT, EDWARD :—Motion de M. Davies demandant copie des documents concernant sa suspension et sa réinstallation en 1892, comme inspecteur des pêcheries dans l'île du Prince-Edouard, 87; réponse, 131. (*Non imprimé. Document No 48*). Voir *Pêcheries*.

HALTON, ONT. :—Pétition au sujet des croisements sur les chemins publics, 166.

HAMILTON, SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE ET DE PRÊT DE :—Pétition demandant un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions, 42; rapport du comité sur l'avis, 58. Voir *Bill No 19*.

HARKAWAY, SERVICE POSTAL DE : 55 Voir *Postes*.

HAUT-COMMISSAIRE À LONDRES :—Demande de documents relatifs à l'interdiction du bétail canadien dans les ports du Royaume-Uni, 54; réponse, 131. (*Imprimé. Document No 50*).

HAVRE DE MONTRÉAL :—Voir *Travaux Publics, Montréal*.

HEBDEN, ROBERT YOUNG :—Demande de divorce. Voir *Divorce et Bill No 94*.

HERCHMER, LAWRENCE W., COMMISSAIRE DE LA POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST :—Demande du rapport du juge Wetmore chargé de faire une enquête sur certaines accusations portées contre, 87; réponse 126. (*Non imprimé. Document No 47*). Voir *Police à cheval du Nord-Ouest*.

HEWARD, HOLYOAKE :—Pétition demandant un acte de divorce. Voir *Divorce et Bill No 95*.

HOLLAND LANDING, VILLAGE DE, COMTÉ DE YORK, ONT. :—Motion de M. Mulock demandant les détails que donne le recensement sur les industries, etc., de, 150. Voir *Recensement*.

HONORAIRES :—Remboursement de frais et honoraires pour bills retirés, savoir : Bill (No 51) concernant le chemin de fer du Sud-Est, 111; bill (No 88) concernant le chemin de fer de la vallée de la Nicola, 189; bill (No 16) concernant le chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford, 189; bill (No 106) concernant les Dames du Sacré-Cœur de Jésus, 189; bill (No 14) pour liquider les affaires de la Compagnie minière de Montréal, 204, 205; bill (No 2) de la ville de Calgary, 171; bill (No 64) concernant la Cie manufacturière maritime, 216.

HOUSTON, WILLIAM :—Rapport du comité de la bibliothèque recommandant l'achat de 25 exemplaires des "Constitutional Documents of Canada" de, 163.

HUDSON :—Voir *Baie d'Hudson*.

HUGHES, FRANK:—Rapport du comité des *Débats*, recommandant sa nomination comme aide temporaire, 155.

HUILE DE CHARBON :

1. Pétitions demandant son entrée en franchise, 61, 77, 91, 94, 103, 111, 121, 173,
2. Motion de M. Davin demandant d'abolir ou de diminuer les droits sur l', 72, 84.
3. Motion de M. Cleveland proposant l'abolition des droits sur l'huile de charbon, et ajournement du débat, 66.

HUITRES:—Rapport sur les pêcheries d'huitres du Canada, 36. (*Imprimé. Document No 106.*)

HULL, TOWNSHIP DE:—Service postal du, 159. Voir *Postes*.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD, CHEMIN DE FER DE L':—Voir *Chemin de fer de l'*.

IMMIGRATION:—SECOND RAPPORT du comité de l'Agriculture et de la Colonisation sur l'—, 249.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS:—Motion de Sir Richard Cartwright demandant un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette* des exportations et importations du 1er juillet 1892 au 1er janvier 1893, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays, et des états comparatifs du 1er juillet 1891 au 1er janvier 1892, p. 55. Réponse, 181. (*Non imprimé. Document No 64.*)

IMPÔTS:—Motion de M. Laurier proposant de réduire les,— rejeté par 103 contre 53, p. 34, 35.

IMPRESSIONS:—Bill concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques, 298. Voir *Bill No 134*.

IMPRESSIONS:—Nomination du comité spécial des Impressions du parlement et liste des membres, 52. Message au Sénat, 52. Message du Sénat, 57. PREMIER RAPPORT, 134. DEUXIÈME RAPPORT concernant l'impression des documents de la session, 122. Son adoption, 137. TROISIÈME RAPPORT recommandant un congé à M. Edouard Gratton, du bureau de l'imprimerie, le paiement du compte de M. F. Rogers, et l'envoi de documents publics à l'Institut Ouvrier de Canso, 144. Adoption du troisième rapport, 158. QUATRIÈME RAPPORT concernant l'impression des documents de la session, 174, 175. Adoption du quatrième rapport, 181. CINQUIÈME RAPPORT recommandant l'impression et la distribution des rapports sur les fermes expérimentales et l'industrie laitière, ainsi que la promotion de H. A. Botterell, au rang de commis de seconde classe, 200, 201. Adoption du cinquième rapport, 205. SIXIÈME RAPPORT concernant l'impression des documents de la session, et recommandant que 500 exemplaires du rapport sur les fermes expérimentales et 500 exemplaires du rapport du commissaire de l'industrie laitière, 1892, soient mis à la disposition de chacun des députés représentant un district rural, pour distribution, 226, 227, 228. SIXIÈME RAPPORT. Index des statuts de Blatch; pouvoirs accordés au président du comité; adopté, 252.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE PUBLIQUES:—Rapport annuel du département de l'Imprimerie et Papeterie publiques pour 1892, p. 107. (*Imprimé. Document No 16d.*)

INDEMNITÉ DES DÉPUTÉS AUX COMMUNES :—Résolution concernant l',—208. Voir *Chambre des Communes*.

INDUSTRIE LAITIÈRE :—Impression et distribution du rapport sur l',—200. Voir *Impressions et Fermes expérimentales*.

INITIATIVE ET REFERENDUM :—Voir *Referendum*.

INSPECTION GÉNÉRALE :—Bill (du Sénat), (M. Angers), portant de nouvelles modifications à l'Acte d'inspection générale, 225. Voir *Bill No 128*.

INSTITUT OUVRIER DE CANSO :—Le comité des impressions recommande l'envoi de documents publics à l',—144.

INSTRUCTIONS ROYALES (Sénat) :—Réponse à adresse demandant copie des instructions données à Son Excellence lors de sa nomination comme gouverneur général, 226. (*Imprimé. Document sessionnel No 69.*) Voir *Gouverneur général*.

INSTRUMENTS AGRICOLES :

1. Pétition demandant la réduction ou l'abolition des droits sur les,—84, 91, 121, 137.
2. Motion de M. Davin demandant de diminuer les droits sur les,—72.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :

1. Motion de sir Hector Langevin demandant un état indiquant les recettes du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants : Voyageurs, fret, malles et divers; et donnant aussi le nombre de voyageurs et de tonnes de fret transportés durant les susdits exercices, 54; réponse, 104. (*Imprimé. Document No 26b.*)
2. Aussi, un relevé des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pendant les exercices 1890-91 et 1891-92, et depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 31 décembre inclusivement, sous les chefs suivants :—Force locomotrice, dépenses pour wagons, entretien de la voie, dépenses pour gares, frais généraux, nombre de milles parcourus par les chars, 54; réponse, 104. (*Imprimé. Document No 26a.*)
3. Motion de M. Frémont demandant copie de tous documents ayant rapport à la réclamation de Charles I. Labrie, de Lévis, pour services professionnels pour expropriation lors de la construction de l'embranchement Saint-Charles, du chemin de fer Intercolonial, 112; réponse, 177. (*Non imprimé. Document No 60.*)
4. Copie du dernier horaire adopté pour les trains de voyageurs de l'Intercolonial (réponse à adresse du Sénat du 9 juillet 1892), 124. (*Non imprimé. Document No 26.*)

INTÉRIEUR :—Rapport du département de l'Intérieur pour 1892 (M. Daly), 185. (*Imprimé. Document No 13.*)

INTÉRIEUR :—Rapport et statistique du revenu de l',—31. Voir *Revenu de l'intérieur*.

IRRIGATION :—Bill concernant l',—229. (M. Daly). Voir *Bill No 130*.

IRRIGATION :—Compagnie d'irrigation de Calgary; pétition demandant une charte, 65. Voir *Calgary*.

JAMES :—Voir *Baie de*.

JOURNALISTES :—Le comité des Débats recommande que les journalistes de la galerie de la presse aux Communes reçoivent les *Débats* reliés, 201.

JOURS DE FÊTE :—Bill du Sénat modifiant la loi relative aux jours de fête, 125. Voir *Bill No 75*.

JUGES :—Bill concernant les juges des sessions de la paix pour Québec et Montréal (M. Beausoleil), 132. Voir *Bill No 81*.

KEMPTVILLE :—Voir *Postes*.

KENTVILLE, N.-E. :—Motion de M. Borden, demandant copie de correspondance et rapports de fonctionnaires du gouvernement concernant la construction d'un édifice public à Kentville, N.-E., et l'acquisition d'un emplacement pour cet objet, conformément à un crédit voté par cette Chambre en 1886, 150.

KING, TOWNSHIP DE, COMTÉ DE YORK, ONT. :—Motion de M. Mulock, demandant les détails que donne le recensement sur les industries, etc., de—150. Voir *Recensement*.

KINGSTON :—Voir *Pénitencier de*.

KOOTENAY, C.-B. :—Pétition demandant de relier aux Etats-Unis par des chemins de fer le district de,— 42.

LABRIE, CHARLES I. :—Motion de M. Frémont demandant des documents au sujet de sa réclamation pour services professionnels rendus en rapport avec la construction de l'embranchement Saint-Charles de l'Intercolonial, 112; réponse, 177. (*Non imprimé. Document No 60.*)

LAC ÉRIÉ ET RIVIÈRE DÉTROIT, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition demandant un acte pour confirmer un projet de fusion, 65; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis de pétition, 68. Voir *Bill No 55*.

LACOUTURE, JOSEPH :—Motion de M. Lavergne, demandant copie de tous documents concernant la réclamation de Joseph Lacouture, de la paroisse de Saint-Luc, pour dommages causés à sa propriété par les eaux du canal Chambly, 177.

LANGUE FRANÇAISE :—Voir *Français*.

LASCELLE, SERVICE POSTAL DE :—Voir *Postes*.

LAVALLIÈRE, BAIE :—Motion de M. Bruneau demandant copie de tous documents, mémoires, plans, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant le dragage de la baie LaVallière, 159.

LELIÈVRE, RIVIÈRE DU :—Voir *Petit Rapide*.

LESAGE, EDOUARD :—Voir *Postes*.

LETTRES :—Motion de M. Charlton, proposant de réduire à deux centins le port des lettres pour le Canada et les Etats-Unis ; rejetée sur division, 202, 203.

LICENCES DE PÊCHE AUX NAVIRES DES ETATS-UNIS EN 1893 :—Voir *Pêcheries*.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—Voir *Régina*.

LIGNES DE CHARGE :—Voir *Bill No 92*.

LIMITES :—Voir *Québec*

LIQUEURS ENIVRANTES :—Pétition de l'Assemblée Législative de Manitoba prohibant l'importation, la fabrication ou la vente des, 173.

LIVERPOOL :—Voir *Recensement*.

LOIS EXPIRANTES :—Liste des membres du comité des, 51.

LONDON :—Voir *Recensement*.

LONDON ET PORT-STANLEY :—Pétition du conseil municipal de London et de la Compagnie du chemin de fer de,—demandant un acte ratifiant une convention faite pour l'exploitation de la ligne, 48 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 79. Voir *Bill No 47*.

LOWELL :—Son élection dans Welland ; ratifiée, 14.

LURCHER, RÉCIF DE :—Motion de M. Bowers demandant copie de toute correspondance et rapports adressés au gouvernement entre les années 1876 et 1893, au sujet du récif de Lurcher, situé à l'entrée de la Baie de Fundy, et des moyens suggérés pour protéger la navigation dans ces parages, 87 ; réponse, 245. *Non imprimé. Document No 72.*

MACLEAN, WILLIAM F. :—Son élection dans York-Est, ratifiée, 15.

MAÏS :—Pétitions demandant de mettre le maïs sur la liste des articles admis en franchise, 94, 103, 173.

2. Motion de M. Pope dans le même sens, 62. Rejetée par 90 contre 50, p. 116.
3. Motion de M. Davin proposant d'empêcher l'importation en entrepôt du maïs et autres grains, retirée, 154.

MALLES, SERVICE DES :—Voir *Postes*.

MANDATS :—Relevé des mandats émis par le gouverneur général depuis la dernière session, 35. Renvoyés au comité des Comptes publics, 74. (*Imprimé. Document de la session, No 22.*)

MANITOBA :

1. Ecoles de,—Motion de M. LaRivière demandant copie de toutes pétitions, mémoires, appels et autres documents adressés à Son Excellence en conseil depuis le 15 mars 1892, concernant les Actes des Ecoles de Manitoba de 1890, l'article 22 de l' "Acte du Manitoba" et l'article 93 de l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord" ; aussi, copie de tous rapports au conseil et ordres du conseil, ainsi que toute correspondance à ce sujet, 53. Réponse, 68. (*Imprimé. Document n° 33.*)

MANITOBA—Suite.

2. Aussi, copie du jugement du comité judiciaire du Conseil Privé de Sa Majesté dans l'appel de *Barrett vs la cité de Winnipeg*, communément appelé "Cause des Ecoles de Manitoba"; aussi, copie de tous factums, rapports et autres documents à ce sujet, 54. Réponse, 74. Ordonné qu'elle soit imprimée. (*Imprimé. Document de la session No 33a.*)
3. Réponse supplémentaire sur le même sujet, 85. (*Imprimé. Document No 33b.*)
4. Autre réponse supplémentaire à une adresse du 6 février 1893, concernant les Actes des Ecoles de Manitoba, de 1890, ainsi que la copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, le 22 février 1893, touchant le règlement d'importantes questions légales relatives à certains statuts de la province de Manitoba au sujet de l'éducation; ordonné qu'elle soit imprimée sans délai, 93. Réponse, 114; ordre d'impression, 115. (*Imprimé. Document No 33c.*)

MANITOBA :—Pétition de l'Assemblée législative de cette province contre l'importation, la fabrication ou la vente des liqueurs enivrantes, 173.

MANITOBA, ÉCOLES DE :—Motion de M. Tarte censurant le gouvernement au sujet des écoles de—débat, 133, 136, 138, 139. Motion rejetée par 121 contre 71, p. 139, 140.

MANITOBA ET DU NORD-OUEST DU CANADA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant de refondre et amender les actes la concernant, 80, 90; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 80; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 89, 97. Voir *Bill No 96*.

MANITOBA ET SUD-EST :—**COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU** :—Pétition demandant un acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, 65; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 44*.

MANŒUVRES ET OUVRIERS :—Voir *Bill No 12*.

MANUFACTURIÈRE MARITIME, COMPAGNIE :—Pétition demandant une charte, 84, 90; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 85; rapport sur l'avis, 89, 96. Voir *Bill No 64*.

MANUFACTURIERS, COMPAGNIE DE GARANTIE ET D'ASSURANCE DES MANUFACTURIERS :—Pétition demandant un acte l'autorisant à changer son nom, 44; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 33*.

MARIAGES, SÉPULTURES ET RAPTÈMES :—Etat de l'année 1892, pour les districts de Chicoutimi, Gaspé, Joliette, Iberville, Montmagny, Ottawa, Saguenay et Kamouraska, 246. (*Non imprimé. Document No 75.*)

MARINE ET PÊCHERIES :—Rapport annuel du département de la, 32. (*Imprimé. Document No 10.*)

MARINE MARCHANDE :—Voir *Bill No 92*.

MATELOTS :

1. Bill modifiant l'Acte des matelots. Voir *Bill No 101*.
2. Bill modifiant l'Acte des matelots de l'intérieur. Voir *Bill No 102*.

McDOUGALL, LAUGHLIN :—Motion de M. Fraser, demandant copie de toute correspondance concernant la réclamation de M. Laughlin McDougall, du comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse, pour une allocation de retraite, ainsi que les montants qui lui ont été payés à titre de gardien de phare à Saint-Paul et Ingonish, donnant les montants séparément pour chaque année, 151; réponse, 245. (*Non imprimé. Document No 73.*)

McGREEVY, R. H. :—Motion de M. Tarte demandant copie de toute correspondance entre le ministère de la Justice et l'honorable J. G. Bossé, juge de la cour du Banc de la Reine, au sujet du procès et de la condamnation de R. H. McGreevy et O. E. Murphy, accusés de conspiration pour fraude, ainsi que de la commutation de la sentence de R. H. McGreevy, 160. Réponse, 196. (*Non imprimé. Document No 66.*)

McGREEVY, THOMAS :

1. Ordre au greffier de comparaître avec certains documents devant la Haute Cour de Justice d'Ontario, *re la Reine vs Nicholas Knight Connolly, etc.*, 180.
2. Motion de M. Ouimet à ce sujet, 180.

McINTYRE :—Réponse à un ordre demandant les documents relatifs à la destitution du maître de poste de, 32. (*Non imprimé. Document No 21.*)

McMILLAN, HUGH :—Son élection dans Vaudreuil, annulée, 118, 119.

McNAMEE, F. B., ET CIE., ENTREPRENEURS :—Motion de Sir Hector Langevin demandant copie de leurs réclamations au sujet desquelles des recommandations ont été faites par un comité spécial de la Chambre des Communes en juin 1877, et de tous rapports, ordres du conseil et autres papiers s'y rapportant, 88; réponse, 216. (*Non imprimé. Document No 71.*)

MESSAGES :—Voir *Gouverneur-Général*.

MESURES DU GOUVERNEMENT :

1. Motion de Sir John Thompson au sujet de la priorité des mesures du gouvernement, 137.
2. Motion de M. Foster proposant que pendant le reste de la session, les ordres du gouvernement aient la priorité, le mercredi, après les interpellations; retirée, avec le consentement de la Chambre, 163.
3. Motion de M. Foster proposant que tous les ordres du gouvernement aient la priorité les mercredis, après les interpellations,—et que l'ordre des affaires pour le mercredi, aux termes de la règle 19, devienne l'ordre pour les lundis pendant le reste de la session; adoptée sur division, 163.
4. Motion de M. Foster proposant que les mesures du gouvernement aient la priorité le 25 mars, 194.
5. Motion de M. Foster proposant que les ordres du gouvernement aient la priorité, lundi, le 27 mars, après les interpellations,—et qu'une heure sera consacrée aux bills privés après avoir disposé des affaires de routine, ce jour, 200.
6. Motion de M. Foster, proposant que lorsque cette chambre s'ajournera aujourd'hui, vendredi, 30 mars, elle restera ajournée jusqu'à samedi prochain, à 11 a.m. et que les ordres du gouvernement auront la priorité ce jour; et que tous les amendements faits par le Sénat à des bills privés et autres bills seront délibérés immédiatement lorsqu'ils seront reçus par cette Chambre, 298.

MÉTIS:—Pétitions demandant à la Chambre de prendre en favorable considération les réclamations des Métis de Moose Factory, Baie de James, qui demandent une compensation pécuniaire au lieu de terres, 298.

MIDDLESEX—SUD :

1. Vacance et bref d'élection, 37, 38.
2. Election de M. Robert Boston, dans la division de, 246.

MILICE:—Effectif de la milice active pour l'exercice 1893-94. (M. Patterson, Huron), 204. (*Imprimé. Document No 19a.*)

MILICE ET DÉFENSE:—Rapport du département pour le premier semestre de l'année civile 1892, p. 38. (*Imprimé. Document de la session No 19.*)

MILICIENS:—Bill du Sénat établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service au Nord-Ouest. Voir *Bill No 74.*

MINES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE:—Motion de M. Weldon demandant copie de toute correspondance, pétions et papiers en la possession du gouvernement, concernant le désaveu du chapitre 1 des Actes de la Nouvelle-Ecosse, intitulé: "An Act to amend and consolidate the Act relating to Mines and Minerals," y compris toute pétition de David McKeen, écr. M. P., et autres, au sujet du dit acte, 112. Réponse, 181. (*Non imprimé. Document No 63.*)

MONCTON, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE BACS DE MONCTON À L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD:—Pétition demandant un acte qui amende sa charte, 75; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 79. Voir *Bill No 56.*

MONT LOUIS, PORT DE REFUGE À:—Pétition demandant de construire un port de refuge à, 157.

MONTREAL À L'ATLANTIQUE:—Pétition de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique, demandant le rapport de l'article 16 de sa charte, 49; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 57.*

MONTREAL, COMMISSAIRES DU HAVRE DE.—Voir *Bill No 99.*

MONTREAL, COMPAGNIE MINIÈRE DE:—Pétition de la,—demandant une charte, 49. Rapport du comité sur l'avis, 58. Voir *Bill No 14.*

MONTREAL ET OTTAWA:—Service postal entre. Voir *Postes.*

MONTREAL, HAVRE DE:—Motion de M. Lépine demandant un état devant indiquer le montant dépensé depuis la confédération pour le havre de, 112.

MOUNT FOREST, MARKDALE ET MEAFORD:—Pétition demandant un acte prolongeant le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer de, 45; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 58. Voir *Bill No 16.*

MOUNT FOREST, ONT., VILLE DE:—Voir *Recensement.*

MOYLAN, JAMES G.:—INSPECTEUR DES PÉNITENCIERS:—Demande de documents sur une enquête faite par lui à Kingston, 87; réponse, 91. (*Non imprimé. Document No 38.*)

MURPHY, O. E.:—Voir *McGreevy.*

- N**AKUSP A SLOCAN, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant une charte, 80; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 89. Voir *Bill No 70*.
- NAUFRAGES** :—Bill modifiant l'Acte du sauvetage et des—(M. Costigan). Voir *Bill No 3*.
- NAUFRAGES** :—Motion de M. Tisdale demandant copie de la correspondance concernant les négociations avec les Etats-Unis au sujet des, 56.
- NELSON À FORT SHEPPARD, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE** :—Pétition demandant un acte, 106; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 107, 108; rapport sur l'avis, 121. Voir *Bill No 89*.
- NEWMARKET, VILLE DE, COMTÉ DE YORK, ONT.** :—Motion de M. Mulock demandant les détails que donne le recensement sur les industries de, 150. Voir *Recensement*.
- NIAGARA** :—Tunnel sous la rivière, 48. Voir *Buffalo et Erié. Bill No 20*.
- NICKEL** :—Résolution de M. Maclean (York), déclarant qu'il est expédient, pour encourager les produits du sol, d'adopter une monnaie en nickel au lieu de la monnaie en cuivre actuellement en usage, 160.
- NICOLA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA** :—Pétition demandant un acte qui lui permette de se fusionner avec le Pacifique canadien, 75; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 134. Voir *Bill No 88*.
- NORD ATLANTIQUE, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE VAPEURS** :—Pétition demandant un acte, 86; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 107. Voir *Bill No 67*.
- NORD-OUEST, COMPAGNIE DES TERRES DU** :—Pétition demandant une charte, 65; rapport du comité sur l'avis, 74. Voir *Bill No 40*.
- NORD-OUEST, CONTRÔLE DE L'ÉDUCATION AU** :—Voir *Education*.
- NORD-OUEST, ECOLES DES TERRITOIRES DU** :—Motion de M. Semple demandant un état indiquant le nombre de maîtres d'écoles employés à l'enseignement dans les territoires du Nord-Ouest et la durée de l'engagement de chacun pendant le cours de l'année dernière, ainsi que le salaire reçu; aussi, le nombre d'élèves fréquentant chaque école, et toutes les sources de revenu pour le maintien des écoles, 154.
2. Bill (du Sénat) modifiant l'Acte des territoires du Nord-Ouest. Voir *Bill No 121*.
 3. Bill modifiant l'Acte de la propriété foncière dans les territoires du—(M. Davin). Voir *Bill No 117*. Voir *Terres du. Territoires du*.
 4. Bill de M. McCarthy modifiant de nouveau les actes concernant les territoires du Nord-Ouest. Voir *Bill No 28*.
- NORTHROP, WILLIAM BURTON** :—Son élection dans Hastings-Est, ratifiée, 16.
- NORTHUMBERLAND, TUNNEL SOUS LE DÉTROIT DE** :—Motion de M. Perry proposant une adresse demandant un état qui indiquerait les dépenses faites depuis la dernière session pour sondages en rapport avec le tunnel projeté sous le détroit de, 159; réponse, 160. (*Non imprimé. Document No 58.*)

NOTRE-DAME DU ROSAIRE:—Motion de M. Choquette demandant copie des documents au sujet du changement de place du bureau de poste de, 87; réponse, 176. *Non imprimé. Document No 59.*

NOUVELLE-ECOSSE: Compagnie dite *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Funds*, demandant d'abroger ou modifier un article de l'Acte relatif à la disposition de ses propriétés foncières, 37; rapport du comité des Ordres Permanents, 73. Voir *Bill No 91.*

2. Motion de M. Weldon demandant des documents au sujet du désaveu du chapitre 1 des actes de la Nouvelle-Ecosse, concernant les mines et minéraux, et des pétitions s'y rapportant, 112; réponse 181. (*Non imprimé. Document No 63.*)

OBLIGATIONS ET GARANTIES:—Relevé des obligations et garanties enregistrées au secrétariat d'Etat depuis le dernier relevé de 1892, p. 72. (*Non imprimé. Document No 36.*)

"OCEAN ACCIDENT INSURANCE CORPORATION":—Pétition de Thomas Hewitt et autres, de Londres et Chislehurst, Angleterre, demandant une charte sous le nom de, 48; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 39.*

"OCEAN FIDELITY GUARANTEE CORPORATION":—Pétition de Thomas Hewitt et autres, de Londres et Chislehurst, Angleterre, demandant une charte sous le nom de, 48; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 46.*

OIGNONS:—Pétition demandant de changer le poids étalon du boisseau, du sac et du baril d'oignons, 71.

OJIBWAY:—Pétition des sauvages de la réserve de l'Île Georgina, lac Simcoe, Ont., demandant que le droit de prendre du poisson, comme jadis, dans leurs propres fonds de pêche, leur soit rendu, 148.

ONTARIO CENTRAL:—Motion de M. Corby, demandant copie de toutes communications, mémoires, etc., adressés à Son Excellence en conseil, au gouvernement du Canada, ou à aucun de ses membres depuis 1888, demandant la concession d'une subvention fédérale à la Compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central, afin de lui permettre de prolonger sa ligne depuis Coehill vers le nord, 113. Réponse, 181. (*Non imprimé. Document No 62.*)

ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES:—

1. Communique une lettre du secrétaire du Gouverneur général, au sujet de l'ouverture du parlement, 1.
2. Réception d'un message du Gouverneur général requérant la présence des membres des Communes au Sénat, 2.
3. Réception et communication à la Chambre du jugement annulant l'élection de J. W. Bain, dans Soulanges, 2; nouveau bref d'élection, 4.
4. Réception et communication à la Chambre des jugements ratifiant l'élection de Thomas B. Flint, dans Yarmouth, N.-E., 4; de Joseph Featherston, dans Peel, 5; de l'honorable C. H. Tupper, dans Pictou, N.-E., 6; de William LeBoutillier Fauvel, dans Bonaventure, 7; de Arthur Hill Gillmor, dans Charlotte, N.-E., 9; de l'honorable Geo. E. Foster, dans King, N.-B., 9; de William Pridham, dans Perth-Sud, 11; de Thomas Christie, dans Argen-

ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—*Suite.*

- teuil, 12; de James Grieve, dans Perth-Nord, 13; de James A. Lowell, dans Welland, 14; de William F. Maclean, dans York-Est, 15; de William Burton Northrup, dans Hastings-Est, 16; de Uriah Wilson, dans Lennox, 17; de Arthur Boyle, dans Monck, 18; de Joseph Godbout, dans Beauce, 18; de l'honorable James Colebrooke Patterson, dans Huron-Ouest, 19; de William H. Bennett, dans Simcoe-Est, 20; de John Bryson, dans Pontiac, 49, 50.
5. Informe la Chambre que depuis la dernière session, il a reçu avis des vacances^s suivantes survenues dans la députation, savoir:—de Charles N. Skinner, écr, député du district électoral de la cité et du comté de Saint-Jean, démissionnaire, 21; de Alphonse Desjardins, écr, député du district électoral de Hochelaga, appelé au Sénat, 21; de Louis George Desjardins, écr, député du district électoral de L'Islet, démissionnaire, 22; de Thomas Mayne Daly, écr, député du district électoral de Selkirk, qui a accepté une charge lucrative sous la couronne, savoir: la charge de ministre de l'Intérieur, 22; de Edouard H. Léger, écr, député du district électoral de Kent, N.-B., décédé, 22; de l'honorable Edgar Dewdney, député du district électoral d'Assiniboia-Est, démissionnaire, 23; de l'honorable Mackenzie Bowell, député du district électoral de Hastings-Nord, appelé au Sénat, 23; de l'honorable J. A. Chapleau, député du district électoral de Terrebonne, qui a accepté une charge lucrative sous la couronne, savoir: la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec, 23; de William Bullock Ives, écr, député du district électoral de Sherbrooke, qui a accepté une charge lucrative sous la couronne, 23; de John Joseph Curran, écr, député du district électoral de Montréal-Centre, qui a accepté une charge lucrative sous la couronne, 24; de John Fisher Wood, écr, député du district électoral de Brockville, démissionnaire, 24; et de N. Clarke Wallace, écr, député du district électoral de York-Ouest, Ont., démissionnaire, 24; de James Sutherland et de J. D. Edgar, annonçant le décès de James Armstrong, député de Middlesex-Sud, 37.
 6. Mandats pour de nouveaux brefs d'élection, 4, 38, 119.
 7. Informe la Chambre que pendant les vacances, il a reçu des certificats de l'élection de députés, 25, 26, 27, 28, 29.
 8. Rapport et lecture du discours du Trône, 30.
 9. Informe la Chambre du décès de James Armstrong, député de Middlesex-Sud, 37.
 10. Informe la Chambre que le greffier a reçu un subpoena de la Haute Cour de Justice d'Ontario, pour comparaître devant la dite cour, dans la cause de la Reine vs Nicholas K. Connolly et Thomas McGreevy, avec les rôles de la Chambre des Communes, de 1878 à 1887, inclusivement, contenant les listes des membres qui ont prêté le serment requis par la loi et signé les dits rôles, 180.
 11. Réception et communication du jugement de la Cour Suprême annulant l'élection de Hugh McMillan, dans Vaudreuil, 118. Mandat au greffier de la couronne en chancellerie pour un nouveau bref d'élection, 119.
 12. Informe la Chambre qu'il a reçu du greffier de la couronne en chancellerie le certificat de l'élection de M. Robert Boston, dans Middlesex-Sud, 246.
 13. Annonce la réception d'une lettre du Gouverneur général concernant la prorogation du parlement, 258.
 14. Présente le bill des subsides à son Excellence qui le sanctionne, 305.

DÉCISIONS.

Pétitions irrégulières :

Pétition pour la construction d'un pont sur la rivière Yamaska, 68, 85. Voir *Chicago*.

ORATEUR DU SÉNAT:—Voir *Bill No 114*.

ORDRE PERMANENT:—La résolution adoptée par le comité des Chemins de fer révoquant la règle 49, au sujet des bills privés, pour la remplacer par un autre devient un ordre permanent, 205.

ORDRES PERMANENTS:—Nomination du comité et liste des membres, 51; PREMIER RAPPORT sur les avis de pétitions, 58; DEUXIÈME RAPPORT, 68; TROISIÈME RAPPORT, 73; QUATRIÈME RAPPORT, 79; CINQUIÈME RAPPORT, 89; SIXIÈME RAPPORT, 96; SEPTIÈME RAPPORT, 107; HUITIÈME RAPPORT, 121; NEUVIÈME RAPPORT, 134; DIXIÈME RAPPORT, 143; ONZIÈME RAPPORT, 155, 205; DOUZIÈME RAPPORT, 158; TREIZIÈME RAPPORT, 173; QUATORZIÈME RAPPORT, sur une pétition, 180. Voir *Bills privés*.

OTTAWA ET MONTRÉAL:—Service postal entre. Voir *Postes*.

OUVRIERS:—Bill de M. Lépine concernant le travail des ouvriers et manœuvres à l'emploi de l'État ou des entrepreneurs de l'État. Voir *Bill No 12*.

PACIFIQUE CANADIEN, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :

1. Pétition demandant un acte ratifiant une certaine convention avec le Grand Tronc, et le conseil municipal de Toronto, 49; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 58. Voir *Bill No 13*.
2. Réponse faite en vertu de la résolution du 20 février 1882, et telle que fournie par le département de l'Intérieur, au sujet de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, 66. (*Imprimé. Document No 30.*)
3. Liste des terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien du 1er octobre 1891 au 1er octobre dernier, 66. (*Imprimé. Document No 30a.*)
4. Pétition demandant un acte qui lui confère certains pouvoirs au sujet de l'émission d'actions privilégiées, etc., renvoyée au comité des Ordres Permanents, 118, 125. Rapport sur l'avis, 134.
Voir *Bill No 84*.
5. Production de documents concernant les privilèges de circulation du Pacifique canadien sur l'Intercolonial, etc., 301. (*Non imprimé. Document No 26d.*)

PAPETERIE:—Bill concernant le département des Impressions et de la Papeterie publiques. Voir *Bill No 134*.

PARLEMENT:—Ouverture du, 1.

2. Prorogation du, 306.

PATENTES:—Rapport du comité de la Bibliothèque recommandant de transférer au ministère de l'Agriculture les rapports sur les, 163.

PATTERSON, JAMES COLEBROOKE:—Son élection dans Huron-Ouest, ratifiée, 19.

PÉAGES:—Voir *Canaux*.

PÊCHERIES :

1. Primes de pêche accordées et refusées en 1889, 1890 et 1891, p. 32. (*Non imprimé. Document No 20.*)
2. Rapport sur les pêcheries d'huîtres du Canada pour 1892, p. 36. (*Imprimé. Document No 10b.*)
3. Réclamations pour primes de pêche, reçues et réglées, de 1882 à 1891, p. 36. (*Imprimé. Document No 20a.*)
4. Etat mis devant la Chambre des paiements de primes de pêche pour 1891-92 (M. Costigan), 53. (*Document No 20b.*)
5. Motion de M. Fraser, demandant copie de toute correspondance, télégrammes ou autres papiers concernant les irrégularités et fraudes commises dans le paiement des primes de pêche dans le comté de Victoria, N.-E.; aussi, copie du rapport du commissaire ou des commissaires chargés de faire l'enquête, 57.
6. Pétition demandant de prohiber la pêche avec des lignes de fonds dans le Bassin des Mines, 61.
7. Production de documents concernant la destitution de William Prosser, gardien de pêcheries, au lac Érié, 62. (*Non imprimé. Document No 20c.*)
8. Production de documents relatifs à la conférence de Terre-neuve, entre les délégués de l'Ile et du Canada au sujet des pêcheries et d'autres questions, 63. (*Imprimé. Document de la session No 20d.*)
9. Production de documents concernant la mise en vigueur de l'Acte de Terre-neuve, contre les vaisseaux canadiens, au sujet de la vente de la boîte, 66. (*Imprimé. Document No 20e.*)
10. Motion de M. Davies, demandant copie des documents concernant la suspension de M. Edward Hackett, inspecteur des pêcheries, Ile du Prince-Edouard, en 1892, et sa réinstallation, 87; réponse, 131. (*Non imprimé. Document No 48.*)
11. Motion de M. Joncas, demandant copie de toute correspondance relative à la nomination d'un officier des pêcheries en remplacement de M. W. H. Whitely pour la division de Bonne-Espérance, de Checatica à Blanc-Sablon, 114; réponse, 245. (*Non imprimé. Document No 20h.*)
12. Production de copie d'un ordre du conseil du 17 janvier 1893 autorisant la délivrance de licences aux navires de pêche des États-Unis pendant l'année 1893, pour l'achat de boîte, glace, lignes et autres fournitures, le transbordement du poisson et l'expédition des équipages. (*Non imprimé. Document No 54.*)
13. Motion de M. McMullen demandant copie du certificat de compétence obtenu par chacun des commandants des navires qui ont fait le service de la protection des pêcheries durant la dernière saison, 152; réponse, 245. (*Non imprimé. Document No 20i.*)
14. Motion de M. Bruneau demandant copie des instructions expédiées aux gardes-pêche des comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain, Nicolet, Yamaska et Richelieu, depuis le 1er janvier 1892, et de toute correspondance échangée à ce sujet, depuis le 1er janvier 1892; aussi, un état des licences de pêche émises et de la quantité et de la valeur du poisson pris en 1891 et 1892, p. 177; réponse, 259. (*Non imprimé. Document No 20k.*)
15. Motion de M. Fraser demandant la production d'un relevé de toutes les personnes qui ont reçu des primes de pêche dans les comtés de Victoria et de Guysboro', N.-E., en 1892, et du montant payé à chacune, 88; réponse, 260. (*Non imprimé. Document No 20l.*)

PÊCHERIES—*Suite.*

16. Motion de M. Joncas demandant copie de tous documents, rapports et correspondance entre le gouvernement et la chambre de commerce de Québec ou toute autre personne relatifs au traitement que reçoivent les pêcheurs canadiens de la part des pêcheurs de Terre-Neuve le long des côtes du Labrador canadien, 177; réponse, 258. (*Non imprimé. Document No 20j.*)
17. Pétitions des pêcheurs et autres du comté d'Essex, Ont., demandant l'abolition de la clôture de la pêche du poisson blanc dans la rivière Détroit, et la réduction des prix des permis de pêche, etc., 200, 226.
18. Pétitions des pêcheurs et autres du comté de Bothwell, Ont., demandant une licence pour la pêche du poisson dans la rivière Sainte-Claire pendant la saison de 1893, p. 226.
19. Pétitions des pêcheurs d'Ontario au sujet des permis de pêche, etc., 185, 204. Voir *Marine et Pêcheries.*

PÉNITENCIER DE KINGSTON :

1. Motion de M. Somerville demandant copie des documents concernant les enquêtes faites par James G. Moylan, 87; réponse, 91. (*Non imprimé. Document No 38.*)
2. Motion de M. Mulock demandant un état des droits d'entrée des visiteurs; paiements et travaux exécutés, etc., 151.

PÉNITENCIERS :—Rapport du ministre de la Justice pour l'exercice expiré le 30 juin 1892, p. 32. (*Imprimé. Document No 18.*)

PENSIONS :—Retraite des employés publics, 60. Voir *Service civil.*

PERKIN'S MILLS :—Service postal de. Voir *Postes.*

PETIT RAPIDE SUR LA LIÈVRE :—Motion de M. Devlin demandant copie de tous documents concernant la construction de l'écluse ou des écluses du Petit Rapide, sur la rivière du Lièvre, comté d'Ottawa; aussi, copie de toute correspondance concernant le paiement des travaux supplémentaires aux entrepreneurs, 159.

PETITE NATION :—Motion de M. Ross (Dundas) demandant production du rapport de M. Hamel sur la praticabilité de creuser ou autrement améliorer la rivière de la, 150.

PETITE VÉROLE :—Son introduction dans le port de Victoria et Vancouver, C.-B., par les paquebots du Japon et de la Chine; correspondance et documents à ce sujet, 175. (*Non imprimé. Document No 56.*)

PÉTITIONS IRRÉGULIÈRES :

1. Le délai pour les recevoir étant expiré, 78, 134.
2. Pétition demandant une subvention pour aider à la construction d'un pont sur la rivière Yamaska, 68, 85.
3. Pétition de l'association fédérale de construction et de prêt de Toronto, 134.

PÉTITIONS LUES ET REÇUES :—37, 42, 44, 48, 49, 58, 61, 65, 67, 68, 71, 72, 75, 77, 80, 81, 84, 91, 93, 96, 103, 108, 111, 118, 121, 125, 130, 137, 141, 147, 148, 157, 162, 166, 173, 185, 200, 204, 226, 246, 299.

PÉTITIONS, présentées et déposées sur le bureau, 31, 37, 40, 41, 42, 44, 48, 57, 58, 60, 61, 64, 67, 71, 73, 77, 79, 84, 89, 91, 93, 95, 96, 97, 103, 107, 108, 110, 117, 120, 121, 125, 130, 134, 141, 143, 147, 157, 162, 166, 173, 184, 189, 204, 215, 216, 225, 246.

PÉTROLE:—Bill concernant l'inspection du. Voir *Bill No 112*, et huile de charbon.

PICKETT, N.-E.—Motion de M. Borden demandant copie de toute correspondance, rapports d'ingénieurs ou de commissions autorisant la dépense de deniers, depuis 1890, pour la jetée de Pickett, N.-E.; aussi, état donnant les droits de quaiage perçus annuellement pendant cette période, 57.

PILOTES, DE SAINT-JEAN, N.-B.:—Pétition demandant qu'il ne soit passé aucune loi pour réduire le revenu des pilotes de ce port, ou pour exempter du pilotage aucun navire qui paie actuellement des taux de pilotage en vertu de la loi, 162.

PIN:—Motion de M. Sproule proposant de réimposer le droit d'importation sur les billots d'épinette et de, débat ajourné, 106.

PLEURO-PNEUMONIE:—Enquête faite par le comité de l'Agriculture et de la Colonisation sur les prétendues maladies dont on disait atteints des bestiaux du Canada exportés en Angleterre, 250.

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST:—Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, pour 1892 (M. Ives), 186. (*Imprimé. Document No 15.*) Voir *Herchmer*.

POLICE DE PORT ET DE RIVIÈRE DE QUÉBEC:—Voir *Bill No 97*.

POISSON:—Pétitions d'Ontario au sujet des permis de pêche et de la défense de prendre certaines espèces de poisson pendant la saison actuelle, 185, 204.

POISSON BLANC:—Pétitions des pêcheurs du comté de Bothwell, Ont., demandant des permis de pêche pour le poisson blanc dans la rivière Sainte-Claire, en 1893, p. 226.

PONCEAUX SUR LES COURS D'EAU:

Pétitions demandant d'obliger les Compagnies de chemin de fer à construire sur les cours d'eau des ponceaux, 77, 84, 93, 96, 103, 141.—Voir *Chemins de fer*.

PORCS ABATTUS EN ENTREPÔT:—Motion de M. Smith (Ontario) demandant copie de tous ordres du conseil réglementant l'abattage en entrepôt des porcs destinés à l'exportation: aussi, copie des règlements de quarantaine relatifs à l'importation en Canada de porcs devant être abattus en entrepôt, 56.

PORT-ARTHUR, DULUTH ET OCCIDENTAL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition demandant un acte étendant ses pouvoirs, 65; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 74. Voir *Bill No 48*.

PORT DE LETTRES:—Motion de M. Charlton proposant de réduire le port de lettres pour le Canada et les États-Unis, à deux centins; rejetée sur division, 202, 203.

POSTES :

1. Motion de M. Landerkin demandant copie de tous documents concernant la demande faite durant les six dernières années pour obtenir un meilleur service au bureau de poste de Harkaway, 55; réponse, 245. (*Non imprimé. Document No 59a.*)
2. Motion de M. Guay demandant copie de toute correspondance et pétitions adressées au département des Postes par des citoyens de la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, dans le comté de Lévis, se plaignant de la mauvaise administration du bureau de poste "Baillargeon" dans cette paroisse, 55.
3. Motion de M. Legris demandant copie de tous documents concernant la destitution d'Édouard Lesage, maître de poste de la paroisse de Saint-Léon, dans le comté de Maskinongé, et aussi, concernant la nomination ou les nominations faites pour remplir cette charge, 87; réponse, 165. (*Non imprimé. Document No 21a.*)
4. Motion de M. Choquette demandant copie de requêtes, lettres, etc., relativement au changement de place du bureau de poste de Notre-Dame du Rosaire, 87; réponse, 176. (*Non imprimé. Document No 59.*)
5. Motion de M. Brodeur demandant copie de toute correspondance, rapports d'inspecteurs, requêtes, et de tous papiers concernant l'établissement d'un nouveau bureau de poste à Rougemont, ou concernant la location du bureau de poste à cet endroit, 112.
6. Motion de sir Richard Cartwright demandant copie de toute correspondance et rapports, depuis le 1er janvier 1890 jusqu'à date, concernant les irrégularités que l'on dit avoir été commises au bureau de poste de Kemptville, 113.
7. Motion de M. Godbout demandant copie de toute correspondance et requêtes, concernant le changement du bureau de poste de Saint-Sébastien, comté de Beauce, ainsi que copie du rapport de l'inspecteur des postes s'y rapportant, 113; réponse, 245. (*Non imprimé. Document No 59b.*)
8. Réponse à ordre pour la production de documents relatifs à la destitution du maître de poste de McIntyre, 32. (*Non imprimé. Document No 21.*)
9. Motion de M. Devlin, demandant copie de tous documents concernant les sujets suivants, savoir:—Amélioration du service postal de Perkin's Mills, Stagburn, Venosta et Lascelles; établissements de bureaux de poste dans les townships de Eardley et Hull; meilleur service postal entre Montréal et Ottawa et les points intermédiaires, 159.
10. Motion de M. Charlton, proposant de réduire à deux centins le port des lettres pour le Canada et les États-Unis; rejetée sur division, 202, 203.

POSTES:—Rapport du directeur général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1892, p. 48. (*Imprimé. Document de la session No 12.*)

PRÊT, ASSOCIATION DE CONSTRUCTION ET DE PRÊT DU CANADA:—Pétition demandant de changer son nom, 42.

2. Société de prévoyance et de prêt de Hamilton; pétition demandant un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions, 42; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, etc., 58. Voir *Bill No 19*.
3. Pétition irrégulière de l'Association fédérale de construction et de prêt de Toronto, 134.

PRÊT ET D'ÉPARGNE DU CANADA-EST, COMPAGNIE DE:—Pétition préliminaire, 147. Rapport favorable, 155. Pétition pour acte lue immédiatement, 156. Rapport spécial, 158. Voir *Bill No 98*.

PRÊT ET PLACEMENT, COMPAGNIE ANGLO-CANADIENNE DE:—Etat de ses affaires pour 1892; aussi liste des actionnaires, 246. (*Non imprimé. Document (du Sénat), No 55.*)

PREUVES:—Bill concernant les témoins et la preuve (Sir John Thompson). Voir *Bill No 23*.

PRÉVOYANCE ET DE PRÊT DE HAMILTON, SOCIÉTÉ DE:—Pétition demandant le pouvoir d'augmenter son capital par un acte, 42; rapport du comité sur l'avis, 58. Voir *Bill No 19*.

PRIDHAM, WILLIAM:—Son élection dans Perth-Sud, ratifiée, 11.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS:—Liste des membres du comité des, 50.

PROCÉDURES DEVANT LE PARLEMENT:—Voir *Bill No 61*.

PROHIBITION:—Nomination de la Commission Royale chargée de s'enquérir des effets de la, 227. (*Non imprimé. Document No 67.*)

2. Pétition de l'Assemblée législative de Manitoba demandant de prohiber l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes, à titre de breuvage, 173.

PROROGATION DU PARLEMENT:—Lettre du Gouverneur général annonçant la, 258.

2. Son Excellence proroge les Chambres, 306.

PROSSER, WILLIAM:—Sa destitution après une enquête, comme gardien de pêcheries, 62. (*Non imprimé. Document No 20c.*)

QUADRA, LE STEAMER:—Motion de M. Prior, demandant copie de toutes soumissions, lettres, télégrammes et correspondance entre le gouvernement et ses agents, et toutes autres personnes, concernant le contrat donné pour la réparation du steamer *Quadra*, 153; réponse, 256. (*Non imprimé. Document No 74.*)

QUARANTAINE, À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE:—Correspondance et documents concernant l'établissement d'une quarantaine à Albert-Head ou William-Head, C.-B., 228. (*Non imprimé. Document No 68.*)

QUARANTAINES:—Enquêtes faites sur les quarantaines et les maladies des bestiaux par le comité de l'Agriculture, 250.

QUÉBEC, LIMITES NORD-OUEST, NORD ET EST DE LA PROVINCE DE:—Motion de Sir Hector Lanvein demandant copie de tous documents à ce sujet, non encore soumis à la Chambre, 43; réponse, 104. (*Imprimé. Document No 43.*)

QUÉBEC ORIENTAL, CHEMIN DE FER LE:—Motion de M. Vaillancourt, demandant copie de toutes requêtes, correspondance et documents de toutes sortes concernant l'octroi d'un subside au chemin de fer le "Québec Oriental," 56; réponse, 108. (*Non imprimé. Document No 45.*)

RAPIDES DES GALOPS:—Motion de M. Reid pour production des rapports et plans d'explorations du chenal des rapides des Galops dressés par M. Kennedy, 112.

RECENSEMENT :—

1. Motion de M. Foster ordonnant production des instructions données aux officiers employés au troisième recensement du Canada, 1891, et des formules dont ils se sont servis, 111 ; réponse, 111. (*Non imprimé. Document No 46*).
2. Motion de M. Mulock demandant certains renseignements, d'après le dernier recensement du Canada, en ce qui concerne chacune des municipalités suivantes, savoir :—Les villes de Aurora et Newmarket, les villages de Holland Landing, Stouffville et Sutton-Ouest, et les townships de King, Whitechurch, Gwillimbury-Est, Gwillimbury-Nord et Georgina, dans le comté de York, et le village de Bradford et le township de Gwillimbury-Ouest, dans le comté de Simcoe, 150.
3. Motion de M. Forbes demandant un état indiquant séparément les diverses espèces d'établissements manufacturiers qui forment le nombre total de 67 manufactures attribuées à Liverpool, Nouvelle-Ecosse, par le bulletin de recensement No 12, p. 151.
4. Motion de M. Mills demandant un état donnant les noms des 804 manufactures de la cité de London, mentionnées dans le recensement de 1891, le genre d'industrie particulier à chaque établissement, et le nombre d'ouvriers employés, 151.
5. Motion de M. McMullen demandant un état indiquant les noms des propriétaires des divers établissements industriels dans la ville de Mount-Forest, et le nombre d'ouvriers y employés, 152.

RECETTES ET DÉPENSES :

1. Relevé pour dix jours des recettes et dépenses du Canada, du 11 au 20 janvier 1892, et du 11 au 20 janvier 1893, p. 36. (*Non imprimé. Document de la session No 24*).
2. Relevé des recettes et dépenses du Canada, pour 1891-92 et 1892-93 jusqu'au 31 janvier (M. Foster), 53. (*Non imprimé. Document No 24a*).
3. Etat demandé par Sir Richard Cartwright et devant indiquer les recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er juillet 1892 au 31 janvier 1893, et des états comparatifs du 1er juillet 1891 au 31 janvier 1892, 55.
4. Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93 jusqu'au 10 février, 83. (*Non imprimé. Document No 24b*).
5. Etat des dépenses à compte de frais divers imprévus, 36. (*Non imprimé. Document No 23*).
6. Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93 jusqu'au 10 mars, 159. (*Non imprimé. Document No 24c*).
7. Relevé des recettes et paiements du Canada, 1891-92 et 1892-93 jusqu'au 20 mars, 182. (*Non imprimé. Document No 24d*).

RÉCIPROCITÉ :

1. Motion de M. Tisdale demandant copie de tous documents non encore soumis à la Chambre au sujet des négociations et communications entre le gouvernement et les Etats-Unis concernant la réciprocité, les péages de canaux et les naufrages et remorquage, 56.
2. Pétitions demandant la réciprocité commerciale avec l'Angleterre, 77.

REFERENDUM, SYSTÈME D'INITIATIVE ET DE REFERENDUM EN MATIÈRES LÉGISLATIVES :
—Pétitions demandant son adoption en Canada, 42, 45, 49, 65, 67, 77, 82, 84, 91, 94, 96, 104, 111, 121, 130, 141, 173.

RÉGINA, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE :—Motion de M. McMullen demandant un état donnant le coût total de la résidence du lieutenant-gouverneur à Régina, y compris les terrains et les dépendances et toute dépense s'y rattachant, 151.

RELATIONS COMMERCIALES :—Voir *Conférence de Washington, France et Canada.*

REMORQUAGE :—Motion de M. Tisdale demandant copie de la correspondance concernant les négociations avec les Etats-Unis au sujet du, 56.

REPRÉSENTATION À LA CHAMBRE DES COMMUNES :—Bill concernant la (sir John Thompson). Voir *Bill No 42.*

RÉSERVE DES SAUVAGES :—Voir *Sauvages.*

RÉTRAITE, FONDS DE :—Voir *Service civil.*

REVENU :—Motion de M. Prior demandant un état du revenu versé par les provinces et le Nord-Ouest au trésor fédéral de 1880 à 1892, p. 153.

REVENU DE L'INTÉRIEUR :

1. Rapport, relevés et statistiques pour l'exercice expiré le 30 juin 1892. Partie I, accise, p. 31. (*Imprimé. Document No 6.*)
2. Partie III, falsification des substances alimentaires, 32. (*Imprimé. Document No 6b.*)

RICHARDSON, THOMAS J. :—Sténographe des *Débats*, victime d'un accident, 61.

2. Le comité des *Débats* recommande qu'il lui soit accordé un congé pour le reste de la session, 201.

RICHELIEU, RIVIÈRE :—Motion de M. Béchard demandant des documents concernant la construction d'un pont sur la rivière Richelieu à Saint-Jean, 55 ; réponse, 108. (*Non imprimé. Document No 44.*)

RIDEAU HALL :—Motion de M. Mulock demandant un état de dépenses faites à, 55.

RIVIÈRE DU LOUP :—Motion de M. Carroll demandant un état indiquant tous les paiements faits pour creuser la rivière du Loup ; les personnes à qui ces paiements ont été faits ; et les montants retirés par chaque personne, 113.

ROGERS, F. :—Le comité des Impressions recommande le paiement du compte de, 144.

ROUGEMONT :—Voir *Postes.*

ROULEAU, F. F. :—Production de documents relatifs au droit de pêche sur sa propriété à Rimouski, 148. (*Non imprimé. No 20g.*)

RUSTICO P.-E. :—Voir *Brise-lames.*

SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS DE MONTRÉAL, DAMES RELIGIEUSES DU :—
Pétition préliminaire, 173; rapport favorable du comité; règle 49 suspendue; pétition pour acte, 173; rapport sur l'avis, 173, 174; suspension de la règle 49, p. 176; suspension des règles 49 et 51, p. 180, 181. Voir *Bill No 106*.

SAINDOUX :—Motion de M. Taylor, demandant de prohiber l'importation ou la fabrication en Canada, de saindoux, additionné d'huile de coton ou d'autres ingrédients nuisibles; débat ajourné, 44.

SAINTE-LAURENT ET ADIRONDACK, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Demandant un acte qui amende sa charte, 42; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis de pétition, 58. Voir *Bill No 17*.

SAINTE-MICHEL D'YAMASKA :—Motion de M. Bruneau demandant copie de tous documents concernant la concession d'une subvention en faveur de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour la reconstruction d'un pont à Saint-Michel d'Yamaska, 160.

SAINTE-SÉBASTIEN : Voir Postes.

SAINTE-CATHERINE À NIAGARA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE SAINTE-CATHERINE À NIAGARA :—Pétition demandant un acte amendement sa charte, 93, 97; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 94; rapport sur l'avis, 97, 107.

SAINTE-CLAIRE, RIVIÈRE :—Pétitions des pêcheurs du comté de Bothwell, Ont., demandant des permis de pêche pour le poisson blanc dans la rivière, 226.

SANFORD, N.-E. :—Voir *Brise-lames*.

SAUVAGES :—

1. Rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année 1892, 136. (*Imprimé. Document No 14.*)
2. Pétitions demandant d'amender l'Acte des Sauvages, 71.
3. Pétitions demandant qu'il ne soit pas permis de laisser le bétail errer en liberté sur la réserve des Sauvages à Bear River, comté de Digby, N.-E., 130.

SAUVAGES DE PRINCE-ALBERT :—Pétitions de John Smith, chef, et autres, demandant une école industrielle pour les réserves situées autour de Prince-Albert et de la Saskatchewan inférieure, 299.

SAUVETAGE :—Bill modifiant l'Acte des naufrages et du (M. Costigan.) Voir *Bill No 3*.

SCHWALLER, JOHN FRANCIS :—Demandant un acte de divorce. Voir *Divorce et Bill No 105*.

SCHULTEN, AMÉLIE, SUPÉRIEURE INTÉRIMAIRE DES DAMES DU SACRÉ-CŒUR DE MONTRÉAL :—Demandant un acte qui amende leur charte. Voir *Bill No 106*.

SECONDS DE NAVIRES :—Bill concernant les certificats des capitaines et (M. Costigan.) Voir *Bill No 72*.

SECRETARIAT D'ÉTAT :

1. Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année civile 1892 (M. Costigan), 131. (*Imprimé. Document No 16.*)
2. Obligations et garanties enregistrées dans le département du (M. Costigan.) (*Imprimé. Document No 36.*)

SÉNAT :—Bill (du Sénat) concernant le président du. Voir *Bill No 114*.

SÉNAT :—Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes (M. Foster). Voir *Bill No 132*.

SÉPULTURES, MARIAGES ET BAPTÊMES :—Etat de 1892, pour les districts de Chicoutimi, Gaspé, Joliette, Iberville, Montmagny, Ottawa, Saguenay et Kamouraska, 246. (*Non imprimé. Document No 75.*)

SERMENTS :

1. Bill (n^o 1) concernant la prestation des serments d'office (Sir John Thompson), 29.
2. Députés prêtent serment, 29, 32, 58.
3. Bill concernant les sociétés illicites et les serments (M. White (Cardwell)). Voir *Députés et Bill No 22*.

SERVICE CIVIL :

1. Bill amendant de nouveau l'Acte du (M. Choquette). Voir *Bill No 9*.
2. Bill concernant l'assurance du service civil par l'Etat (M. Foster). Voir *Bill No 11*.
3. Motion de M. McMullen demandant un état donnant le lieu de naissance, la nationalité, la religion, et la date de nomination de chaque personne actuellement employée dans le service civil du Canada (service intérieur et extérieur), le salaire payé l'an dernier et le département dans lequel elle est employée, 57.
4. Résolution amendant l'Acte des pensions ou du fonds de retraite du service civil (M. Foster), 59, 69. Voir *Bill No 27*.
5. Production d'un état de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées aux employés du service civil en 1892, etc. (M. Foster), 60. (*Imprimé. Document de la session No 38.*)
6. Liste du service civil du Canada, 1892, p. 66. (*Imprimé. Document No 16a.*)
7. Liste des fonctionnaires publics de 1892, p. 66. (*Imprimé. Document No 31.*)
8. Motion de Sir Hector L. Langevin demandant copie des questions et des sujets soumis aux candidats qui se sont présentés pour les examens préliminaires ou supérieurs, ou pour les deux, lors du dernier examen pour le service civil, 88 ; réponse, 95. (*Non imprimé. Document No 39.*)
9. Motion de M. McMullen demandant d'abolir l'Acte pourvoyant à la pension de retraite des employés civils. Proposition retirée, avec le consentement de la Chambre, 113.
10. Bill modifiant de nouveau l'Acte du service civil (M. Costigan). Voir *Bill No 29*.
11. Bill concernant les employés publics (M. Costigan), 176. Voir *Bill No 103*.
12. Rapport des examinateurs du service civil pour 1892, p. 244. (*Imprimé Document No 16b.*)

SIMCOE-NORD, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition lue, 75.

SIMCOE, ONTARIO, INDUSTRIES DANS LE COMTÉ DE :—Demande de renseignements par M. Mulock. Voir *Recensement*.

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE ET DE PRÊT DE HAMILTON :—Voir *Prévoyance et prêt et Bill No 19*.

SOCIÉTÉS ILLICITES :—Voir *Bill No 22*.

SOULANGES :—Motion de Sir Hector Langevin demandant production de la liste des soumissionnaires pour la section huit du canal de,—le montant de chaque soumission, 54 ; réponse, 104. (*Non imprimé. Document No 42*).

STAGBURN, SERVICE POSTAL DE :—Voir *Postes*.

STANSTEAD, SHEFFORD ET CHAMBLY, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Motion de M. Béchard demandant copie de tout ordre du conseil ou autre document permettant à la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, ou à la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, qui lui a succédé, de construire un pont sur la rivière Richelieu à Saint-Jean, P. Q., 55 ; réponse, 108. (*Non imprimé. Document No 44*).

STEAMERS TRANSOCÉANIQUES :—Bill modifiant l'Acte concernant les subventions accordées aux. Voir *Bill No 129*.

STOUFFVILLE, VILLAGE DE, COMTÉ DE YORK, ONT. :—Motion de M. Mulock demandant les détails que donne le recensement sur les industries, etc., du. Voir *Recensement*.

SUBSIDES, VOIES ET MOYENS :—

1. La Chambre décide de se former en comité des Voies et Moyens pour prélever des subsides à Sa Majesté, 35.
2. Message du Gouverneur général transmettant le budget des sommes nécessaires au service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1894 ; renvoyé au comité des Subsidés, 35. (*Imprimé. Document de la session No 2a.*)
3. La Chambre se forme en comité et adopte des résolutions, 38, 39, 45, 46, 47, 59, 60, 63, 64, 70, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 108, 110, 120, 128, 129, 130, 140, 141, 142, 143, 145, 146, 167, 171, 191, 192, 193, 194, 203, 213, 214, 215, 222, 223, 224, 225, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243.
4. Amendement de Sir Richard Cartwright—concernant le tarif—à la motion Foster proposant que la Chambre se formât en comité des, 76, 78, 82, 83, 156, 157 ; rejeté par 126 contre 71, p. 109.
5. Message du Gouverneur général transmettant le budget supplémentaire des sommes nécessaires au service public pour l'année expirant le 30 juin 1893, 81 ; renvoyé au comité des Subsidés, 82. (*Imprimé. Document de la Session No 2b.*)
6. Amendement de M. Tarte à la motion de M. Foster proposant que la Chambre se formât en comité des Subsidés—au sujet des écoles de Manitoba, 133, 136, 138, 139, 140. Motion rejetée par 121 contre 71, p. 139, 140.
7. Amendement de M. McCarthy—concernant le tarif—à la motion de M. Foster proposant que la Chambre se formât en comité des Subsidés, 156, 157, 163, 164 ; rejeté par 116 contre 64, p. 164, 165.
8. Message du Gouverneur général transmettant le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service public, pour l'année expirant le 30 juin 1893 ; renvoyé au comité des Subsidés, 165. (*Imprimé. Document No 2c.*)
9. Amendement de M. Dawson—à la motion de M. Foster qui proposait que la Chambre se formât en comité des Subsidés—demandant un vote de censure contre le contrôleur des Douanes, M. N. Clarke Wallace, pour un discours prononcé à Kingston, le 10 mars 1893, au sujet du *Home Rule* en Irlande et de la résistance des protestants d'Ulster qui seraient appuyés par leurs frères du Canada, 182, 183 ; rejeté par 105 contre 74, p. 183, 184.

SUBSIDES—*Suite.*

10. Amendement de M. Edgar à la motion de M. Foster qui proposait que la Chambre se formât en comité des Subsidés, déclarant que "dans l'opinion de cette Chambre, la preuve faite devant la Commission Royale nommée à la dernière session pour s'enquérir de certaines accusations portées contre l'honorable Sir A. P. Caron, C.C.M.G., M.P., qui a été rapportée au gouvernement le 24 novembre 1892, et qui est maintenant devant nous, établit des faits qui auraient dû empêcher la nomination subséquente de Sir A. P. Caron comme aviseur de la Couronne et qui démontrent qu'il est suprêmement inconvenant de le continuer dans cette charge," 188, 190; rejeté par 119 contre 69, p. 190, 191.
11. Amendement de M. Charlton à la motion de M. Foster qui proposait que la Chambre se formât en comité des Subsidés, déclarant que "dans l'opinion de cette Chambre, le port de lettres pour le Canada et les Etats-Unis pourrait, sans nuire aux intérêts publics, être réduit à deux centins pour les lettres pesant une once ou moins," 202, 203; rejeté sur division, 203.
12. Message du Gouverneur général transmettant à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1894; renvoyé au comité des Subsidés, 206. (*Imprimé. Document No 2d.*)
13. Résolutions adoptées en comité des Subsidés, rapportées et adoptées, 260 à 298, 299, 300.
14. Résolu.—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1893, la somme de \$1,471,976.58 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada, 299. (2.) Résolu.—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté, à compte de certaines dépenses du service public, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1894, la somme de \$25,191,646.03 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada, 299.
15. Bill pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1893 et le 30e jour de juin 1894, et pour d'autres objets liés au service public, 300.
16. M. l'Orateur présente le bill des subsides à Son Excellence qui le sanctionne, 305.

SUBSTANCES ALIMENTAIRES, FALSIFICATION DES :—Voir *Revenu de l'Intérieur.*

SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER :—Voir *Chemins de fer.*

SUCRE DE BETTERAVE :—Instructions données au professeur Saunders, au sujet de la fabrication du,—69. (*Imprimé. Document No 34.*)

SUCRES :—Motion de M. Langelier, proposant qu'il est opportun et dans l'intérêt de la masse des consommateurs d'admettre en franchise tous les sucres étrangers, bruts ou raffinés, 114.

SUD-EST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU :—

1. Pétition des fidéicommissaires, des porteurs d'obligations, concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à l'Atlantique relativement à la vente du dit chemin de fer et autres propriétés, 49. Rapport sur l'avis, 74. Voir *Bill No 51.*
2. Pétitions des fidéicommissaires, des porteurs d'obligations de la compagnie, concernant l'émission de débentures ou obligations, 49.

SUTTON-OUEST, VILLAGE DE, COMTÉ DE YORK :—Motion de M. Mulock demandant les détails que donne le recensement sur les industries, etc., de. Voir *Recensement*.

TARIF:

1. Proposition de Sir Richard Cartwright, demandant de le remanier sans retard; débat ajourné et repris, 76, 78, 82, 83, 88, 90, 92, 93, 95, 108, 109, 110; rejetée sur division par 126 contre 71, p. 109.
2. Résolutions modifiant les Actes des douanes; en comité général, 110, 217. Voir *Bill No 126*.
3. Proposition de M. McCarthy demandant de modifier le tarif; débat, 156, 157; rejetée sur division par 116 contre 64, p. 164, 165.
4. Amendement de M. Laurier à l'adresse en réponse au discours du trône, au sujet de la réduction du, 34.
5. Proposition de M. Laurier, demandant d'amender les Actes des douanes en réduisant les droits sur le fer; rejetée, 259.

TÉLÉGRAPHES :—Motion de Sir Hector Langevin demandant copie de tous documents concernant la commission chargée de s'enquérir des meilleurs moyens de compléter le réseau télégraphique de l'Empire, 54; réponse, 69. (*Imprimé. Document No 35.*)

TÉLÉPHONE, COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE AUTOMATIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ DU CANADA :—Demandant une charte, 37; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 58. Voir *Bill No 58*.

TÉMISCOUATA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte autorisant à prolonger sa ligne, 49; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 107. Voir *Bill No 80*.

TÉMOINS :—Bill concernant la preuve et les (Sir John Thompson). Voir *Bill No 23*.

TERRENEUVE :—Message de Son Excellence transmettant les documents concernant la conférence entre les délégués du Canada et de Terre-Neuve au sujet des pêcheries et d'autres questions. (*Imprimé. Document No 20d.*)

2. Message de Son Excellence transmettant de nouveaux documents au sujet de la loi de Terre-Neuve sur la vente de la boîte aux navires étrangers. (*Imprimé. Document No 20e.*)
3. Message du Gouverneur transmettant des documents additionnels sur les questions pendantes entre le Canada et, 154. (*Imprimé. Document No 20f.*) Voir *Pêcheries*.

TERRES :—Subventions à des compagnies de chemins de fer en. Voir *Bill No 133*.

TERRES DU NORD-OUEST DU CANADA, COMPAGNIE DES :—Voir *Nord-Ouest*.

TERRES DU PACIFIQUE CANADIEN :—Liste des terres vendues du 1er octobre 1891 au 1er octobre dernier, 66. (*Imprimé. Document No 30a.*)

TERRES FÉDÉRALES :

1. Bill (M. Daly), modifiant de nouveau l'Acte des. Voir *Bill No 109*.
2. Production des ordres du conseil de 1892, concernant le département de l'Intérieur et conformes à la clause 91 de l'acte des terres fédérales, 66. (*Imprimé. Document No 29.*)

TERRITOIRES DU NORD-OUEST :

1. Lieutenant-gouverneur des. Voir *Régina*.
2. Bill de M. Daly relatif aux biens-fonds dans les. Voir *Bill No 113*.
3. Bill de M. Davin modifiant l'Acte de la propriété foncière dans les. Voir *Bill No 117*.
4. Bill du Sénat, modifiant l'Acte des, 203, 204. Voir *Nord-Ouest*. Voir *Bill No 121*.

THORNBURY :—Pétition du conseil de ville demandant de légaliser une convention faite avec le conseil municipal du township de Collingwood, au sujet de certaines propriétés, 37; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 68. Voir *Bill No 26*.

TODD :—Rapport du comité de la Bibliothèque recommandant l'achat de 325 exemplaires de l'ouvrage sur le gouvernement parlementaire de, 163.

TORONTO :—Pétition de l'Association fédérale de construction et de prêt de Toronto, 42; rapport défavorable du comité des Ordres Permanents, 134.

TORONTO :—Pétition demandant un acte qui mette en vigueur une convention conclue entre le Grand-Tronc, le Pacifique et la corporation de, 49; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 58. Voir *Bill No 13*.

TORONTO, HAMILTON ET BUFFALO, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition demandant un acte concernant sa fusion avec la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié, 96; renvoyée au comité des Ordres Permanents, 114; rapport favorable, 121; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 134. Voir *Bill No 83*.

2. Pétitions de Samuel Brigg, et autres, de Hamilton, Ont., demandant que ce bill ne devienne pas loi dans sa forme actuelle, 226.

TRAITÉ DE COMMERCE :—Voir *France et Canada*.

TRAMWAY :—Pétition de la Compagnie de tramway (chemin de fer urbain) de Calgary, demandant une charte, 44; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 58. Voir *Bill No 52*.

TRAMWAYS :—Pétition du conseil de ville de Calgary, demandant un acte l'autorisant à construire des, 44; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 58. Voir *Bill No 21*.

TRANSPORT DU CANADA, COMPAGNIE DE :—Voir *Carrosserie*.

TRAVAIL :—Pétitions demandant de fixer la durée de la journée de, 91, 104, 111, 121, 141.

TRAVAIL EN CANADA :—Pétitions demandant de prohiber l'importation en Canada, de travailleurs, en vertu de contrats, 42, 45, 49, 65, 68, 72, 77, 84, 91, 94, 96, 104, 111, 121, 130, 141, 148, 173.

TRAVAUX PUBLICS :

1. Rapport annuel du ministre des Travaux publics pour l'exercice 1892 (M. J. A. Ouimet), 85. (*Imprimé. Document No 8.*)
2. Motion de M. Lépine, demandant un état indiquant :—1. Le montant total dépensé par le gouvernement depuis la Confédération, dans chaque province du Canada, pour les travaux publics suivants : havres, jetées et brise-lames; améliorations des rivières; dragage et dragueurs; le montant dépensé pour le havre de Montréal, 112.

TRAVAUX PUBLICS—*Suite.*

3. Motion de M. Prior, demandant un relevé des sommes totales dépensées par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Édouard, Manitoba, Colombie-Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest, depuis le 30 juin 1880 jusqu'au 30 juin 1892, pour travaux publics, 153.

TRÉSOR FÉDÉRAL :—Voir *Revenu*.

TRÔNE, DISCOURS DU :—A l'ouverture du parlement, 30 ; à la prorogation, 306.

TRUDEAU, M. :—Motion de M. Edgar, demandant copie de toute correspondance, papiers ou ordres du conseil concernant la mise à la retraite de M. Trudeau, ci-devant sous-ministre des chemins de fer et canaux, 112 ; réponse, 181. (*Non imprimé. Document No 28a.*)

TUNNEL :—Sous la rivière Niagara. Voir *Buffalo et Erié, et Bill No 20.*

TUNNEL :—Sous le détroit de Northumberland. Voir *Northumberland.*

TUPPER, C. H. :—Son élection dans Pictou, N.-B., ratifiée, 6.

UNIONS OUVRIÈRES :—M. Costigan présente un relevé des demandes d'enregistrement aux termes du chapitre 131 des Statuts révisés du Canada, *Acte concernant les Unions ouvrières*, 227. (*Non imprimé. Document No 51.*)

VACANCES DANS LA DÉPUTATION :—Voir *Orateur*.

VANCOUVER, C.-B. :—Introduction de la petite vérole à,—175. (*Non imprimé. Document No 56.*)

VAUDREUIL, ÉLECTION CONTESTÉE DE :—Jugement de la cour Suprême l'annulant, 118, 119.

VENOSTA, SERVICE POSTAL DE :—Voir *Postes*.

VERMONT CENTRAL :—Motion de M. Béchard demandant copie de l'ordre du conseil ou de tout autre document qui a autorisé la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, ou la Compagnie du Vermont Central qui lui a succédé, à construire un quai le long de son pont sur la rivière Richelieu, à Saint-Jean, P.Q., 154.

VICTORIA, C.-B. :—Introduction de la petite vérole à,—175. (*Non imprimé. Document No 56.*)

VILLIERS :—Motion de M. Landerkin demandant copie de toute correspondance, télégrammes et documents concernant la suspension du député-adjutant général Villiers et sa réinstallation, 56.

VOIES ET MOYENS :—Voir *Subsides*.

VOLEURS, COMPAGNIE DE GARANTIE CONTRE LES :—Pétition demandant une charte, 49 ; rapport du comité des Ordres Permanents sur l'avis, 58. Voir *Bill No 16.*

VOTE :

1. Bill privant du droit de vote quiconque se laisse corrompre aux élections. (M. Weldon.) Voir *Bill No 2*.
2. Bill pour établir le vote obligatoire (M. Amyot.) Voir *Bill No 8*.

VOTES PRIS EN CHAMBRE :

1. Amendement de M. Laurier proposant d'ajouter à l'adresse en réponse au discours du Trône le paragraphe suivant :
 " Nous croyons devoir représenter à Votre Excellence que dans la situation actuelle du peuple canadien, les impôts qui pèsent si lourdement sur la grande masse de la population devraient être réduits dans une large mesure, et nous regrettons que dans le discours du Trône Votre Excellence n'ait pas été avisée de promettre la réduction des droits onéreux actuellement imposés." Rejeté par 103 contre 53, p. 34, 35.
2. Motion de M. O'Brien demandant d'ajourner le débat sur la proposition de M. Mulock déclarant, — Qu'il est expédient de placer la ficelle à lier sur la liste des articles admis en franchise ; adoptée par 99 contre 58, p. 43.
3. Amendement de Sir Richard Cartwright à la motion de M. Foster, qui proposait que la Chambre se formât en comité des Subsidés :
 " Que le présent tarif pèse lourdement et injustement sur les classes qui consomment le plus dans la Puissance, et qu'il devrait être de suite entièrement remanié dans le sens d'une liberté plus grande du commerce, et que le montant des taxes à percevoir devrait être limité à la somme requise pour faire face aux dépenses du gouvernement judiciairement et économiquement faites ; " débat, 76, 78, 82, 83, 88, 90, 92, 93, 95, 108, 109 ; rejeté par 126 contre 71, p. 109.
4. Motion de M. Mulock proposant de mettre le fil d'engergement sur la liste des articles admis en franchise ; rejetée par 91 contre 51, p. 115.
5. Motion de M. Pope proposant de mettre le maïs sur la liste des articles admis en franchise ; rejetée par 90 contre 50, p. 116.
6. Amendement de M. Tarte à la motion de M. Foster, qui proposait que la Chambre se formât en comité des Subsidés : " Cette Chambre désire exprimer sa désapprobation des mesures prises par le gouvernement en traitant la question des écoles du Manitoba, et en se prétendant revêtu de fonctions judiciaires en désaccord avec ses devoirs comme averseur de la couronne, prétention absolument ignorée de la loi et qui tendrait, si elle était maintenant approuvée à renverser entièrement le principe de la responsabilité ministérielle ; " rejeté par 121 contre 71, p. 139, 140.
7. Motion de M. Sutherland proposant la seconde lecture du bill pour faire droit à Martha Ballantyne ; adoptée par 73 contre 31, p. 149, 150.
8. Motion de M. Charlton proposant : — Que dans l'opinion de cette Chambre, le département canadien de l'Exposition colombienne devrait être fermé le dimanche, suivant la pratique anglaise observée dans de précédentes expositions, par déférence pour le sentiment religieux du pays et pour reconnaître le droit de tout peuple essentiellement chrétien de refuser, par acte officiel, de violenter les principes religieux, de donner aide ouverte ou tacite à toute mesure de nature à priver de ses libertés ou de ses privilèges religieux tout fonctionnaire, gardien ou journalier, ou à porter ou obliger aucune classe de la population à violer les lois divines sur l'observance du jour du Seigneur comme jour de repos.

Et un débat s'ensuivant, — M. Daly propose, — Que le débat soit ajourné. — Adopté par 76 contre 34, p. 152, 153.

VOTES PRIS EN CHAMBRE—*Suite.*

9. Amendement de M. McCarthy à la motion de M. Foster qui proposait que la Chambre se formât en comité des Subsidés,—déclarant que “le temps était venu de modifier le tarif qui avait été maintenu assez longtemps pour asseoir nos industries, et qui pesait aujourd’hui sur la classe agricole, favorisait les monopoles, etc. ; rejeté par 116 contre 64, p. 164, 165.
10. Amendement de M. Dawson à la motion de M. Foster, qui proposait que la Chambre se formât en comité des Subsidés,—demandant un vote de censure contre le contrôleur des douanes, M. N. Clarke Wallace, qui avait prononcé entre autres les paroles suivantes à un banquet donné à Kingston, le 10 mars 1893 :—
- “ Nos amis de là-bas (c’est-à-dire les orangistes d’Irlande) nese soumettront jamais. La Grande-Bretagne peut les rejeter, mais dans ce cas elle ne devra plus compter sur leur allégeance. Ils se préparent à agir. Leur détermination bien arrêtée est de ne jamais se soumettre au *Home Rule*, et ils auront les sympathies des orangistes du Canada ; que dis-je, plus que leurs sympathies. Ils auront notre aide active, si elle leur est nécessaire. Nous serions indignes de nos pères si nous ne faisons pas notre devoir dans cette occurrence ” ; rejeté par 105 contre 74, p. 183, 184.
11. Amendement de M. Edgar à la motion de M. Foster, qui proposait que la Chambre se formât en comité des Subsidés,—déclarant que “dans l’opinion de cette Chambre, la preuve faite devant la Commission Royale nommée à la dernière session pour s’enquérir de certaines accusations portées contre l’honorable Sir A. P. Caron, C.C.M.G., M.P., qui a été rapportée au gouvernement le 24 novembre 1892, et qui est maintenant devant nous, établit des faits qui auraient dû empêcher la nomination subséquente de Sir A. P. Caron comme aiseur de la couronne, et qui démontrent qu’il est suprêmement inconvenant de le continuer dans cette charge ” ; rejeté par 119 contre 69, p. 190, 191.
12. Motion de M. Davin proposant le renvoi à six mois comme amendement à la motion de M. Curran, demandant que la Chambre prît en considération les amendements au bill No 23, concernant les témoins et la preuve ; rejetée par 87 contre 40, p. 253, 254.

WALLACE, N. CLARKE :—Proposition de censure par M. Dawson contre M. Wallace pour un discours prononcé à Kingston le 10 mars 1893 au sujet du *Home Rule* en Irlande, etc., 182. Rejetée par 105 contre 74, p. 183, 184.

WARD, ILE DE :—Motion de M. Welsh demandant copie du rapport des explorations faites au sujet des brises-lames de l’île de, 56.

WASHINGTON, CONFÉRENCE TENUE EN FÉVRIER 1892 :—Production de documents s’y rattachant, 136. (*Imprimé. Document No 52.*)

WETMORE, JUGE :—Voir *Herchmer*.

WHITELY, W. H. :—Voir *Pêcheries*.

WHITCHURCH, TOWNSHIP DE, COMTÉ DE YORK, ONT. :—Motion de M. Mulock, demandant les détails que donne le recensement sur les industries, etc., de, 150. Voir *Recensement*.

WILSON, URIAH :—Son élection dans Lennox, ratifiée, 17.

WINNIPEG, CITÉ DE:—Pétition demandant un acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine, 103, 108; rapport du comité des ordres permanents sur l'avis, 121. Voir *Bill No 77*.

YAMACHICHE:—Motion de M. Desaulniers demandant copie de la correspondance concernant la construction de la jetée de, 113.

YAMASKA:—Pétition demandant une subvention pour la construction d'un pont sur la rivière Yamaska, 69. Rejetée, parce qu'elle impliquait la dépense de deniers publics, 85.

YORK, ONT., INDUSTRIES, ETC., DANS LE COMTÉ DE:—Demande de renseignements par M. Mulock, 150. Voir *Recensement*.

